



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DE ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Alphonse KABANO

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

Ph.D. (Linguistique)

GRADE - DEGREE

Département de Linguistique

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

Le pronom personnel sujet en français parlé (à Ottawa/Hull) :
grammaticalisation, réanalyse, variation

S. Poplack

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

H. Cedergren

M-H. Côté

A. Lapierre

Y. Roberge

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

**Le pronom personnel sujet de la troisième personne :
grammaticalisation, réanalyse et variation dans le parler d'Ottawa-Hull**

Alphonse Kabano

**Thèse de doctorat soumise à
l'École des Études Supérieures et de la Recherche
de l'Université d'Ottawa
en vue de satisfaire aux exigences du
programme de doctorat en linguistique**

©Alphonse Kabano, Ottawa 2004



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 0-494-01717-1
Our file *Notre référence*
ISBN: 0-494-01717-1

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

à
Angélique,
notre chère épouse

à
Ulrick et Bertrand,
nos deux grands garçons

Remerciements

Nous adressons nos sentiments de profonde gratitude à la Professeure Shana Poplack qui a accepté d'assurer la supervision de notre thèse. Nous avons grandement bénéficié de sa vaste connaissance du domaine de la sociolinguistique, et de sa très grande expérience en matière de recherche. Au Laboratoire de sociolinguistique, dirigé par Shana Poplack, notre travail a été beaucoup facilité pour ce qui est de l'accès au *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* (Poplack 1989), source de nos données. Le Laboratoire nous a accordé un appui matériel inestimable en termes d'espace de travail et d'infrastructure. Nous y avons surtout côtoyé des personnes fort aimables avec qui nous avons mené des discussions; nous disons ici merci à Gerard van Herk, James Walker, Anne Saint-Amand, Carmen LeBlanc, Nathalie Dion et Dawn Harvie. Des rencontres avec de nombreuses personnes en visite au Laboratoire ont enrichi notre compréhension du phénomène que nous abordions. Nous soulignons les rencontres avec Julie Auger et Joan Bybee, de très gentilles personnes qui nous ont daigné nous écouter.

Un merci particulier est adressé à Hélène Blondeau, professeure au département de linguistique, Université d'Ottawa, et à notre cher ami Jean Berchmans Ntakirutimana, professeur à la Brook University, pour leurs suggestions pertinentes sur notre thèse.

Nous remercions l'ensemble des professeurs au département de linguistique, Université d'Ottawa, pour l'attention qui fut portée à notre endroit durant notre scolarité. Nous gardons souvenir de la compréhension de la part de Paul Hirschbuhler, André Lapierre, Eta Schneiderman, Ian McKay, Phil Hauptmann, Helen Goodluck.

Nous exprimons notre reconnaissance au Programme Canadien des Bourses de la Francophonie pour la bourse qui nous a été accordée de 1997 à 2001. Nous avons pu apprécier l'amabilité de toutes les personnes de l'Association des Universités et Collèges du Canada, du CEGEP Saint-Jean-sur-Richelieu et de la Maison Internationale (Université d'Ottawa) qui se sont impliquées dans la gestion de notre dossier.

Nous sommes redevable envers le Ministère de l'Éducation du Gouvernement de la République Rwandaise et envers l'administration de l'Université Nationale du Rwanda pour l'assistance financière qui fut mise à notre disposition durant les derniers mois de la rédaction de cette thèse. Nous témoignons aussi notre reconnaissance à l'endroit des Ambassades

de la République Rwandaise à Ottawa et à Washington pour avoir répondu à nos préoccupations avec abnégation.

Nous soulignons l'aide financière qui nous a été accordée par le département de linguistique, Université d'Ottawa, en particulier à travers le prix Dana Mullen qui nous a été décerné à deux reprises. Nous disons merci à Madame Dana Mullen pour sa générosité et son sens d'humanité.

Beaucoup de personnes méritent notre reconnaissance, auprès de qui nous avons trouvé et trouvons encore le réconfort sans lequel notre séjour au Canada n'aurait pas réussi. Nous avons apprécié au haut point la gentillesse que l'Ambassadeur Valens Munyabagisha et sa famille nous ont témoignée durant nos premiers mois à Ottawa. Nous mentionnons aussi l'amitié indéfectible de Maximilien Tereraho, J. Vénérande Iyabonyumuntu, Vital Hagenimana, Josée Mukamurera, Giovannie Nicoyishakiye, Lucie Abalain, Claire Comeau, Brenda Pinsent, Canisius Kamanzi, Aimable Gahutu, Etienne Ndagijimana, Antoine Museminali. Nous en oublions, et des meilleures.

D'autres personnes, au Rwanda, d'une gentillesse inégalable, ont joué un rôle moral important dans la réussite de notre entreprise. Nous sommes redevable à la famille Jean-Marie Vianney Nsengiyumva (notre belle famille), à Sœur Juliette Uwimbabazi, à Léopold Munderere, à Vénantie Tugireyezu, à Jean-Marie Kamatali, à Simon Nibaseke, à Isaie Nzeyimana, à Rose Gasibirege. Et à bien d'autres amis très attachants.

Deux de nos étudiants à l'Université Nationale du Rwanda, Jean N. Nshimyumuremyi et Matthieu Nkurunziza, ont spécialement manifesté de l'intérêt pour le domaine dans lequel nous travaillions, ce qui nous a encouragé au point de vue de notre carrière d'enseignant. Nous leur adressons un mot de merci pour leur sérieux et leur attachement.

Enfin, la plus importante chose pour nous est de dire merci à nos chers parents, notre Père et notre Mère tant regrettée. Ils nous ont conduit à l'école primaire à Gikaya le tout premier jour, à l'âge de six ans. Cette thèse est bel et bien le fruit de leur geste et de beaucoup d'encouragements qui ont suivi. Merci aussi à nos chers frères Jean Bosco Rutembesa, Jean Marie Vianney Rutagengwa, Jean Pierre Kabano, Jean de Dieu Kabandana, Gilbert Kabanda et Philbert Kabano.

Ottawa, janvier 2004

Alphonse Kabano

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	i
LISTE DES TABLEAUX	v
SOMMAIRE	viii
 CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	
1.1 <u>Problématique générale de la recherche</u>	1
1.1.1 Grammaticalisation du pronom personnel	1
1.1.2 Contexte de redoublement du sujet et réanalyse	8
1.1.3 Grammaticalisation et/ou réanalyse?	11
1.2 <u>Hypothèses</u>	13
1.3 <u>Facteurs spécifiques et prédictions</u>	15
1.3.1 Facteurs captant l'hypothèse 1	15
1.3.2 Facteurs captant l'hypothèse 2	18
1.3.3 Facteurs captant l'hypothèse 3	21
1.4 <u>Méthodologie</u>	22
1.4.1 Approche variationniste	22
1.4.2 Méthode de collecte des données	24
1.4.3 Analyse des énoncés	24
1.5 <u>Organisation de la thèse</u>	25
 CHAPITRE 2 : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES	
2.0 <u>Introduction</u>	27
2.1 <u>Approche de la grammaticalisation et théorie(s) de l'accord</u>	27
2.1.1 Processus de grammaticalisation	27
2.1.2 Problématique de la fonction d'accord	31
2.1.3 Sur la position du pronom personnel	33
2.1.4 Aspects de la relation d'accord	37
2.1.4.1 Approche de la coindexation	38

2.1.4.2	<u>Approche de la configuration syntaxique</u>	39
2.1.4.3	Accord anaphorique vs accord local	40
2.2	<u>Approche du redoublement du sujet</u>	41
2.2.1	Phénomène de la dislocation	41
2.2.2	Processus de réanalyse	44
2.2.3	Grammaticalisation et/ou réanalyse?	48
2.3	<u>Approche de la variation</u>	52
2.3.1	Point sur le concept de variation	52
2.3.2	Mesure de la variation	54
2.3.3	Composantes et zones de variation	57
2.3.4	Variation et changement paramétrique	60
2.4	<u>Conclusion</u>	63

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

3.0	<u>Introduction</u>	65
3.1	<u>Constitution des données</u>	66
3.1.1	Principes généraux	66
3.1.2	Échantillonnage	68
3.1.3	Repérage des énoncés	72
3.2	<u>Nature de la variable</u>	74
3.2.1	Identification de la variable	74
3.2.2	Deux propositions non retenues	76
3.2.3	Problème du rapport forme/fonction	77
3.2.4	Problème des formes variantes	79
3.3	<u>Circonscription du contexte variable</u>	81
3.3.1	Critères de sélection des énoncés	82
3.3.2	Contrainte des deux composantes SN et SV	83
3.3.3	Contrainte de l'ordre linéaire SN » SV	85
3.3.4	Contrainte du cas nominatif	86
3.3.5	Contrainte du SN à la 3 ^e personne	89
3.3.6	Contrainte du même domaine prédicatif	90
3.3.7	Contrainte de V tensé	92
3.3.8	Cas particuliers	94

3.4	<u>Élaboration des groupes de facteurs et codage</u>	97
3.4.1	Problèmes préliminaires	97
3.4.2	Paramètres linguistiques	99
3.4.2.1	Facteurs rattachés au SN sujet	100
3.4.2.2	Facteurs rattachés au (S)V	109
3.4.3	Paramètres extralinguistiques	121
3.5	<u>Méthode statistique</u>	132
3.6	<u>Conclusion</u>	133

CHAPITRE 4 : RÉSULTATS

4.0	<u>Introduction</u>	135
4.1	<u>Distribution de la variable</u>	135
4.1.1	Distribution générale	140
4.1.2	Distribution par rapport aux facteurs sociaux	144
4.1.2.1	Sexe	145
4.1.2.2	Âge	145
4.1.2.3	Éducation	146
4.1.2.4	Occupation	148
4.1.2.5	Maîtrise de l'anglais	150
4.1.2.6	Quartier de résidence	151
4.1.2.7	Conclusion	152
4.1.3	Distribution par rapport aux facteurs linguistiques	154
4.1.3.1	Syncrétisme de la forme verbale	154
4.1.3.2	Taille du SV (nombre de syllabes)	155
4.1.3.3	Type d'initiale au SV	156
4.1.3.4	Présence d'autres clitiques	157
4.1.3.5	Moyen de marquage du genre dans le SN	158
4.1.3.6	Moyen de marquage du nombre dans le SN	159
4.1.3.7	Position sous-jacente du SN	160
4.1.3.8	Matériel intervenant entre (S)N et SV	161
4.1.3.9	Forme verbale spécifique	162
4.1.3.10	Effet de la fréquence du verbe	166
4.1.3.11	Conclusion	170

4.2	<u>Résultats de l'analyse multivariée</u>	171
4.2.1	Facteurs sociaux	171
4.2.1.1	Élimination du facteur sexe	173
4.2.1.2	Effet de la gradation en âge	174
4.2.1.3	Effet du prestige	175
4.2.1.4	Effet du milieu de travail	178
4.2.1.5	Effet du conservatisme	178
4.2.1.6	Effet de l'anglais non prouvé	179
4.2.1.7	Conclusion	180
4.2.2	Facteurs linguistiques	182
4.2.2.1	Effet du matériel entre le (S)N et le SV	184
4.2.2.2	Effet de la saillance des traits du SN	187
4.2.2.3	Effet de la structure argumentale	190
4.2.2.4	Effet du syncrétisme verbal	192
4.2.2.5	Effet du contexte phonologique	195
4.2.2.6	Effet de la présence de clitiques rejeté	198
4.2.2.7	Conclusion	199
 CHAPITRE 5 : DISCUSSION ET CONCLUSIONS		
5.0	<u>Introduction</u>	202
5.1	<u>À propos du modèle d'analyse</u>	202
5.2	<u>Grammaticalisation ET réanalyse</u>	205
5.3	<u>Approche minimale de l'accord</u>	210
5.4	<u>Analyse aux interfaces</u>	213
5.5	<u>Évaluation des possibilités de généralisation</u>	218
5.6	<u>Principes et paramètres</u>	224
 RÉFÉRENCES		230

Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> :	Caractéristiques des 38 locuteurs retenus dans l'échantillon	70
<u>Tableau 2</u> :	Distribution des locuteurs selon les paramètres sociaux	71
<u>Tableau 3</u> :	Nombre d'énoncés par locuteur	72
<u>Tableau 4</u> :	Distribution de la présence du pronom personnel suivant les différents groupes de facteurs	136
<u>Tableau 5</u> :	Distribution du pronom personnel selon le sexe	145
<u>Tableau 6</u> :	Distribution du pronom personnel selon l'âge	146
<u>Tableau 7</u> :	Distribution du pronom personnel selon le niveau d'éducation	146
<u>Tableau 8</u> :	Distribution du pronom personnel selon l'âge croisé avec l'éducation	147
<u>Tableau 9</u> :	Distribution du pronom personnel selon l'occupation	148
<u>Tableau 10</u> :	Distribution du pronom personnel selon l'âge croisé avec l'occupation	149
<u>Tableau 11</u> :	Distribution du pronom personnel selon le niveau en anglais	150
<u>Tableau 12</u> :	Distribution du pronom personnel selon le quartier de résidence	151
<u>Tableau 13</u> :	Distribution du pronom personnel selon le niveau d'anglais croisé avec le quartier	152
<u>Tableau 14</u> :	Distribution du pronom personnel selon le degré de syncrétisme de la forme verbale (démarcation singulier/pluriel)	154
<u>Tableau 15</u> :	Distribution du pronom personnel selon la taille du SV	155
<u>Tableau 16</u> :	Distribution du pronom personnel selon le type d'initiale du SV	156
<u>Tableau 17</u> :	Distribution du pronom personnel selon la présence d'autres clitiques	157
<u>Tableau 18</u> :	Distribution du pronom personnel selon le type de marquage du genre dans le SN	158
<u>Tableau 19</u> :	Distribution du pronom personnel selon le type de marquage du nombre dans le SN	159

<u>Tableau 20</u>	Distribution du pronom personnel selon le type de position syntaxique sous-jacente du SN	160
<u>Tableau 21</u>	Distribution du pronom personnel selon le matériel intervenant entre le (S)N sujet et le verbe	162
<u>Tableau 22</u>	Distribution du pronom personnel selon les formes verbales hôtes	163
<u>Tableau 23</u>	Distribution de la fréquence des formes verbales (spécifiques et lemmatiques) par rapport à l'attraction du pronom personnel	168
<u>Tableau 24</u>	Analyse(s) des règles variables. Probabilités des facteurs sociaux par rapport à l'usage du pronom personnel.	172
<u>Tableau 25</u>	Hiérarchie des facteurs sociaux dans le conditionnement du pronom personnel d'après les écarts.	173
<u>Tableau 26</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution de l'âge à l'explication de l'usage du pronom personnel	174
<u>Tableau 27</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution de l'occupation à l'explication de l'usage du pronom personnel	176
<u>Tableau 28</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du niveau d'éducation à l'explication de l'usage du pronom personnel	176
<u>Tableau 29</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du quartier à l'explication de l'usage du pronom personnel	177
<u>Tableau 30</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution de l'anglais à l'explication du pronom personnel	179
<u>Tableau 31</u>	Analyse des règles variables. Probabilités des facteurs linguistiques par rapport à l'usage du pronom personnel	183
<u>Tableau 32</u>	Hiérarchie des facteurs linguistiques dans le conditionnement du pronom personnel	184
<u>Tableau 33</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du matériel entre le (S)N et SV à l'explication de l'usage du pronom personnel	185
<u>Tableau 34</u>	Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du nombre et du genre du SN à l'explication de l'usage du pronom personnel	188

<u>Tableau 35</u> : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution de la structure argumentale à l'explication de l'usage du pronom personnel	190
<u>Tableau 36</u> : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du degré de syncrétisme verbal à l'explication de l'usage du pronom personnel	193

Sommaire

L'usage du pronom personnel (PP) en contexte de redoublement du sujet est une caractéristique marquante du français parlé (canadien), selon nombre d'études (Auger 1991, 1993, 1995; Nadasdi 1995, 2000; King & Nadasdi 1995, Ossipov 1997, Heap 2000, entre autres). Des énoncés du type *Les enfants ils en ont trop* où le PP est variablement utilisé représenteraient une structure appelée tôt ou tard à se généraliser (Auger 1998). Théoriquement, cette généralisation serait l'une des manifestations d'une tendance, pour le français, à passer au statut de langue à sujet nul et/ou alors à prédominance topique (voir Lambrecht 1981; Friedemann 1997, entre autres). Sur la base du *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* (Poplack 1989), région de la capitale nationale du Canada, la thèse démontre que des indices synchroniques prédisant un changement d'envergure sont quasi inexistantes. Ceci n'est pas surprenant, la structure en question est aussi vieille que la langue française (Blasco-Dulbecco 1999), et de longs siècles n'ont pas (encore) réussi à l'imposer comme structure de base aux diverses variétés du français. À la perspective de changement, la thèse propose de substituer une approche qui met l'accent sur la stabilité du système.

En termes d'analyse, la thèse teste deux approches qui ressortent de la littérature sur le phénomène sous examen. La première approche ? la plus populaire dans les études sur le français canadien ? rend compte de la présence du PP à partir de la réanalyse de la structure disloquée. Ce processus contribuerait à démotiver pragmatiquement la dislocation (Auger 1995, 1998; King & Nadasdi 1995) créant, par là, une structure syntaxique sous-jacente. La deuxième approche est axée sur le processus quasi universel de grammaticalisation du PP comme marque verbale (Givón 1976, 1984, 1995; Lehmann 1985, 1987, 1995, Lyons 1990, entre autres). S'appliquant en premier lieu, le processus entraînerait par la suite la possibilité de redoublement 'apparent' du sujet.

La thèse soulève trois questions fondamentales: (i) Comment articuler les deux processus de grammaticalisation et de réanalyse dans un même modèle d'analyse? (ii) Comment justifier le rôle de marque d'accord, généralement dévolu au PP, à l'intérieur d'une théorie générale de l'accord? (iii) Vu que le PP reste optionnel, quelle prédiction formuler au niveau de son cheminement à moyen et à long terme?

Pour répondre à ces questions, la thèse procède à une série de tests effectués sur des données issues de la performance réelle de 38 locuteurs répartis sur toutes les couches socio-

économiques de la communauté (Poplack 1989). 5004 énoncés répondant à la structure SN (PP) SV sont analysés pour déterminer le taux d'usage du PP vs son absence, ainsi que le conditionnement exercé par des facteurs linguistiques et sociaux. L'analyse multivariée des données dûment codées est réalisée à l'aide de GoldVarb 2001.

Les résultats amènent aux conclusions suivantes. Premièrement, un modèle hybride incluant la grammaticalisation et la réanalyse permet d'expliquer le fonctionnement du PP en contexte variable SN (PP) SV. D'une part, il existe une force d'intégration du PP dans la composante verbale même en présence du SN sujet qu'il était supposé remplacer; cependant, cette tendance reste restreinte à un petit nombre de formes verbales, ce qui implique que le processus est loin d'être complété. La nature de cette force est liée à la possibilité, pour le PP, de ne pas absorber le Cas (Roberge 1990). D'autre part, l'importance de la contrainte de proximité du SN vis-à-vis du SV révèle qu'une opération similaire à la réanalyse (de la structure disloquée) est envisageable; cependant, cette contrainte, qui a été du reste mentionnée dans nombre de grammaires anciennes, ne semble pas être de nature à provoquer une généralisation rapide de la structure à sujet redoublé.

Deuxièmement, le PP semble peu jouer le rôle de marque d'accord, accord entendu au double sens de la coindexation et de la configuration syntaxique (Chung 1998; Bessler 1999). Les facteurs impliquant la saillance des traits d'accord du SN et le degré de syncrétisme verbal (discrimination sing./plur.) conditionnent minimalement le PP. La tendance de ce dernier à former corps avec le verbe n'apparaît pas comme une stratégie de réparation du système d'accord sujet-verbe, mais par rapport à l'attirance exercée par quelques formes verbales spécifiques dans un contexte de contiguïté et en dehors de filtres phonologiques. À la proposition minimaliste de Auger (1998) selon laquelle la forme verbale incorporant le PP en redoublement porte le trait [+accord fort], la thèse suggère au contraire de minimiser la fonction d'accord elle-même.

Troisièmement, réalisé à 31% dans les données, le PP ne persiste pas auprès de la composante verbale dans un sens qui laisse croire à une tendance à la généralisation de la structure, et cela pour quelques raisons. D'abord, si la thèse parvient à circonscrire la signification sociale véhiculée par la structure sous examen ? ce que bon nombre d'études n'étaient pas parvenues à faire ? l'impact des facteurs sociaux reste néanmoins de faible portée. La gradation en âge ne montre pas de sauts très significatifs d'une génération à une autre, et ne permet pas de conclure à un changement en cours. Par contre, un certain prestige et même une tendance conservatrice dans certains milieux ont pour effet de ralentir la

propagation du phénomène. Des facteurs comme le sexe et le degré de maîtrise de l'anglais n'ont, quant à eux, aucune influence. Dans l'ensemble, les conditions sociales n'étant pas déterminantes, la thèse s'inspire de Weinreich, Labov & Herzog (1968) pour suspecter la possibilité d'un changement non orchestré socialement. Ensuite, le taux d'usage du PP n'est pas corrélé à la fréquence du verbe hôte. Les verbes les plus fréquents n'incorporant pas systématiquement cet élément, il est difficile de croire à l'avènement d'une table de conjugaison du genre *je-parle, tu-parles, il-parle* (Brunot & Bruneau 1949). De plus, l'étendue des formes verbales auxquelles le PP s'associe massivement est très réduite, ce qui bloque le mécanisme de productivité (Bybee 1985, 1988, 1995; Bybee & Thompson 1997).

En bout de ligne, en français parlé à Ottawa-Hull dans les années 80', la localisation du PP sous I (ou Agr), site des marques d'accord affectant le verbe, est une donnée qui n'est pas (encore) enregistrée dans la composante de la grammaire à titre permanent. Et rien n'autorise à penser que l'on va aujourd'hui dans cette direction. Recoupant un certain nombre d'études sur d'autres variables en français d'Ottawa-Hull (Poplack 1992, 1997 sur le subjonctif; LeBlanc 1999 sur le conditionnel, Willis 2000 sur les auxiliaires *être* et *avoir*, Klapka 2002 sur l'accord du genre, entre autres), la thèse contribue à faire ressortir l'évidence que cette variété exhibe jusqu'à un certain point de la stabilité interne, ce qui va à l'encontre de l'idée que des changements rapides et d'envergure sont en cours.

Chapitre 1

Introduction

1.1 Problématique générale de la recherche

1.1.1 Grammaticalisation du pronom personnel

La thèse aborde la question du processus de grammaticalisation du pronom personnel sujet sous la forme d'une marque intégrée dans la composante verbale. Considéré comme quasi universel, le processus en question est postulé par nombre d'auteurs, comme Givón (1976, 1984, 1995), Lyons (1990), Lehmann (1985, 1987, 1995), Roberts & Roussou (1999). Nous poursuivons comme objectif de vérifier l'existence d'un tel processus en français parlé à Ottawa-Hull (Poplack 1989), région de la capitale nationale du Canada et, s'il existe, de faire le point sur son contenu exact, sur son avancement, et sur les contraintes qui en déterminent le parcours.

Le concept de grammaticalisation (Lehmann 1985, Croft 1990, Hopper 1991, Heine, Claudi & Hunnemeyer 1991, Hopper & Traugott 1993), réfère au changement qui convertit des éléments à contenu lexical en éléments grammaticaux. Si le changement est ici de nature diachronique et ne s'effectue pas abruptement (Poplack & Tagliamonte 2000, Haspelmath 1998), il s'établit néanmoins le long d'un continuum dont il est possible d'observer les stades synchroniquement (Hopper & Traugott 1993). L'étude que nous entreprenons tente de précisément de déceler dans un état synchronique du français parlé des indices éventuels témoins d'une grammaticalisation qui serait en cours de développement.

Emprunté à Bubenik (1993), le cheminement en (1.1) indiquerait qu'une fois cliticisé sur le verbe (perdant ainsi l'autonomie morphosyntaxique), après avoir perdu l'accentuation (ce qui est une érosion phonologique), le pronom personnel grammaticalisé, ou alors en voie

de l'être, en viendrait à jouer le rôle de marque verbale d'accord (ceci étant un changement sémantique impliquant un dévidement). Un tel processus serait exemplifié en (1.2) où le pronom personnel subit des mutations qui semblent le contraindre à se rapprocher davantage de la forme verbale, entraînant, entre autres choses, sa cooccurrence avec le SN sujet.

(1.1) Processus de grammaticalisation du pronom personnel (PP)

PP indépendant > PP non accentué > PP clitique > accord verbal

- (1.2) (a) les enfants **ils** avaient emporté de la boisson avec eux-autres (045/0085)¹
 (b) les enfants, comme on parlait toujours l'anglais dans la maison, **ils** sont devenus anglifiés (011/0207)

Il s'agit, en ce qui nous concerne, de déterminer si un processus de grammaticalisation du pronom personnel est attesté en français parlé canadien, qui tend à le préfixer sur le verbe à titre définitif. Pour ce faire, nous utilisons une approche fondée sur les critères heuristiques mis au point par Hopper (1991), lesquels ont été adaptés et testés empiriquement par Poplack & Tagliamonte (2000) pour servir à mesurer le degré de grammaticalisation.

Selon Klavans (1982), il faut bien distinguer les composantes phonologique et syntaxique lors de la cliticisation. Le fait que le pronom personnel est cliticisé sur le verbe ne va pas impliquer qu'il lui est syntaxiquement dépendant. De même, nous pensons qu'il faut parvenir à distinguer la dimension phono-morpho-syntaxique (FORME) et la dimension proprement sémantique (FONCTION). L'intégration formelle du pronom personnel au sein du

¹ Les codes situent les extraits dans la transcription du *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* (Poplack 1989). Les trois premiers chiffres indiquent le numéro du locuteur, les quatre derniers la ligne dans la transcription. Le pronom personnel est indiqué en caractère gras et est souligné. Le tiret (_) indique l'absence du pronom personnel, variante qui lui est concurrente dans le même contexte variable. Comme nous l'expliquerons plus loin, étant donné que nous nous intéressons uniquement aux deux variantes PRÉSENCE et ABSENCE du pronom personnel, nous utilisons une translittération normalisée de cet élément, qui ne tient pas compte des modalités de sa réalisation phonétique.

verbe, si elle est prouvée, doit être distinguée du rôle qu'il y assume. Or, si l'on accepte que ce rôle est universellement celui de marquer l'accord verbe sujet, l'on trouve par contre peu de développements justifiant cette fonction à l'intérieur d'une théorie de l'accord. Nous traitons la question en tenant compte des conditions dans lesquelles cette relation a lieu.

En termes formels, nous concilions la théorie de la grammaticalisation du pronom personnel et la théorie générative sur sa localisation en structure de la phrase. Il existe un débat, non encore clos, sur l'idée que le français populaire localise ou amorce de localiser le pronom personnel en position *Agr(ement)* (Lambrecht 1981), proche du verbe, avec comme conséquence majeure d'en faire un morphème obligatoire agglutiné au verbe. De manière particulière, c'est en contexte de redoublement du sujet où le pronom personnel n'est pas requis en français standard, que l'on peut tester et mesurer le degré de son attachement au verbe. Pour que la fusion entre le pronom personnel et le verbe (c'est-à-dire la séquence [PRONOM CLITIQUE + VERBE], Bybee 2001:356) puisse résulter en une donnée indissociable stockée dans la mémoire, il faut qu'elle soit sous-tendue par un mécanisme productif. Même s'il est difficile d'opérationnaliser la notion de productivité (Poplack 2001), il est à regretter qu'aucune étude de la grammaticalisation du pronom personnel n'ait jusqu'à présent été consacrée au dégagement d'un tel mécanisme. Nous proposons donc dans cette thèse une analyse quantitative de la productivité du phénomène en nous inspirant du modèle conçu par Bybee (1985, 1988, 1995) et par Bybee & Thompson (1997). Nous prenons en compte l'impact de la fréquence des données (*token frequency*) qui instancient la soudure entre le pronom personnel et le verbe et en même temps la fréquence du type (*type frequency*) des verbes hôtes, c'est-à-dire l'étendue du répertoire de verbes spécifiques portés à retenir le pronom personnel dans leur morphologie.

Nous pensons que c'est dans cette perspective que l'on peut définitivement répondre à d'épineuses questions concernant le statut exact du pronom personnel vis-à-vis du verbe.

Nous suggérons d'importantes nuances à l'approche minimaliste adoptée par Auger (1998), qui semble situer l'émergence du pronom personnel dès le stade de la sélection lexicale en ce qui a trait au verbe. Il ne semble exister, en effet, aucune évidence selon laquelle le système du français (populaire) est aujourd'hui doté d'un mécanisme général dictant l'encastrement systématique du pronom personnel au sein du verbe envisagé comme catégorie de langue. Il convient de vérifier de près le type de distribution du phénomène par rapport aux différentes sortes de verbe. Sinon, la prédiction de l'avènement d'une table de conjugaison du genre *je-parle, tu-parles, il-parle* (Brunot & Bruneau 1949) ne se réalise pas encore manifestement aujourd'hui.

En termes fonctionnels (sémantiques), la problématique devient encore plus complexe. Nous cherchons à établir si le rôle de marque d'accord est ou est en train d'être assigné au pronom personnel. Dans l'ensemble, les changements souvent évoqués dans le système de l'accord en français (Barbaud 1998, Gadet 1997, Bessler 1999) ne semblent pas être d'une nature et d'une ampleur susceptibles d'imposer de trouver un nouveau système de marquage morphologique dans le verbe. Même si nous admettions que cela était vrai, rien n'indique que le pronom personnel soit le moyen le mieux indiqué. Il importe de vérifier jusqu'où le pronom personnel est conditionné par les caractéristiques du SN sujet, source des traits d'accord, et/ou s'il est en rapport avec les marques verbales préexistantes, en l'occurrence les terminaisons ou l'alternance de racines. Or, sur ce dernier plan, des études spéculatives et empiriques (Givón 1976, Sprouse & Vance 1999, Nadasdi 2000, Heap 2000, etc.) montrent que le fonctionnement du pronom personnel n'est pas relié au degré d'encodage de l'accord dans la forme verbale. Ceci met très sérieusement en cause l'hypothèse du rôle de marque d'accord joué par le pronom personnel.

Pourtant, des auteurs s'évertuent à affirmer que le pronom personnel (en contexte de redoublement) n'est rien d'autre qu'une marque d'accord. Le conditionnement exercé par

certaines traits spécifiques du SN sujet (à savoir : [+humain], [+défini] [+spécifique]) sur le pronom personnel a été prouvé sur une base solide; cependant, Auger (1998) s’y appuie pour aller jusqu’à attribuer le trait [+accord fort] à la forme verbale enrichie du pronom personnel. A notre avis, un tel concept reste très approximatif et ne pourrait rendre compte du fait qu’un groupe fortement restreint de formes verbales se trouvent concernées par le phénomène. Pour quelle raison la situation se présenterait-elle ainsi?

Mais alors, comment déterminer la fonction du pronom personnel qui persiste aux alentours du verbe? Nous défendons essentiellement l’hypothèse d’une persistance basée sur un petit nombre de formes verbales très fréquentes. Le pronom personnel tend en effet à s’agglutiner sur certains verbes sans lien ni avec la nécessité d’établir et de clarifier l’accord verbe-sujet ni avec l’appartenance de ces verbes à une catégorie linguistique cohérente. Ceci n’exclut en rien la possibilité qu’une fonction plus évidente puisse plus tard être assignée au pronom personnel, la grammaticalisation étant alors ainsi loin d’être complétée.

En définitive, notre travail vise à prospecter les chances que cette sorte de préférence lexicale par rapport au verbe puisse se développer en habitude, puis en règle générale inscrite dans la grammaire du français (parlé). Dans nombre d’études, il est dit que la grammaticalisation du pronom personnel est liée à un changement d’envergure en français, qui fera passer cette langue du statut de langue à sujet non nul vers le statut de langue à sujet nul (Friedemann 1997) et/ou à prédominance topique,² selon Ashby (1977) et Lambrecht (1981). À notre connaissance, les recherches empiriques existantes ne confirment pas encore cette thèse; les prédictions restent de la pure théorie. Nous avancerons des arguments, fondés sur

² La position ou le nœud topique (TOP) servirait à encoder le thème, la présupposition ou le sujet psychologique dans la phrase, c’est-à-dire ‘ce dont on parle’. Des analyses diachroniques ont posé en français l’existence d’une évolution du SN sujet (comme constituant de base de la phrase) en thème, en particulier à partir de la prolifération supposée des constructions disloquées, lesquelles subiraient une démotivation sémantique. Blasco-Dulbecco (1999) fait le point sur cette problématique aux conséquences typologiques considérables.

l'observation, qui montrent que la tendance à la généralisation du pronom personnel comme morphème verbal obligatoire d'accord ne se vérifie pas aujourd'hui plus qu'hier. Si cela est prouvé, il s'en suivra que le niveau de grammaticalisation, pour peu que l'on parvienne à en détecter des indices par d'autres moyens, n'implique pas l'expansion maximale et l'usage catégorique du pronom personnel dans un contexte défini et avec une fonction définitivement fixée. En d'autres termes, sur la base de l'aspect variable indéniablement inhérent à l'usage de l'élément en question, il s'agira de prouver que la variation est ici relativement stable.

L'approche diachronique adoptée par Blasco-Dulbecco (1999) mérite notre attention. Esquissant l'histoire de la dislocation en français ? une structure source potentielle de la fixation du pronom personnel sur le verbe, comme nous le verrons ? l'auteure montre que le phénomène est dans tous les cas «très ancien, déjà présent dans les premiers textes du français» (p.13), mais que «les données historiques infirment les analyses modernes [...] conduites en termes d'évolution de la langue» (Ibidem). Selon Blasco-Dulbecco, «tous [les] effets de continuité dans le phénomène de la dislocation depuis les origines de la langue en termes de fréquence, de distribution et de fonctionnement, quoique souvent occultés par les grammairiens historiques, conduisent à écarter [...] une théorie de la dislocation fondée sur l'évolution de la langue» (p.23). C'est donc dire qu'«il faut rester très prudent avant de parler de la grammaticalisation du phénomène, s'assurer de la validité des critères retenus, d'autant que le caractère obligatoire du pronom clitique n'est généralement pas pertinent pour le français» (p. 56). La question est claire : «...vu la présence des dislocations dans l'ancien français, quel intérêt trouverions-nous à affirmer son imposition dans la langue et sa grammaticalisation [...] au détriment d'autres structures? Pourquoi ne nous contenterions-nous pas d'y déceler une simple variation [...]?» (pp. 52-53).

La problématique est bien réelle et d'une grande complexité. Si la présence du pronom personnel qui redouble le SN est aussi vieille que le français, et que de longs siècles n'ont pas encore réussi à généraliser cette structure comme fait sous-jacent de grammaire, qu'est-ce qui pourrait légitimer une approche basée sur la grammaticalisation? Par grammaticalisation, il faut entendre ici toute modification en termes de fréquence, de fonctionnement morpho-syntaxique et de contenu fonctionnel associés au pronom personnel en contexte de redoublement. Du moment que nous avons affaire à une variété du français à un moment bien précis de son histoire, toute la question est celle de la motivation sous-tendant le déclenchement d'un changement éventuel? nous nous référons ici à l'«*actuation problem*» (Weinreich, Labov & Herzog (1968). En effet, pour quelles raisons un fait linguistique vieux de 10 siècles, qui ressortit au choix du locuteur, subirait-il tout à coup un changement substantiel (ou en montrerait des signes évidents) dans les années 80' à Ottawa-Hull, alors que cela n'a pas été le cas avant? Et si l'on devait conclure à la stabilité dans le choix de l'usage du pronom personnel dans le contexte de redoublement du sujet, comment doit-on rendre compte de cet effet de conservation (*Conserving Effect*, Poplack 2001) dans ce cas?

Le questionnement est d'autant plus pertinent que des recherches qui ont été menées jusqu'à présent sur nombre de variables en français parlé à Ottawa-Hull (Poplack 1992, 1997, 2001 sur le subjonctif; Leblanc 1999 sur le conditionnel; Willis 2000 sur les auxiliaires *être* et *avoir*; Klapka 2002 sur le processus d'accord, entre autres) ont presque unanimement conclu à l'existence d'une certaine stabilité interne à cet idiome. Dans l'ensemble, là où les données semblent en apparence suggérer que des changements importants ont lieu, une approche variationniste, appuyée par des arguments historiques, prouve qu'il n'en est rien, au juste. Au contraire, les faits variables observés remontent toujours loin dans le temps et continuent d'être conditionnés par les mêmes contraintes. Or, étant donné que l'évidence ressort de plus en plus et concerne plus d'un aspect du système grammatical, notre sentiment

est que la variation qui caractérise le pronom personnel se trouve fort probablement sous l’emprise de cette tendance générale à la stabilité de l’idiome en question. Nous ne voyons aucune raison, relevant de la nature du pronom personnel et de son fonctionnement, qui ferait que la tendance générale ne s’appliquerait pas.

1.1.2 Contexte de redoublement du sujet et réanalyse

Le contexte de redoublement du sujet, dans lequel le pronom personnel co-habite avec le SN dans le même domaine prédicatif³, est pertinent pour évaluer la capacité du système de retenir le pronom personnel au sein du syntagme verbal. Les exemples en (1.3) tirés du *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull* (Poplack 1989) illustrent un usage variable du pronom personnel, ce qui prouve que la structure ne constitue pas (encore) en soi une règle catégorique.

- (1.3)
- (a) en-tous-cas, les enfants _ parlent toutes français (010/0258)
 - (b) les enfants _ ont toujours été à école française (023/0016)
 - (c) parce que l’enfant-- les enfants _ vont n’en souffrir (011/0863)
 - (d) si les parents y vont, les enfants **ils** iront pas (021/0604)
 - (e) mes enfants là **ils** sont dans, tu sais, bien des choses (042/0653)
 - (f) c’est que les enfants ben **ils** sont tout seuls le soir (042/0631)
 - (g) tes enfants <HESIT> _ sont bien, puis _ sont épanouis (020/0882)
 - (h) aujourd’hui les enfants <HESIT> _ partent de la maison (031/1062)
 - (i) les enfants de c’t âge-là **ils** le savent, hein (042/1318)

Comme pour la grammaticalisation du pronom personnel, l’on semble soutenir que la structure redoublée est en voie de généralisation dans certaines variétés. Des études mention-

³ Le redoublement a été et continue d’être présenté aussi comme une forme de pléonasme syntaxique, de redondance, de répétition, de réitération, ceci étant dû au fait que «les analyses établissent une relation de coréférence totale entre le syntagme disloqué et le pronom clitique et qu’elles leur attribuent la même fonction syntaxique auprès du verbe constructeur» (Blasco-Dulbecco 1999:43). Comme on le verra, c’est en raison de cette apparente redondance que la structure a toujours été combattue par la grammaire prescriptive.

nent cette tendance en français canadien parlé à Montréal, en Estrie, en Ontario (Campion 1984; Roberge 1986; Auger 1991, 1993, 1995, 1998; Sankoff 1992; Recktenwald 1992; Nadasdi 1995, 2000; King & Nadasdi 1995; Ossipov 1997), à l'exception de la variété du français de Terre-Neuve (King & Nadasdi 1997) qui connaîtrait la dislocation du SN seulement. La question se pose ici déjà de circonscrire le principe de redoublement du sujet, en général, et d'en déterminer les modalités d'implémentation dans diverses variétés. Or, si une relative progression des constructions à sujet redoublé caractérise le français parlé, en particulier acadien et québécois, aux yeux de certains (Montapanyane 1997), le phénomène n'est pas malheureusement rapporté dans certaines études récentes sur les principales tendances du français québécois (Blanc 1992, Hewson 2000, Battye & al. 2000). L'on ne sait donc pas indiquer si la structure en question est inscrite ou pas dans la composante de la grammaire.⁴

Un fait important à relever dans les études empiriques sur la structure redoublée est que les facteurs sociaux ne montrent pas d'effet réellement significatif, dans l'ensemble. Ainsi, Ashby (1988), Rechtenwald (1992) et Nadasdi 1995, 2000) montrent que l'usage de cette structure n'est pas corrélé à l'âge, au sexe ou à la classe sociale. Bien entendu, l'on s'accorde généralement sur le fait que ce n'est pas nécessairement le cas que toute variation linguistique s'explique en référence à la variation sociale (Coveney 1997, Milroy & Milroy 1998). Mais il reste qu'il y a lieu de se poser des questions sur la possibilité et le mode de propagation d'un phénomène linguistique qui n'est lié à aucune composante sociale agissant comme initiatrice. Nous croyons qu'il s'agit ici d'un fait symptomatique qui pourrait amener

⁴ Il convient de réaliser que cette situation n'est pas nouvelle. Parlant de la dislocation, Blasco-Dulbecco (1999:41) rapporte que dans certaines grammaires (Martinon 1927, Guiraud 1965, par exemple), «il n'y a pas d'exemples de dislocations ou de références dans les grammaires [...] qui traitent pourtant de la langue parlée et du français populaire.» Ceci pourrait certainement s'expliquer, du moins en partie, sur base de la pression exercée par la norme. Plus loin, nous montrons que la dislocation est à considérer comme l'une des sources de la construction à sujet double.

à douter de l'existence d'une possibilité de généralisation, au moins rapide. Nous savons, par contre, que la structure en question a longtemps été vue comme vulgaire, populaire ou familière par la tradition grammaticale. Au-delà de la conclusion tirée dans les études que nous venons de mentionner, il est à se demander si le stigmate social associé au redoublement a complètement disparu ou n'a pas eu d'effet sur la langue parlée (à Ottawa-Hull), ou alors a laissé quelque séquelle. Nous estimons qu'il est nécessaire de tester à nouveau les paramètres sociaux par rapport à l'usage du redoublement du sujet pour clarifier beaucoup mieux la situation.

Au point de vue de l'analyse, l'on peut avancer l'hypothèse que la présence variable du pronom personnel en contexte SN (PP) SV est due à sa grammaticalisation comme morphème verbal (rapport PP-V). La mise en relation sujet-verbe interviendrait tout simplement après que le verbe ait fixé le pronom personnel dans sa morphologie, ce qui créerait, en fait, l'illusion du redoublement du SN. Dans une approche différente, le redoublement du sujet s'explique en général aussi à l'aide d'un autre type de changement, à savoir la réanalyse. Les études mentionnées sur le français canadien rendent compte de la cooccurrence du pronom personnel avec le SN (rapport SN-PP) en termes de réanalyse de la structure disloquée dans laquelle le pronom anaphorique reprenait le SN. L'on assisterait à une certaine routinisation de la structure qui finirait par imposer le redoublement.

Par réanalyse, il faut globalement entendre le changement linguistique qui réinterprète, sans la modifier, une structure de surface en fonction d'une structure sous-jacente différente, que celle-ci soit nouvelle ou pas (Lightfoot 1979, 1981, 1991). La structure disloquée SN,...PP-SV dans laquelle le SN va occuper la position TOP(ique) alors que le pronom personnel le remplace, serait ainsi réanalysée sous une structure neutre (Auger 1995, King & Nadasdi 1995, 2000, Friedemann 1997, etc.). Le problème majeur est que, dans pratiquement aucune des études concernées, le processus de grammaticalisation ne se trouve envisagé et

confronté à la réanalyse pour faire ressortir le processus qui serait réellement en cause, ou dans le cas où les deux processus agissaient conjointement, pour déterminer le domaine ainsi que le degré d'application de chacun. Cette lacune méthodologique amène Auger (1995) à affirmer, par exemple, que le verbe n'a pas d'influence sur le pronom personnel qu'il semble pourtant attirer et retenir dans sa morphologie suite au processus de grammaticalisation.

1.1.3 Grammaticalisation et/ou réanalyse?

Nous étudions la grammaticalisation dans un contexte où s'exercent des contraintes liées à la réanalyse. La question est de savoir si le pronom personnel en contexte SN (PP) SV résulte d'un mécanisme général de grammaticalisation qui le polarise sur le verbe, ou d'un mécanisme de réanalyse de la dislocation, ou d'une interaction entre les deux. Si l'hypothèse de base veut que la grammaticalisation du pronom personnel débouche sur la création de marques d'accord, la réanalyse apparaît elle aussi, selon Chung (1998), comme créatrice de marques d'accord. Quoique rare dans la littérature sur la question, cette idée permet à tout le moins d'entrevoir un point de convergence entre les deux processus.

La distinction entre grammaticalisation et réanalyse n'est pas aisée. Hopper & Traugott (1993) posent que la réanalyse est un mécanisme qu'emprunte la grammaticalisation. Cependant, Haspelmath (1998) établit une démarcation entre les deux sur la base de quelques critères. Ainsi, la grammaticalisation se remarque à la perte d'autonomie morpho-syntaxique, ceci conduisant à la fusion des segments. Par exemple, le pronom personnel va se cliticiser sur un autre constituant, le verbe. Ce changement ne semble pas vrai dans le cas de la réanalyse où une structure est réinterprétée sans modification en surface. Ensuite, la grammaticalisation n'est pas motivée par un contexte linguistique ambigu ou truffé d'irrégularités, et n'est pas une solution à un problème de décodage de la structure. Ce qui semble être le cas dans la réanalyse considérée comme étant thérapeutique dans la théorie de

Lightfoot (1979). Enfin, la grammaticalisation semble être unidirectionnelle, tandis que la réanalyse est bi-directionnelle, le processus pouvant opérer en sens inverse. Le critère de la directionnalité n'est pas clair puisque la grammaticalisation est à la fois la généralisation d'un usage d'une forme et sa tendance à l'érosion et à l'effacement suite à l'effet d'une fréquence élevée (Givón 1976, Lehmann 1995, DeCastilho 1998). De là, l'on tirera la conclusion que rien n'oblige la grammaticalisation à être conduite jusqu'au bout et pour se solder par la réalisation générale d'une forme.

Comme nous l'avons vu, le changement induit par la grammaticalisation est graduel ? comme le sont, virtuellement, tous les changements linguistiques ? et s'étend sur un espace de temps plus ou moins large suivant la nature de l'élément impliqué. Ceci est compatible avec l'idée que le processus de grammaticalisation, du fait qu'il prend du temps, peut ne pas être complété à long terme advenant que des contraintes fortes surgissent ou que les locuteurs changent de comportement. De ce point de vue, l'acquisition d'un caractère obligatoire n'est pas un critère définitoire incontournable de la grammaticalisation. L'on ne peut exclure qu'un phénomène en voie de grammaticalisation puisse être abandonné. Si la grammaticalisation s'appuie sur l'usage, selon Haspelmath (1998), nous inférons que la fréquence d'utilisation ne doit pas nécessairement aller systématiquement en grandissant. Sans nier qu'il repose sur des règles, l'usage a tout de même la possibilité de pouvoir se développer dans des directions parfois imprévisibles, ouvertes à des ajustements ou des innovations de toutes sortes.

Au contraire de la grammaticalisation qui est, par essence, graduelle, le changement dû à la réanalyse est supposé être abrupt (Haspelmath 1998) et donc atteindre le niveau catégorique rapidement, dans l'espace d'une génération, le cas échéant. L'effet de la fréquence devrait y être évident à court terme. L'on pourrait donc poser que si la structure à sujet double était générée par l'application d'une réanalyse, il y aurait théoriquement longtemps

que son adoption comme règle obligatoire aurait été complétée. L'on prend aussi pour acquis, d'un autre point de vue, que la réanalyse a lieu à l'occasion de l'acquisition de la langue (par l'enfant ou toute une génération). La charnière entre générations successives serait donc le lieu par excellence où une réanalyse va s'observer sous son aspect décisif.

Nous ne pouvons prétendre réussir à distinguer rigoureusement les deux processus de grammaticalisation et de réanalyse qui, en réalité, s'imbriquent jusqu'à un certain point. Concrètement, les éléments heuristiques pris de la théorie de Haspelmath (1998) ne seront utilisés qu'à titre indicatif. Il est clair que certains paramètres restent peu diagnostiques. Par exemple, les deux processus de changement impliquant nécessairement du temps, il s'avère difficile de les départager sur ce plan.

1.2 Questions de recherche et hypothèses

Récapitulons la problématique que nous venons d'exposer. D'abord, selon les théories, l'usage du pronom personnel en redoublement du sujet semble s'expliquer (i) comme le résultat d'un processus universel de grammaticalisation qui en ferait une marque intégrée dans la morphologie verbale, et/ou (ii) comme l'aboutissement d'un processus de réanalyse qui tendrait à démotiver et à généraliser la structure disloquée. La deuxième perspective est de loin la plus familière dans les études sur le français parlé au Canada. Mais comment faire la part des choses? Dans un énoncé du type *les enfants ils dorment*, comment savoir si la présence de *ils* est due à des contraintes liées à la grammaticalisation (qui a théoriquement pour but de créer des marques verbales d'accord) ou si elle s'explique grâce au processus de réanalyse tendant à aligner toutes les phrases sur le modèle de la structure disloquée?

Ensuite, concernant le rôle d'accord qui serait dévolu au pronom personnel au sein de la composante verbale, l'état actuel des connaissances est plutôt tâtonnant. D'une part, il

n'existe pas d'évidence en faveur de l'idée selon laquelle le pronom personnel agglutiné au verbe compense les marques verbales dont on s'accorde pour reconnaître un certain degré d'évanescence. À notre connaissance, aucune étude ne montre exactement comment le pronom personnel en viendrait à s'intégrer en position Agr où d'autres éléments subsistent, ne fût-ce que minimalement (par exemple, *l'enfant il dort* vs *les enfants ils dorment*). Il semble plutôt que les marques de conjugaison et le pronom personnel cliticisé sur le verbe sont nettement distincts au point de vue de la position et de la fonction, et qu'il n'existe pas de rapport de causalité entre eux. D'autre part, l'attribution du trait [+accord fort] au verbe assorti du pronom personnel sujet (Auger 1998) est une approche qui n'a pas encore été suffisamment étayée. Comme nous allons démontrer que le pronom personnel a tendance à se fixer sur certaines formes verbales spécifiques en nombre restreint, l'analyse proposée par Auger (1998) échoue d'office à expliquer pourquoi l'accord fort ne concerne que quelques verbes seulement. Il convient de faire la part des choses entre ce qui appartient à la catégorie et ce qui est propre à quelques membres de la catégorie.

Enfin, la prédiction selon laquelle le pronom personnel évolue vers l'acquisition d'un caractère obligatoire reste encore aujourd'hui un problème entier aussi bien synchroniquement que diachroniquement. D'un côté, dans l'état actuel de plusieurs variétés du français (dont le français parlé au Canada), le pronom personnel est optionnel; et l'on ne sait pas trop déterminer sur une base rigoureuse si sa présence gagnera de plus en plus de terrain au détriment de son absence. D'un autre côté, comme nous l'avons dit, l'usage du pronom personnel en avant du verbe et en présence du SN sujet date de plusieurs siècles, ce qui amène à douter d'une généralisation en cours amorcée dès les tous premiers instants de cette langue, à moins que l'on parle d'une évolution extrêmement lente. Mais il se trouve qu'au point de vue de la théorie syntaxique, aucune étude n'a encore pu rendre compte de cette lenteur caractéristique de la propagation du pronom personnel.

Pour aborder toutes ces questions, nous posons trois hypothèses de travail :

Hypothèse 1

En contexte de redoublement du sujet (SN (PP) SV), un modèle hybride impliquant la grammaticalisation et la réanalyse rend compte de la présence du pronom personnel. L'idée de grammaticalisation 'pure' (Haspemath 1998) ne s'applique pas.

Hypothèse 2

Au regard des changements observés dans le système de l'accord en français (parlé), le pronom personnel grammaticalisé, ou en cours de l'être, ne joue pas le rôle de marque verbale d'accord à titre de solution à la perte d'autres types de marquage.

Hypothèse 3

Le processus qui produit le pronom personnel dans les constructions redoublées ne montre pas d'indices de généralisation (ou d'acquisition d'un caractère obligatoire) à court et/ou à moyen terme dans l'usage. Ceci s'explique sur la base de l'existence d'une structure sociale et d'un *pattern* fréquentiel non productif. Une tendance générale à la stabilité du système est en cause.

1.3 Facteurs spécifiques et prédictions

1.3.1 Facteurs captant l'hypothèse 1

On peut avancer que l'usage du pronom personnel en contexte neutre de redoublement du sujet, c'est-à-dire sa cooccurrence avec le SN qu'il était supposé remplacer, démontre la tendance à incorporer le pronom au sein de la composante verbale. Si le SN sujet est présent,

c'est que le pronom personnel est appelé à jouer un tout autre rôle au-delà de son rapport anaphorique avec lui. Le rapprochement entre le pronom et le verbe doit être évident.

Des facteurs capables d'aider à déterminer les conditions de l'attraction exercée par le verbe vis-à-vis du pronom personnel sont de plusieurs ordres. Ils sont d'abord phonologiques. Ainsi le type d'initiale au SV (consonne vs voyelle) et la longueur phonologique du SV (exprimée en nombre de syllabes) sont capables de tester la facilité matérielle avec laquelle le pronom personnel est intégré. Nous nous attendons à un impact moindre de l'environnement phonologique si le pronom personnel est appelé à assumer une fonction sémantique saillante, et s'il doit un jour se généraliser à tous les contextes.

La force d'intégration du pronom personnel en tant que morphème préverbal peut aussi être testé en envisageant l'effet de la présence d'autres clitiques dans la même zone. Nous prédisons que le pronom personnel sera freiné par d'autres clitiques préverbaux en raison d'une tendance générale empêchant d'accumuler des éléments autour de la racine verbale. Un effet significatif aiderait à confirmer le statut morphologique du pronom personnel étant donné qu'il serait sous le contrôle des mêmes contraintes régissant d'autres clitiques. Au contraire, le manque de blocage du pronom personnel suite à la présence d'autres clitiques signifierait qu'il relève d'une autre nature.

En regardant la spécificité lexicale ainsi que la fréquence du verbe hôte, il y a lieu de mieux discuter la question concernant le potentiel de productivité du phénomène. Globalement, nous prédisons que le pronom personnel est inégalement réparti par rapport aux différentes formes verbales spécifiques et qu'il est corrélé à un nombre restreint d'items lexicaux (verbes fléchies et lemmes), ce qui explique la lenteur d'expansion à toutes les formes verbales et donc à tous les contextes.

Sur le plan de la structure sociale, nous observerons des énoncés naturels produits par des locuteurs co-habitant à la même époque (les années 80'). Nous ne nous attendons pas à

un effet prononcé de la gradation en âge puisque seul l'usage (Haspelmath 1998) à n'importe quel moment de la vie est supposé être en cause dans la grammaticalisation et que l'acquisition de la langue par chaque génération n'est pas le lieu de ce processus. Par contre, un effet déterminant du facteur âge devra amener à conclure que la réanalyse est en cause (voir Haspelmath 1998).

L'hypothèse de la grammaticalisation du pronom personnel implique la gradualité. Or, le constat aujourd'hui est que le pronom personnel est en usage variable en contexte SN (PP) SV, c'est-à-dire que le score n'est pas celui d'une règle générale obligatoire, et rien ne dit qu'il devra en être nécessairement ainsi. Si le taux de présence du pronom personnel est important, l'on conclura que la progression avance vers le statut d'une règle déclarée en structure profonde. Dans le cas contraire, la grammaticalisation du pronom personnel ne sera pas vue comme un processus qui a fini par créer une règle catégorique incorporée dans la grammaire.

Pour ce qui est de la réanalyse, il faut d'abord dire qu'il est difficile de distinguer la dislocation, où le SN subit une extraposition, et le redoublement du SN, où le SN et le pronom personnel sont dans le même domaine, c'est-à-dire dans des positions régulières. Il n'existe pas de critères spécifiques rigoureux comme l'intonation ou l'accent d'insistance servant à des fins contrastives (King & Nadasdi 1995), du matériel verbal particulier inséré entre le SN et le SV, l'intention du locuteur, la possibilité ou l'impossibilité de redoubler des SN quantifiés et/ou indéfinis, etc. pour démêler la situation. Nous assimilons à la dislocation les contextes dans lesquels le SN sujet est séparé du verbe soit par du matériel verbal, soit par l'hésitation ou la pause, ou tout autre élément créant une distanciation entre les deux constituants. Si la réanalyse opère, nous nous attendons à ce que ces contextes similaires à la dislocation soient traités comme déclenchant plus le pronom personnel que les contextes non marqués de discontinuité SN-SV. Si, au contraire, cet effet ne se manifestait pas, ce serait la

preuve que la présence du pronom personnel résulte de sa grammaticalisation sur le verbe dans un rapport local, indépendant de la position proche ou éloignée du SN sujet. Nous montrerons plus loin que la contrainte de proximité SN-SV a été l'élément-clé dans l'acceptation vs le rejet de la structure disloquée par la grammaire. Étant donné l'hypothèse que la réalité de la structure disloquée n'a pas évolué à travers les siècles (Blasco-Dulbecco 1999), nous nous attendons à ce que la contrainte de la proximité SN-SV soit encore opérationnelle.

De manière générale, l'opérativité du processus de réanalyse va être testée sur la base de facteurs reliés au SN sujet, en ce qui concerne aussi bien ses traits d'accord (genre, nombre) que sa position syntaxique sous-jacente (sujet actif, passif, réfléchi, inaccusatif, etc). Étant donné qu'en définitive notre hypothèse accorde de l'importance à la grammaticalisation du fait que le pronom personnel reste variable en contexte de redoublement du sujet malgré l'ancienneté de cette structure, il faut prédire un effet moindre de ces facteurs.

Le problème de la fonction d'accord sera exploité pour évaluer la part de la réanalyse. En effet, selon les critères donnés par Haspelmath (1998), la réanalyse est censée opérer en cas d'ambiguïté des structures. Or si le système d'accord sujet-verbe tend vers l'indistinction et la non-correspondance des traits, le pronom personnel ne peut en aucun cas être un moyen de compensation, comme nous allons le démontrer. Nous prédisons que son usage n'est pas corrélé à une quelconque ambiguïté dans la géométrie des traits d'accord aussi bien au sein du SN sujet que du verbe. L'ambiguïté est opérationnalisée sur la base des différents degrés à la fois phonologiques et morphologiques auxquels les traits sont discriminés.

1.3.2 Facteurs captant l'hypothèse 2

Nous supposons que le pronom personnel ne sert pas à marquer l'accord sujet-verbe. De manière corollaire, en suivant l'interprétation faite par Poplack & Tagliamonte (2000) de la variante zéro par opposition à des marques ouvertes, nous considérons que son absence ne

signale pas l'absence d'accord. Même si le système d'accord en français semble évoluer vers l'invariance des formes verbales (Brunot & Bruneau 1949, Moignet 1965, Grevisse 1975, Millardet 1977, Seklaoui 1989, Gadet 1997, Zink 1997, Joly 1998), il est douteux que le pronom personnel qui ne manifeste pas une meilleure distinction des traits à la 3^e personne⁵, comme on le voit en (1.4) à propos du franco-qubécois (une adaptation de Léard 1995) soit utilisé comme moyen palliatif.

(1.4) Formes du pronom personnel (3^e pers.)

	sing.	plur.
masc.	/i/	/i/
fémin.	/ɛ,a/	/i/

La vérification empirique du rôle de marque d'accord est faite, comme nous l'avons dit, sur la base de la corrélation entre la présence du pronom personnel et le degré de démarcation des traits⁶ aussi bien dans le SN sujet que dans le verbe.

L'impact de la visibilité des traits de genre du SN sujet est testé sur la base d'une échelle allant d'un marquage fort à un marquage faible : marquage lexical > marquage par la dérivation, marquage par le déterminant, marquage au niveau de l'adjectif > aucun marquage. L'effet de la visibilité des traits de nombre du SN est vérifié sur la base de la hiérarchie suivante qui part aussi d'un marquage fort vers un marquage de plus en plus

⁵ Il est très important d'avoir à l'esprit le fait que notre étude porte uniquement sur la 3^e personne parce que c'est là que nous avons la possibilité de variation dans l'usage et le non-usage du pronom de redoublement. Autrement, nous restons conscient du fait que les traits de personne restent marqués si l'on tient compte de la 1^e et de la 2^e personne.

⁶ Il est généralement admis que des traits de nature sémantico-pragmatique du SN, à savoir : +/- animé, +/- humain, +/- spécifique, +/- concret, +/- information nouvelle, +/- comptable, +/- distal, etc. (voir Bessler 1999) ont un impact sur le phénomène d'accord. Nous n'incorporons pas tous ces éléments dans l'analyse. Cependant, nous ne nions pas leur effet sur le redoublement.

faible : marquage lexical > marquage par la dérivation, marquage par le déterminant, marquage par le contexte coordinatif > marquage par le collectif. Dans les deux cas, nous ne nous attendons à aucune corrélation avec le taux d'usage du pronom personnel dont la capacité de discrimination des traits est somme toute réduite. Il est à remarquer qu'entre les deux pôles soulignés se trouvent des maillons intermédiaires où nous n'établissons pas nécessairement dès le départ une nette hiérarchie.

Il est facile de réaliser que ce n'est pas parce que les traits de genre et de nombre sont forts dans le SN qu'ils vont être répercutés par le pronom personnel; la théorie de l'accord comme copie des traits est difficile à soutenir ici. De même, ce n'est pas parce que ces traits sont faibles que le recours au pronom personnel va être nécessaire; dans ce sens, l'approche thérapeutique est difficilement envisageable.

La conception de l'accord comme étant une relation dépendant primordialement de la configuration syntaxique, et non de la coindexation des objets syntaxiques en accord (Chung 1998) est aussi testée. L'on cherche à déterminer si le pronom personnel s'explique en tenant compte de la position syntaxique sous-jacente du SN sujet. Suite à Nadasdi (2000), des positions de base sont hiérarchisées de la manière suivante : position active > quasi active ou inergative > réfléchi/réciproque > quasi passive ou inaccusative > passive, le sujet de la copule formant une catégorie à part. Une telle hiérarchie permet de mesurer l'impact de la position sous-jacente du SN sur la présence du pronom personnel supposé être la marque d'accord. L'idée est que, par exemple, le pronom personnel est plus présent en contexte de SN actif (véritable sujet) qu'en contexte de SN passif (qui est un objet sous-jacent; or le complément ne s'accorde pas avec le verbe).

Sous un autre angle, l'analyse du pronom personnel comme marque verbale d'accord doit être examinée sur la base de la corrélation avec le degré de syncrétisme (discrimination singulier/pluriel) de la forme verbale. Il s'agit de voir si le pronom personnel est une réponse

à la tendance à la disparition des terminaisons. L'on devrait s'attendre à un rapport de proportion inversée entre le pronom personnel et les moyens résiduels d'accord dans le verbe. En effet, le rattachement du pronom personnel à Agr devrait être bloqué si d'autres marques y sont encore rattachées. Une échelle de syncrétisme phonologique et/ou morpholexicale est établie qui traduit le degré de démarcation singulier/pluriel : syncrétisme total > voyelle différente, consonne différente, voyelle et consonne différentes > différence totale. Encore une fois, le pronom personnel étant un paradigme qui ne distingue pas clairement les traits, nous prédisons qu'il ne compense pas le syncrétisme. Signalons encore une fois que les deux pôles soulignés restent sont les plus indicateurs d'hierarchie, les maillons intermédiaires étant retenus à titre d'hypothèse de travail.

1.3.3 Facteurs captant l'hypothèse 3

Des facteurs linguistiques et extralinguistiques incorporés dans l'analyse permettent d'aborder le problème de la capacité de généralisation du pronom personnel dans le verbe. Il est évident qu'une première approche se base sur le taux général du pronom personnel en tant que variable dépendante. Comme nous l'avons déjà mentionné, un taux général élevé montrerait une tendance importante vers une grammaire comprenant cet élément. Un taux bas s'interpréterait dans le sens contraire. Évidemment, la fixation d'un seuil par rapport auquel un fait est à considérer comme inscrit ou non au fond de la grammaire n'est pas aisé. Notons que des points de comparaison historique et/ou interdialectale sont importantes pour se prononcer définitivement sur la tendance à l'accroissement du phénomène.

Insistons encore une fois sur le fait qu'un simple taux général ne permet pas toujours de déceler le potentiel productif d'une structure. C'est pourquoi nous nous baserons sur la fréquence du type (*type frequency*) de verbes qui accueillent le pronom personnel pour mieux faire nos estimations. Est-il besoin de le rappeler, nous nous attendons à une faible

fréquence de type, ce qui est compatible avec le constat selon lequel la variation affectant l'usage du pronom personnel reste relativement stable.

Une deuxième approche consiste à mettre à contribution l'impact des facteurs sociaux (âge, sexe, niveau d'études, occupation, maîtrise d'une autre langue, quartier résidentiel) dans la détermination de la structuration sociale sous-tendant l'usage du pronom personnel. Dans la même perspective que les travaux de Ashby (1988), Rechtenwald (1992) et Nadasdi (1995b, 2000) en matière de redoublement du sujet, nous prédisons le manque d'un effet significatif de l'appartenance sociale et, par conséquent, d'une organisation sociale responsable de la propagation de la structure.

1.4 Méthodologie

1.4.1 Approche variationniste

Pour sortir des spéculations et, en particulier, pour transcender les antagonismes qui caractérisent la littérature sur le pronom personnel (redoubleur), nous adoptons le modèle variationniste initié à partir des travaux de Labov dans les années 60'. Le postulat de base est que la structure des langues est foncièrement hétérogène, variable, ouverte aux changements. L'avantage de ce modèle est qu'il est tout à fait capable d'intégrer des explications, même éparées, dans une seule et même systématique. Il est posé que l'état d'un système ou d'un sous-système linguistique englobe jusqu'à un certain point un changement, fût-il virtuel. Or, l'approche variationniste est compatible avec les processus diachroniques, comme la grammaticalisation, même si, selon Poplack & Tagliamonte (2000), l'on compte peu de travaux variationnistes sur la grammaticalisation.

L'approche variationniste convient parfaitement à la description du rapport fondamental forme-fonction qui architecture la structure des langues. Par nature, ce rapport n'est pas

bi-univoque et immuable. En effet, à une même fonction peuvent correspondre plusieurs formes alternantes; et, vice-versa, une même forme peut subsumer plusieurs fonctions. Dans cette optique, nous examinons l'hypothèse selon laquelle la grammaticalisation du pronom personnel, en tant que forme, consiste justement en un processus qui lui fait subsumer une nouvelle fonction.

L'utilisation de l'analyse variationniste se trouve justifiée par le fait que l'on observe un usage variable du pronom personnel en contexte SN (PP) SV. Le pronom personnel alterne avec la marque zéro dans le même contexte sans que le sens change véritablement ? nous reviendrons plus loin sur la problématique de la similitude sémantique en ce qui concerne les variables morphosyntaxiques. Nous évaluons les proportions dans lesquelles les deux formes (PP et zéro) apparaissent en discours et nous déterminons les facteurs contextuels en faveur du pronom personnel. Sur la base du poids des différents facteurs déterminé par la technique des règles variables (Sankoff 1988), il devient possible de localiser les zones internes au système linguistique où le pronom personnel pénètre, d'une part, et de voir quelles composantes de la communauté linguistique sont initiatrices du phénomène, d'autre part.

Une telle démarche impose de caractériser le fait linguistique sur la base de données vernaculaires provenant de la performance des usagers de la langue. Nous ne nous contentons pas de quelques exemples, et moins d'exemples fabriqués de toutes pièces, mais d'un ensemble d'énoncés suffisamment représentatifs de l'état de langue. Par ailleurs, le recours à la connaissance intuitive des locuteurs ne peut être d'un grand secours vu la nature du phénomène sous examen. Il s'agit donc, au contraire, de partir de productions linguistiques spontanées, de prendre un corpus assez grand pour nous amener à capter le comportement des locuteurs en l'articulant autour de propriétés générales.

1.4.2 Méthode de collecte des données

Nous travaillons sur la base de 5004 énoncés extraits du corpus du français parlé à Ottawa/Hull, corpus dont on trouve les caractéristiques générales dans Poplack (1989). Le travail d'extraction des énoncés se fait en écoutant les bandes sonores et en consultant les transcriptions, ce qui assure la fiabilité des données. L'ensemble de ces énoncés provient des interviews de 38 locuteurs (parmi 120) choisis en respectant la diversité sociométrique du corpus. Au point de vue structurel, les énoncés répondent à la structure SN (PP) SV, c'est-à-dire qu'ils ont variablement le pronom personnel, ou encore qu'ils ont soit le pronom personnel, soit la forme zéro, ce qui permet alors de confronter les deux formes alternantes de manière à dégager les éléments du contexte en faveur de la réalisation de l'un et l'autre. Il faut noter que d'autres constituants ou éléments peuvent s'intercaler dans cette structure sans problème, tels des adverbes, des commentaires, des pauses, etc. Par contre, des énoncés conformes à la structure SN (PP) SV qui, dans les données, font montre d'un usage exclusif soit du pronom personnel soit de la forme zéro sont exclus puisqu'ils ne permettent pas d'observer le choix du locuteur.

1.4.3 Analyse des énoncés

L'analyse des données se fera à l'aide de GoldVarb 2001 (Robinson, Lawrence & Tagliamonte 2001), une application des règles variables pour Windows. Il s'agit d'abord de les coder sur la base des facteurs opérationnalisés à partir des hypothèses que nous testons, puis de procéder au calcul de la distribution de la variable ainsi qu'à l'analyse multivariée. Appliquée sur des données de performance, l'analyse statistique est susceptible de donner, à la sortie, des valeurs hiérarchisées qui aident à trancher entre les analyses concurrentes du comportement des locuteurs vis-à-vis du pronom personnel et des contraintes à la base de sa

grammaticalisation. L'avantage majeur de l'outil informatique est que plusieurs manipulations des données sont possibles, comme l'ajout ou la suppression des énoncés ou même des groupes de facteurs traduisant les hypothèses. Dans son ensemble, la démarche que nous adoptons est décrite dans beaucoup d'ouvrages, dont le plus récent est Paolillo (2002).

1.5 Organisation de la thèse

La thèse comprend en tout 5 chapitres. L'introduction (chapitre 1) essaie de formuler les éléments du problème et donne un aperçu de toute la thèse.

Le chapitre 2 expose le cadre théorique du travail. Les concepts de grammaticalisation et de réanalyse sont discutés en liaison étroite avec la théorie générale de l'accord, celle-ci étant supposée pouvoir rendre compte du pronom personnel en contexte SN (PP) SV. Le concept de variation est aussi exploré, à titre d'instrument de mesure de la grammaticalisation.

Le chapitre 3 amorce l'analyse empirique, élément-clé de toute la thèse, en décrivant le dispositif méthodologique utilisé. Les différentes étapes de la démarche sont expliquées en détails, à savoir la constitution des données à partir du *Corpus du français parlé à Ottawa-Hull*, l'opérationnalisation des hypothèses sous forme de groupes de facteurs, la procédure de codage des données, et finalement l'analyse statistique à l'aide de GoldVarb.

Le chapitre 4 présente et interprète les résultats de l'analyse, c'est-à-dire, d'une part, la distribution de la variable sous examen par rapport aux groupes de facteurs indépendants, et d'autre part, les valeurs issues de l'analyse multivariée. Les facteurs significatifs retenus sont interprétés comme réponses aux questions de recherche. Bien entendu, nous expliquons aussi pourquoi les facteurs rejetés le sont.

Enfin, le chapitre 5 est une conclusion générale qui met en lumière les implications théoriques et méthodologiques importantes de l'étude. L'on peut y mesurer notre apport au débat sur le pronom personnel et sur la possibilité de prédictions au sujet de son devenir.

Chapitre 2

Considérations théoriques

2.0 Introduction

Aborder les processus de grammaticalisation et de réanalyse supposés transformer le pronom personnel en marque d'accord en contexte variable SN (PP) SV appelle la clarification de quelques théories. D'abord, nous expliquons en quoi consisterait la grammaticalisation du pronom personnel vs la réanalyse en plaçant ces processus dans une perspective axée sur la théorie du changement linguistique. La confrontation entre ces processus est la ligne directrice de la discussion. Ensuite, lumière est faite sur la théorie de l'accord censée rendre compte de l'usage du pronom personnel. Le marquage de l'accord est pris comme une fonction supposée être dévolue à la forme qu'est le pronom personnel. Nous montrons que cette analyse est à prendre avec précaution. Enfin, le concept de variation est présentée en termes de compatibilité avec la grammaticalisation dont elle sert à indiquer la mesure. Face à la complexité du phénomène sous examen, notre approche est plurielle; ce qui explique pourquoi nous recourons à un réseau de concepts enchevêtrés. Dans cette perspective, nous suivons Heap (2000) qui mène une analyse éclectique au sujet du pronom en roman central.

2.1 Approche de la grammaticalisation et théorie(s) de l'accord

2.1.1 Processus de grammaticalisation

Bon nombre d'auteurs, tels Givón (1976, 1984, 1995), Lyons (1990), Lehmann (1985, 1987, 1995), Roberts & Roussou (1999) et d'autres, notent que l'accord entre le verbe et le sujet et, de manière moindre mais similaire, entre le verbe et le complément (Ashby 1977, Lyons 1990) est en général matérialisé par des éléments, d'abord clitiques puis affixaux, qui

dérivent historiquement de pronoms libres suite au processus de grammaticalisation, processus entendu au sens de Lehmann (1985), Croft (1990), Hopper (1991), Heine, Claudi & Hünnemeyer (1991), Hopper & Traugott (1993), Newmeyer (1998).

Dans l'ensemble, la grammaticalisation se définit comme étant le processus évolutif par lequel des éléments lexicaux se transforment historiquement en éléments grammaticaux. Typiquement, le processus se reconnaît sur la base de critères ou 'principes heuristiques' (Hopper 1991) comme l'érosion ou réduction phonétique, la perte d'autonomie morpho-syntaxique qui conduit à la fusion de segments, l'affaiblissement ou abstraction sémantique, l'extension du champ de distribution, et enfin l'accroissement de la fréquence d'occurrence.

Il va sans dire que la transformation apportée par la grammaticalisation s'établit cumulativement dans le temps et s'observe mieux une fois que l'on prend du recul. La grammaticalisation est donc de nature diachronique. Cependant, vu le caractère graduel du processus, (Poplack & Tagliamonte 2000, Haspelmath 1998, entre autres), il est possible d'en détecter des signes avant-coureurs en synchronie, puisque le jeu de la diachronie se joue à l'occasion d'actes de parole spontanés posés par les locuteurs en synchronie, souvent sans intention de changer la langue. Dans cette étude, nous abordons la grammaticalisation en un point précis du temps, c'est-à-dire en synchronie, ou, mieux encore, en diachronie apparente. Poplack & Tagliamonte (1996, 2000) démontrent comment mesurer la grammaticalisation au niveau synchronique en se basant sur des faits de variabilité inhérente. Il convient d'indiquer que nous nous situons dans le cadre d'un modèle basé sur la performance réelle de locuteurs bien identifiés, en train d'exécuter des actes de parole.

Nous reprenons en (2.1) le schéma adapté par Bubenik (1993) à partir de Givón (1984). Le schéma visualise le cheminement du pronom personnel et indique les mutations en cause, mutations proches des principes heuristiques de Hopper (1991) :

(2.1) Processus de grammaticalisation du pronom personnel

 PP indépendant > PP non accentué > PP clitique > accord verbal

L'engendrement de marques d'accord verbales à partir de simples pronoms personnels dont le rôle était, grossièrement parlant, de remplacer le SN sujet, représenterait indéniablement une très grande innovation dans le système. Au-delà des mutations que nous venons de mentionner, les retombées d'une telle transformation seraient profondes, au moins sur un double plan. D'une part, le principe de la distinction des catégories grammaticales serait touché puisque le pronom personnel est censé quitter le domaine fonctionnel du nom pour s'intégrer dans le domaine du verbe où une nouvelle fonction lui est supposément conférée. D'autre part, le fait que le pronom personnel se détache du domaine nominal suite à une restructuration catégorielle amène à envisager le dépassement de l'incompatibilité syntagmatique entre le pronom et le nom. Ceci légitime la cooccurrence entre les deux, et ouvre la porte à de nouvelles possibilités structurelles.

L'un des principes souvent posés comme centraux dans la grammaticalisation, malgré quelques exceptions, est celui de l'unidirectionnalité (Haspelmath 1998). Ce principe reste toutefois problématique. En effet, si l'on adopte l'idée que la grammaticalisation du pronom personnel tend à le rendre obligatoire, même là où le système de la langue ne l'autorisait pas (contexte SN (PP) SV), en revanche, il ne doit pas y avoir de contradiction à ce que, une fois confirmé comme généré à la base, des procédures d'érosion et d'effacement l'affectent et le réduisent, en bout de ligne, à zéro. Le scénario rejoint l'idée de Givón (1976) pour qui le point terminal de la grammaticalisation du paradigme des pronoms personnels est «zéro». Lehmann (1995), pour sa part, avance que les pronoms personnels évoluent en direction de marques invariables avant l'extinction. En général, le mot qui se grammaticalise, selon De

Castilho (1998:145), «cesse d'être une forme libre pour devenir d'abord une forme moins libre, puis un morphème, pour disparaître enfin, à la suite d'une transformation qui a atteint le maximum d'abstraction structurelle. C'est le degré zéro de la grammaticalisation, qui annonce la reprise du processus».

L'on se trouve en face d'une difficulté. La grammaticalisation du pronom personnel implique deux mouvements contradictoires. D'une part, elle consiste à générer cet élément à titre sous-jacent, à le généraliser dans pratiquement tous les contextes et, dans le meilleur des cas, à l'épeller ouvertement. D'autre part, elle consiste à ruiner la catégorie même de pronom personnel suite aux effets d'érosion. Les deux mouvements de génération et d'effacement étant caractéristiques de la grammaticalisation, il est intéressant de les intégrer dans une même logique où des forces antagonistes s'affrontent. La question est de savoir si la grammaticalisation du pronom personnel, entendue au sens d'un usage accru, n'est pas confrontée à des contraintes restrictives dans le système, qui agissent à contre-courant.

C'est sans aucun doute en raison de cette difficulté que la théorie linguistique n'a pas encore pu démêler la situation. Selon Lehmann (1985) par exemple, le français ou certaines de ses variétés auraient déjà des affixes personnels agglutinés au verbe, tandis que pour Bubenik (1993), ces éléments seraient plutôt en train d'évoluer vers le type appositionnel en français non standard. Au fait, la littérature a toujours hésité entre les termes de clitique, d'affixe agglutiné, de marque ou morphème préfixal, faute de certitude absolue, et en raison du fait que le processus est probablement en cours, présentant donc variablement plusieurs aspects imbriqués.⁷

⁷ L'on conviendra qu'il existe bel et bien une certaine modularité du phénomène de cliticisation, selon les niveaux phonologique ou syntaxique (Klavans 1982, 1985). Mais la confusion est parfois insurmontable lorsqu'il s'agit de faire la part des choses. Par exemple, Roberge & Vinet (1989) soutiennent que les pronoms personnels restent des syntagmes nominaux indépendants qui ne deviennent des clitics que tard dans la composante «post-syntaxique». Cette vision s'avère extrêmement confondante.

En ce qui nous concerne, la détection du degré de la grammaticalisation du pronom personnel ne pose en principe aucun problème. Nous appliquons une technique empirique, qui a fait ses preuves (Poplack & Tagliamonte, 2000, par exemple), comme nous l'avons indiqué, et qui se base sur la réalité de la variation inhérente aux faits de langue. Ceci nous évite des prises de position catégoriques sur un phénomène qui pourrait être en mouvement. Nous envisageons un contexte précis où le pronom personnel alterne avec la marque zéro en avant du verbe. Nous prenons le soin de bien interpréter le sens dans lequel le processus agit; la marque zéro est interprétée non comme le résultat de l'effacement du pronom personnel, mais comme élément pré-existant à la règle de son application et de son épellation. Nous reviendrons en détails sur les fondements de cette conception.

2.1.2 Problématique de la fonction d'accord

Si la grammaticalisation était complétée, une des conséquences typologiques serait pour le français, comme cela est admis dans la littérature, de (re)devenir une langue à sujet nul, à l'instar des dialectes du Nord de l'Italie (voir Brandi & Cordin 1989, Roberge 1990, Friedemann 1997). Une thèse courante est que le développement de la catégorie des pronoms personnels visait, dès le 16^e siècle, à suppléer les terminaisons verbales d'accord de plus en plus silencieuses. Si cette thèse était corroborée, l'étude de la grammaticalisation du pronom personnel devrait s'inscrire dans une théorie rendant compte du fonctionnement de l'accord sujet-verbe. A la suite de Lyons (1990), de Syea (2000) et d'autres, qui appliquent aux constructions à sujet redoublé une approche basée sur l'accord, il est inévitable d'aborder le pronom personnel en contexte SN (PP) SV par rapport aux conditions imposées par l'accord.

En théorie linguistique, les avis divergent lorsqu'il s'agit de dire si le pronom personnel a fini de se spécialiser comme clitique ou préfixe ou «modalité verbale» (Jolivet

1982:181) d'accord en français. Pour certains, tels Kayne (1983) et Rizzi (1986a), le pronom personnel n'est en rien un préfixe d'accord. Pour d'autres, comme Nyrop (1925), Sandfeld (1928), Müller-Hauser (1943), von Wartburg & Zumthor (1958), Bally (1932), LeBidois & LeBidois (1971), Larsson (1979), Huot (1987), Hirschbühler (1997), le pronom personnel est une marque d'accord verbe-sujet, et des règles de base, et non des transformations, permettent de l'expliquer. Le statut de marque d'accord ferait du français une langue à prédominance topique, selon Ashby (1977) et Lambrecht (1981) ? vu que le SN est mis en position extranucléaire ? et/ou une langue à sujet nul ? vu que la présence du SN n'est plus incontournable. Le débat sur la question dure depuis des années et a alimenté une littérature dans laquelle abondent des arguments intéressants. Mais qu'est-ce qui pourrait bien expliquer que le pronom personnel assume la fonction de marque d'accord si l'on venait à noter sa tendance à la généralisation comme composante intégrée dans le verbe? Pour quelles raisons majeures le système d'accord en français adopterait-il un nouvel élément à un certain moment de son développement?

Le questionnement recoupe la problématique concernant la projection *Agr(eement)* en théorie générative (Safir 1986, Mahajan 1991, Sportiche 1992, Everett 1996, Gierling 1997, pour différents points de vue). Faudrait-il postuler, comme Pollock (1989), Iatridou (1990), Baker (1991) ou Chomsky (1995), une catégorie syntaxique 'accord', qui devrait en toute logique être responsable et site d'accueil de la grammaticalisation du pronom personnel sous forme de marque d'accord? Sur le plan général, l'existence, la position et le contenu de cette (sous *I(nflection)?*), dédoublement en *AgrS*, (accord-sujet), et *AgrO*, (accord-objet) restent cependant problématique, même si certains auteurs, tels que Rizzi (1986a), (Roberge 1990), Syea (2000), défendent l'idée que le pronom personnel marque l'accord et fait partie de la tête fonctionnelle *Agr* où il récupère le contenu du SN sujet (et du SN objet). Selon Syea (2000:70), les clitiques ou pronoms personnels, éléments fonctionnels et non lexicaux,

seraient générés sous Agr où ils «sont des faisceaux des traits pronominaux». En plus, il existerait une variation translinguistique qui dicterait différents types de réalisation phonologique de ces éléments. Autrement dit, leur épellation serait paramétrisée, comme l'a bien posé Rizzi (1986a). Une telle souplesse introduite dans le système est très importante puisqu'elle ouvre la porte à des possibilités de changement.

2.1.3 Sur la position du pronom personnel

Syea (2000:80) propose deux positions du pronom personnel sujet : soit la position traditionnelle du sujet, c'est-à-dire Spec-Agr ou V, ou la position de tête Agr. Cette distinction se traduit, en fait, par la différence de distance du pronom par rapport au verbe, distance qui se mesure, entre autres, sur la base du comportement du pronom personnel en contexte coordonnatif. Ainsi, lorsque le pronom personnel est supprimé ou peut l'être dans la deuxième proposition coordonnée, cela signifie qu'il est bel et bien en Spec-Agr (en français, par exemple). Par contre, lorsqu'il ne peut être supprimé, l'on doit conclure qu'il est plus proche du verbe, en Agr (dans certains dialectes italiens, par exemple, Brandi & Cordin 1989, Roberge 1990, Friedemann 1997), et qu'il fait corps avec le verbe à titre d'élément obligatoire. Contrairement au français standard, le français populaire aurait le pronom personnel sujet en Agr (Lambrecht 1981), ce qui autorise le phénomène optionnel de redoublement du sujet par lequel le SN et le pronom apparaissent dans le même domaine.

Dans une perspective évolutive, comment le pronom personnel serait-il re-localisé lors du passage du français standard au français populaire? L'on ne peut douter que la question se pose en termes de grammaticalisation. En effet, d'une position sujet normalement occupée par des éléments lexicaux (ou assimilés), c'est-à-dire Spec-Agr, nous passons à une position fonctionnelle, c'est-à-dire Agr. Il s'agit d'un véritable passage, d'un véritable mouvement.

Or, pour Haspelmath (1998:343-344), une explication du processus de grammaticalisation du pronom personnel sous forme de marque d'accord doit reposer sur le mouvement de SN vers Agr.

Dans tous les cas, si l'on pose que le pronom personnel est ou est en train de devenir une marque proche ou dépendante du verbe à titre de clitique ou d'affixe, l'on doit, comme le suggère Sportiche (1999), postuler son détachement du SN sujet auquel il reste plus ou moins coindexé, et nuancer la proposition de Kayne (1972) selon laquelle le SN est à la base généré sous la forme dédoublée [SN_i , PP_i]. Kayne (1972) pose que, dans cette structure, le pronom personnel doit soit s'effacer en surface comme en (2.2), soit subir un déplacement pour permettre la réalisation pléonastique dans des contextes spéciaux, comme en (2.3) où le pronom personnel est distancé du SN par l'intercallation du verbe :

(2.2) L'enfant_i il_i joue au ballon

(2.3) L'enfant_i joue-t-il_i au ballon?

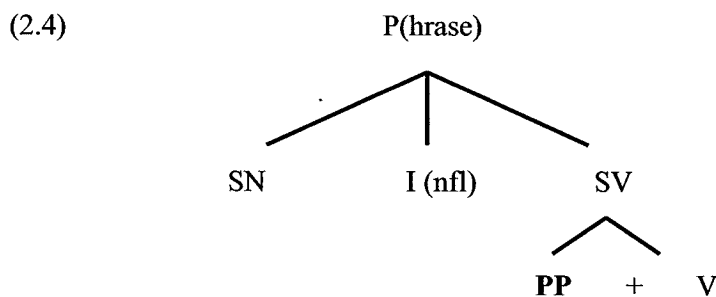
Selon Kayne (1972), le pronom personnel est au départ une sorte d'affixe affilié au SN, et l'on ne peut dire, en (2.3) par exemple, qu'il est une simple copie du SN sujet en position enclitique. Le dédoublement (*mon père il*) serait permis par l'existence d'une plate-forme [SN_i , PP_i] qui s'actualise telle quelle.⁸

De toute évidence, la réalisation concomitante du SN sujet et du pronom personnel en structure inversée est une possibilité qui existe en français depuis le 13^e siècle (Hasenohr 1993), et qui prouve que la capacité de redoublement du sujet dans le même domaine prédicatif n'est pas une découverte récente. Au contraire, il s'agirait d'une possibilité structurelle

⁸ L'hypothèse formulée par Gadet (1997:132) selon laquelle «des sujets SN tendent à être remplacés à l'oral par les formes SN+Pro (*mon père a dit vs mon père il a dit*)» se comprend dans la perspective de l'idée de Kayne avec la seule différence qu'aucune règle de distanciation ne s'applique. L'on pourrait penser que le SN alterne avec le (SN+PP). Or, le pronom personnel pourrait parfaitement s'expliquer aussi la base de sa fixation sur le verbe, ceci en dehors du rapport avec le SN.

inscrite au fond du système du français depuis fort longtemps. Il n'y aurait que les modalités et l'ampleur d'implémentation des paramètres qui changeraient à travers le temps en fonction de diverses préférences et valeurs. En définitive, l'intérêt de la formule proposée par Kayne (1972) dans l'étude des structures redoublées et, partant, de la grammaticalisation du pronom personnel, réside dans le fait qu'un niveau primordial de représentation dédoublée est stipulée en français.

A l'opposé de Kayne (1972) qui ferait en quelque sorte dériver la phrase (2.3) de la structure sous-jacente (2.2), d'autres analyses situent la génération du pronom personnel directement sous le nœud portant le verbe plutôt que sous le nœud portant le SN sujet, comme le montre le schéma (2.4) proposé par Safir (1986) :



L'avantage de l'analyse en (2.4) est que l'on n'a pas du tout besoin d'expliquer la position du pronom à partir de la paire $[SN_i, PP_i]$ sous-jacente puisqu'elle est directement intégrée au sein du verbe, configuration qui reste aussi hypothétique. Par contre, la réalisation de la structure inversée (2.3) qui, selon Safir (1986), est la preuve en faveur de la structure (2.4), requiert des règles de déplacement interne au syntagme verbal. Nous verrons plus loin que la structure (2.4) peut être rendue plus complexe par l'ajout de la désinence suffixée au verbe (SUFF), laquelle marquait l'accord avant son amuïssement en français.⁹

⁹ L'approche proposée par LeBidois & LeBidois (1935:127) lorsqu'ils comparent le pronom personnel en construction inversée et la désinence du verbe reste problématique. Ils écrivent : «...dans ces inversions, le personnel n'est pas moins partie intégrante du verbe que dans la construction directe; il est là comme une flexion d'arrière, qui rend en somme le même service que rendait autrefois la dési-

Une approche plus conciliante¹⁰ consiste à vérifier si, dans quelles conditions, et à quel point le pronom personnel tire son origine de la structure [SN_i, PP_i] proposée par Kayne (1972), où il joue le rôle anaphorique, puis s'intègre dans la structure [PP-V]. Un tel passage, s'il en était un, ferait partie du processus de grammaticalisation du pronom personnel sous forme d'élément intégré dans le verbe. Il faut comprendre que l'amorce de toute dynamique de grammaticalisation du pronom personnel implique son affranchissement du SN et sa capacité de fixation au sein du complexe verbal. En fin de compte, [SN_i, PP_i] est moins une armature syntaxique réelle qu'une configuration virtuelle expliquant l'anaphore et rendant compte des conditions de coindexation.

Rappelons que Klavans (1985) soutient qu'un élément peut être syntaxiquement dépendant de l'élément X mais être phonologiquement rattaché à l'élément hôte Y qui lui est en général adjacent. Si cette thèse était vérifiée pour le pronom personnel, l'on ne devrait pas s'étonner qu'il puisse chercher son siège au sein du groupe verbal sans aucune implication syntaxique ou fonctionnelle vis-à-vis de l'hôte. Le rattachement phonologique est une chose, la fonction en est toute une autre. L'on comprend que ceci n'exclut pas la possibilité que le pronom personnel puisse jouer localement un certain rôle vis-à-vis du verbe. En dehors des faits de linéarisation et de positionnement, comment aborder la question du rôle de marqueur d'accord dévolu au pronom personnel au sein du complexe verbal? La suggestion de Chung (1998) et de Bessler (1999) sur la nature de l'accord constituera notre cadre de référence.

nence du verbe: il indique la personne et le nombre.» Si le rapprochement du pronom personnel par rapport au verbe est ici indéniable (par exemple voir l'insertion de la consonne de liaison : *il marche* > *marche-t-il?*) et si son indication de la personne et du nombre est évidente, l'on ne peut cependant établir une équivalence aussi directe avec la nature, la position et le fonctionnement du paradigme des désinences. Notons que l'analyse de la consonne de liaison (Morin 1979, 1986 et Côté à paraître) amène à douter que le clitique post-verbal est régi par un simple déplacement.

¹⁰ Il existe d'autres propositions en théorie formelle de la structure de la phrase qui situent ailleurs ces éléments (pronom personnel et terminaison), c'est-à-dire en dehors du SN et du SV, et qui expliquent par des règles cohérentes (par exemple, 'Affix Hopping') comment ils viennent à être phonologiquement associés au verbe lors de la dérivation.

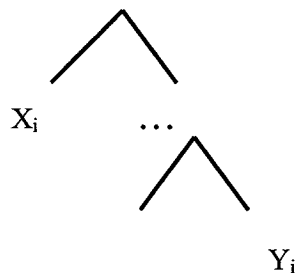
2.1.4 Aspects de la relation d'accord

D'une part, l'accord peut se concevoir en termes de compatibilité et de covariance des traits entre deux objets syntaxiques X et Y. D'autre part, l'accord peut se comprendre en termes de pure association établie entre X et Y sur la base de leur position respective dans la structure syntaxique. Nous reprenons, en (2.5), la définition donnée par Bessler (1999:5). En (2.6), nous en esquissons une figure virtuelle qui situe deux objets syntaxiques quelconques entrant en accord.

(2.5) Relation d'accord

un élément X s'accorde avec un élément Y si X et Y sont dans une certaine configuration syntaxique et que X manifeste morphophonologiquement un (des) trait(s) morphosyntaxiques de Y

(2.6)



La figure en (2.6) donne une image virtuelle de la relation d'accord. Les pointillés signifient que les deux objets syntaxiques X et Y en accord peuvent être séparés par des éléments étrangers à leur configuration L'indice i indique la relation de coindexation. En rapport avec le pronom personnel qui se grammaticalise, le problème est de déterminer s'il joue le rôle de matérialisation de l'indice i . Si la définition (2.5) semble amalgamer les deux perspectives syntaxique et morphophonologique, Chung (1998) insiste sur le fait que celles-ci ne doivent pas être confondues et sur l'idée que la perspective syntaxique l'emporte largement sur la perspective morphophonologique dans la mesure où, selon l'auteure, la relation syntaxique

permettant d'établir l'accord n'a pas, sur le plan général, besoin d'être visualisée morphologiquement.

2.1.4.1 Approche de la coindexation

Concernant la théorie de la compatibilité des traits, deux visions nous intéressent, en particulier. La première veut que cette compatibilité résulte d'une procédure de copie des traits de l'item-source X sur l'item-cible Y. Toute la question est évidemment de déterminer la directionnalité de la relation, surtout quand les traits peuvent être plus visibles sur la cible que sur la source. Par exemple, le genre du substantif en français est un trait généralement impossible à deviner sur le plan sonore et sur le plan du sens, alors que ce sont les adjectifs et les déterminants qui, bien que cibles, le visualisent (voir Bessler 1999:20-21). À l'opposée de l'analyse de l'accord en termes de copie, la deuxième vision pose que la compatibilité des traits entre les éléments en accord consiste en une vérification de la concordance des traits des deux items pris du lexique déjà fléchis. Lexicaliste, cette approche est celle de la théorie de la vérification des traits développée dans le cadre minimaliste (Chomsky 1993, 1995).

La confrontation des deux approches est intéressante, et il convient d'en tirer toutes les implications. En effet, si l'on suppose que le pronom personnel en tant que marque d'accord sur le verbe (Y) est généré par une procédure de copie des traits du SN (X), l'on doit prédire une forte évidence de la persistance du lien $SN_i \dots PP_i$, un peu dans le sens de l'idée de Kayne (1972). Dans ce cas, la grammaticalisation du pronom personnel qui en fait un marqueur verbal d'accord serait située au point de départ puisque l'objectif à atteindre revient à le détacher du SN. Par contre, si le pronom personnel est à la base généré attaché au verbe où il déclare les traits d'accord, de telle manière que son contenu est mis en regard et vérifié contre ceux du SN (avec la possibilité de non-concordance), l'on doit s'attendre à ce

que son fonctionnement soit plus dépendant du verbe hôte que du SN, ce qui rejoint la position de Safir (1986). Dans ce cas, la grammaticalisation du pronom personnel serait avancée. Au lieu de voir une antinomie entre la théorie de la copie et celle de la vérification, il faut rechercher des indices de transition de la première à la deuxième, transition qui prend sens au sein de la grammaticalisation, qui est essentiellement de nature dynamique. Bien entendu, il faudrait au préalable s'assurer que la géométrie des traits est pertinente dans le fonctionnement du pronom personnel. Il faudrait aussi en même temps déterminer quel(s) traits spécifiques des deux éléments en accord se trouve(nt) impliqué(s) dans la relation, question sophistiquée.

Tout au moins, il faut noter que le mouvement de la grammaticalisation du pronom personnel vers des marques invariables, puis finalement vers l'extinction de la catégorie (Givón 1976, Lehman 1995 et De Castilho (1998) ? cas extrême d'indifférence vis-à-vis de la spécification des traits d'accord ? est compatible avec le passage de la théorie de la copie des traits vers la théorie de la génération autonome des traits au niveau de chacun des éléments partenaires. Or, qui dit autonomie dans la gestion des traits au sein des éléments présuppose la suprématie de la vision syntaxique de l'accord. Ceci donnerait inévitablement raison à la vision prônée par Chung (1998), telle que nous la développons ci-après.

2.1.4.2 Approche de la configuration syntaxique

S'agissant de la conception relationnelle de l'accord, il faut d'abord en reconnaître le caractère essentiellement abstrait. En effet, l'accord est envisagé comme une question de pure configuration et de relation syntaxique entre X et Y, laquelle est indépendante de la coindexation $X_i \dots Y_i$, c'est-à-dire de la matérialisation morphologique et des contraintes pesant sur l'output phonologique. Dans cette optique, si le pronom personnel marque sur le

verbe l'accord avec le SN au titre d'une relation syntaxique permise par les exigences de gouvernement valables dans le système, son fonctionnement sera conditionné plus par des contraintes liées à la structure de la phrase que par les contingences morphologiques et phonologiques. La prévalence du plan syntaxique dans les faits d'accord va aux antipodes de la conclusion de Heap (2000) selon laquelle le changement affectant le pronom personnel en roman central n'est pas du tout d'ordre syntaxique, mais échoit aux interfaces morphologiques. Cependant, comme Heap (2000) le laisse entendre, cela n'exclut pas l'éventualité d'une syntaxisation après-coup. Encore que l'on ne sait pas en quoi consisteraient les causes, et le mécanisme de cette syntaxisation.

Vu les deux axes syntaxique et morphophonologique, jusqu'à un certain point autonomes l'un vis-à-vis de l'autre, nous voudrions tâcher de motiver la grammaticalisation du pronom personnel en testant la supériorité du premier axe sur le deuxième (Chung 1998), et en vérifiant l'applicabilité de la conclusion de Heap (2000) sur la réalité du français parlé. Il nous semble commode d'intégrer dans une même analyse les deux contraintes de configuration syntaxique et de compatibilité des traits d'accord de manière à établir un continuum entre les deux. L'on pourrait tester l'idée que le système d'accord est historiquement soumis à un continuel va-et-vient entre l'insistance sur la spécification des traits au niveau des objets qui s'accordent, et la prise en compte quasi unique de la relation syntaxique.

2.1.4.3 Accord anaphorique vs accord local

Venons-en à la distinction fonctionnelle entre l'accord anaphorique et l'accord local posée par Bessler (1999), à la suite de Bresnan & Mchombo (1987) et Zwicky (1977), pour caractériser le type de changement qui surviendrait lors du passage du pronom personnel à une marque verbale. D'abord dans une phrase comme *Jean_i a dit qu'il_i voulait lire le livre*

(Bessler 1999:11), l'accord est anaphorique, le SN étant le contrôleur et le pronom cible de la relation. Il en est de même dans le cas de la dislocation comme dans *JEAN_i, il_i voulait lire le livre*. Nous revenons, à la section suivante, sur l'analyse de la dislocation. Il est clair que le pronom personnel est ici référentiel et reprend le SN.

Ensuite, supposons que le pronom personnel atteigne le statut de marque d'accord sujet-verbe, comme dans *Jean_i il_i voulait lire le livre*, au terme de la grammaticalisation. Ne jouant plus de rôle référentiel ni de rôle de rappel, le pronom personnel cesserait d'être la cible de la relation d'accord avec le SN pour ne devenir désormais, au contraire, que le moyen de visualisation de l'accord entre le SN et le verbe. La grammaticalisation du pronom personnel se comprendrait comme le passage d'un statut de cible d'accord vers celui de moyen d'accord. Étant donné que, même à titre de moyen de marquage de l'accord, le pronom personnel reproduit les traits du SN, le changement s'analyse mieux en termes configurationnels.

2.2 Approche du redoublement du sujet

2.2.1 Phénomène de la dislocation

Mieux que dans la construction vue précédemment (inversion du sujet) où le SN et le pronom personnel apparaissent dans le même domaine, c'est au sein des constructions à sujet redoublé, comme en (2.8), que la question de la grammaticalisation du pronom personnel se pose avec le plus de clarté. Le contexte en question impose des restrictions dans l'usage, en raison desquelles nous mettons l'usage du pronom personnel à l'épreuve.

(2.7) MON PÈRE, *(**il**) travaille fort (STRUCTURE DISLOQUÉE)

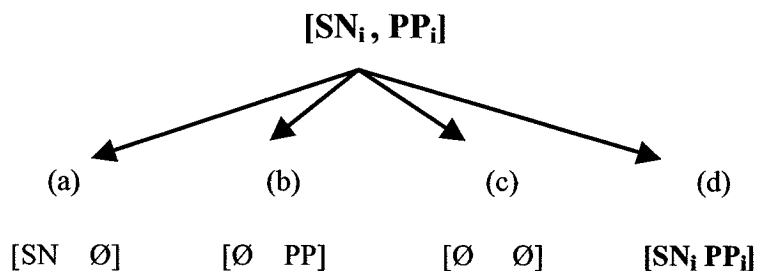
(2.8) Mon père (**il**) travaille fort (STRUCTURE REDOUBLÉE)

Nous nous proposons d'examiner l'hypothèse de la dérivation du redoublement du sujet en (2.8) à partir de la structure disloquée en (2.7) par le processus de réanalyse. Nous insisterons sur les rapports entre l'approche fondée sur la réanalyse de la dislocation et l'idée de grammaticalisation du pronom personnel. Si Carroll (1982) démontre que le redoublement du sujet a une origine différente de la dislocation, nous pensons, quant à nous, que celle-ci consiste dans le processus de grammaticalisation qui tend à fixer le pronom personnel au sein de la composante verbale. Suite à Haspelmath (1998), nous essayerons de montrer que le concept de grammaticalisation prévaut et convient parfaitement dans la description, sans exclure cependant la réanalyse.

Disons que la question cruciale est de déterminer si la genèse de la structure redoublée est réglée par des contraintes internes, ou si elle résulte de la grammaticalisation du pronom personnel lui-même en cours dans la totalité du système de la langue. En d'autres mots, si la routinisation de la structure disloquée crée la structure redoublée neutre, la grammaticalisation du pronom personnel comme fait indépendant y joue-t-elle un rôle? Des deux mécanismes, lequel passe en premier lieu et influence l'autre? Si l'on admet que les deux processus opèrent de concert, quelles en seraient les modalités d'implémentation?

Revenons à la proposition intéressante faite par Kayne (1972) à propos de la proto-forme $[SN_i, PP_i]$. En (2.9), nous indiquons les réalisations potentielles, parmi lesquelles apparaît le redoublement, tel que nous venons de le discuter à la sous-section précédente.

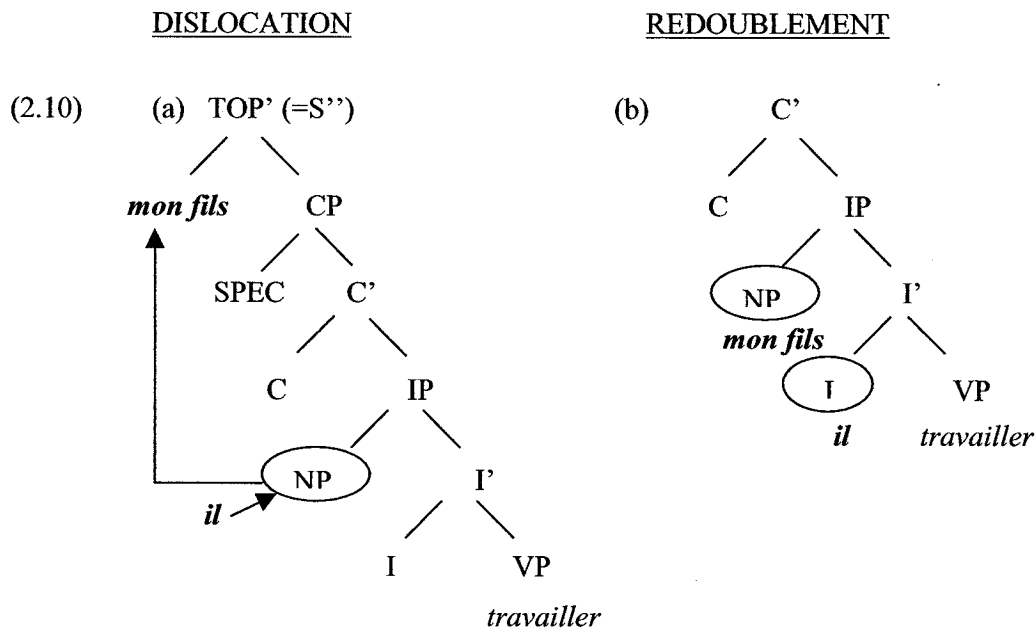
(2.9)



La structure disloquée est, en fait, une combinaison de (2.9a) et (2.9b). Il s'agit d'expliquer comment (2.9d) est généré. À la base, la construction disloquée a un pronom personnel anaphorique obligatoire de remplacement et de rappel du SN déplacé vers une position périphérique «à gauche de la phrase» (Larsson 1979), c'est-à-dire la position TOP (Roberge 1990, King & Nadasdi 1995), qui est une position non-A (Syea 2000:79). Envisagée en elle-même, la suite linéaire [SN_i...PP_i...V] comprend un SN et un pronom coréférentiels qui s'excluent nécessairement dans la même position. Le SN est situé en TOP, en marge de la phrase-complémenteur (CP) de base, c'est-à-dire hors du cadre minimal de la phrase, ce qui permet alors au pronom d'assurer la relève sans occuper cependant la position du SN.¹¹ Sur le plan structurel, l'analyse de la dislocation est ici différente de la proposition de Kayne (1972) dans ce sens que le SN, et non le pronom personnel, est impliqué dans un mouvement qui permet la cohabitation des deux éléments. Il reste vrai que la cohabitation [SN_i , PP_i] à l'intérieur d'un même espace prédicatif n'est possible que moyennant une transformation obligatoire de déplacement.¹² La comparaison des figures en (2.10) inspirées de Nadasdi (1995:3-4) montre les deux positions différentes du SN sujet dans les deux structures disloquée et redoublée. Dans les deux cas, le pronom personnel semble rester dans la même position, au moment où le NP sujet, mobile, peut se réaliser en position TOP suite à la dislocation, ou en position du spécifieur de IP où il co-habite avec le pronom personnel dans le même domaine prédicatif.

¹¹ Il existe des différences linguistiques entre le comportement du SN (et du pronom fort) et celui du pronom personnel sujet ou complément (voir, par exemple, Battye & al. 2000:181). Qu'il suffise de rapporter ici les exemples donnés par Blasco-Dulbecco (1999:5) : *Michel aussi viendra, lui aussi viendra, mais *il aussi viendra* où le pronom ne peut être séparé du verbe, vu son statut de clitique.

¹² La complexité du phénomène de dislocation, et de la procédure qui la crée, se voit aux nombreuses étiquettes terminologiques rapportées par Blasco-Dulbecco (1999), qui témoignent «d'un certain flou» dans les analyses. Ainsi, l'on parle de «détachement», de «segmentation», d'«anticipation», de «rappel (ou reprise) », de «projection des actants», etc. pour référer à la structure dans laquelle le SN sujet n'est pas directement lié à la structure de base. Voir aussi Gadet (1991:119) pour qui «Dans un foisonnement terminologique, les termes proposés sont flous, très divergents, peu fixés».



2.2.2 Processus de réanalyse

Avec le temps, les constructions comprenant un SN et un pronom personnel sont petit à petit susceptibles de s'étendre à des contextes exempts d'indices phonologiques, morpho-syntaxiques, sémantiques et pragmatiques liés à la dislocation (Auger 1995, King & Nadasdi 1995), rendant possible le sujet double.¹³ Une hypothèse avancée par Givón (1975) et par Friedemann (1997), entre autres, est que la généralisation des constructions redoublées neutres est due au processus de réanalyse de la dislocation sous une nouvelle structure de base. Pour Friedemann (1997), le processus s'effectuerait en deux temps. L'on aurait d'abord la réanalyse de la position du SN sous forme d'une position sujet canonique, ceci

¹³ Il faut reconnaître que les critères de démarcation entre la structure disloquée utilisée à des fins stylistiques et la structure à sujet double qui appartient ou est en voie d'appartenir à la syntaxe sont plutôt délicats, fragiles, et ne font pas objet d'unanimité. Par exemple, sur le plan phonologique, les phénomènes suprasegmentaux tels que l'enchaînement syllabique, le schéma mélodique ou même la répartition de l'énergie (voir Dupont 1985, cité par Blasco-Dulbecco 1999) ne sont pas concluants. Dans les exemples a) *Frédéric, il est venu*; b) *Frédéric il est venu*; c) *Frédéric est venu*, Dupont (1985:69) laisse entendre que la pause n'est pas plus présente en a), qu'en b) et c). Des études basées sur des mesures instrumentales en laboratoire (par exemple Morel 1992, cité par Blasco-Dulbecco

entraînant celle de la position du pronom personnel. Il est à se demander pourquoi ce ne serait pas la position occupée par le pronom qui subit la réanalyse ou la grammaticalisation, comme nous allons en discuter, ou une autre transformation,¹⁴ de manière à créer les conditions de réalisation du SN disloqué sous forme de sujet canonique, ou même pourquoi les deux positions (SN et pronom) ne sont pas en même temps réanalysées (pour une proposition similaire, voir King & Nadasdi 1997, par exemple), dans des conditions qui peuvent être différentes.

Dans le cas de la réanalyse de la structure disloquée, deux cas de figure essentiels se présentent. D'un côté, si l'on envisage que cette réanalyse introduit dans le système la possibilité d'une structure à double sujet, il s'agit là d'une innovation structurelle, même si la cooccurrence du SN et du pronom personnel est acceptée, notamment dans les constructions inversées; encore que celles-ci sont en recul. Mais, d'un autre côté, si la modification due à la réanalyse est le moyen ou la conséquence de la transformation des pronoms personnels en marques d'accord, cela implique moins l'introduction d'une nouvelle structure syntaxique et d'une nouvelle fonction que l'adoption de nouvelles marques.

Une question théorique concerne le mécanisme qui, à un moment donné, est supposée déclencher la réanalyse. S'agirait-il de l'effet de l'habitude ou, plus techniquement, de la fréquence, qui rend la dislocation moins transparente et facile à généraliser? Supposons que c'est le nombre accru de constructions disloquées en discours qui est à l'origine de leur auto-

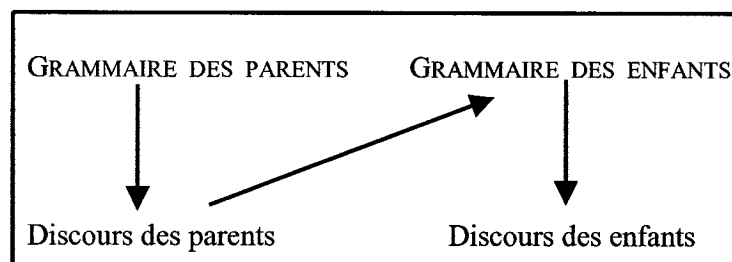
1999:45 également), montrent que la pause n'est pas un élément définitoire qui permet de discerner la dislocation (par opposition à la structure neutre qui en résulterait).

¹⁴ Il convient de relever qu'à travers les siècles, la structure disloquée a été traitée de trois manières: (i) soit comme une construction ou un tour ou une figure appréhendée comme un tout; ainsi la dislocation est-elle répertoriée dans certaines grammaires sous l'entrée répétition ou pléonasme; (ii) soit comme le résultat d'une transformation spécifique appliquée sur le SN sujet (ou complément), ceci ayant une répercussion sur le fonctionnement du pronom personnel, bien entendu; (iii) soit, rarement, selon Blasco-Dulbecco (1999:24), dans les chapitres traitant des pronoms personnels comme formant une catégorie autonome à part entière. Il est bien clair que plusieurs points de focalisation sont envisageables, qui traduisent différentes approches.

matisation; à force d'entendre cette structure, les locuteurs l'intérioriseraient comme étant faussement de base, et l'appliqueraient systématiquement à tous les énoncés. Si l'effet d'une répétitivité se vérifiait, l'idée que dans les constructions redoublées le pronom personnel se grammaticalise à des fins de marquage de l'accord entre le sujet et le verbe deviendrait problématique, ou serait postérieure à un mécanisme fréquentiel plus central. Nous pensons qu'il est difficile d'intégrer une dimension fonctionnelle dans un modèle qui rend compte de la propagation du redoublement du sujet sur une base de nature purement fréquentielle.

L'acquisition de la langue est posée comme lieu et facteur important de changement par réanalyse, comme la figure en (2.11) le montre.

(2.11) Processus d'acquisition de la langue (lieu et facteur de réanalyse)



La théorie postule que l'enfant apprend la langue en découvrant et en recréant les règles de grammaire sous-tendant les données linguistiques primaires auxquelles il est exposé. Les changements se produiront quand l'enfant sera amené à filtrer une grammaire différente de celle des parents. Cette conception implique que l'enfant n'a pas directement accès aux structures sous-jacentes des parents, mais aux seules données de surface. Selon ce modèle, la grammaire, c'est-à-dire les structures sous-jacentes, n'est pas transmise à l'enfant, et l'on est loin d'une diachronie linéaire où la même analyse est transmise de génération en génération. Au lieu d'hériter d'une grammaire explicite, chaque enfant, ou chaque génération, mène son analyse grâce aux principes de la grammaire universelle. L'acquisition de la langue revient

ainsi à sélectionner parmi les grammaires possibles celle qui rende compte, à moindre coût, des données primaires du milieu. Quand les données à partir desquelles l'enfant extrait les règles recèlent des complexités, se situent à une grande distance par rapport aux structures sous-jacentes, sont infestées d'exceptions ou de faits marqués, bref laissent voir de l'opacité, il adopte la stratégie du moindre effort et développe une grammaire plus régulière.

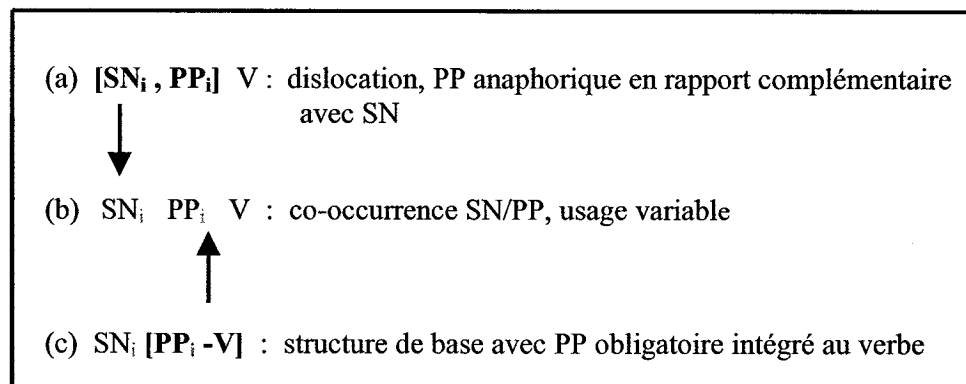
La théorie ne manque pas de soulever des problèmes dans le cadre de la réanalyse de la structure disloquée. Si le processus de réanalyse vise à éliminer l'opacité des structures de surface, en quoi la structure disloquée est-elle plus opaque que la structure à sujet double qui en résulte? Mettons que l'apprenant du français se soit trouvé confondu en face de données faites à la fois de structures phrastiques non marquées et de structures disloquées, sans qu'il ait accès à des indices clairs de différenciation, pourquoi la solution serait-elle de généraliser la structure redoublée au lieu de l'éliminer de la grammaire? Si l'adoption de la structure redoublée a été l'option facilitatrice, faut-il l'interpréter comme relevant de la recherche de la simplification et imaginer que le redoublement, que nous concevons comme une complexité, n'en est pas un à proprement parler?

Si nous abordons la confrontation des processus de réanalyse et de grammaticalisation au sous-chapitre suivant, faut-il indiquer ici que la transformation de la structure disloquée en une structure de base est parfois imputée, non à la réanalyse, mais à la grammaticalisation. Par cette dernière, le français «deviendrait une langue à thème marqué par l'élément disloqué alors que l'élément clitique ferait fonction de sujet, comme un indice de personne obligatoire auprès du verbe» (Blasco-Dulbecco 1999:56). Rappelons que, pour Blasco-Dulbecco, «il faut rester prudent avant de parler de grammaticalisation du phénomène...» (ibidem). L'on voit bien que l'analyse oscille entre la prise en compte de la structure où le SN disloqué et le pronom personnel sont réalisés, et la seule considération du comportement du pronom personnel.

2.2.3 Grammaticalisation et/ou réanalyse?

Les constructions à sujet redoublé sont le micro-contexte où la grammaticalisation du pronom personnel est la plus problématique. Il s'agit de rendre compte de cette mécanique dans un contexte où le processus de réanalyse est supposé agir. Nous nous attendons à une opérativité marquée des faits liés à la grammaticalisation si celle-ci est le mécanisme en cause. En référence à Kayne (1972) et à Sportiche (1999), le schéma esquissé en (2.12) combine les changements impliqués par la procédure de réanalyse de la dislocation et/ou le processus de grammaticalisation du pronom personnel.

(2.12) Réanalyse et/ou grammaticalisation



Il est loisible de penser que la réanalyse de la dislocation sous une structure à sujet double est, en tant que phénomène primordial, l'un des mécanismes de grammaticalisation du pronom personnel vu qu'elle permet la génération de celui-ci dans un contexte normalement illicite. Chung (1998), par exemple, voit dans le détachement du SN l'une des motivations de création des marques d'accord sur le verbe, dans ce sens que l'éloignement du SN crée un vide que le pronom personnel compense, ce qui peut à la longue imposer celui-ci comme obligatoire même en présence du SN. Le fonctionnement du pronom personnel serait donc réglé par les conditions régissant les constructions redoublées. S'appliquant en premier lieu,

la réanalyse conditionnerait ou contribuerait à conditionner la grammaticalisation. À vrai dire, l'on pourrait voir ici tout simplement une tendance à accorder plus de poids à la réanalyse, comme chez Peyraube (2002:51) qui écrit que la grammaticalisation est «un sous-ensemble de la réanalyse».

Une analyse différente est possible, qui conçoit la grammaticalisation en termes purs. Haspelmath (1998) défend l'idée d'un concept de grammaticalisation totalement distinct de la réanalyse. Pour lui, la plupart des phénomènes liés au changement syntaxique, souvent vus comme manifestation de la réanalyse, relèvent de la grammaticalisation. Et l'on peut avoir des cas de réanalyse qui ne laissent voir aucun indice de grammaticalisation. En termes clairs, Haspelmath (1998:343) considère que le passage des pronoms personnels au statut de marques d'accord est un cas typique de grammaticalisation, comme l'est, par exemple, le passage des numéraux au statut de simples déterminants. Dans cette optique, l'on pourrait postuler que la grammaticalisation du pronom personnel sous forme de marque incorporée dans la morphologie verbale, permet, par voie de conséquence, la possibilité des constructions à sujet redoublé. Si cela est vrai, les contraintes qui règlent l'usage du pronom personnel au sein des constructions disloquées (réanalysées) sont les mêmes que celles qui sous-tendent sa grammaticalisation à l'échelle de tout le système de la langue.

Il n'y a rien en théorie qui empêche que le pronom personnel fasse corps d'abord avec le verbe (PP-V) avant que celui-ci ne soit mis en relation avec le sujet. Comme en théorie minimaliste, le verbe serait sélectionné du lexique doté des éléments flexionnels dont le pronom personnel, situé en Agr. Analysant la variation entre les structures redoublées (par exemple, *les enfant ils sont gentils*) et non redoublées (exemple, *les enfants _ sont gentils*), Auger (1998) adopte une approche où le pronom personnel est intimement morphologiquement lié au verbe. Ainsi, l'alternance se jouerait en quelque sorte entre *sont* et *ils sont* et non entre [*les enfants*] et [*les enfants ils*]. Dans une telle approche, la conséquence majeure serait

que le pronom personnel n'est pas à comprendre comme un agent de redoublement du sujet mais comme un fait s'expliquant par rapport à la capacité du système de générer localement le groupe (PP-V). Signalons que dans le cas des terminaisons verbales qui signalent le sujet ou certains de ses traits dans le plan verbal, l'on ne parle pas de redoublement du sujet. Si le pronom personnel venait à être lié au verbe d'une manière plus ou moins comparable au paradigme des terminaisons, alors le concept de redoublement ne serait plus d'une grande utilité. En termes de capacité explicative, l'idée de grammaticalisation du pronom personnel est, de ce point de vue, plus efficiente que celle de redoublement du sujet puisqu'elle conduit à envisager, en plus du rapport SN-pronom qui est souvent le seul à être envisagé, le rapport pronom-V. Parler de redoublement du sujet laisse entendre que la dynamique du pronom personnel est, sinon exclusivement, du moins en grande partie, déterminée par son rapport avec le SN. Par contre, parler de grammaticalisation du pronom personnel ouvre la porte à la recherche de facteurs liés au verbe, élément hôte.¹⁵

Sur un plan général, nous avons besoin de principes susceptibles d'aider à décider si un changement relève de la grammaticalisation ou de la réanalyse ou des deux. Dans l'introduction, nous avons sommairement dégagé les caractéristiques de la grammaticalisation en les contrastant avec la réanalyse. Nous synthétisons, en (2.13), les différences-clés entre les deux processus de grammaticalisation et la réanalyse. Le tableau est une adaptation de Haspelmath (1998: 327) :

¹⁵ Toute cette analyse qui considère primordialement le rapport établi entre le pronom personnel et le verbe rencontre une intuition aussi vieille que la réflexion de Nyrop (1903:212) qui écrivait déjà: «Le pronom sujet a tendu de plus en plus à se souder à son verbe; on peut dire qu'aujourd'hui il fait partie intégrante de la forme verbale et peut être considéré comme une sorte de flexion verbale. Ce dernier fait contribue à expliquer son emploi pléonastique dans *mon père il vient*. On dit *j'viens* pour **venio** et de même *i'vient* pour **venit**; la combinaison *mon père i'vient* était donc inévitable.» Gougenheim (1938:156) eut la même vision : «...la langue populaire, tendant à associer inséparablement le nominatif du pronom conjoint à la forme verbale, l'emploie souvent entre le groupe nominal et la forme verbale: *les enfants ils jouent*.» Le fait que le pronom personnel se greffe sur le verbe est donc manifestement perçu comme préexistant et conditionnant à l'endroit du redoublement du sujet.

(2.13) Différences entre la grammaticalisation et la réanalyse

GRAMMATICALISATION	RÉANALYSE
(a) perte d'autonomie/substance	pas de perte d'autonomie/substance
(b) graduelle	abrupte
(c) unidirectionnelle	bidirectionnelle
(d) pas d'ambiguïté	ambiguïté dans l'input
(e) due à l'usage	due à l'acquisition

Une raison qui pousse à choisir le contexte précis des constructions redoublées est que la cooccurrence du pronom personnel avec le SN est en quelque sorte redondante, et ne répond à aucun impératif anaphorique. La grammaticalisation du pronom personnel implique qu'il se démarque du SN pour devenir une entité à part entière, occupant sa propre position et jouant son propre rôle, d'où l'idée de redoublement est en quelque sorte impropre puisqu'on a deux entités distinctes (Sportiche 1999). Nous parlons de redoublement du sujet par abus de langage, en quelque sorte. Au fond, nous nous situons loin de la notion de double marquage (Blasco & Cappeau 1992:12) selon laquelle «une place syntaxique (sujet ou complément) semble réalisée deux fois : une fois par un élément lexical ou semi-lexical (de type *moi*) et une deuxième fois par un élément clitique». C'est en raison de la divergence fonctionnelle entre le SN et le pronom personnel suite à la grammaticalisation de ce dernier que le choix de la structure apparemment redoublée devient pertinent comme contexte. C'est là que la motivation de la généralisation du pronom personnel, là où l'on s'y attend le moins, peut aussi s'expliquer sur la base de la réanalyse de la structure disloquée déjà acceptée dans le système. D'où deux types d'analyse (réanalyse et grammaticalisation) peuvent être confrontées dans un modèle complexe, qui maximise la capacité explicative. Le fait que le pronom personnel conquiert sa fonction et sa position en se départissant du SN et en cooccurrent avec celui-ci débouche sur la création d'une nouvelle structure (Aoun 1999).

L'étude de la grammaticalisation du pronom personnel offre donc l'occasion de se pencher sur les conditions d'une éventuelle introduction d'une nouvelle structure au sein du système. Elle permet de tester la réceptivité de la structure linguistique et de la communauté des locuteurs. Comme nous le montrons plus loin, les constructions à sujet redoublé ont été décriées par la grammaire qui les qualifiait de «langage populaire», «vulgaire» (Grevisse 1975) (Sandfeld 1928), de «style pauvre» (Judge & Healey 1983), de «parlure familière» (Zink 1997), etc. du fait du caractère redondant. Mais, elles vont être aussi tolérées comme «expression normale» (Muller-Hauser 1943), même si leur taux est encore jugé «intrigant» (Friedemann 1997). S'agit-il d'un processus «naturel» (Givón 1975), autorégulé et dépendant des conditions linguistiques internes?

2.3 Approche de la variation

2.3.1 Point sur le concept de variation

La grammaticalisation est un processus graduel qui introduit des changements au fil du temps, progressivement. Les faits qui ont subi la grammaticalisation (exemples chez Heine et al. 1993, Roberts & Roussou 1999, Poplack & Tagliamonte 1997) s'établissent sur l'axe diachronique. Au cours du cheminement, la ou les valeur(s) de départ de la forme qui se grammaticalise et sa ou ses valeur(s) nouvelle(s) induites par la grammaticalisation cohabitent et entrent en concurrence, et tout se tient à l'intérieur du système. Le changement apporté par la grammaticalisation n'est pas abrupt ? comme dans le processus de réanalyse, selon Haspelmath 1998 ? mais traverse une période de transition plus ou moins longue durant laquelle la valeur de départ reste partiellement valable au moment où elle se transforme, et même après la transformation. En vertu du principe de rétention, la forme en cours de grammaticalisation s'utilisera en même temps sur la base de sa fonction primitive et sur la

base de la ou des fonction(s) en cours de fixation et de généralisation dans le système. À un quelconque point de la grammaticalisation, la distribution des différentes valeurs pourra donc faire ressortir, en temps apparent, ce qui se passe ou pourrait se passer en temps réel (Labov 1972, 1994).

L'implantation du changement dû à la grammaticalisation d'un marqueur est aussi graduelle en ce qui concerne, le cas échéant, le remplacement d'autres marqueurs. Ainsi, si l'adoption du pronom personnel comme marque d'accord vient se surimposer et supplanter des moyens antérieurs de marquage de la relation par exemple, les terminaisons verbales, cela ne signifie pas nécessairement que ces derniers sont abruptement perdus ou rendus inopérants. Le remplacement se fera graduellement en gérant, sur une période donnée, le chevauchement de sous-systèmes complémentaires dans le même domaine fonctionnel. La cohabitation du sous-système en perte de vitesse et du sous-système qui s'installe répond au principe de coexistence synchronique énoncé par Faarlund (1990). Il est par ailleurs normal d'imaginer que le rythme selon lequel les éléments du système en perte de vitesse se perdent et celui selon lequel les éléments qui prennent la relève s'installent vont tendre à rester équivalents.

D'un autre point de vue, il arrivera rarement, sinon jamais, que la vitesse et l'envergure du changement linguistique impliqué dans la grammaticalisation soient les mêmes chez tous les membres de la communauté et à travers toutes les composantes internes à la langue. Le changement pourra être initié par un sous-groupe d'individus identifiable au sein de la communauté avant de se répandre épidémiologiquement pour devenir éventuellement la norme commune. Au niveau interne, l'innovation linguistique pourra toucher une ou des partie(s) précise(s) du système de la langue se montrant plus sensibles, avant de se généraliser à l'ensemble du système. Dans tous les cas, tout se passe continûment, sans rupture, à l'intérieur de la même grammaire (Auger 1998) et au sein de la communauté, et il faut arriver à

caractériser en termes systématiques le mode de propagation des innovations; ce qui revient, en fait, à élaborer une grammaire du changement intégrée au sein de la théorie générale de la grammaire. A priori, nous acceptons le postulat, répandu depuis les travaux de Labov, selon lequel variation ne signifie pas du tout aléatoire (Gadet 1997:3) ni anarchie. Autrement dit, il existe de la régularité derrière les faits de variation, et la variation en langue est toujours gouvernée par des règles (Winford 1996:177).

Le changement linguistique dans le temps présupposera une marge de variabilité synchronique par laquelle des valeurs anciennes tolèrent l'introduction de valeurs nouvelles au moment où celles-ci s'installent progressivement en douceur. La réalité de la dynamique diachronique se joue en quelque sorte en synchronie, comme nous l'avons indiqué, chaque fois que le locuteur fait le choix, conscient ou non, entre les valeurs ou les formes en concurrence. Labov (1994) démontre la fragilité de l'approche historique classique axée sur la reconstruction, et propose une technique plus efficace qui capte, en synchronie, les changements prédictibles. Nous nous inspirerons globalement de cette vision pour comprendre la dynamique qui affecte l'usage du pronom personnel. Indiquons encore une fois que nous suivrons la même démarche utilisée par Poplack & Tagliamonte (1996, 2000) pour mesurer l'existence du degré de grammaticalisation.

2.3.2 Mesure de la variation

Des études basées sur la variation ont déjà tenté d'expliquer le fait des constructions à sujet redoublé dans les langues romanes (Heap 2000), en français parlé (voir Friedmann 1997, pour une excellente synthèse) et, en particulier, en français canadien (Campion 1984; Roberge 1986; Auger 1991, 1993, 1995, 1998; Sankoff 1992; Recktenwald 1992; Nadasdi 1995, 2000; King & Nadasdi 1995; Ossipov 1997). L'un des traits marquants de ces cons-

tructions dans les variétés canadiennes du français est aujourd'hui la variabilité. Le système de la langue ne l'a pas encore imposée comme règle catégorique. Et rien ne dit qu'elle devra l'imposer; qu'on se rappelle, à cet effet, l'idée que la grammaticalisation comme mouvement de génération d'un élément peut être contrecarrée par son usure propre. Supposons, d'un autre point de vue, que les deux forces opposées restent en équilibre et se départagent les zones internes au système de manière plus ou moins stable sur une période importante de temps. Cela voudrait dire que la variation est gardée et encodée telle quelle, situation hypothétique qui rappelle le concept de grammaticalisation de la variation utilisé par Enrique-Arias (1997).¹⁶ Quoi qu'il en soit, nous sommes entièrement d'accord avec Gadet (1997:85) qui range le redoublement du sujet parmi les phénomènes à analyser de près dans le cadre variationniste.

Les exemples en (2.14) tirés de Nadasdi (1995) sont illustratifs, et relèvent d'un système qui connaît des zones de variabilité. Les constructions redoublées ne montrent pas nécessairement de signe de dislocation et fonctionnent d'une manière neutre au point de vue pragmatique. En clair, nous avons ici un système dans lequel le pronom personnel, co-habitant avec le SN, reste variable et ne semble pas encore entièrement intégré au sein de la composante verbale. La même situation se retrouve en français parlé à Ottawa-Hull, comme les exemples que nous avons déjà donnés le montrent.

- (2.14) (a) non, ils disent que les gars **ils** aiment ça des filles courtes
 (b) je pense que les jeunes _ veulent trop
 (c) un homme **il** dit à l'homme...

¹⁶ À notre connaissance, il n'existe pas de développement théorique important sur le concept de grammaticalisation de la variation. Mais le fait qu'une variation puisse être encodée comme donnée stable dans le système est compatible avec le caractère graduel du processus de grammaticalisation. Lambrecht (1981) semble soutenir une théorie typologique qui maintient, pour le français, trois énoncés de base en concurrence, à savoir l'énoncé à sujet (*mon enfant dort*), l'énoncé à topique (*mon enfant, il dort*), et l'énoncé à anti-topique (*il dort mon enfant*), les deux premiers étant pertinents dans le

(d) mes parents ils étaient partis

(e) j'ai monté souvent quand mon père _ travaillait sur les affaires

Dans les études variationnistes mentionnées, des indications quantifiées sont données sur les contextes et les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la présence du pronom personnel. Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile de prédire avec plus ou moins d'exactitude quel sera réellement l'avenir du pronom personnel dans le système. Il faut insister sur le fait que son usage dans un contexte pareil n'est pas dû au hasard, mais se trouve sous-tendu par un jeu fort complexe d'interactions entre des forces favorables et défavorables.

Nous posons que l'usage du pronom personnel dans les constructions à sujet redoublé laisse encore un choix au locuteur et impose des contraintes non obligatoires, violables pour ainsi dire. C'est qu'à la tendance à sa généralisation s'opposent des facteurs restrictifs en activité. Nous postulons que chaque réalisation particulière du pronom personnel résulte d'une décision mettant simultanément tous les facteurs sur balance et respectant de manière systématique et optimale une certaine hiérarchie. Extrapolée quantitativement à très grande échelle, la découverte de cette hiérarchie devrait fournir des indices apparents déterminant le parcours du pronom personnel, c'est-à-dire le canal et l'orientation de sa grammaticalisation. En ciblant des contextes variables, et en décelant des contraintes significatives, une bonne approche doit réussir à établir des hiérarchies quantitatives, lesquelles sont le reflet d'une dynamique évolutive.¹⁷

cadre de l'étude que nous menons. Il s'agit ici d'une analyse qui n'envisage pas de perspective de changement où un type d'énoncé prendrait le dessus au détriment de ses concurrents.

¹⁷ Faut-il évoquer l'idée de Heap (2000), pour qui la compréhension de la variation grammaticale du pronom (en roman central) en termes d'interaction entre des contraintes hiérarchisées peut rentrer dans le cadre de la théorie de l'optimalité (McCarthy & Prince 1993, Prince & Smolensky 1993). Nous ne nous intéresserons pas à cette théorie.

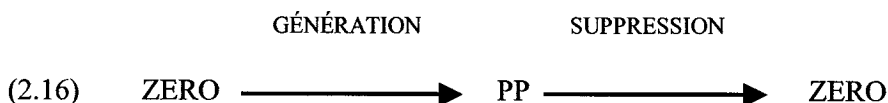
2.3.3 Composantes et zones de variation

Nous nous situons dans un contexte où le pronom personnel est concurrencé par la variante zéro. En confrontant les éléments guidant le choix entre les deux formes, l'on parvient à estimer et à établir un pronostic quant aux possibilités d'adoption définitive des constructions à sujet redoublé et de complétude de la grammaticalisation du pronom personnel, du moins dans ce contexte. Pour ce faire, l'on doit départager les zones réservées aux usages exclusifs du pronom personnel et de la forme zéro, d'une part, et la zone intermédiaire où les deux alternent, d'autre part. Le schéma en (2.15) montre la zone variable prise entre deux sphères catégoriques. Ces dernières ne rentrent pas dans la délimitation empirique de notre investigation. Au prochain chapitre, nous présenterons en détails le profil linguistique des contextes excluant la variabilité dans l'usage du pronom personnel.

(2.15) Composantes et zone de variation



Signalons qu'il est difficile de délimiter ces zones suite au fait que l'absence superficielle du pronom personnel peut, dans le système, s'interpréter de deux façons logiques différentes en (2.16), mais qui rentrent dans le concept de grammaticalisation. L'exemple en (2.17) illustre le cas, même si tous les contextes ne sont pas ceux de reprise du SN sujet :



(2.17) plusieurs des voisins ils vont-- _sont prêts à-- à s'offrir, _ sont-- tu viens que tu les connais, oui, je dirais que oui, _ sont prêts à s'offrir pour l'aide (004/0166)

En (2.17), le pronom personnel ils est bel et bien généré et inséré en contexte puisqu'il n'est pas normalement requis. Son absence aurait été normale et devrait s'analyser en termes d'absence fondamentale. Nous sommes donc ici en présence d'une extension d'un élément à un contexte nouveau. Par contre, l'absence du pronom personnel en avant du verbe *sont*¹⁸ est inusité en français standard puisqu'il est requis pour des raisons anaphoriques. L'absence s'analysera ici comme un effacement postérieur à l'existence du pronom. On conclura que deux forces sont en activité : la génération et l'extension du pronom personnel, d'une part, et la tendance à son effacement, d'autre part, comme la figure en (2.16) le montre bien. Or, comme nous l'avons vu, le processus de grammaticalisation peut bien se définir par l'une ou l'autre de ces deux procédures.

Il y a en principe lieu de croire que les deux tendances opèrent dans le contexte du redoublement du sujet. La forme zéro pourrait d'abord renvoyer à l'absence primordiale de pronom personnel en structure sous-jacente, lequel est progressivement remplacé par l'expression de la forme pronominale qui se généralise. Ensuite, la forme zéro pourrait renvoyer au résultat d'opérations restrictives de suppression appliquées sur un pronom postulé en structure sous-jacente. Il est important de déterminer dans quelles conditions un pronom généré en structure sous-jacente s'efface sous la pression de contraintes en vigueur dans le système, situation différente de l'incapacité de génération et d'épenthèse pour des raisons morphosyntaxiques, sémantiques et/ou pragmatiques. Il faut le répéter, rien n'empêche que

¹⁸ Nous reviendrons plus loin sur le comportement du pronom personnel en avant de *sont*. Le terme d'effacement utilisé ne doit pas cacher le fait qu'un processus phonologique plus complexe est peut-être en cours. Il se pourrait que le pronom personnel soit si étroitement intégré à la forme *sont* que son 'effacement' est en réalité compensée par l'allongement du /s/. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas une véritable articulation qui pourrait amener à parler de présence du pronom personnel.

la grammaticalisation du pronom personnel, destinée à instituer sa génération non conditionnelle dans tous les contextes, et les règles de son effacement qui en limitent la propagation, soient concomitantes et inscrites dans une même dynamique. L'interaction entre les deux tendances représente une situation qui doit être bien examinée. Mais comment démêler la situation? Selon Laks (1992), il n'est pas du tout facile de trancher entre les deux analyses (épenthèse et effacement), même si le processus de suppression se reconnaît généralement aux indices de conditionnement exercé par l'environnement linguistique alors que le processus d'épenthèse, étant plus «erratique», selon Laks, s'intègre difficilement dans la grammaire faute de conditionnement explicite.

Dire que le problème se pose en termes de la binarité zéro/pronom personnel recèle à l'évidence quelque simplification. Il est sûr que l'on ne passe pas abruptement d'un pôle à l'autre, mais que l'on rencontre des réalisations intermédiaires. Il est logique de poser que c'est au niveau du processus de passage du pronom personnel vers zéro que l'on remarquera l'existence de ce genre de réalisations intermédiaires entre la présence et l'absence du pronom personnel. C'est le processus d'effacement, plutôt que d'insertion, qui aura tendance à produire des formes à peine audibles. Cependant, dans l'hypothèse selon laquelle les constructions à sujet redoublé découlent du processus général de grammaticalisation du pronom personnel comme morphème verbal (processus impliquant l'érosion phonétique), des formes atrophiées de ce pronom pourront apparaître également dans ces constructions comme éléments en un sens transférés. La nécessité de génération du pronom personnel dans le nouveau contexte n'imposera vraisemblablement pas le retour à la forme pleine si un processus de réduction phonétique est en cours dans d'autres contextes. Nous pourrions appeler cela 'principe d'alignement' : si une forme est déjà frappée d'érosion dans le système entier de la langue et qu'une nouvelle fonction ou le fait de se retrouver dans un nouveau contexte lui est conféré, rien n'oblige à retourner à la forme phonologique originelle.

2.3.4 Variation et changement paramétrique

Un des arguments parfois évoqués contre le statut de marque d'accord du pronom personnel redoubleur (Sportiche 1992) consiste à dire que son usage est soumis à des restrictions, c'est-à-dire est optionnel, n'est pas catégorique. Pour Carroll (1982:303-304), «Si le clitique sujet est une marque d'accord, il aura certains traits morphosyntaxiques de son antécédent redoublé. Or, on observe que la présence d'une marque d'accord est obligatoire dans les verbes à temps finis. Par contre, le clitique sujet est toujours optionnel en français populaire lorsque le sujet est un NP lexical.» L'auteure conclut : «Il serait embêtant de dire que l'accord est parfois facultatif, parfois obligatoire [...]». Bessler (1999:116) écrit que «des clitiqes, contrairement aux marques d'accord sujet-verbe, sont optionnels.» Faut-il comprendre que les clitiqes deviennent marques d'accord en aquérant le statut de marques obligatoires? Ou que les marques d'accord sujet-verbe sont obligatoirement réalisées? Pourtant, nous verrons qu'en français parlé se manifeste déjà une tendance à neutraliser les marques verbales d'accord, et qu'une révision dans le paradigme apporte de la variabilité dans certains contextes. Indépendamment de la nature de l'accord, l'argument fondé sur le caractère obligatoire est incompatible avec le mode général de propagation des innovations linguistiques par le biais de la variabilité, à moins de supposer que l'accord y échappe, une supposition que nous considérons comme peu tenable, a priori.

Nous souscrivons à Auger (1998) et à Heap (2000) qui acceptent que la variation est un fait inhérent au phénomène d'accord dans les langues naturelles. Cela est valable même en synchronie, en dehors des contraintes liées au changement. L'on ne voit pas ce qui, dans la nature de l'accord, doit bloquer la capacité du système de disposer à la fois de plus d'une formes de marquage, y compris zéro. Nous n'adopterons pas un tel point de vue tout en sachant que le pronom personnel peut ne pas jouer le rôle de marqueur d'accord pour bien

d'autres raisons. Ce n'est donc pas forcément la variabilité dans le recours au pronom personnel redoublant le SN qui constituera notre lieu de vérification de son statut de marque d'accord au sein du verbe. L'attention sera davantage portée sur la confrontation entre le pronom personnel et les autres types résiduels de marquage de l'accord verbal.

Par contre, à la suite de Heap (2000), nous nous demanderons si, tel qu'il peut apparaître, le changement qui affecte le pronom personnel, s'il en est, est susceptible d'être interprété en termes de remaniement paramétrique, au sens de la théorie des principes et paramètres, ou s'il consiste en un réaménagement superficiel dans le paradigme. Heap (2000) penche du côté de la deuxième alternative et pense que le changement en question a lieu hors-syntaxe. Raison pour laquelle il met en cause le concept même de paramètre de sujet nul par rapport au type de réaménagement qu'il observe en roman central.

Notre conclusion pourrait être que le changement apporté par la grammaticalisation du pronom personnel, si nous prouvons son existence, ne constitue pas une modification paramétrique, mais ce serait dans une toute autre perspective. Comme nous l'avons dit, des auteurs n'hésitent pas à soutenir qu'il se produit en français un passage d'une grammaire à sujet non nul à une grammaire à sujet nul (Friedemann 1997, p.137), et que ce changement est paramétrique (p.148), découlant de l'engendrement du pronom personnel sur la tête du syntagme flectionnel (IP). L'hypothèse est bonne mais se trouve exposée dans des termes catégoriques excluant toute nuance. Il est à rappeler que nous comptons démontrer que le fonctionnement du pronom personnel ne donne pas de signes d'une implémentation d'envergure s'effectuant abruptement.

Une telle approche est d'ailleurs compatible avec l'analyse faite par Roberge (1990). L'auteur propose de manière très précise l'existence d'un paramètre qui serait directement responsable de la réalisation ou non du pronom personnel (ou clitique) sujet dans le contexte de redoublement. Ce paramètre consiste essentiellement en ce que 'Un clitique sujet n'a pas

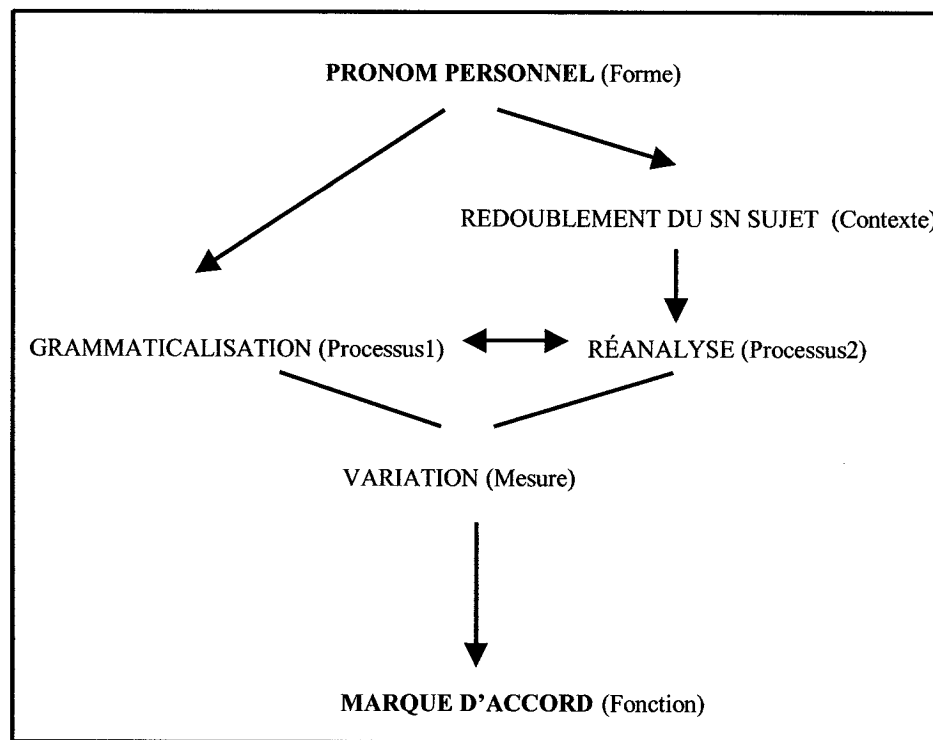
besoin d'absorber le Cas' (p.99). Fixé négativement, le paramètre impose que le pronom personnel sujet absorbe le Cas, ce qui bloque automatiquement la possibilité de présence d'un SN sujet préverbal puisque celui-ci requiert le Cas et que le même Cas ne peut pas être doublement assigné. Par contre, implémenté positivement, le paramètre autorise au pronom sujet de ne pas se voir assigner le Cas, et donc d'être capable de co-habiter avec le SN sujet dans le même domaine prédicatif. Il est bien clair que le contenu du paramètre utilisé par Roberge est compatible avec le processus de grammaticalisation du pronom personnel, processus qui pourrait se définir justement comme la tendance du pronom personnel sujet à perdre, aussi progressivement que l'on voudra, la nécessité d'absorber le Cas. Toute la question est maintenant de savoir dans quelle mesure et moyennant quel processus le pronom personnel sujet semble tendre vers la perte totale de l'absorption du Cas, permettant ainsi le redoublement catégorique du sujet.

Le concept de paramètre appelle à la prudence, que ce soit dans le sens du paramètre du sujet nul ou dans celui relatif à l'absorption du Cas par le pronom personnel (Roberge 1990). Au fait, la littérature en syntaxe diachronique montre des hésitations lorsqu'il s'agit de caractériser un changement comme dû à une révision paramétrique dans la grammaire. Ainsi, si Hopper & Traugott (1993) préfèrent redéfinir la réanalyse en termes de changement paramétrique, cela reste très peu convaincant. Lightfoot (1991, 1995), l'un des initiateurs du concept de changement paramétrique, se rétracte à un moment donné, et avoue ne pas connaître la vraie nature des paramètres. Dans le cadre de changements graduels et étendus sur un espace de temps long, l'on comprend facilement que la caractérisation du type de changement est délicate faute de pouvoir établir des prédictions exactes. Encore faut-il au départ être rassuré qu'un contexte variable donné conduit au changement, avant même de parler de changement paramétrique ou non.

2.4 Conclusion

Le schéma en (2.18) résume le réseau conceptuel qui architecture la présente thèse.

(2.18) Réseau conceptuel



Le pronom personnel, en tant que forme, est supposé jouer le rôle de marque d'accord sujet-verbe suite au processus de grammaticalisation. L'hypothèse est examinée dans le contexte des constructions dites à sujet redoublé où un processus de réanalyse, en principe séparé, est censé produire une routinisation et une généralisation de cette structure comme fait de base. Vu que l'évidence empirique en français parlé canadien est que le cheminement semble stable ou, acceptons-le provisoirement, en cours, et que le pronom personnel alterne avec la variante zéro, une approche variationniste est adoptée, qui est seule capable de fournir des éléments de mesure de l'état d'avancement du phénomène.

La prise en compte du contexte des constructions redoublées offre des avantages au point de vue théorique. D'abord, elle permet de soulever la question de l'interaction entre la réanalyse de la dislocation et le processus 'pur' de grammaticalisation du pronom personnel. Le concept de grammaticalisation s'avère à la fois précis, étant donné que seul le pronom personnel est visé comme forme au sein de toute la structure, et large, vu que l'examen des facteurs conditionnants vont au-delà du SN. Le fait de prendre distance par rapport à l'idée de redoublement du sujet, qui présuppose que le pronom personnel continue de jouer le rôle de sujet, amène à se poser des questions sur le fait qu'il a acquis ou est en train d'acquérir une nouvelle fonction. En limitant l'étude aux constructions dans lesquelles le SN et le pronom personnel apparaissent dans le même domaine, cela permet de contourner la valeur anaphorique, c'est-à-dire de remplacement du SN, dévolue au pronom personnel.

La variation qui caractérise l'usage du pronom personnel dans les variétés du français (canadien) est un fait d'importance capitale. Elle implique que le système autorise un choix, dont nous postulons qu'il est sous-tendu par un jeu complexe, mais ordonné, de facteurs favorables et défavorables vis-à-vis de chacune des formes candidates. Or, la variation et le choix appellent une dynamique qui pourrait théoriquement préfigurer un changement dans le temps, si l'on mesure quantitativement les tendances. Le degré de variabilité porte donc la mesure du degré et de la trajectoire de grammaticalisation. D'un autre point de vue, si la variation, qui a lieu entre le pronom personnel et la variante zéro, signifie que le pronom personnel ne s'est pas encore imposé comme élément obligatoire, cela signifie qu'une tendance restrictive affecte le processus. Dans cette thèse, nous traduirons cette tendance en termes de stabilité inhérente au système, stabilité dont il reste à trouver le lieu de compatibilité possible avec les deux processus de grammaticalisation et de réanalyse, lesquels relèvent du changement linguistique.

Chapitre 3

Méthodologie

3.0 Introduction

Ce chapitre expose le cadre d'investigation dont nous nous servons dans la vérification empirique de la pertinence des facteurs conditionnant la grammaticalisation du pronom personnel en contexte SN (PP) SV. L'importance de procéder à cette vérification tient au fait que les théories sont souvent déconnectées de la réalité de la langue vivante et donnent une image idéalisée ne reflétant aucun contenu de la performance des locuteurs. C'est pourquoi des divergences et des controverses persistent parfois par-dessus la négligence du véritable locus des faits de langue, à savoir les locuteurs qui parlent.

Nous nous proposons de tester l'adéquation des considérations discutées aux chapitres précédents au regard de données réelles d'observation. Par une approche inductive qui tient compte des données, nous nous inscrivons dans la perspective de la (socio)-linguistique du corpus. L'objectif n'est pas de rendre compte du fonctionnement du pronom personnel à partir de l'introspection, mais de pouvoir en dégager les caractéristiques en situation réelle et spontanée de communication, miroir du savoir linguistique intériorisé par les locuteurs.

Nous utilisons l'approche variationniste (voir la discussion sur le concept de variation au chapitre 2) pour capter la place du pronom personnel au sein d'un système qui se manifeste sous le signe de la variation. L'approche fut initiée par Labov dans les années 60, comme nous l'avons dit, et se développa grâce aux travaux de ses élèves (voir D. Sankoff 1988, par exemple).

Dans ce chapitre, nous décrivons notre méthode de collecte des données auprès d'un échantillon de locuteurs. Nous faisons également le point sur la procédure générale de leur

traitement. Les résultats de l'analyse par Goldvarb 2001 seront présentés et interprétés au chapitre 4. À partir de là, il ne restera qu'à revenir sur les hypothèses définies au départ.

3.1 Constitution des données

3.1.1 Principes généraux

Quelques principes, inspirés de l'approche variationniste guident notre méthode de collecte de données. Premièrement, pour être le plus proche de la réalité, nous utilisons des données orales, c'est-à-dire des enregistrements faits lors d'interviews conduites selon la norme sociolinguistique (Labov 1972). Pour nous, certains aspects qui relèvent de l'oralité ne peuvent pas être fidèlement reproduits à l'écrit du fait des insuffisances de ce dernier. Par exemple, la pause entre les constituants de la phrase, paramètre pertinent dans l'étude de certains faits (par exemple la dislocation vs la genèse de la structure subjectale double ou l'impact de la distance entre le SN sujet et le verbe dans l'usage du pronom personnel) ne peut être détecté qu'à l'oral.

Deuxièmement, il est important que le matériel verbal sur lequel on travaille soit le plus naturel et le plus ordinaire possible. C'est sur la base de discours spontanés que l'on est capable d'aller chercher la structure vernaculaire de la langue et les mobiles naturels de changements qui peuvent y être introduits. Ceci va de pair avec le premier principe; c'est à l'oral, dans des situations de conversations courantes, que le locuteur montre moins de planification et moins de contrôle sur les faits de langue. Deux aspects sont à souligner ici. D'une part, le corpus Ottawa-Hull, tel qu'il se présente, est constitué de conversations qui ne sont en aucune manière entâchées du paradoxe de l'observateur (Labov 1972). L'opération a été conduite par les interviewers sans qu'ils mettent de la pression, ou qu'ils cherchent à orienter les locuteurs en ce qui concerne les opinions, la grammaire, le style, etc. D'autre

part, les conditions internes au corpus montrent que les personnes qui administrent les interviews et les locuteurs eux-mêmes ne sont en aucune façon avertis de la question du fonctionnement du pronom personnel qui nous préoccupe, ni d'ailleurs d'aucune autre variable linguistique particulière. Nous ne remarquons aucun commentaire, aucune appréciation, aucun jugement de valeur, bref aucune attitude réflexive ou corrective de la part des uns et des autres en ce qui concerne les pronoms personnels. Raison pour laquelle nous sommes assuré de pouvoir aller au fond de la compétence linguistique implicite.

Troisièmement, l'utilisation de textes longs et suivis comme source de données s'avère d'importance capitale, au moins pour deux raisons majeures. D'abord, cela permet d'avoir des contextes (de largeur variable), sans lesquels l'étude des aspects du fonctionnement du système de la langue nécessitant la contextualisation ne saurait aboutir. Ensuite, les longs textes permettent de mener des études quantitatives, indispensables pour dégager la variabilité des tendances. Au lieu d'expliquer un phénomène par quelques exemples (parfois inventés), il est utile de constituer un échantillon représentatif de la situation de la communauté ? sur le principe de la représentativité, voir Poplack (1989). Dans le domaine des faits variables, en particulier, c'est en établissant un large corpus et en calculant la fréquence et la probabilité d'occurrence des éléments alternants que l'on peut asseoir une explication basée sur des prédictions sur l'évolution de la variabilité. Une approche basée sur la fréquence amène à mieux comprendre des phénomènes dans lesquels interviennent plusieurs facteurs, tandis que l'établissement des probabilités permet d'atténuer la rigidité des règles catégoriques et d'interpréter celles-ci en termes d'ouverture à l'hétérogénéité et au changement.

Avec une telle approche des données, nous pouvons aborder la variation linguistique et accepter sans difficulté différentes théories et explications en les jugeant non comme vraies ou fausses a priori, mais en fonction de la mesure de la contribution de chacune au sein d'un système hiérarchisé se manifestant à travers des actes de performance.

3.1.2 Échantillonnage

Le corpus du *Français parlé à Ottawa-Hull* (Poplack 1989) a été constitué à partir d'interviews sociolinguistiques menées auprès de 120 locuteurs résidant dans la région de la capitale nationale canadienne (à cheval sur les provinces de l'Ontario et du Québec) dans les années 80. Le corpus se trouve géré au Laboratoire de sociolinguistique, au département de linguistique, Université d'Ottawa. Gardé sous forme de bandes sonores et de transcriptions, le corpus est une mine de discours vernaculaires dont la taille atteint les 3.5 millions de mots. Il est aussi organisé, entre autres, sous forme de concordances, ce qui rend l'interrogation aisée. En plus des textes, des indications sociométriques (âge, sexe, niveau d'études, occupation, performance en anglais) sur les locuteurs et sur les 5 quartiers (Vanier, Basse-Ville, West-End, Vieux-Hull et Mont-Bleu) sont disponibles. Pour de plus amples renseignements, le lecteur pourra consulter Poplack (1989).

Sur les 120 locuteurs que compte le corpus Ottawa-Hull, nous en sélectionnons juste 38¹⁹, soit un peu moins d'un tiers, répartis d'une manière qui reflète la diversité humaine inhérente à la communauté. Les locuteurs retenus ont été interviewés entre juin 1982 et juin 1984. Si l'on prend comme point de repère les locuteurs les plus âgés (65 ans et +), nous détenons sans conteste une riche documentation sur le français tel qu'il était parlé dans la région Ottawa-Hull à peu près entre les années 1910 et les années 1980; ce qui est un espace de temps important, si bien que l'on peut extrapoler les observations sur tout le 20^e siècle. Faut-il signaler que nous donnerons plus loin quelques indications générales sur l'ampleur du phénomène de redoublement du sujet en français tout le long du 20^e siècle.

¹⁹ Le sous-corpus sélectionné reprend presque celui de Willis (2000) dans une étude sur l'alternance des auxiliaires *être* et *avoir* dans le même corpus Ottawa-Hull. Il faut signaler que tout le corpus a été constitué sur une base statistique rigoureuse (Poplack 1989), ce qui fait dire qu'en principe un sous-échantillon fait de 38 locuteurs répartis sur toutes les couches sociales, économiques et linguistiques ne pose pas de problème de représentativité.

Nous synthétisons dans le tableau 1 les caractéristiques de chacun des 38 locuteurs retenus. Le tableau 2 donne la répartition des 38 locuteurs selon ces caractéristiques. Dans l'ensemble, le sous-échantillon compte 19 locuteurs (**H**) et 19 locutrices (**F**) répartis entre 15 et 65+ ans. Ceux-ci ont différents niveaux d'études : le primaire (**P**), le secondaire (**S**) et le post-secondaire (**PS**). Ils se retrouvent dans diverses classes socio-professionnelles: celle des non-qualifiés (**NQ**), celle des qualifiés (**Q**), celle des employés dans le secteur des ventes et services (**V/S**), et enfin celle des professionnels (**PRO**) . La répartition de l'échantillon tient compte aussi du niveau de performance en langue anglaise (voir Poplack 1989). Les niveaux sont, en ordre croissant: bas (**1**), mi-bas (**2**), mi-élevé (**3**) et élevé (**4**). Il est à préciser que ces indices sont basés sur la capacité individuelle et non sur la caractéristique de la communauté, que ce soit sur le plan du quartier ou de la région. Enfin, les locuteurs (et locutrices) habitent dans différents quartiers, à Ottawa (3 quartiers : Vanier (**VAN**), Basse-Ville (**BV**), West-End (**WE**)) où le contact avec l'anglais est important, et à Hull (2 quartiers : Vieux-Hull et Mont-Bleu) où le bilinguisme est réduit. Encore que l'on peut dire que «...dans la région Ottawa-Hull les francophones sont beaucoup moins touchés par l'anglais» (Nadasdi 2000:129), comparativement au reste des franco-ontariens. De fait, selon Poplack (1997), on ne peut vraiment pas dire que le français est 'restreint' à Ottawa-Hull. Les 5 quartiers retenus varient suivant l'importance de l'anglais sur le plan local, régional et provincial (Poplack 1989). Signalons qu'à Ottawa, West-End a la plus grande proportion d'anglophones, alors que Vanier, à l'Est, a le plus de francophones. Du côté du Québec, Mont-Bleu, quartier socio-économiquement le plus nanti, comporte globalement plus d'anglophones que Vieux-Hull, quartier moins favorisé aussi sur le plan du niveau de vie. Cela dit, vu la proximité des deux villes d'Ottawa et de Hull (Gatineau), il est certain qu'il existe des influences mutuelles rapprochées, dont le seul lieu de résidence ne permet pas de rendre compte.

Tableau 1: Caractéristiques des 38 locuteurs retenus dans l'échantillon

LOC	SEXE		ÂGE						ÉDUCATION			OCCUPATION				NIVEAU D'ANGLAIS					QUARTIER				
	H	F	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+	P	S	PS	NQ	Q	V/S	PRO	1	2	3	4	VAN	BV	WE	VH	MB	
004	v			v					v		v	v					v		v						
007	v						v		v			v								v					
010	v							v	v											v					
011	v								v											v					
013		v							v											v					
020	v								v											v					
021	v								v											v					
022	v								v											v					
023	v								v											v					
030	v								v											v					
031	v								v											v					
035	v								v											v					
037	v								v											v					
042	v								v											v					
045	v								v											v					
050	v								v											v					
052	v								v											v					
059	v								v											v					
060	v								v											v					
065	v								v											v					
068	v								v											v					
069	v								v											v					
075	v								v											v					
078	v								v											v					
080	v								v											v					
082	v								v											v					
085	v								v											v					
087	v								v											v					
092	v								v											v					
094	v								v											v					
098	v								v											v					
100	v								v											v					
101	v								v											v					
106	v								v											v					
111	v								v											v					
115	v								v											v					
116	v								v											v					
119	v								v											v					

Tableau 2 : *Distribution des locuteurs selon les paramètres sociaux*

	15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65+		TOTAL
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
<u>EDUCATION</u>													
Primaire	?	?	?	?	?	1	2	2	1	3	2	1	12
Secondaire	?	4	3	1	2	1	1	3	2	2	2	1	22
Post-second.	2	?	1	?	1	?	?	?	?	?	?	?	4
<u>OCCUPATION</u>													
Non-qualifié	?	3	?	?	?	1	2	3	1	1	2	?	13
Qualifié	?	?	2	?	2	1	1	1	1	1	?	?	9
Vente et services	1	1	1	1	?	?	?	1	?	2	?	?	7
Professionnel	1	?	1	?	1	?	?	?	1	1	2	2	9
<u>NIVEAU ANGLAIS</u>													
Niveau 1	1	2	?	?	1	?	?	2	1	3	2	?	12
Niveau 2	1	?	1	?	1	1	1	2	1	?	?	1	9
Niveau 3	?	1	1	1	1	?	2	1	1	2	?	?	10
Niveau 4	?	1	2	?	?	1	?	?	?	?	2	1	7
<u>QUARTIER</u>													
Vanier	?	1	1	?	?	?	1	1	1	1	1	2	9
Basse-Ville	?	1	?	?	1	1	?	?	?	1	1	?	6
West-End	1	?	1	?	?	1	?	1	?	1	2	?	7
Vieux-Hull	?	2	1	?	1	?	1	1	1	1	?	?	8
Mont-Bleu	1	?	1	1	1	?	?	2	1	1	?	?	8
TOTAL	2	4	4	1	3	2	3	5	3	5	4	2	(M=19, F=19) 38
	6		5		5		8		8		6		

3.1.3 Repérage des énoncés

Les interviews, de longueur inégale, ne sont pas utilisées dans toute leur étendue. Dans l'ensemble, nous retenons autour des 100 à 150 premiers énoncés de forme SN (PP) V par interview, et même parfois un peu moins ou un peu plus. Ainsi, nous estimons pouvoir atteindre une saturation raisonnable avec un corpus d'un peu plus de 5000 énoncés qui vont être analysés à l'aide d'une batterie de 15 facteurs. Le tableau 3 donne le nombre d'énoncés extraits par locuteur.

Tableau 3 : Nombre d'énoncés par locuteur

Locuteur	N. d'énoncés	Locuteur	N. d'énoncés
010	061	101	129
013	094	069	131
021	104	080	131
004	105	068	135
020	105	085	136
007	108	065	137
035	110	082	137
011	111	060	142
022	113	087	148
050	114	100	151
023	115	078	155
042	116	059	157
037	118	115	163
030	119	111	164
052	123	106	173
031	124	092	180
075	125	119	182
045	126	116	199
094	126		
098	128		
		TOTAL	5004

La rapidité de repérage des énoncés avec ou sans redoublement varie d'un locuteur à l'autre, sûrement pour des raisons liés au style, qui ne nous intéressent pas directement ici. Mais il

faut bien comprendre qu'en général le taux de phrases construites avec un SN sujet est très bas en français parlé, ce qui a donc pour conséquence que les constructions SN-PP seront plutôt rares.²⁰ Le fait que nous n'ayons pas un nombre égal d'énoncés pour tous les locuteurs ne pose pas de problème puisque la proportion des énoncés redoublés par rapport à la totalité des énoncés produits par chaque locuteur constitue en définitive l'élément pertinent de l'analyse.

Le travail de repérage des énoncés SN (PP) SV est une tâche ardue qui consiste à passer la bande, à arrêter à chaque fois que nous rencontrons un énoncé répondant à cette structure et à effectuer directement la saisie dans le fichier des énoncés de GoldVarb. Pour chaque interview, après quelques 10 minutes environs, nous repassons la bande pour nous assurer de notre acuité auditive. Le corpus Ottawa-Hull (Poplack 1989) duquel nous puisons les données, offre, en plus des bandes sonores, l'avantage de la disponibilité d'une transcription organisée, que nous consultons parallèlement à l'écoute des bandes. Faut-il noter qu'en raison de son attrition, la reconnaissance auditive du pronom personnel soudé au verbe pose des difficultés dans certains contextes, indépendamment de la qualité matérielle des bandes sonores. Nous savons que l'utilisation de moyens techniques perfectionnés est seule capable de maximiser la fiabilité des données. C'est en écoutant plusieurs fois les contextes

²⁰ Selon Blanche-Benveniste (1997:106), «Le taux de substantifs nominaux sujet est [...] un indice assez net de formalisme du langage. En français, ce taux ne dépasse pas en moyenne 15% dans les conversations face à face.» Et «le faible taux de sujets nominaux n'est pas compensé par un grand nombre de dislocations mais par des pronoms et des tournures impersonnelles». Un tel constat laisse entendre qu'une restriction frappe le phénomène de redoublement (SN+PP) que nous étudions. Par rapport à l'ensemble de la syntaxe du français parlé, le taux de redoublement du SN est présumé être encore moins élevé étant donné que le SN est à 15% utilisé comme sujet de la phrase, et que le redoublement reste de surcroît une option. La rareté fondamentale du phénomène ressort aussi de l'étude de Jolivet (1982). Sur base de 2 corpus du français parlé, l'auteur montre que, si près de la moitié (50%) des substantifs en fonction sujet se retrouvent dans la structure de redoublement (SN+PP) ? ce qui est très important ? par contre, autour de 14% des pronoms personnels sujet y sont impliqués, le reste (85%) des pronoms jouant le rôle anaphorique habituel. L'asymétrie entre les SN et les PP en position sujet est fort remarquable: 75% des sujets de la phrase seraient des pronoms personnels (ceux de 3^e personne sont les plus nombreux). Nous nous garderons d'affirmer que toutes ces considérations sont transposables en français parlé à Ottawa-Hull.

problématiques et en comparant avec les transcriptions que nous parvenons à décider si le pronom personnel est ou n'est pas présent.

Nous tenons à indiquer que nous ne nous servons pas des concordances tout aussi disponibles pour des raisons liées à la nature du phénomène sous examen. Si les concordances peuvent aider à repérer les énoncés qui comportent le pronom personnel, les énoncés qui ont la marque zéro ne peuvent pas l'être. Or nous cherchons à constituer un échantillon fait d'énoncés avec et sans pronom personnel, c'est-à-dire les 'applications' et les 'non-applications', de la variable.

3.2 Caractéristiques de la variable

3.2.1 Identification de la variable

Les données proprement dites sont constituées d'une longue liste d'énoncés extraits des interviews sur la base de leur profil morphosyntaxique. Grosso modo, la variable sous étude se définit en termes d'usage vs non-usage du pronom personnel en contexte SN (PP) SV. Nous nous intéressons à la capacité du système de générer et d'adopter la forme du pronom personnel comme constituant inscrit en structure profonde à titre de morphème verbal. Pour y arriver, la confrontation d'énoncés avec et sans pronom personnel est la démarche la plus efficace pour comprendre la tendance générale. En (3.1), nous donnons encore des exemples illustrant un système dans lequel le pronom personnel est clairement optionnel.

- (3.1)
- (a) Ginette _ allait à l'école avec ma femme (052/0653)
 - (b) Ginette puis ma femme ils allaient à l'école (052/0656)
 - (c) une des filles _ en a eu treize (052/0662)
 - (d) ma grand-mère elle en a eu vingt-deux (052/0659)

L'alternance entre le pronom personnel et la forme zéro touche ici les mêmes environnements linguistiques avec une marge de manœuvre et une liberté de choix qui sont à élucider. Le même locuteur produit ces énoncés dans un espace de discours assez réduit, ce qui donne à penser que les deux formes (pronom personnel et forme zéro) en concurrence sont activées au même moment à l'intérieur d'un même système. Nous avons clairement une situation de variabilité inhérente. C'est comme si, à tout instant, le locuteur avait à sa disposition une double possibilité d'expression, de laquelle il opère un choix. L'on gardera à l'esprit le fait que le choix de l'une des deux formes n'exclut pas encore catégoriquement la possibilité d'utiliser l'autre dans un contexte semblable. Il ne suffit pas de constater qu'un locuteur a eu recours à l'une des formes dans un contexte donné, c'est-à-dire en produisant juste un seul énoncé. Il est au contraire pertinent de réaliser que le système pouvait tout aussi bien lui permettre de recourir à l'autre forme sans que la grammaticalité et le contenu de l'énoncé en soient affectés.

C'est à partir du caractère interchangeable des variantes en concurrence que l'on peut réussir la recherche des raisons profondes qui pourraient orienter la fixation d'une forme donnée au détriment de sa concurrente. Consciente ou pas, la gestion de la concurrence entre les formes alternantes n'est pas dépendante du pur hasard. Elle peut même s'organiser petit à petit autour de préférences, qui pourraient devenir des habitudes, puis des contraintes de plus en plus fermes, et éventuellement des règles explicites, rigoureuses et catégoriques en cas de changement linguistique effectif. La détermination de l'existence d'une telle trajectoire et l'estimation du niveau d'avancement sont fort complexes mais restent possibles dans le cadre variationniste. L'intérêt consiste donc à déterminer, à partir d'un stade où les locuteurs ont la liberté de choix, comment des règles ou simplement des 'manières' linguistiques concurrentes évoluent. Nous ne voulons pas dire que la variable que nous étudions est obligatoirement appelée à déboucher sur la fixation d'une seule règle de grammaire.

3.2.2 Deux propositions non retenues

Nous nous garderons de nous appuyer sur deux types d'analyse qui ont été proposées à partir des deux hypothèses : (i) que la structure SN (PP) SV provient de la propagation de la structure disloquée dans laquelle le pronom personnel reprend le SN, et (ii) que cette même structure résulte de la grammaticalisation du pronom personnel sur le verbe.

La première analyse, très peu représentée dans la littérature, met l'accent sur la position et la fonction sujet. Ainsi, selon Gadet (1997:132), «les sujets SN tendent à être remplacés à l'oral par les formes SN+Pro (*mon père a dit vs mon père il a dit*)». Au pied de la lettre, il est à comprendre qu'une variable unique ? à savoir le sujet ? est matérialisée par deux variantes différentes, c'est-à-dire le sujet simple (le SN) et le sujet double (SN + Pro), celle-ci tendant à supplanter celle-là. Logiquement, l'on devrait d'ailleurs ajouter deux autres formes alternantes, à savoir d'une part, le pronom personnel (non redoubleur de SN), et d'autre part, la forme nulle. Le problème majeur avec la proposition de Gadet (1997) est que le fonctionnement du pronom personnel, en tant que variante, doit nécessairement s'expliquer sur la base des facteurs reliés au SN; or, dans l'esprit de l'affirmation de Gadet, le SN est fatalement posé comme forme alternante concurrente, qui tend à être remplacée par SN+Pro. Du SN, l'on ne saurait faire à la fois une variante et une variable indépendante servant à tester une autre variante alternante (c'est-à-dire le pronom personnel).

La deuxième analyse est suggérée par l'étude menée par Auger (1998) qui semble proposer l'alternance entre deux types de formes verbales : d'une part, la forme verbale conjuguée mixte, c'est-à-dire celle qui est assortie du pronom personnel dès la phase de sélection lexicale; d'autre part, la forme verbale suffixale, c'est-à-dire non assortie de pronom personnel. Aux deux types de formes verbales sont respectivement associés les traits [+accord fort] et [-accord fort]. Selon Auger (1998), «...quand une forme mixte est sélectionnée, on a une

forme redoublée [...] mais lorsque la forme suffixale est choisie, on a des structures identiques à celle du français standard». Une variable ? appellons-la verbe ? aurait donc clairement ici deux formes concurrentes, une première munie du trait [+accord fort] et une deuxième qui comporte le trait [-accord fort].

Dans cette perspective, l'on voit bien que la catégorie du pronom personnel est envisagée non en elle-même mais encadrée dans le verbe au terme du processus de grammaticalisation que nous posons précisément comme problématique. Nous rejetons cette approche dans l'identification et la délimitation de notre variable puisqu'il semble que la prémisse y équivaut au résultat projeté. De plus, envisager le pronom personnel déjà soudé au verbe comme une des formes alternantes de la variable bloque ipso facto la possibilité d'une analyse qui se propose d'évaluer l'impact de la forme verbale sur le pronom personnel qu'il attire au sein de sa morphologie. La forme alternante ferait ici tout simplement en même temps office de variable indépendante, ce qui est méthodologiquement un non-sens.

3.2.3 Problème du rapport forme/fonction

Nous savons bien que, contrairement aux variables de nature phonologique qui ont été les premières à faire l'objet d'analyse variationniste, l'étude des variables morphosyntaxiques est généralement ardue en raison de la difficulté de pouvoir configurer le rapport forme/fonction. Étant donné que les unités morphosyntaxiques sont dotées de sens, il est difficile de dire que leur alternance n'apporte pas de différence de sens justement. Or, pour parler de variantes d'une même variable, le principe dicte au tout départ qu'elles se rattachent à une même composante sous-jacente et servent à 'dire la même chose'. Au point de vue de la théorie, nous n'insisterons pas ici sur cette question épineuse qui est largement débattue dans la littérature (Lavandera 1978, Labov 1978, Romaine 1984, L. Milroy 1987, D. Sankoff 1988, Winford 1996, entre autres).

Ainsi, à la suite d'autres auteurs, si nous posons que l'usage du pronom personnel dans le contexte de reprise du sujet va au-delà de la dislocation qui marque l'insistance et la mise en relief, ou mieux s'inscrit dans une perspective de démotivation sémantique et pragmatique, il est difficile de dire dans la plupart des contextes quand cette fonction est ou n'est pas en vue. Il est à noter que les critères fixés pour distinguer la dislocation et le redoublement neutre ne sont jamais décisifs. Les tests proposés par Carroll (1982) et Roberge (1990) ((in)existence d'une pause, (im)possibilité d'un trait démarcatif sur le SN, (im)possibilité de redoubler les SN indéfinis ou quantifiés, entre autres), s'avèrent à tout le moins problématiques. Dans l'exemple : *Les enfants # ils avaient emporté de la boisson avec eux-mêmes* (045/0085), l'on ne saurait décider s'il s'agit d'une dislocation démarcative ou d'un simple redoublement du SN sujet, le discours normal ne donnant pas toujours d'indice clair basé sur la pause (voir aussi Ossipov 1997). Par ailleurs, les SN définis et indéfinis sont parfaitement susceptibles d'être redoublés, ceci à un degré peut-être peu élevé. Dans les exemples : *Ah, quelqu'un il a mis ça* (013/2042) ou *Si quelqu'un il aurait venu, puis dire bien, faut tu partes* (031/0146), les SN indéfinis sont compatibles avec le pronom personnel redoubleur, contrairement à la théorie qui indique le contraire (Roberge 1990). Étant donné toute cette discussion, nous ne nous attacherons pas, dans cette étude, à distinguer les deux notions de dislocation et de redoublement neutre.

Par ailleurs, même dans l'esprit de l'hypothèse que le pronom personnel tend à servir à marquer l'accord sujet-verbe, il est difficile, sinon impossible de scruter la compétence des locuteurs pour confirmer l'existence d'intentions. Dans l'ensemble, nous adoptons une approche qui ignore les nuances sémantiques pouvant accompagner la présence du pronom personnel en redoublement. A priori, nous considérons qu'avec ou sans pronom personnel de redoublement, les énoncés gardent fondamentalement leur valeur référentielle. Nous prenons

donc tous les énoncés, sans exception, qu'ils renferment une force illocutoire d'insistance ou pas.

3.2.4 Problème des formes variantes

Si la variable va être étudiée sous les deux formes alternantes : présence vs absence de pronom personnel, il reste que le paradigme du pronom personnel contient plusieurs formes si l'on tient compte des catégories de la personne, du nombre et du genre. Nous procédons à une sorte de réduction. Commençons par examiner en (3.2), le tableau monté à partir de Léard (1995), qui indique les formes du pronom personnel sujet en français standard et en québécois. Les différences se situent aux 3^e personnes. Le français québécois connaît des modifications importantes au point de se doter d'une forme particulière au féminin singulier, et se dispense de la distinction de genre au pluriel, ceci ayant un impact indéniable sur le contenu morphologique.

(3.2) Les formes du PP sujet en français standard et québécois

FRANÇAIS STANDARD	FRANÇAIS QUÉBÉCOIS
<i>je</i>	<i>je</i>
<i>tu</i>	<i>tu /t/</i>
<i>i(l)</i>	<i>i /i,j/</i>
<i>elle</i>	<i>a(l)</i>
<i>nous (on)</i>	<i>nous (on)</i>
<i>vous</i>	<i>vous</i>
<i>ils</i>	<i>i /i, j/</i>
<i>elles</i>	<i>i /i, j/</i>

Au fond, il ne s'agit pas ici d'une particularité québécoise. Laforest & coll. (1997:83) notent : «Il ne revient pas aux Québécois d'avoir 'déformé' les pronoms *il* et *elle* en *i* et *a* ou *al*. L'attestation de ces formes en français populaire est mentionnée dans toutes les histoires

de la langue française. La prononciation *i* de *il* fut générale à une époque et longtemps considérée comme distinguée. Encore aujourd'hui on en fait usage dans toutes les variétés de français». Si l'on pose que la grammaticalisation se matérialise par une réduction phonologique, l'on aurait ici l'idée, en ce qui concerne les pronoms personnels, que ce processus ne date pas d'aujourd'hui et reste caractéristique de toutes les variétés du français. Ceci renforce encore une fois le constat que nous avons fait dès l'introduction : c'est que nous sommes en présence d'un phénomène qui existe depuis longtemps et pour lequel l'existence de signes d'une généralisation 'subite' en français parlé à Ottawa-Hull est plutôt fort douteuse.

Comme nous allons l'expliquer dans la section suivante, le contexte et les conditions de variabilité dans l'usage du pronom personnel redoubleur du SN sujet nous imposent de ne tenir compte que de la 3^e personne. Ceci signifie que notre analyse du corpus n'aura pas pour objet de faire ressortir les contrastes basés sur l'impact des différents rangs personnels. D'autre part, la quasi similitude des formes du pronom personnel (sauf au féminin singulier), dont on pourrait penser qu'il représente un cheminement vers l'instauration d'une marque invariable, justifie en soi que l'étude du fonctionnement du pronom personnel n'a pas nécessairement à regarder les différentes formes. Nous traitons la forme pronominale *ça* comme une présence de pronom personnel au même titre que les autres,²¹ sans plus, sans en spécifier le contenu en termes de traits.

D'un autre point de vue, les différentes formes de pronom personnel sont susceptibles de se réaliser phonétiquement sous des formes variables. Les réalisations qui figurent en (3.2) sont idéalisées; l'exécution du système prend divers aspects physiques et introduit plusieurs faits. Par exemple, la forme du féminin singulier donne parfois [*ɛ(l)*] assez proche de

²¹ Le pronom indéfini *ça* n'a pas été intégré dans le tableau général en (3.2) des pronoms personnels auxquels on est habitué dans la conjugaison, non seulement par respect de la tradition, mais aussi parce qu'il semble fonctionner d'une manière particulière. Nous verrons que son fonctionnement dans le redoublement du sujet dans notre corpus se démarque du reste des pronoms.

la forme standard. Léard (1995:78) parle de la possibilité d’allongement des deux formes /ε, a/ (féminin singulier) en cas de chute du *l*. Dans notre corpus, nous notons aussi des cas, rares, d’insertion d’un [z] à la fusion entre le pronom personnel pluriel et le verbe, comme en français standard. Dans les exemples (3.3), le locuteur réalise variablement la fusion par un [j] produit par semi-vocalisation ou la liaison par un [z].

- (3.3) (a) du monde au conseil qui étaient pas aptes à— à être au conseil
parce qu’il^[z]avaient pas de connaissance suffisante (011/0059)
(b) c’est parce qu’il^[z]avaient pas reçu l’é—l’éducation (011/0204)
(c) mais eux i^[j]ont été plus loin, i^[j]ont changé leur nom (011/0213)

Nous nous résolvons donc à ne garder que les deux formes alternantes, à savoir le pronom personnel vs la marque zéro. Malgré que ces deux formes peuvent être réalisées physiquement avec beaucoup de nuances, nous procédons à une opération de standardisation qui ramène toutes ces nuances à deux pôles ? ceci concordant en fait avec la transcription du corpus, telle qu’elle a été réalisée. L’approche conduit naturellement à une interprétation dichotomique minimale de l’ensemble du phénomène de variation, situation qui nous empêche de voir la réalité du pronom personnel de manière plutôt scalaire. Au fait, une approche scalaire méticuleuse ne laisserait pas percevoir les choix discrets qui sont faits au niveau de la variable, celle-ci étant, du reste, de nature morphosyntaxique et non pas phonologique. Cela étant, il reste vrai que la prise en compte des différentes réalisations du pronom personnel, voire ses déformations, sont entièrement compatibles avec le concept de grammaticalisation.

3.3 Circonscription du contexte variable

La sélection des énoncés qui instancient la variable est une tâche décisive. Il s’agit de circonscrire le contexte dans lequel l’alternance entre le pronom personnel et la forme zéro

est possible et attendue, et d'exclure ceux dans lesquels cette alternance est impossible pour des raisons de système. Nous ne retenons pas les énoncés dans lesquels l'usage du pronom personnel et l'usage de la forme zéro sont respectivement catégoriques. Il n'est pas ici question de contrevenir à l'approche non sélective des données, qui fait que les données ne subissent pas l'effet contraignant de catégories toutes faites. La sélection des énoncés n'est pas pour nous une opération stratégique qui vise à conforter un point de vue préconçu, mais une manière de veiller au respect du contexte compatible avec la question de recherche.

Empiriquement, comme nous l'avons dit, la variable se définit comme la présence vs l'absence du pronom personnel en contexte de redoublement du sujet. Le contexte variable pertinent se définit schématiquement comme SN...SV, les deux constituants délimitant le domaine dans lequel la variable se réalise sous les formes alternantes. Nous donnons en (3.4) d'autres exemples illustratifs :

- (3.4) (a) bien eux-autres _ louent de nous autres (042/0429)
 (b) eux-autres _ louent, _ sont locataires (042/0431)
 (c) eux-autres ils louent, ils louent le haut, ils louent le bas (042/0454)

3.3.1 Critères de sélection des énoncés

Les critères guidant la sélection des énoncés répondant à l'exigence de variation sont énumérés en (3.5).

- (3.5) Critères formels de sélection des énoncés
-
- (a) deux composantes obligatoires : SN ... (S)V
 (b) l'ordre en (a) est strict
 (c) le SN est au cas nominatif
 (d) le SN est à la 3^e personne
 (e) un seul et même domaine prédicatif
 (f) le V doit être tensé
-

L'utilité de fixer des critères réside dans le fait qu'ils permettent de saisir le fonctionnement de la variabilité, non seulement au niveau de l'unicité de chaque énoncé, mais aussi par rapport aux contraintes régissant tout le système. En plus, des critères rigoureux permettent d'expliquer avec le plus de clarté pourquoi certains types d'énoncés sont écartés de l'étude même s'ils se rapprochent ou s'analysent, à la limite, en termes de la structure SN...SV. Dans la suite de notre exposé, nous allons montrer quels types d'énoncés ne font pas partie de nos données.

3.3.2 Contrainte des deux composantes SN et SV

Au cours de nos développements antérieurs, nous avons expliqué notre choix du contexte impliquant à la fois le SN et le (S)V. Rappelons que le SN permet de tester dans quelle mesure le pronom personnel serait issu d'un mécanisme de réanalyse appliqué à la structure disloquée (SN, PP...SV) alors que le rôle du verbe (ou du SV) est celui d'aider à mesurer à quel point il est réalisé comme morphème intégré dans sa morphologie. Cette structure bipolaire conduit à confronter deux analyses, une première fondée sur la réanalyse, et une deuxième fondée sur la grammaticalisation. Il faut rappeler que la contrainte des deux composantes (SN...SV) n'exclut pas la présence d'autres constituants et ne se trouve pas faussée par toute forme de rupture de la proximité.

Ceci dit, les énoncés de type (PP)-V, comme en (3.6), où la fonction de remplacement du SN par le pronom personnel prévaut sans équivoque, sont systématiquement écartés de notre analyse faute de la présence d'un SN préverbal.

- (3.6) (a) (où est-ce qu'ils se sauvaient ce monde là?)
 - ben ils se cachaient tout partout (058/0280)
 (b) il n'y en a pas d'ouvrage (087/1102)
 (c) _ faut j'aille voir pour de l'ouvrage (087/1135)

En (3.6a), suite à la rupture due au contexte d'interlocution, le deuxième pronom personnel ils est déconnecté du SN (*ce monde là*) qui lui sert pourtant d'antécédant. Sa valeur est visiblement anaphorique au sein du groupe verbal. En (3.6b), le pronom est un explétif sans antécédant SN recouvrable, et nous sommes bien en présence d'un cas d'impossibilité absolue de redoublement. Il faut souligner que même si le pronom personnel peut être absent en dehors des cas de redoublement du SN, comme en (3.6c), cette alternance possible entre la forme zéro et le pronom personnel ne rentre pas dans le cadre de la problématique qui est la nôtre. L'absence de pronom personnel s'interprète d'ailleurs aisément comme un cas d'effacement d'un élément préexistant et confirmé dans le système.

Les énoncés de type *SN c'est SN*, comme en (3.7), sont aussi écartés même s'il est à un certain niveau possible d'analyser *c'est* en [*ça + est*], *ça* étant le pronom générique, et *est* le verbe *être*, ce qui donnerait théoriquement la structure SN PP V. Il est à remarquer que ceci n'a rien à voir avec les emplois de *ça* avec des verbes autres que le verbe *être*.

- (3.7) (a) toute le kit là *c'était* nous-autres ça (085/0548)
 (b) quelqu'un au monde *c'est* pour mourir, hein (085/0645)
 (c) le bloc à côté *c'est* toute des Anglais (087/1601)

Nous suivons Recktenwald (1992) qui sépare clairement l'étude du redoublement du sujet (ou mieux de la reprise à gauche) et celle des constructions en question. La conclusion de l'auteur est que les deux types de structures sont conditionnés par deux types différents de facteurs. Nous pensons qu'il y a de fortes raisons de croire que *c'est* fonctionne dans la plupart des cas comme un présentatif lexicalisé presque indivisible. Quand bien même elle pouvait s'analyser (par exemple, elle se conjugue dans différents temps et modes), non seulement cette particule semble mettre en jeu le seul verbe *être*, mais aussi elle prend des valeurs sémantiques diverses pouvant aller jusqu'à l'indication d'une très vague relation entre deux idées, comme en (3.7b) où aucun lien grammatical n'existe entre *quelqu'un* et

pour mourir. La même particule joue également le rôle de présentatif dans la langue en général, si bien qu'il n'est pas évident que *c'* garde réellement le statut de pronom personnel.

3.3.3 Contrainte de l'ordre linéaire : SN > SV

Reprenons l'exemple (3.6a) *où est-ce qu' ils se sauvaient ce monde là déjà rejeté* pour la simple raison que le pronom personnel n'a pas de SN en avant. Cet exemple illustre aussi en même temps la condition (3.5b) relative à l'ordre linéaire des éléments. Nous écartons, en effet, les propositions marquées par l'extraposition du SN en fin de proposition, c'est-à-dire à droite du verbe, parce qu'elles sont incompatibles avec le fait, dont nous voulons justement mesurer le dépassement, que le pronom personnel reprend le SN à titre anaphorique. L'antécédence du SN est une condition linéaire importante qui place le pronom personnel dans une configuration où une fonction nouvelle doit être recherchée.

Même si l'on adoptait l'idée que l'opération d'extraposition du SN à des fins stylistiques est postérieure à l'établissement du lien d'accord SN-V, et que l'interprétation du SN s'effectue en sa position de base avant le déplacement, il n'est pas dit qu'aucune autre contrainte n'entre en jeu a posteriori, dans le processus de dérivation. L'on sait, par exemple, que le positionnement du SN après le verbe a été historiquement l'un des phénomènes qui ont largement contribué à la propagation du pronom personnel. Dans ce contexte, l'usage du pronom personnel visait, entre autres, à répondre à la contrainte V2 qui imposait l'apparition du verbe en deuxième position. Des raisons rythmiques avaient leur part; dès le départ, au 12^e siècle, le pronom personnel était omis lorsque des contraintes rythmiques particulières entraient en jeu (Hasenohr 1993). L'on ne peut nier que la structure de surface engendrée par l'extraposition du SN crée une situation singulière dont il faut soupçonner qu'elle met en branle d'autres mécanismes. Ceci dit, il est très intéressant de relever, comme le montre

l'exemple (3.8), que l'usage du pronom personnel peut être exceptionnellement optionnel même dans le contexte d'un SN post-verbal.²²

- (3.8) (a) ils étaient bien stricts *les frères* (052/0212)
 (b) _ sont très lents *eux-autres* dans ce domaine là (050/0241)

L'exemple (3.8b) est intéressant et pourrait amener à soulever toute la question concernant l'opération d'inversion en français (Roberge 1990). Dans l'ensemble, l'on acceptera que l'extraposition du SN sujet en position postverbale est distincte de l'inversion libre qui, n'existe pas en français. Ainsi **Est parti Jean* ou **Arrive Marie* ne sont pas réalisables en français (Roberge 1990). L'on sait, par contre, que le trentais et le florentais, deux dialectes italiens qui ont le clitique sujet obligatoire (Brandi & Cordin 1989), connaissent l'inversion libre du SN sujet. Mais, tandis que le trentais autorise l'inversion du SN sujet en se passant de faire émerger le clitique sujet en avant du verbe ? ou plutôt en recourant au clitique nul ? le florentin admet la même opération en faisant émerger un clitique neutre et en bloquant l'accord entre le verbe et le SN sujet post-verbal. À partir de ces faits très bien décrits par Roberge (1990), l'on pourrait dire que l'inexistence de l'inversion libre proprement dite en français indique, en un sens, que le pronom personnel (clitique) sujet n'y est pas généré en position Agr dès la structure profonde. Ceci reste évidemment à approfondir.

3.3.4 Contrainte du cas nominatif

La condition (3.5c) exige que le SN et le pronom personnel soient impérativement au cas nominatif, étant donné que ce sont la position et la fonction sujet grammatical qui sont en cause. Rappelons que si le pronom personnel sous examen a formellement le cas nominatif,

²² Un contexte, quasi inexistant dans notre corpus, mais qui aurait été écarté, est celui dans lequel le pronom personnel est post-posé au verbe (par exemple, *les frères étaient-ils stricts*). Un contexte pareil brise la contiguïté entre le SN et le pronom et minimise l'effet d'une reprise immédiate que nous posons tout compte fait comme cas extrême de blocage du pronom dans le système.

le blocage de son absorption est justement envisagé comme étant la condition de redoublement du SN. Tous les énoncés qui ne répondent pas à la condition casuelle d'un SN au cas nominatif sont écartés. Est-il besoin de répéter que nous cherchons à comprendre dans quelle mesure le pronom personnel joue le rôle d'accord entre le sujet et le verbe. Les cas de SN sujet qui dans le fond dérivent d'une transformation de mouvement à partir d'autres positions syntaxiques (par exemple, la position objet dans le cas des constructions passives) sont considérés sans problème comme porteurs du cas nominatif. Par contre, les cas comme en (3.9) ne sont pas retenus du fait de la divergence casuelle entre le SN et le pronom personnel, et ceci malgré la trompeuse contiguïté linéaire.

- (3.9) (a) j'avais *un oncle* **il** venait de-- de France, j'crés bien (069/1764)
 (b) je prends l'autobus, pis je me rends au *Loblaws* **il** est pas loin (021/0062)

Dans ces exemples, le SN et le pronom personnel auquel il sert d'antécédant n'ont pas le même cas et ne sont pas dans le même plan syntaxique puisqu'on a des propositions différentes. La contiguïté entre les deux constituants ne compte pas, et l'on ne peut, en termes structurels, parler de cooccurrence. L'on voit à quel point le découpage du continuum verbal est d'une importance capitale pour isoler le contexte pertinent auquel nous nous intéressons.

Il arrive que le SN soit clairement mis en relief à l'aide d'une préposition qui, du coup, bloque l'assignation du cas nominatif et introduit une rupture claire entre le SN et le pronom personnel. Ainsi, en (3.10), *pour*, «terme isolant» selon Henry (1977:111), est un agent de topicalisation, et la situation rappelle la structure disloquée; nous rejetons ces cas.

- (3.10) comme pour mes enfants, *pour mes enfants* moi-même là **ils** vont aller à école (013/0587)

En (3.11), nous donnons des exemples de topicalisation du SN qui ne sont ponctués par aucun marqueur ouvert ou qui le sont grâce à un marqueur pour ainsi dire virtuel. Il est

évident que la difficulté d'identifier ce genre de cas croît avec le risque de concordance potentielle entre les traits du SN et ceux du pronom personnel.

- (3.11) (a) *l'Université d'Ottawa* ils ont des maîtres anglais (031/0394)
 (b) oui, *l'école française* _ sont plus stricts (013/0664)
 (c) si le-- *le couple* _ sont sérieux (004/0728)
 (d) *toute la gang* là ils sont toutes venus là (022/0236)
 (e) même *l'église catholique* ils se forment des lois d'église (004/1073)

Dans ces exemples aucun indice apparent ne semble aider à écarter une analyse en termes de SN au cas nominatif, si ce n'est le manque de coindexation avec le verbe. Or, il s'agit là d'un critère fragile si l'on pense que des SN morphologiquement singuliers, mais à sens collectif (comme *le monde*), sont capables de commander l'accord au pluriel. Sur le plan général, la correspondance de traits n'est pas une condition stricte d'établissement d'accord. Nous pensons que lorsqu'il n'existe pas d'effet d'une sorte de conventionnalisation dû à l'usage, les SN en (3.11) ne peuvent pas s'analyser sur le modèle de *monde*. L'analyse la plus plausible pourrait consister à poser l'existence d'une préposition abstraite isolante,²³ tête d'un syntagme prépositionnel, qui bloque l'assignation du cas nominatif au SN et donc l'accord avec le pronom personnel. Dans ce cas, le pronom personnel n'aurait pas de SN antécédant recouvrable, ou en aurait un virtuel porteur du trait pluriel. Le rapport référentiel entre le SN présent et le SN virtuel source d'accord est tout à fait évident. La question est délicate; même pour des SN tels que *le monde*, qui ont été en un sens consacrés par l'usage, l'accord s'effectue variablement au singulier et/ou au pluriel comme en (3.12), ce qui pourrait porter à croire qu'une double structure met en jeu le SN tantôt comme véritable source grammati-

²³ Notre approche rappelle le traitement de la structure redoublée par l'ellipse à partir d'un énoncé de base comprenant une préposition (comme *quant, à pour*), laquelle bloque l'assignation du cas nominatif au SN. Interprétant des analyses de la langue classique (depuis des époques remontant aussi loin que le grammairien Beauzée), Blasco-Dulbecco (1999:30) écrit que «...un énoncé du type *moi je* ou *le Nil* n'est qu'une version seconde d'un énoncé correspondant introduit par ce que nous appellerons des marqueurs de discours comme *quant à, pour, etc.*»

cale d'accord, tantôt comme simple SN marqué d'une préposition isolante dont on pourrait dire qu'elle est virtuelle, auquel cas l'accord est dit sémantique. Le phénomène illustré ici est celui de la syllèpse.

- (3.12) (a) *pis le monde _ sont là, pis ils croient la-dedans* (004/1119)
 (b) *le monde _ s'est trouvé des jobs* (007/0549)
 (c) *le monde il sait tout-ce-qui se passe* (013/0034)
 (d) *le monde _ veulent toute avoir* (031/0656)
 (e) *le monde _ veut pas manger qu'es-ce-qu'ils savent* (075/0928)

Il est à remarquer qu'en (3.13) ci-dessous, la variation en nombre affecte plutôt le SN, ce qui ne fait que semer encore plus de confusion et compliquer les choses par rapport à l'analyse que nous suggérons. L'on voit très bien qu'une approche qui voudrait assigner un trait stable de nombre au SN se heurte à quelque difficulté.

- (3.13) (a) *je sais que la police de Vanier _ sont bien fins* (013/1103)
 (b) *non, mais comme les polices _ sont pas la même chose* (013/1104)

3.3.5 Contrainte du SN à la 3^e personne

Le fait, selon la condition (3.5d), de nous limiter aux SN et pronom personnel de 3^e personne s'explique par diverses raisons relevant du système en soi. D'abord, d'un point de vue général, il existe une spécificité évidente de la 3^e personne par opposition au reste du système, une des preuves étant qu'elle sert à marquer l'impersonnel. Comme nous l'avons vu, Bessler (1999) attribue à la 3^e personne la valeur par défaut. La démarcation de la 3^e personne se vérifie aussi en français au niveau de la distribution des traits de genre et de nombre, en ce qui concerne le pronom personnel. Par exemple, comme nous y avons fait allusion, l'opposition masculin/singulier n'existe pas aux 1^e et 2^e personnes, mais existe à la 3^e, avec toutefois un recul bien flagrant au pluriel en français informel canadien. Par contre,

l'opposition singulier/pluriel est maximale ment marquée aux 1^e et 2^e personnes alors qu'elle tend manifestement à s'estomper et à s'aplanir à la 3^e personne.

Ensuite, de manière plus caractéristique, vu que nous étudions le comportement du pronom personnel en contexte de cooccurrence avec le SN, il devient inévitable, par la force des choses, que seule la 3^e personne soit concernée. De fait, en dehors des pronoms forts assimilables aux SN, il est vrai, tous les SN, ou disons tous les substantifs, sont théoriquement ; par défaut ; à la 3^e personne (Bessler 1999:13). Or, comme on va le voir plus loin, les SN lexicaux et les pronoms forts accusent des différences de comportement suffisamment fortes pour amener à ne pas les mettre catégoriquement sur le même pied d'égalité.

Enfin, la raison déterminante est qu'avec les pronoms forts de 1^e et 2^e personnes, le dédoublement par le pronom personnel est obligatoire, c'est-à-dire catégorique, ce qui nous oblige à écarter des cas comme (3.14) suite à l'impossibilité d'alternance entre la forme zéro et le pronom personnel, alors qu'en (3.15) l'insertion du pronom personnel après le pronom fort de 3^e personne est optionnel. Nous reviendrons un peu plus loin sur l'explication basée sur la notion de topicalité ou d'accessibilité du SN.

(3.14) *moi j'*ai vu des petits bébés, six mois, un an, deux mois, trois
mois, ils étaient assis dans une chaise, *_* mouraient (007/0136)

(3.15) (a) mon mari *lui il* est seul de garçon (116/0534)
(b) mon beau-père *lui _* est décédé (116/0546)

3.3.6 Contrainte du même domaine prédicatif

Venons-en à la contrainte (3.5e) qui veut que la cooccurrence entre le SN, le SV et le pronom personnel soit impérativement située à l'intérieur d'une même proposition, c'est-à-dire dans un même domaine prédicatif. Nous avons insisté sur l'attention à accorder au découpage du continuum verbal, lorsque le SN et le pronom personnel, même contigus et co-

indexés, remplissent des rôles différents, sont situés dans des cadres syntaxiques différents et appartiennent à des propositions différentes. Dans l'énoncé : *il est bien sur les nerfs le gars, il travaille plus* (007/0921), le SN *le gars* s'analyse comme rattaché à la première proposition à titre de SN extraposé à droite, et, quoique coindexé au pronom personnel de la deuxième proposition, n'est pas en rapport de cooccurrence immédiate avec celui-ci. Il faut dire que l'analyse intonative ne permet pas toujours de clarifier la situation.

En soi, la distribution de la paire (SN, PP) sur des propositions différentes brise la continuité structurelle, laquelle est indispensable puisqu'il faut contrecarrer le rôle de rappel que le pronom personnel pourrait jouer. En général, la présence de deux propositions (ou même plus) implique deux verbes (ou plus) et représente ainsi une certaine complexité. Nous recherchons des contextes marqués essentiellement par la minimalité. Ainsi, nous laissons de côté les contextes coordonnatifs, illustrés en (3.16), qui appartiennent, en fait, au niveau du discours et vont bien au-delà de la phrase de base.

- (3.16) (a) *son père* _ s'était marié une première fois, puis **il** avait eu trois filles, puis **il** s'était remarié encore (050/0611)
- (b) puis *le Bon-Dieu* _ nous a bénis, **il** nous a donné une petite fille... (004/0382)
- (c) quand les professeurs modernes _ ont vu que *la nouvelle génération* _ était pas apte à étudier ou **elle** avait d'autres intérêts (011/0467)

Dans ces exemples, un seul SN entre en même temps en relation avec une série de verbes qui lui sont tour à tour coindexés.²⁴

²⁴ Même si nous ne le retenons pas, le contexte coordonnatif reste intéressant au point de vue de la concurrence entre le pronom personnel et la marque zéro. Présenté comme l'un des contextes dans lesquels le pronom personnel peut subir l'ellipse, il est à croire, sur cette base, que l'analyse appropriée doit être fondée sur les conditions d'effacement d'un pronom personnel déjà déclaré en structure profonde. Benveniste (1965:147) écrit que la possibilité de ne pas avoir de pronom personnel avec un verbe coordonné ou juxtaposé, à la suite d'un premier pronom énoncé avec le premier verbe, «ne constitue pas, à proprement parler, une omission, mais une non répétition», ce qui est, selon l'auteur, «une commodité qu'offrent les morphèmes séparables». Une approche épenthétique s'inscrirait

La même contrainte de la proposition unique nous impose de rejeter une tournure bien typique dans laquelle la cooccurrence du SN et du pronom personnel est brisée par l'extraposition du SN à gauche d'un introducteur de proposition. En (3.17),

(3.17) c'est que mes enfants quand ils ont venu au monde... (004/1191)

la phrase peut être complétée de deux manières : soit en faisant du SN le sujet d'un verbe dans une proposition principale (exemple, *mes enfants quand ils ont venu au monde (ils) étaient tout maigres*), soit en formulant une nouvelle proposition dans laquelle le SN ne joue pas de rôle syntaxique (exemple, *mes enfants quand ils ont venu au monde, je ne travaillais pas*). Dans le premier cas, la proposition temporelle est insérée et se trouve douée d'une mobilité qui pourrait l'amener en dehors des limites de la principale (*mes enfants ils étaient tout maigres quand ils ont venu au monde*). Dans le deuxième cas, le SN semble avoir subi une extraposition à partir de la proposition temporelle. Dans tous les cas, l'usage du pronom personnel est strictement obligatoire comme élément de rappel dans la proposition temporelle, ce qui n'est pas le cas dans la construction régulière : *quand mes enfants (ils) ont venu au monde*.

3.3.7 Contrainte de V tensé

Examinons la condition (3.5f) selon laquelle le verbe doit être tensé, c'est-à-dire conjugué. Pour des raisons internes au système, la réalisation du pronom personnel requiert la présence d'un marqueur Temps comme élément légitimant. Les verbes non finis, comme l'inf-

dans ce cas à contre-courant. Dans notre étude, nous nous situons dans la perspective des possibilités de génération (et non d'effacement) du pronom personnel dans un contexte pour ainsi dire illicite en français standard. Seule la première proposition de la série coordonnée nous intéresse dès lors, vu que c'est là que les conditions épenthétiques sont définitivement susceptibles d'être réunies dans un cadre prédicatif minimal.

nitif, ne prennent pas de pronom personnel, ou prennent le pronom nul. Sur le plan théorique, Sycia (2000:83) soutient que le temps explicite «est l'élément légitimant (*licenser*) des réalisations phonologiques des traits pronominaux dans Agr(S)», et qu'«en l'absence d'une marque temporelle explicite, l'épellation de ces traits sur Agr(S) est bloquée».²⁵

Concrètement, nous ignorons tous les contextes dans lesquels le verbe n'est pas tensé étant donné que toute alternance entre le pronom personnel et la marque zéro (pronom nul) est d'office catégoriquement impossible. Ainsi, nous ne tenons pas compte de la prédication infinitive et participiale illustrées en (3.18) :

- (3.18) (a) ça c'est effrayant, les universités __faire des choses comme ça (020/0462)
 (b) les enfants _étant plus jeunes, ben à ce moment, tsé, on est--
 on est appelé à échanger davantage avec les gens (115/0114)

La relation entre le SN sujet et les formes infinitive et participiale est indéniable dans ces exemples, et l'on peut parler, sans risque d'erreur, de relation d'accord. La contrainte de la présence d'un marqueur de temps comme élément légitimant prime bien entendu sur la spécification ouverte des traits d'accord sur les formes verbales. C'est dire que la seule configuration syntaxique des constituants suffit comme lieu et moyen d'établissement de la relation (couverte) d'accord, comme cela est suggéré par Chung (1998). Ce genre de constructions ne sont pas courantes dans notre corpus; l'on ne peut donc dire que l'impossibilité de spécification des traits sur le verbe, faute de *licenser*, est responsable de cet état de choses.

²⁵ Évoquons le cas instructif du créole mauricien. On y observe que le paradigme des pronoms personnels faibles est absent du système général (les pronoms forts sont présents). Sycia (2000) donne l'explication suivante: lors du passage du français au créole mauricien, les marques temporelles n'ont pas été, dès les premiers instants, transférées, ce qui bloquait la réalisation des pronoms faute d'élément légitimant. Or, la situation allait persister même après que les marques temporelles furent tardivement introduites en créole mauricien puisque les pronoms n'étaient plus alors disponibles et ne pouvaient plus être activés. L'absence totale des pronoms personnels a donc été rendue possible par l'absence, durant une certaine période, des marques temporelles.

3.3.8 Cas particuliers

Nous terminerons la présentation des critères de sélection de énoncés en mentionnant deux cas qui ne s'expliquent pas sur la base de régularités linguistiques pouvant faire partie d'une théorie cohérente. Ces cas sont exclus de nos données parce que le contexte admet catégoriquement la forme zéro. Il s'agit du contexte impliquant l'indéfini existentiel négatif *personne* comme sujet de la phrase (en 3.19), et du contexte impliquant la forme verbale *sontaient*, (en 3.20).

- (3.19) (a) *personne* _ parle français (013/1636)
 (b) *personne* _ se défaisait (021/0650)
 (c) *personne, personne* _ en avait les fridges (022/0701)
 (d) *personne* _ pouvait l'endurer (065/0192)
- (3.20) (a) les petites filles _ *sontaient* spéciales (004/0305)
 (b) ces maisons-là _ *sontaient* faites (050/0717)
 (c) les attitudes _ *sontaient* différentes (050/1091)
 (d) mes amis _ *sontaient* toute sur la crise (059/0184)

Le fait d'écarter les énoncés du genre (3.19) et (3.20) découle de la simple observation de l'ensemble de notre sous-corpus. Hors de toute considération théorique, il apparaît, en effet, que la variante zéro est associée à l'élément *personne* comme sujet et *sontaient* comme verbe. Tous les énoncés dans lesquels nous repérons ces éléments excluent la présence du pronom personnel, sans exception. Sans nous appuyer sur un quelconque principe de linguistique, nous estimons qu'il s'agit là déjà d'une raison suffisante pour conclure à l'effet à cent pour cent défavorable de ces éléments vis-à-vis du pronom personnel.

Dans le cas de *personne*, il y a tout de même lieu de dire que l'exclusion du pronom personnel de redoublement résulte de la contrainte générale sur l'exclusion des pronoms

avec des sujets existentiels (voir Rizzi 1986b, Roberge 1990, Côté 2001, entre autres). Cependant, il est important d'observer que quelques indéfinis à dénotation spécifique, générique ou universel admettent le pronom personnel, fût-ce à titre restreint. C'est le cas de *tout* et *quelqu'un*, comme on peut le voir dans les exemples en (3.21) et (3.22), où *tout* s'avère fortement restrictif. Notons que *rien* n'apparaît pas dans le corpus en position sujet de la phrase.

- (3.21) (a) semble que *tout* ça _ m'a bien aidé (023/0613)
 (b) *toute* _ est à vendre (031/0260)
 (c) aujourd'hui *toute* _ est électrique (031/1991)
 (d) *toute* il est à vitesse (035/0635)
 (e) *toute* _ est faite en anglais (059/0791)
 (f) mais aujourd'hui *toute* _ change (065/1207)
- (3.22) (a) *quelqu'un* _ mourait dans le temps (007/0148)
 (b) *quelqu'un* qui faisait quelque chose de mal il était puni (011/0574)
 (c) *quelqu'un* il a mis ça (013/1722)
 (d) si *quelqu'un* _ vient à moi (013/2042)
 (e) si *quelqu'un* il aurait revenu (031/0146)
 (f) *quelqu'un* qui m'attaque il va faire pitié (042/0816)

Dans l'ensemble, comme nous l'avons vu, la théorie sur le redoublement du SN sujet suggère que cette structure est quasi impossible avec des SN quantifiés (ce qui comprend aussi des SN indéfinis) dans la plupart des dialectes du français (Roberge 1990). Pourtant, les faits empiriques ont déjà prouvé qu'il ne s'agit pas là d'une règle générale (voir Ossipov 1997 concernant le français québécois). Or, à notre tour, nous notons dans notre corpus que ce type de SN se trouvent effectivement variablement redoublés en français parlé à Ottawa-Hull, ce qui est méthodologiquement une raison suffisante pour les incorporer dans les données sous analyse. Ce faisant, s'il en résulte que la contribution de ce type de SN au

niveau de l'ensemble de la présence du pronom personnel est minime, il n'en demeure pas moins qu'elle permet par là même de mieux comprendre et de mieux mesurer le jeu de présence vs absence de cet élément dans le système. Dans une telle démarche, l'on comprend aussi que des contextes fortement favorables au pronom personnel, mais qui n'atteignent pas le niveau catégorique, ne sont pas exclus mais sont retenus dans les données pour peser dans la balance.

Concernant la forme *sontaient*, nous pensons que son incompatibilité avec le pronom personnel est, en clair, un fait purement idiosyncrasique.²⁶ En effet, nous ne voyons aucune explication linguistique possible qui pourrait se généraliser par rapport aux contraintes générales de la langue. Mêmes les formes *sont* et *étaient* qui ont un rapport bien évident avec *sontaient* admettent variablement le pronom personnel et son concurrent zéro, comme en (3.23) et (3.24) :

- (3.23) (a) c'est que les maisons _ *sont* vieilles (004/0183)
 (b) c'est pour ça que les jeunes _ *sont* un peu perdus (004/0933)
 (c) on dirait que le monde tu sais ils *sont* ... plus hauts (037/0631)
- (3.24) (a) mes enfants _ *étaient* encore jeunes (065/0977)
 (b) lui et sa femme ils *étaient* rien que deux (007/0442)
 (c) parce que les pensions dans ce temps-là ils *étaient* pas fortes (031/0614)

L'observation faite à propos de la forme *sontaient* est intéressante et pourrait révéler beaucoup de choses ailleurs dans la composante grammaticale. Par exemple, l'on pourrait partir de là pour prédire que les formes *sont* et *étaient* admettent un taux bas de pronom personnel. Nous ne pouvons bien entendu donner à ce stade-ci aucune explication linguistique à cette prédiction.

²⁶ Un coup d'œil sur tout le corpus d'Ottawa-Hull indique que *sontaient* accepte tout de même le pronom personnel, quoique de manière fort limitée. Notre démarche consiste toutefois à nous en tenir à la réalité qui se dégage de nos données.

3.4 Élaboration des groupes de facteurs et codage

3.4.1 Problèmes préliminaires

Une fois les données constituées en conformité avec les exigences que nous venons de présenter, l'étape suivante consiste à les analyser, énoncé par énoncé, en fonction des différentes hypothèses. L'opération consiste à convertir ces dernières dans un format qui permet d'en vérifier la pertinence par rapport à l'évidence empirique qui se dégage du corpus. Pour ce faire, chaque hypothèse est traduite et subdivisée en un ensemble de facteurs complémentaires organisés d'une manière telle que leur confrontation vis-à-vis des données laisse éventuellement voir une corrélation avec l'usage du pronom personnel. Par exemple, s'il est postulé que le rôle du pronom personnel est de relayer les marques d'accord au sein de la forme verbale, et de résoudre le problème d'ambiguïté qu'elles posent, il suffit de distribuer les formes verbales sur une échelle d'ambiguïté, puis de vérifier s'il existe une corrélation avec l'usage du pronom personnel. En procédant ainsi avec toutes les hypothèses, l'on aboutit à un certain nombre de groupes de facteurs qui, testés ensemble au point de vue de la détermination de l'usage du pronom personnel, donnent une base d'explication du phénomène.

Il faut dire que toutes les hypothèses n'offrent pas la même facilité d'opérationnalisation. Certaines hypothèses sont assez faciles à adapter et à opérationnaliser. Par exemple, si la présence d'autres clitiques satellites du groupe verbal est postulée comme exerçant une influence sur l'insertion du pronom personnel, il est aisé de faire juste un comptage (0, 1, 2, et + clitiques), et d'obtenir un groupe fait de facteurs délimités de manière discrète. Il en va de même de l'hypothèse relative à l'impact de la longueur (nombre de syllabes) du groupe verbal; il suffit de distinguer les formes verbales suivant qu'elles ont 1, 2 ou 3 et + syllabes,

puis de calculer la corrélation qui pourrait exister avec le taux d'usage du pronom personnel. La tâche n'est pas difficile puisqu'on travaille de toute évidence avec des grandeurs discrètes.

Par contre, il est des hypothèses qui ne s'analysent pas de manière nettement délimitable et qui exigent que l'on prenne d'une manière ou d'une autre une décision. Prenons l'exemple de l'hypothèse ayant trait au rôle des traits de genre et de nombre du SN dans la détermination de la probabilité d'occurrence du pronom censé les répercuter. Nous avons montré que des changements en cours en français oral ou populaire ou québécois introduisent des neutralisations importantes au niveau des paradigmes. Nous avons aussi souligné des situations de pure variabilité (par exemple accord du verbe au singulier ou au pluriel avec *monde*), qui posent le problème de savoir s'il faut attribuer le trait une fois pour toutes, ou s'il faut tenir compte de chaque occurrence précise, inférer le trait à partir du contexte et le modifier si nécessaire.

Nous soulevons ici toute la question relative à la visibilité des traits. Nous ne suivons pas Heap (2000) qui, dans l'examen de l'impact des traits du SN sujet sur son redoublement, ignore les sujets jugés «morphologiquement non marqués». S'ils ne sont pas marqués, les traits sont-ils pour autant inexistantes? Une façon de se tirer d'affaire aurait été d'utiliser tout simplement la notion de degré de marquage des traits au niveau du lexique et en contexte, et d'établir une échelle qui soit de nature à être testée par rapport au fonctionnement du pronom personnel.

Nous soulevons également la question de l'interface morphologie/phonologie. Bessler (1999) propose d'accorder plus d'importance à la représentation morphologique des traits, et de passer outre les conditions et les aléas phonologiques qui affectent l'épellation. Selon sa vision, par exemple, dans *ma femme il m'a dit, il sera analysé comme féminin même si la*

forme phonologique ressemble accidentellement au genre masculin. Un peu comme dans *mon hôtesse*, où *mon* est vu comme une forme du féminin ressemblant au masculin. Bien que rentrant dans un cadre qui peut se justifier à l'intérieur de certaines théories, et même si la cohérence et l'uniformité des faits sont sauvegardées, l'approche semble pécher par trop d'abstraction. La prise de distance par rapport aux données réelles et l'ignorance des modifications évidentes empêchent de réaliser que des changements sont peut-être amorcés à travers des divergences que l'on aurait tort de considérer comme périphériques. Un système morphologique ajusté à la dynamique suggérée par les informations phonologiques visibles paraît plus adéquat et capable d'intégrer les éléments de changement. Par contre, un système axé sur des représentations abstraites éloignées des faits palpables ne peut rendre compte du processus de construction du système à partir du moment où les faits de base reliés à l'input sont relegués au second plan.

3.4.2 Paramètres linguistiques

Nous indiquons en (3.25) l'ensemble des groupes de facteurs linguistiques que nous posons comme conditionnant le pronom personnel en contexte SN (PP) SV. Les facteurs relèvent du SN sujet ou du SV, les deux grands pôles qui délimitent le domaine prédicatif où le pronom personnel s'intègre. Chaque groupe équivaut à un micro-système d'éléments auxquels vont correspondre les codes, sur la base desquels le calcul statistique va s'effectuer. Nous ne nous attendons pas à des proportions similaires avec les différents groupes de facteurs. Il se pourrait que le traitement des données élimine certains groupes en raison du manque d'importance statistique pour la prédiction. Dans la meilleure des situations, nous nous attendons à des valeurs pertinentes hiérarchisées.

(3.25) Facteurs linguistiques pertinents

-
- (a) TYPE DE MARQUAGE DU GENRE DANS LE SN (MASC/FEM)
(lexicale, dérivation, déterminant, adjectif, épïcène)
 - (b) TYPE DE MARQUAGE DU NOMBRE DANS LE SN (SING/PLUR)
(lexicale, dérivation, déterminant, coordination, collectif)
 - (c) TYPE SYNTAXIQUE SOUS-JACENT DE SN
(actif, inergatif, réfléchi/réciproque, inaccusatif, passif, autre (copule))
 - (d) TYPE DE MATERIEL SEPARANT LE SN DU SV
(commentaires extra, adverbe, relative, complément du nom, pause, matériel zéro)
 - (e) DEGRE DE SYNCRETISME VERBAL (SING/PLUR)
(syncretisme total, voyelle différente, consonne différente, voyelle et consonne différentes, différence totale)
 - (f) FORME VERBALE FLECHIE SPECIFIQUE
(chacune des 22 formes verbales avec N=30) ²⁷
 - (g) FREQUENCE DE LA FORME VERBALE
(Chaque forme fléchie est considérée individuellement)
 - (h) PRESENCE D'AUTRES CLITIQUES
(0 clitique, 1 clitique, 2 clitiqes et +)
 - (i) TAILLE DU GROUPE VERBAL
(1 syllabe, 2 syllabes, 3 syllabes et +)
 - (j) TYPE D'INITIALE DU GROUPE VERBALE
(consonne, voyelle)
-

3.4.2.1 Facteurs rattachés au SN sujet

Nous retenons quatre groupes de facteurs (3.25 a-d) en rapport avec le SN sujet pour tester, par rapport au fonctionnement du pronom personnel, (i) l'impact du type de marquage

²⁷ Il s'agit de: *a, ont, avai(en)t, aurai(en)t, est, sont, étai(en)t, va, vont, allai(en)t, vient, venai(en)t, dit, disai(en)t, reste(nt), fait., faisai(en)t, travaille(nt), travaillai(en)t, parle(nt), peut, voulaient.*

des traits d'accord (genre et nombre) du sujet, (ii) la répercussion du type de position syntaxique sous-jacente du SN sujet, et (iii) l'effet de l'intercallation de matériel qui éloigne le SN sujet, source d'accord, du (S)V, cible d'accord. Un impact significatif d'un quelconque trait du SN doit s'interpréter en faveur de l'idée que la présence du pronom personnel tire son origine du rapport existant au sein du couple fondamental SN...PP.

MARQUAGE DE TRAITS DE GENRE ET DE NOMBRE DU SN

Il s'agit de vérifier si le fonctionnement du pronom personnel est motivé par le souci de copier les traits saillants au niveau du SN, et donc de marquer l'accord en termes de co-indexation. L'idée que le type de traits d'accord du SN sujet joue un rôle important dans le conditionnement du pronom personnel a attiré l'attention des auteurs et semble avoir trouvé quelque confirmation sur le plan empirique. Ainsi, Heap (2000) trouve que le genre masculin défavorise le pronom personnel sujet par opposition au féminin, sans doute en raison de son caractère par défaut (Bessler 1999). Dans une étude sur le redoublement du sujet chez les enfants, Jakubowicz & Rigaut (1997) notent qu'«...en français parlé, seul le clitique de troisième personne singulier masculin peut ne pas être lexicalisé en présence d'un DP lexical» (p.60). Le caractère saillant et marqué est ici en cause, et le principe reste que le trait plus saillant est redoublé par le pronom personnel alors que le trait par défaut offre plus de latitude et s'accommode aussi bien du redoublement que du non redoublement.

Dans l'hypothèse que le pronom personnel marque l'accord, nous dirons que l'accord sujet-verbe est supposé être exprimé en proportion du degré de saillance des traits du SN. Nous opérationnalisons l'analyse en concevant, pour le genre, la hiérarchie suivante des moyens de marquage (allant d'un marquage fort ou encore riche à un marquage faible ou encore pauvre) : marquage lexical > marquage par la dérivation, marquage par le déterminant,

marquage par l'adjectif, aucun marquage (genre épïcène).²⁸ En (3.26), nous donnons des exemples illustratifs disposés en ordre décroissant du degré et des moyens d'encodage du genre (dans le SN).

- (3.26) (a) *ma femme _ parle* français couramment (011/1181)
 (b) *Ginette _ allait* à l'école avec ma femme (052/0653)
 (c) je me souviens que les— la *voisine _* m'aurait dit bon ben (115/0815)
 (d) hey, mon avenir _ est en jeu, *ma job _* est en jeu (011/0605)
 (e) tous les caractères _ sont *différents* (011/0422)
 (f) je me souviens, les— *les élèves _* allaient à l'école (045/0228)
 (g) puis aussi *les jeunes _* demandera pas leur opinion (004/1000)

En (3.26a,b), le genre est une donnée encodée lexicalement ou interprétable sur le plan référentiel (3.26b); par exemple *femme* (féminin) s'oppose, dès la sélection lexicale, à *homme* (masculin). En (3.26c), par contre, le nominal *voisine* est un féminin qui dérive du masculin *voisin*; la démarcation entre les deux genres est donc partielle et ne s'établit pas dès le niveau de la racine. En (3.26d), l'on peut dire que le genre de *job* est rendu visible grâce au déterminant; ainsi, signalons qu'en français de France, ce mot est au masculin. Dans l'ensemble, nous ne nous appuyons pas sur certains types de déterminants 'trompeurs' ? par exemple, dans : *tous mes chums _ étaient recommandés* (007/0615) *tous*, prononcé [tut], n'indique pas que le nominal est au féminin. En (3.26e), l'accord avec l'adjectif *différents* permet d'analyser *caractères* comme étant de genre masculin en dépit des difficultés qu'un tel nominal pourrait causer. L'on voit bien que l'indication du genre du nominal, comme pour le cas précédent, se situe en dehors du nominal lui-même. Enfin, en (3.26f,g), le genre

²⁸ Dans des contextes où plusieurs types de marquage sont notés, le codage se fait par rapport au marquage le plus haut placé sur l'échelle. Les autres marquages sont traités comme étant des copies. Dans un SN comme *ma femme*, le féminin est encodé lexicalement, le possessif instanciant le féminin à titre de copie. Cette démarche reste valable en ce qui concerne le nombre aussi. Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, rappelons que l'hierarchie la plus manifeste s'établit entre les deux pôles soulignés; les maillons intermédiaires sont alors retenus en bloc sans postuler un ordre bien précis.

est épïcène, c'est-à-dire non linguistiquement discriminé et peut s'interpréter comme masculin ou féminin suivant le référent. Nous ne suivons pas ici l'approche pratiquée par Heap (2000) qui ne retient que les sujets clairement identifiés comme masculins ou féminins et qui exclut les SN dits hybrides (Corbett 1991) dont les traits sont révélés en contexte. Nous leur assignons soit le genre 'par défaut', c'est-à-dire le masculin, ou un genre explicite (masculin ou féminin) selon le contexte.

Pour le nombre, l'hierarchie des moyens de marquage se présente de la manière suivante : marquage lexical > marquage par la dérivation, marquage par le déterminant, marquage par le contexte coordinatif > marquage par le collectif (un singulier formel qui peut s'interpréter comme un pluriel). Voici en (3.27) des exemples :

- (3.27) (a) *le soleil* _ reluit pour tout le monde (082/2409)
 (b) lorsque *les gens* _ se sont en allés, il y avait un des frères... (025/0112)
 (c) *les chevaux* _ partaient avec la voiture (106/0707)
 (d) *les familles* _ sont très limitées aujourd'hui (035/0466)
 (e) *Ginette puis ma femme* **ils** allaient à l'école (052/0656)
 (f) *tout le monde* _ ont toutes la grosse gueule (078/1270)
 (g) *tout le monde* _ va être malade un jour (078/1334)

En (3.27a,b), le nombre est lexicalement déterminé et fixé, et exclut le choix entre le singulier et le pluriel pour le même nominal. Nous considérons que le degré de marquage est ici maximal vu que l'information sur le nombre est contrainte dès la sélection lexicale. En (3.27c), le pluriel sur *chevaux* est formé par dérivation (à partir de *cheval*), c'est-à-dire est de nature mi-lexicale, mi-morphologique. Le marquage du nombre (pluriel) en (3.27d) est extra-nominal et se situe au niveau du déterminant *les* (par opposition à *la*), le nominal ne portant intrinsèquement aucun autre indice; notons qu'il s'agit de la situation la plus courante en français. En (3.27e), les deux nominaux coordonnés vont s'interpréter comme formant un bloc pluriel, sans que l'un ou l'autre en porte toutefois une marque spécifique;

l'on pourrait dire que le marquage se fait par le truchement d'une construction syntaxique extérieure au nominaux eux-mêmes. Enfin, en (3.27f,g), le nominal *le monde* a la forme du singulier, mais peut sémantiquement s'interpréter comme étant variablement soit singulier soit alors pluriel.²⁹ Il est évident que le degré de marquage et de visualisation du nombre est au point zéro. Dans l'ensemble, l'hypothèse générale est que ces degrés de visualisation du nombre sur le (S)N ont un impact sur le taux d'usage du pronom personnel qui est supposé en être le reflet.

TYPE SYNTAXIQUE SOUS-JACENT DU SN

Dans l'esprit de Chung (1998) qui accorde de l'importance à la configuration syntaxique en matière d'accord, il s'agit de rechercher l'effet de la structure argumentale sur le pronom personnel supposé exprimer cette relation. Par structure argumentale, l'on entend les positions syntaxiques SN projetées par le verbe. En principe, cette structure est prédictible sur la base de l'information morpho-lexicale donnée par le verbe. Signalons que Heap (2000) note un comportement différent du pronom personnel selon que le verbe est transitif, inergatif ou inaccusatif. Répartissant les verbes en transitifs, inaccusatifs et passifs, Nadasdi (2000) note, lui aussi, que le type de verbe influe sur le taux des constructions redoublées. Nadasdi (1995) avait proposé la même analyse en imputant ces propriétés au sujet ? sujet transitif/inergatif, inaccusatif et passif ? ce qui revient au même. Nous utilisons la hiérarchie suivante des positions sous-jacentes : active > quasi active ou inergative, réfléchi/

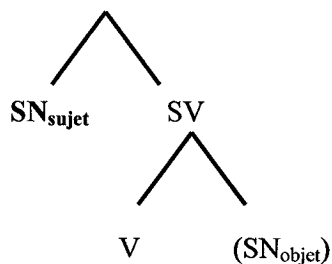
²⁹ Selon Barbaud (1998:113), une des «dissidences» du français québécois serait que «... l'accord du verbe révèle que le pluriel sémantique tend fortement à se substituer au trait morphologique du nombre lorsque son sujet possède le trait sémantique {COLLECTIF}...» Nous avons déjà fait allusion à l'usage important des énoncés du type *si le couple _ sont sérieux* (004/0728) en français d'Ottawa/Hull. En réalité, le problème d'analyse est de taille. Il s'agit de savoir si le SN est effectivement au cas nominatif et transmet directement l'accord au verbe ou s'il est placé en une position TOP, le verbe s'accordant alors au pluriel avec un antécédent virtuel (qui est évidemment en rapport avec le SN en question).

réciproque, quasi passive ou inaccusative > passive. Le sujet de la copule est traité à part puisque la position SN assignée est particulière par rapport aux schémas actif et passif de base.

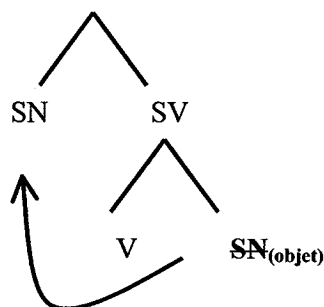
L'idée de base est que si les SN sujet occupent la même position en surface et entrent en accord grammatical avec le verbe de la même manière, ils ne sont pas générés dans les mêmes positions sous-jacentes et ne jouent pas le même rôle conceptuel vis-à-vis du verbe. Le sujet d'un verbe transitif est à la base généré en une position 'sujet' externe au syntagme verbal tandis que le sujet d'un verbe passif est généré en une position objet interne, à droite, avant de se déplacer pour être sujet grammatical. Les figures en (3.28) visualisent cette différence de positionnement. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'hypothèse, bien connue dans la littérature générative, selon laquelle tous les SN sujets sont en fin de compte définitivement générés à la base au sein du syntagme verbal (Sportiche 1988).

(3.28)

(a) sujet actif



(b) sujet passif



Il y a lieu de postuler que la position de surface suffit pour déterminer les faits d'accord sujet-verbe. Cependant, à partir du moment où les éléments marqueurs de cette relation deviennent optionnels, l'on comprend que des préférences peuvent resurgir des distinctions beaucoup plus profondes. C'est donc à la source des positions du SN que l'on est capable de tester la vraie sensibilité du pronom personnel. L'approche rencontre bien l'intuition de

Givón (1976) quand il indique que le pronom personnel est révélateur du type syntaxique du verbe. En (3.29) sont donnés des exemples basés sur le verbe *élever* utilisé à l'actif et au passif :

- (3.29) (a) ma mère _ nous *a élevés* pas mal tout seule (052/0922)
 (b) ma mère **elle** *a élevé* trois familles (080/0752)
 (c) non, mes parents **ils** *m'ont élevé* du bon côté (100/1047)
 (d) ses enfants **ils** *ont tous été élevés* en français (010/0378)
 (e) les enfants _ *étaient élevés* anglais (035/1335)
 (f) mes enfants _ *ont été élevés* dans Basse-Ville (045/0420)

La position de base du sujet en (3.29a-c) ressortit au schéma (3.28a) et correspond à la position sous-jacente. Par contre, le sujet en (3.29d-f) est à la base objet passif généré selon le schéma (3.28b). Même se le pronom personnel est optionnel dans tous les cas, l'hypothèse est qu'un accroissement plus significatif est à prédire lorsque le sujet est actif, c'est-à-dire généré directement dans la position structurale qui entre en accord avec le verbe. Dans le même ordre d'idée, l'on doit prédire un déclenchement relativement bas de visualisation de l'accord dans le cas de sujets inaccusatifs, qui s'interprètent par rapport à la position de complément du verbe, comme dans *Quand les classes _ finissaient*, ceci étant différent de la position du complément d'objet que l'on a en construction passive. Remarquons que le sujet inaccusatif peut se réaliser en position de base et ne pas entrer en accord avec le verbe, ce qui appelle l'insertion d'un explétif comme sujet proprement grammatical. Ainsi *beaucoup de choses _ nous arrivent* pourrait se dire *il nous arrive beaucoup de choses*.³⁰ Lorsque le

³⁰ Il peut être intéressant de généraliser l'hypothèse en termes de positions linéaires des SN par rapport au verbe. L'on dira qu'autant le SN généré à droite du verbe aura moins tendance à entrer en accord avec le verbe une fois promu au rang de sujet grammatical de la phrase, autant le SN généré à gauche (sujets actifs) aura moins tendance à entrer en accord une fois amené à droite du verbe par extraposition ou par inversion, même si, dans cette dernière perspective, le SN ne se rend pas en position complément comme tel. Naro (1981) a trouvé que la position du sujet pluriel avant ou après le verbe à la 3^e personne était en corrélation avec le taux d'usage de la forme plurielle du verbe en portugais du Brésil; l'accord a donc manifestement plus tendance à être respecté lorsque le sujet est

SN inaccusatif monte, il entre en accord avec le verbe. En présence d'un système optionnel comme dans le cas du fonctionnement du pronom personnel, la non-expression de l'accord devrait être la meilleure option qui se présente sous le signe de la persistance du rapport sous-jacent. Il est évident que le transfert des contraintes de la structure sous-jacente vers la structure de surface pose des questions que nous n'aborderons pas ici.³¹

MATERIEL ENTRE LE SN ET LE SV

La proximité du SN sujet, source d'accord, par rapport au (S)V, cible d'accord, est un élément crucial qui permet de tester l'impact de la discontinuité de la phrase sur l'émergence du pronom personnel, et de manière plus précise, de détecter la mise en œuvre du processus de réanalyse. Sur la base de l'hypothèse relative à la réanalyse de la structure disloquée comme moyen de création du pronom personnel (redoubleur), il faut poser que celui-ci aura généralement plus de facilité de génération dans des contextes où le SN sujet, sans quitter sa position de base, se trouve perçu comme éloigné du verbe.

S'agissant de la structure disloquée, nous allons montrer un peu plus loin que la grammaire normative s'est longtemps montrée extrêmement intolérante étant donné le caractère

antéposé (et surtout proche de la forme verbale). La vérification de cette hypothèse sur le processus de nivellement de l'opposition verbale singulier/pluriel en franco-ontarien par Mougéon & Beniak (1991) n'a cependant révélé aucune significativité dans cette perspective-là. Nous ne nous intéressons pas directement à cet aspect pour la simple raison que les cas de SN postverbaux sont exclus de nos données.

³¹ Dans l'ensemble, si la reconnaissance des sujets actifs, passifs et réfléchis/réciproques ne pose pas de problème particulier au point de vue morphosyntaxique, les sujets inergatifs (proches des actifs) et inaccusatifs (proches des passifs) posent tout de même un peu plus de difficulté. Nous nous inspirons entre autres de Léard (1995) pour reconnaître les verbes qui assignent ce genre de propriétés. Par exemple, contrairement aux verbes inaccusatifs comme *arriver*, *naître*, *partir*, *venir*, etc., les verbes inergatifs comme *chanter*, *danser*, *marcher*, etc. peuvent être à la base de la formation des substantifs en *-eur* (ainsi *chanteur* mais **arriveur*). La tâche n'est pas facile surtout que les verbes peuvent changer de catégorie en contexte, ce qui signifie que la meilleure démarche consiste à s'appuyer sur les éléments du contexte. Par exemple, avec le verbe *rentrer*, le sujet sera actif en construction transitive, comme dans *Les plus vieux ils rentraient les morceaux*, mais inergatif en construction intransitive, comme dans *Ma sœur _ a rentré au gouvernement* ou encore inaccusatif comme dans *Quand que l'argent _ rentre* (*argent* est ici inanimé).

redondant SN...PP. C'est surtout la proximité immédiate entre les deux éléments qui rendait la structure fautive et inacceptable; autrement, les constructions basées sur une distance entre le sujet et le verbe avaient tendance à être acceptées (Nyrop 1903, Blinkenberg 1928, Haase 1935, Gougenheim 1938, entre autres). Blasco-Dulbecco (1999:28-29) relève un bon nombre de conditions syntaxiques qui furent régulièrement énoncées dans la tradition grammaticale. Il est évident que l'on peut aujourd'hui avancer l'hypothèse selon laquelle ce type de contextes ont pu être (et continuent d'être) favorables à la reprise du sujet par un pronom personnel et, de proche en proche, à la fixation de celui-ci au sein du verbe.

Les contextes qui nous intéressent sont ceux qui résultent de l'intrusion d'une pause, de l'hésitation ou de tout autre matériel extrastructural (incise, par exemple) ou même structural (adverbe, par exemple) entre les deux éléments source et cible de l'accord. Plus l'éloignement et la menace à la cohésion SN-V seront grands, plus on aura tendance à reprendre le SN sous forme de pronom personnel en vue de restaurer la connexion entre les éléments. Dans ce genre de contextes, le pronom personnel joue à l'évidence un rôle assez proche de l'anaphore ? si l'on ne peut l'analyser comme anaphore ? puisqu'il s'agit en quelques sorte de ramener le SN à la mémoire en le redéclarant dans la position syntaxique due. Soulignons le fait que Nadasdi (2000) confirme quantitativement l'effet de la séparation SN...V sur le taux de constructions redoublées. Considérons les exemples en (3.30) :

- (3.30) (a) en-tous-cas, les enfants _ parlent toutes français (010/0258)
 (b) les enfants _ ont toujours été à école française (023/0016)
 (c) parce que l'enfant-- les enfants _ vont n'en souffrir (011/0863)
 (d) si les parents y vont, les enfants ils iront pas (021/0604)
 (e) mes enfants là ils sont dans, tu sais, bien des choses (042/0653)
 (f) c'est que les enfants *ben* ils sont tout seuls le soir (042/0631)
 (g) tes enfants <HESIT> _ sont bien, puis _ sont épanouis (020/0882)
 (h) aujourd'hui les enfants <HESIT> _ partent de la maison (031/1062)

(i) les enfants *de c't âge-là* ils le savent, hein (042/1318)

En (3.30a-d), le sujet n'est pas distancé du verbe avec lequel il s'accorde, et le flux de la parole est normal. En (3.30e-i), les deux éléments porteurs des traits d'accord sont éloignés l'un de l'autre par une hésitation, une pause ou du matériel verbal. L'on prédira une présence plus importante du pronom personnel dans la deuxième série à des fins de rétablissement de la continuité interrompue.

Une analyse qui fait la part des choses entre contraintes linéaires et contraintes hiérarchiques au sein de la phrase est d'une grande pertinence dans des cas comme (3.31) où l'on note la présence d'un nom-écran concurrentiel porteur de traits capables d'être répercutés en cas d'erreur de codage. L'on comprend qu'à la nécessité de régler le problème structurel de distanciation physique entre le nominal et le verbe s'ajoute celle de lever la confusion qui pourrait être due à l'existence de plus d'un nom potentiellement éligibles comme sources de traits. L'hypothèse est une marque d'accord sur le verbe est utilisée pour mieux identifier les éléments en relation, ceci supposant que la marque est elle-même désambiguïsante.

- (3.31) (a) ses parents à *lui* _ viennent de France (023/1634)
 (b) une de mes *filles* _ s'est acheté une maison (069/1995)
 (c) un de mes *garçons* il est yable lui (045/0066)
 (d) un de mes *frères* il s'est marié en même temps que moi (045/0071)

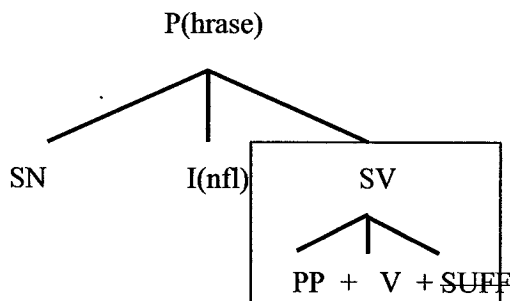
3.4.2.2 Facteurs rattachés au (S)V

Nous parlons ici à la fois des facteurs rattachés au verbe lui-même et des facteurs associés au syntagme verbal envisagé comme un tout, incluant par exemple d'autres clitiques. Il s'agit de voir la part qui revient au site d'accueil dans l'explication du mouvement qui tendrait à préfixer le pronom personnel comme marque verbale.

DEGRE DE SYNCRETISME VERBAL

La thèse de la coïncidence entre l'altération des terminaisons verbales (SUFF) héritées du latin et l'extension du pronom personnel voudrait que, pour régler le problème de l'homophonie des formes verbales (voir Seklaoui 1989), le français ait employé les pronoms personnels (Brunot & Bruneau 1949, Moignet 1965, Grevisse 1975, Millardet 1977, Zink 1997, Joly 1998). Il existerait donc fonctionnellement une corrélation entre l'amuïssement des suffixes et le développement de la catégorie des pronoms personnels dont «l'aboutissement logique [est que] les pronoms personnels *je, tu, il*, etc. devenus 'indices personnels' font partie intégrante des formes verbales» (Brunot & Bruneau 1949:276). Le pronom personnel aurait donc partie liée avec les SUFF comme on le voit en (3.32) :

(3.32)



Une telle thèse a pourtant soulevé de vifs débats et a été réfutée par bon nombre d'auteurs (Givón 1976, Sprouse & Vance 1999, Nadasdi 2000, entre autres).

La tendance à la neutralisation des marques d'accord dans le verbe est indéniable. Depuis quelques siècles, une bonne partie des SUFF sont frappées d'ambiguïté phonologique,³² suite en particulier à l'affaiblissement généralisé de la prononciation des consonnes finales en français. De plus, à part les neutralisations intégrées dans la langue, l'on note

³² Faut-il d'ailleurs interpréter la néantisation des SUFF comme une grammaticalisation extrême qui se solde par une marque synthétique ou invariable, dans le sens de Givon (1976), de Lehmann (1995) et de Castilho (1998).

aujourd'hui une tendance à la fragilisation du paradigme par les locuteurs. Considérons les exemples suivants :

- (3.33) (a) ils demandent des questions, pis ils voient s'ils *mentit* ou non (037/0950)
 (b) quand tu *mentis*, ton cœur bat plus vite (037/0952)
 (c) parce que aujourd'hui les femmes *_ boit*, les hommes *_ boit...* (021/0461)
 (d) les conséquences qui *peut* arriver (030/1188)

En (3.33a,b), le locuteur semble ne pas maîtriser la conjugaison et procède au nivellement des différences qui paraissent peut-être compliquées ou alors superflues. En (3.33c,d), peut-on parler de manque de maîtrise de la conjugaison ou d'inattention des locuteurs? ³³

Dans l'exemple en (3.34), le locuteur passe d'une forme verbale fléchie à une autre sans se soucier des exigences de la co-variance des traits l'accord. Un tel relâchement est évidemment bien loin de représenter une tendance générale de détérioration des faits d'accord. ³⁴

- (3.34) quand-qu'ils *disent* quelque chose, ils le *dit* comme il faut (013/1568)

Quoi qu'il en soit, le recul de la spécification des traits sur le verbe n'entraîne pas la rupture de la relation d'accord avec le SN sujet, laquelle relève de la grammaire universelle. Des moyens peuvent être déployés pour réinsister sur le marquage de la relation. ³⁵ Que le

³³ 'Faute' ou pas, le système de la conjugaison est en un sens hypothéqué. Sur le plan psychologique, il est difficile de déterminer si les locuteurs 'connaissent' le système et s'engagent (ou non) à le préserver à titre de règle contraignante.

³⁴ Il existe des contextes particuliers de nivellement des différences flexionnelles. Par exemples : (i) la structure relative '*c'est SN qui V'* (*c'est moi qui ai/a bien travaillé*) qui impose de moins en moins la coindexation entre le SN et le verbe enchâssé; (ii) la construction '*nous on V'* dont la prolifération amène à éviter la 1^e personne au pluriel (*nous marchons* > (*nous*) *on marche*). Or, une tendance différente de la simplification, notée dans certains parlars canadiens (voir Chambers 1979 et Morin 1998, par exemple), introduit des distinctions flexionnelles ou des radicaux par 'analogie' là où le système ne fait pas de démarcation. Sur le modèle *il lit / ils lisent*, on invente *il joue / ils jouent* (au lieu de *ils jouent*). Dans l'ensemble, le défi est d'expliquer le degré d'activation des traits d'accord au sein du verbe, en conciliant la perte des SUFF avec l'insistance sur la démarcation singulier/pluriel.

³⁵ Par exemple, face à la perte de la capacité de marquage du nombre à la 3^e personne du verbe (et du pronom personnel) en français parlé à Terre-Neuve, King & Nadasdi (1997) démontrent que les locu-

pronom personnel soit réinterprété comme un de ces moyens-là, cela n'est donc pas en principe impossible. La question est maintenant de savoir si le contenu du pronom personnel en termes de traits satisfait à l'impératif de clarification et de désambiguïsation.

Or, il se trouve que des études quantitatives sont claires sur la question. Heap (2000) teste l'effet du syncrétisme des formes verbales sur le pronom personnel ³⁶ et, à la suite d'autres travaux, conclut que le pronom est plutôt déclenché en proportion inverse du degré de syncrétisme; cela est la preuve que sa présence ne sert pas à lever l'ambiguïté enregistrée dans la forme verbale. Heap (2000) se montre toutefois réservé vis-à-vis de ses propres résultats, et cela invite à reprendre le test. Pour plus d'efficacité, nous nous inspirons de la discussion menée par Mbulamoko (1973) et du tableau des syncrétismes dressé par Seklaoui (1989:153).³⁷ Nous traitons individuellement chaque forme verbale en mesurant son degré de syncrétisme par rapport à l'étendue de la série des formes fléchies qui en dérivent. Pour ce faire, nous utilisons l'étude menée par Mougeon & Beniak (1991) sur la simplification de l'accord sujet-verbe aux 3^e personnes singulier/pluriel en franco-ontarien, étude qui exploite la notion de saillance phonétique prise chez Naro (1981).

Concrètement, nous concevons une échelle portant différents degrés de visibilité des traits (de nombre) dans le système verbal. L'échelle va d'une différence lexicale totale entre le singulier et le pluriel vers une absence de différence, en passant par des niveaux de différence partielle due aux éléments vocaliques et/ou consonnantiques. Différents degrés de démarcation du singulier par rapport au pluriel (à l'oral) sont exemplifiés en (3.35).

teurs recourent au SN disloqué pour lever l'ambiguïté. A l'opposé de l'idée que le SN est redoublé par le pronom personnel, ceci suggère, à l'inverse, que le SN est introduit dans le discours après le pronom personnel pour servir de moyen de désambiguïsation.

³⁶ Il procède à l'identification des temps et modes auxquels il fait correspondre divers degrés d'ambiguïté désinencielle, et vérifie si le pronom agit comme appui dans l'expression de la personne.

³⁷ En plus de la grille des différents temps et modes, le tableau tient compte de la répartition des verbes selon le type de leur terminaison à l'infinitif (c'est-à-dire *-er*, *-ir*, *-oir*, et verbes irréguliers).

- (3.35) (a) - un autre garçon *_ est* supposé de le marier (045/0769)
 - j'ai dit, les lampions *_ sont* tout cassés (045/0828)
- (b) - regarde, quand un Chinois *_ vient* à Ottawa (065/1943)
 - pis les couples *_ viennent* le voir (065/0051)
- (c) - la génération future, le français *_ va* toujours exister (011/1622)
 - les petits gars **ils** *vont* être plus longtemps à dire (037/0591)
- (d) - ma femme *_ parle* français couramment (011/1181)
 - parce que nos Candiens-français *_ parlent* tous anglais (011/1468)

En (3.35a), l'encodage du nombre fait intrinsèquement partie du contenu lexical de la forme verbale; il est donc maximalelement marqué. En (3.35b), le contraste en nombre est marqué par une double différence à la fois de la voyelle (dénasalisée au pluriel) et de la consonne (ajoutée au pluriel). En (3.35c), la démarcation de nombre est signalée par la différence de voyelle. Enfin, en (3.35d), aucune différence de nombre n'est enregistrée dans le verbe. Ceci dit, il s'agit de vérifier si l'usage du pronom personnel est corrélé à ces différents degrés auxquels le nombre est encodé dans le verbe au titre de trait d'accord. Il est à noter que les deux formes du singulier et du pluriel de même niveau (par exemple *a* et *ont*) reçoivent le même code dans notre analyse.

FORME VERBALE SPECIFIQUE ET SA FREQUENCE

Deux groupes de facteurs sont imbriqués : d'une part, l'impact de l'individualité des formes verbales spécifique dans le conditionnement du pronom personnel et, d'autre part, l'impact de leur valeur fréquentielle sur le taux du pronom personnel. D'abord, dans l'hypothèse que le pronom personnel s'intègre dans la morphologie verbale, il va sans dire, contrairement à Auger (1998), que certaines formes verbales pourront se montrer plus favorables au pronom alors que d'autres seront réfractaires, pour commencer. Nous prédisons une certaine gradualité au sein de la composante lexicale du verbe, laquelle peut se traduire

en termes de préférence. Auger (1998) prend pour acquis que le pronom personnel marque l'accord verbal et, de là, réfute la possibilité que les verbes puissent se comporter différemment puisque le mécanisme de l'accord doit être, selon l'auteure, le même pour tous les verbes. Nous ne prenons pas pour acquis que le rôle d'accord est d'office chose établie, ce qui ne nous empêche pas de tester l'hypothèse que les verbes se comportent différemment. Par ailleurs, le fondement du raisonnement de Auger (1998) ne semble pas évident; nous avons montré que le système verbal admet aujourd'hui différents degrés de manifestation des traits d'accord. En d'autres termes, la variabilité ne nuit pas à l'établissement de la relation d'accord en ce qui concerne aussi bien le choix des contextes dans lesquels cette relation est requise que le type de moyens de marquage.

Quoi qu'il en soit, le fait d'envisager que certains verbes spécifiques peuvent être plus favorables au pronom personnel rejoint une intuition ancienne, qui se justifie parfaitement. Ainsi Brunot (1922:279) rapporte que dans l'ancienne langue, tandis que le pronom personnel était très souvent omis, on le rencontrait cependant, entre autre contextes, lorsque «...le verbe était *avoir, faire, être...*». Ceci suggère à l'évidence que, très tôt, des verbes particuliers ont certainement eu à jouer un rôle dans le raffermissement et l'expansion du paradigme des pronoms personnels. Il s'agira, pour nous, de vérifier si une quelconque forme de 'préférence' lexicale se dégage en synchronie.

Deux critères sont appliqués pour sélectionner les formes verbales sur lesquelles l'analyse porte. D'un côté, il s'agit de formes verbales fléchies, c'est-à-dire conjuguées, plutôt que de lemmes équivalant plus ou moins aux infinitifs (ou aux entrées dans les dictionnaires). Ceci est en accord avec la condition (3.5f) indiquant que le verbe doit être tensé pour permettre la réalisation du pronom personnel (Syea 2000). La prise en compte du lemme, en tant qu'unité abstraite de langue, pourrait de toutes façons occulter le fait que, pour un verbe,

toutes les formes conjuguées n'ont pas nécessairement la même fréquence en discours. Signalons que nous ne séparons pas les formes homophones d'un même verbe (par exemple *était* et *étaient*). D'un autre côté, nous fixons à 30 le nombre minimal d'occurrences de la forme verbale dans notre corpus. L'application des deux critères donne, en tout, 22 formes verbales différentes qui s'accordent avec le SN sujet : *a, ont, avai(en)t, aurai(en)t, est, sont, étai(en)t, va, vont, allai(en)t, vient, venai(en)t, dit, disai(en)t, reste(nt), fait, faisai(en)t, travaille(nt), travaillai(en)t, parle(nt), peut, voulais(en)t*.³⁸

S'agissant de la fréquence d'occurrence des formes verbales dans le corpus, l'idée est qu'elle doit pouvoir contribuer à déterminer la trajectoire du pronom personnel et la capacité de généralisation de celui-ci comme élément verbal. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre introductif, nous utilisons le modèle proposé par Bybee (1985, 1988, 1995) et par Bybee & Thompson (1997), entre autres. Nous regardons la fréquence des différentes formes verbales, d'abord individuellement, ensuite regroupées en catégories. S'il se dégage que le pronom personnel est corrélé à la fréquence, ce serait là l'indice d'une orientation vers une croissance potentielle. Cependant, la productivité du mécanisme ne peut se mesurer que sur la base de la fréquence du type (ou de la catégorie) de verbes. Dans ce sens, le nombre de verbes appelant le pronom personnel est supposé jouer un rôle crucial. En effet, la capacité d'adopter le pronom personnel comme morphème verbal au sein du système général suppose qu'un grand nombre d'items verbaux soient impliqués. En cas contraire, le rattachement du pronom personnel à quelques verbes spécifiques de haute fréquence s'interprétera comme produisant un effet de conservation (*Conserving effect*, Poplack 2001).

³⁸ Ces formes se rattachent à 11 lemmes : *être, avoir, aller, dire, vouloir, pouvoir, venir, faire, travailler, rester, parler*. Les formes conjuguées le sont au présent et à l'imparfait de l'indicatif (sans doute les temps les plus fréquemment utilisés en langage courant ou dans des conversations). Il reste que le nombre total des verbes différents utilisés dans tout le corpus atteint facilement 487. Une telle distribution n'est pas surprenante; nous savons, en général, qu'un petit nombre de mots connaissent une forte fréquence en discours alors qu'un grand nombre de mots ont chacun une faible fréquence.

PRESENCE D'AUTRES CLITIQUES

Avec ce groupe de facteurs et les deux qui vont suivre, nous allons tester la capacité du groupe verbal d'absorber le pronom personnel au point de vue concaténatoire. Par concaténation, nous entendons la procédure morphologique agglutinative qui intègre le pronom personnel au sein du groupe verbal où d'autres clitiques peuvent également figurer, mais aussi la procédure phonologique de syllabation qui permet son épellation. L'intérêt primordial de faire intervenir des contraintes de nature processuelle réside dans le fait qu'elles sont confrontées à l'hypothèse fonctionnelle de grammaticalisation du pronom personnel comme marque d'accord.

Suite à l'hypothèse de Anderson (1981) relative à la règle de limitation de morphèmes liés et à l'évitement du caractère polysynthétique du mot, nous posons que la présence d'autres clitiques dans l'environnement impose des restrictions à la génération et à la réalisation ouverte du pronom personnel. Nadasdi (1995, 2000) et Heap (2000) confirment l'existence d'un effet inhibiteur dû, inégalement, à la présence du clitique objet, du pronom réflexif et du négateur. En (3.36), il faut prédire que la capacité de génération du pronom personnel sera ralentie par la présence d'autres clitiques dans le sillage du verbe.

- (3.36) (a) ma mère _ *nous* watchait (021/0694)
 (b) mon plus jeune il *nous* demandait ça (068/0458)
 (c) une personne _ *se* reconnaîtrait *plus* à Basse-Ville (004/0137)
 (d) les parents aujourd'hui là ils *les* forcent *pas* (013/0355)
 (e) si les parents _ *s'en* occupent beaucoup (020/0867)
 (f) ma mère _ *me* l'a dit, mon père _ voulait pas (11/0950)

La question qui se pose est de savoir si cette inhibition est liée à la qualité et/ou à la quantité des éléments concernés. Heap (2000) montre qu'il s'agit du nombre de clitiques cumulés qui est en cause. Cependant, Nadasdi (2000) relève que, contrairement aux autres clitiques, le

pronom réflexif exerce moins de limitation puisqu'il fait partie intégrante du verbe et ne semble pas surajouté en morpho-syntaxe. Cela signifie que la nature des éléments est aussi tout de même pertinente. Notons que l'on pourrait parfaitement intégrer le quantifieur flottant, comme en (3.37), parmi les éléments satellites du verbe qui concurrencent le pronom personnel.

(3.37) (a) parce que les jobs _ sont *toute* en informatique (050/0112)

(b) les enfants _ parlent *toute* français (010/0258)

Il se pose une question de positionnement des éléments supposés conditionner négativement le pronom personnel. Si certains éléments, comme le clitique objet ou le pronom réflexif par exemple, sont réalisés à gauche du verbe alors que d'autres, comme le négateur (*pas*) ou le quantifieur flottant, sont plutôt branchés à droite, doit-on penser que l'effet sur le pronom personnel est inégal vu qu'il est situé à droite?³⁹ Nous pensons que la position pré- ou post-verbale peut être un facteur intéressant. L'on pourrait penser qu'il est difficile d'analyser le pronom personnel comme marque d'accord intégrée au verbe s'il en est séparé par d'autres éléments qui, eux, ne sont pas des marques verbales.

En ce qui nous concerne, les données sont codées selon le nombre de clitiqes (0, 1, 2 et +) que le groupe verbal comporte. La prédiction est que plus le nombre de clitiqes sera

³⁹ Une piste de recherche, initiée par Recktenwald (1992), consiste à établir un rapport entre le freinage du pronom personnel et la limitation qui semble affecter d'autres particules en position pré-verbale en français parlé. Par exemple, le négateur préverbal *ne* disparaît pour laisser la marque post-verbale *pas*. Gadet (1997:132) pense que *ne* qui s'intègre entre le pronom personnel et le verbe comme «obstacle à l'agglutination» est «fragilisé»; mais l'on ne peut affirmer que c'est pour laisser la place au pronom personnel. L'on pourrait étendre l'analyse aux clitiqes objets (réalisés à gauche) pour voir s'il n'y a pas de limitation significative dans leur comportement. Dans l'éventualité qu'il existe une tendance limitative généralisable à toute une région de la structure de la phrase ? là où le pronom personnel est réalisé ? pourquoi celui-ci ne se trouverait pas affecté? La nature des facteurs en cause dans la limitation du processus d'agglutination des différents particules et clitiqes est-elle la même? Existe-t-il un principe psycholinguistique universel (voir Enrique-Arias 1997) qui dicte le renoncement à la concentration de morphèmes à un seul côté de la racine? Si un tel principe existait, quoique difficilement formalisable, une bonne partie des formes zéro concurrentes du pronom personnel seraient à expliquer sur cette base. Nous avons affaire à une question complexe qui ne peut définitivement se résoudre que dans un contexte plus large.

grand, moins le pronom personnel aura la chance d'être réalisé. En d'autres termes, le processus de sa grammaticalisation serait réglé sur le nombre de morphèmes concurrents pris ici en termes de positionnement dans une même zone générale.

Il ya lieu de se demander si le facteur relatif à la présence d'autres clitiques est diagnostique par rapport au débat sur la distinction des processus de grammaticalisation et de réanalyse. À vrai dire, dans l'hypothèse selon laquelle le pronom personnel de redoublement tend à la routinisation à partir d'une plate-forme où il reprend le SN situé à gauche (en position TOP ou en une position décalée suite à du matériel intercalé), il est évident que l'impact des éléments gravitant, à droite, autour du verbe, ne devrait pas compter. Autrement dit, si le rôle des clitiques s'avérait significatif quant à la réalisation du pronom personnel, cela pourrait en un sens suggérer que cet élément ne s'explique pas (seulement) sur la base de faits impliquant le SN sujet. À l'inverse, si le pronom personnel ne se montrait pas contraint par d'autres clitiques situés à sa droite, l'idée d'une opération de réanalyse s'en trouverait rehaussée.

TYPE D'INITIALE AU GROUPE VERBAL

Jusqu'à présent, aucune étude sur le pronom personnel (en contexte SN (PP) SV) n'a encore cherché à déterminer systématiquement s'il existe ou non, dans l'environnement, des caractéristiques phonologiques favorables ou défavorables, en particulier par rapport au verbe hôte. Nous savons que l'un des arguments en faveur de l'idée que ce pronom a le statut de morphème verbal est sa réduction phonologique qui facilite sa malléabilité et son intégration au sein du verbe. Ainsi, en français canadien hors Acadie, *il* et *ils* sont réalisés [i] (King & Nadasdi 1995; Léard 1995), avec semi-vocalisation à la liaison avec une voyelle. Selon Roberge & Vinet (1989:53), l'effacement de *l* est un indice du 'haut degré de dépen-

dance qui existe entre le clitique et le verbe'. Nous avons clairement affaire à un processus d'érosion typique de la grammaticalisation.

Même en dehors des cas de réduction, la liaison est étroite entre le pronom personnel et le verbe, contrairement au SN. L'on aura *ils^[z] entrent*, mais jamais : *les enfants^{*[z]} entrent*. Cet indice phonologique révèle, d'ailleurs, pourquoi le SN et le pronom personnel occupent des positions probablement différentes dans la phrase. Ceci montre que le rattachement du pronom personnel au verbe s'effectue selon des contraintes intralexicales. L'argument relatif à l'existence d'idiosyncrasies morpho-phonologiques est intéressant. Par exemple, *je suis* est réalisé *chuis* en France ou *chu* au Québec pour le verbe *être*, mais non pour le verbe *suivre* alors que nous sommes en présence d'éléments phonologiques identiques. Nous voyons à quel point la liaison PP-V est lexicalement gérée, cas par cas, et échappe à la nature des éléments en contact. Si de telles idiosyncrasies étaient nombreuses, il deviendrait difficile de rendre compte du lien PP-V sur la base de règles productives. Nous laissons cette question en suspens malgré son importance.

Notre hypothèse est que la nature phonologique des éléments qui entrent en contact à la frontière entre le pronom personnel et le verbe, ou le clitique interposé, détermine la réalisation du pronom personnel en vertu de certaines contraintes phonologiques générales du système. L'on peut poser que le pronom personnel est bloqué lorsque l'élément suivant ne permet pas une liaison ou une syllabation 'facile', pour ainsi dire. Ainsi, nous nous proposons d'examiner si les verbes ou les clitiques intercalés commençant par une voyelle absorbent le pronom personnel (qui a la forme des voyelles /i, e, a/ à la 3^e personne) dans les mêmes proportions que les formes commençant par une consonne. En rentrant dans les types de voyelles et de consonnes, l'on pourrait sans doute arriver à vérifier s'il ne se dégage pas de différences beaucoup plus significatives, travail que nous n'entreprenons pas dans cette thèse. Les exemples (3.38) sont illustratifs

- (3.38) (a) le docteur **il** demande à ma mère (045/1392)
 (b) son père _ demeure encore là (004/0527)
 (c) mon frère **i(I)** était dans les parterres (007/0628)
 (d) après ça maman _ était toujours malade (069/0059)

Si l'on voit bien que le pronom personnel est réalisable aussi bien en avant d'une consonne que d'une voyelle, il faut prédire plus de limitation dans le dernier cas puisque le lien V+V (en 3.38c) semble en principe phonologiquement plus problématique que le lien V+C (3.38a). Nous nous basons intuitivement ici sur la ressemblance vs la dissemblance des éléments entrant en contact pour penser que le lien entre deux éléments semblables entraîne des procédures de dissimilation qui ne peuvent être, tout compte fait, que plus coûteuses lors de l'épellation dans la composante phonologique.

TAILLE DU GROUPE VERBAL

La prise en compte de la taille du groupe verbal en termes de nombre de syllabes permettra de rechercher un effet éventuel sur la génération et l'épellation du pronom personnel, celui-ci représentant, en fait, une syllabe additionnelle. Signalons que lorsqu'il y a semi-vocalisation (comme dans *il était* [iɛte], par exemple) le pronom personnel constitue à la limite une attaque qui vient renforcer une syllabe déjà existante. Il est intéressant de relever que dans la langue classique, l'usage de la structure disloquée (qui implique la présence du pronom personnel sur le verbe) était en partie motivé par des contraintes de versification, le pronom personnel fournissant une syllabe supplémentaire (voir Blasco-Dulbecco 1999:20, citant Härmä 1990) à laquelle on pouvait avoir recours en cas de besoin.

Pour transposer cette contrainte à la réalité prosodique du langage parlé, il y a lieu d'avancer comme hypothèse que l'absence vs la présence du pronom personnel sont soumises à une certaine procédure de mesure de la taille du verbe hôte. Pour des raisons de mini-

malité, nous prédisons que plus la taille du complexe verbal sera grande, plus les locuteurs auront tendance à éviter le pronom personnel pour ne pas surcharger la chaîne. Il est difficile d'affirmer qu'il existe un seuil de minimalité phonologique au-delà duquel la taille de ce que l'on peut appeler 'mot' ne peut aller. Il est à remarquer qu'un effet de minimalité similaire vient d'être stipulé au niveau de l'enchaînement des morphèmes, dans ce sens que plus le groupe verbal aura des morphèmes, moins il sera possible d'intégrer le pronom personnel.

Dans les exemples (3.39) où la taille phonologique du groupe verbal va en grandissant en termes de nombre de syllabes, nous poserons comme hypothèse que la capacité de génération du pronom personnel ira en diminuant.

(3.39)	(a) puisque la fille <u>elle</u> va avoir l'enfant (098/1095)	1 syllabe
	(b) les petites filles _ <i>sontaient</i> spéciales (004/0305)	2 syllabes
	(c) toute le monde _ <i>se connaît</i> (004/0162)	3 syllabes
	(d) une personne _ <i>se reconnaîtrait</i> plus à Basse-Ville (004/0137)	4 syllabes

En termes de diagnostique de la distinction entre grammaticalisation et réanalyse, la même approche adoptée au point précédent reste valable. Si le pronom personnel se montrait contraint par l'environnement phonologique à sa droite, une analyse basée sur le concept de grammaticalisation conviendrait mieux, au détriment de la réanalyse dont le domaine concerne plutôt le rapport entre le pronom personnel et le SN sujet situé à sa gauche.

3.4.3 Paramètres extralinguistiques

Les facteurs extralinguistiques en (3.40) sont retenus être testés. Ils visent à vérifier s'il existe des modalités pertinentes d'exécution des potentialités encloses dans le système linguistique. À chaque fois, nous essayerons dans la mesure du possible d'établir le lien avec nos hypothèses de travail.

(3.40) Facteurs extralinguistiques pertinents

(a) AGE

(15-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, (45-54 ans), 55-64 ans, 65 ans et +)

(b) SEXE

(masculin, féminin)

(c) EDUCATION (NIVEAU DE SCOLARITE)

(primaire, secondaire, post-secondaire)

(d) OCCUPATION (DOMAINE DE TRAVAIL)

(non qualifié ou chômage, qualifié, vente et service, professionnel)

(e) QUARTIER DE RESIDENCE

(Vieux-Hull, Vanier, West-End, Basse-Ville, Mont-Bleu)

(f) PERFORMANCE EN ANGLAIS (NIVEAU DE BILINGUISME)

(Niveau 1 = bas, 2 = mi-bas, 3 = mi-élevé, 4 = élevé)

Il faut rappeler que de nombreuses études sur le redoublement du sujet n'ont pu globalement conclure à un effet réel des facteurs sociaux. Nous reprenons le test, non seulement du fait que nous traitons des données nouvelles, mais aussi parce que nous apporterons une nouvelle interprétation des résultats. Dans l'ensemble, les paramètres extralinguistiques qui vont être considérés ont des valeurs faciles à repérer puisqu'il s'agit d'informations stables consignées lors des interviews.

De tous ces groupes de facteurs, seul le sexe (3.40b) est considéré pour des raisons qui ne semblent directement liées ni à la nature du phénomène qui nous intéresse ni aux mécanismes posés à titre d'hypothèses. D'ailleurs, comme on l'a vu, la plupart des études sur le redoublement du sujet n'ont pas réussi à confirmer l'existence d'un impact quelconque de ce facteur. Cependant, il demeure intéressant de procéder à une vérification systématique dans le but d'établir si la dynamique du pronom personnel est initiée et prise en charge par les hommes ou par les femmes ou si cette distinction n'est pas pertinente.

Si, dans l'ensemble, les facteurs sociaux persistent à ne pas révéler d'impact sur l'usage du pronom personnel, cela ne devrait pas surprendre. Il faudrait dans ce cas affirmer que la variable n'est pas à proprement parler *sociolinguistique*, mais *linguistique* (Coveney 1997), c'est-à-dire répondant à des contraintes structurelles (Lavandera 1978). Selon Godard (1992:60), «le fait que les variables soient ou non associées à une dimension sociale ne met pas en jeu la vision du système syntaxique : le système offre des possibilités, qui se trouvent être ou ne pas être exploitées par des systèmes autres que le système linguistique».

AGE (PAR TRANCHE)

La prise en compte du facteur âge (3.40a) permettra de vérifier deux aspects. D'abord, il s'agit de voir si la distribution du pronom personnel est en corrélation avec la gradation en âge et/ou en génération, de telle sorte que l'on pourrait en déduire un cheminement en temps apparent, lequel peut amener à formuler des projections en temps réel. Faut-il y insister, la transposition des données apparentes dans le domaine de la dynamique historique des faits de langue exige beaucoup de prudence, comme le rappellent Labov (1981, 1994) et Thibault & Daveluy (1989). Toute différence de comportement linguistique des locuteurs corrélée à l'âge ne révèle pas nécessairement une stratification transposable en diachronie pour indiquer un changement en cours. Par ailleurs, le manque d'une différence linguistique marquée entre les générations ne signifie pas toujours que les faits sont stables et soustraits à la possibilité de changements.

Si l'étude sociolinguistique montre, quoique timidement, que la fréquence de l'usage du pronom personnel (redoubleur) est importante chez les jeunes (voir, par exemple, Ashby 1982), certains auteurs doutent que cela soit la source d'une évolution linguistique. Blasco-Dulbecco (1999:52) écrit, par exemple, que «rien ne permet d'affirmer que la langue des

jeunes signale les prémices d'un changement linguistique. En effet, il faudrait pour cela admettre que les groupes des jeunes, peu influencés par la norme, sont des fabricants d'évolution linguistique, capables d'influencer toute une société». L'hypothèse avancée par Blasco-Dulbecco au sujet de la dislocation est que celle-ci «pourrait être chez les jeunes un usage d'adolescence qui s'atténuerait ensuite et cet usage pourrait co-exister avec d'autres sans en triompher» (ibidem). Une telle analyse ne peut être acceptée que sur une base empirique.

Ensuite, concernant la nature elle-même du processus qui sous-tend le fonctionnement du pronom personnel, la considération de la variable âge est capable de contribuer à caractériser le changement, s'il y en a un, comme relevant de la grammaticalisation ou de la réanalyse. L'idée, basée sur Haspelmath (1998), est que, contrairement à la grammaticalisation qui s'effectue graduellement grâce à l'usage, la réanalyse est plutôt abrupte et coïncide avec l'apprentissage. Si cette conception est juste, le processus de réanalyse devrait laisser des traces bien marquées à la charnière des générations successives dont chacune apporterait sa part à un changement global, alors que la grammaticalisation n'aurait pas à se manifester forcément en termes nets de différence d'âge. En d'autres termes, si la gradation en âge peut s'avérer significative dans la réanalyse et la grammaticalisation vu qu'il s'agit de changements qui ne peuvent survenir que dans le temps, l'amplitude ne devrait pas être la même.

EDUCATION (ROLE DE LA GRAMMAIRE)

Nous vérifions si l'usage du pronom personnel redoubleur est associé au degré de scolarisation des locuteurs. Outre la métanalyse du contenu des grammaires, il s'agit ici de la seule possibilité objective de tester le rôle et l'impact de la grammaire dans la dynamique qui

caractérise le redoublement du sujet.⁴⁰ L'on sait qu'une partie de la tradition grammaticale a longtemps récusé cette structure 'redondante', 'pléonastique', voyant en elle une crise et un déclin de la syntaxe et du style. Blasco-Dulbecco (1999) cite Chifflet (1659) qui écrivait : «Après les nominatifs des noms, on n'ajoute pas le pronom devant le verbe qui suit après; car il serait superflu. Ainsi ne dites pas **Mon père, il est malade** au lieu de **Mon père est malade.**» Oudin (1632/1640) prêchait lui aussi qu'«On ne met point le pronom personnel après un substantif, pour servir à un même sujet : par exemple, on ne dit jamais : *Monsieur il a*, mais *Monsieur a dit*». Des siècles plus tard, Grevisse (1975:463) prescrivait : «En principe, on ne met pas dans la même proposition le pronom et le nom qu'il représente, lorsque l'un et l'autre ont la même fonction». Chez Dauzat (1943:264-265), le jugement est un petit peu excessif : «Le peuple [...] intercalé le pronom [...] : 'Pierre il est venu'. Vulgarisme condamnable : le français doit proscrire les particules inutiles». Brunot & Bruneau (1949:276) allaient jusqu'à imputer la structure à «la femme du peuple».

Paradoxalement, l'on a noté en même temps assez tôt une attitude plutôt tolérante par rapport au redoublement du sujet. Analysée en termes de procédé de mise en relief, la dislocation fut ainsi considérée comme une expression normale (Sandfeld 1928:50 lui-même, curieusement, Müller-Hauser 1943:158), une construction qui relève du français parlé correct (Bauche 1929). En particulier, la tendance partagée par beaucoup fut de dire, à la limite, que «la seule dislocation 'fautive' consiste en la reprise immédiatement d'un élément lexical par un clitique coréférent sujet» (Blasco-Dulbecco 1999:27).⁴¹ Fischer & Hacquard

⁴⁰ Nous n'avons pas l'intention de cibler le contenu exact des grammaires enseignées à l'école par rapport au phénomène de redoublement (et/ou d'usage du pronom personnel). Nous supposons que l'école reflète la langue standard, même si le comportement quotidien effectif des locuteurs est plutôt soumis à des contraintes différentes pouvant même aller jusqu'à contredire les règles normatives.

⁴¹ D'autres contextes étaient tolérés, comme celui des antécédents introduits par des pronoms *qui*, *quiconque*. Benoist (1968) enseignait : «On peut affirmer que l'addition du pronom personnel au substantif constitue un véritable pléonasme. Il n'en est peut-être pas de même dans le cas où le pronom personnel est ajouté à un autre pronom. Dans les phrases telles que celle-ci : *Qui vous écoute, il*

(1959:113) apportent le témoignage suivant : «Le pronom de reprise fleurit surtout dans le parler populaire. Mais la langue littéraire ne dédaigne pas ces emplois». Ceci dit, au-delà des jugements de valeur négatifs, il est hasardeux d'affirmer que des mesures coercitives ont été pratiquées de manière systématique à l'encontre des constructions redoublées, particulièrement dans le contexte de l'apprentissage, de manière à en limiter l'expansion.

Pour vérifier si le poids de la norme a ou a eu un effet sur les constructions redoublées et sur la grammaticalisation du pronom en cette zone, il suffit de la confronter à l'impact des facteurs internes. Dans l'éventualité d'une prédominance de ces derniers et de l'existence de canevas universels, l'on conclura que la généralisation en vue du pronom personnel se trouve sous le contrôle de faits purement linguistiques. Mais, si le fonctionnement du système affiche une sensibilité vis-à-vis de la stratification socio-économique, le système sera considéré comme perméable à des paramètres de nature externe et pourra, dans son évolution, être infléchi grâce à des décisions et des interventions conscientes et planifiées.

OCCUPATION

La vérification du rôle de la norme se fait aussi en tenant compte du domaine de travail. L'on sait que les locuteurs évoluent dans des environnements de travail hiérarchisés, généralement différents au point de vue de la formalité et du prestige dans le langage. Naturellement, nous n'établissons pas ici d'équivalence directe entre le niveau d'éducation et le type d'emploi que les locuteurs exercent. Il est intéressant de voir si l'usage du pronom personnel est ou n'est pas corrélé au secteur d'occupation. Sur la base des commentaires des grammairiens présentés à la section précédente, entre autres, nous prédisons que la tendance

m'écoute, nous sommes accoutumées à sous-entendre l'antécédent du relatif, et à dire: *Qui vous écoute m'écoute*. Mais on pourrait considérer la tournure usitée du XVI^e siècle comme étant la construction régulière (...). La même observation s'appliquerait aux exemples où se trouve le pronom

à redoubler le sujet (à favoriser l'usage du pronom personnel et sa grammaticalisation), sera moindre dans le langage de locuteurs habitués aux milieux prestigieux que dans celui des locuteurs oeuvrant dans des domaines moins contraignants en termes de prestige. Même si les locuteurs sont interviewés chez eux et non en leur milieu de travail, nous pensons a priori que leur langage est en quelque sorte influencé par les habitudes acquises sur la base de leur carrière.

QUARTIER DE RESIDENCE

En plus du niveau d'éducation et du degré de prestige du milieu professionnel, le quartier de résidence se présente aussi comme une variable qui aide à mesurer l'impact de la norme, à condition que les quartiers affichent une différence d'aisance (revenu moyen, style de vie, etc). Il est évident que c'est dans les quartiers défavorisés que l'on trouve des groupes d'individus, généralement soustraits au contrôle social, qui ont peu accès à l'école et à la consommation de produits culturels (livres, théâtre, etc.), et qui se retrouvent le plus souvent impliqués dans des situations de communication informelle caractérisée par un certain relâchement dans l'application des préceptes de la grammaire. Ceci n'exclut en rien que des changements initiés dans ce contexte sont parfaitement capables de s'étendre à toute la communauté.

De nombreuses études menées dans certaines régions francophones (France, Canada, Afrique du Nord) montrent à l'unanimité que le redoublement du sujet se rencontre plus en français populaire (Sandfeld 1928, Friedemann 1997, Zink 1997), dans des situations informelles et colloquiales (Auger 1991, 1993, 1995, 1998, Ossipov 1997), ou même dans des coins jugés moins conservateurs ou géographiquement éloignés de foyers littéraires,

quiconque bien que dans ce cas nous ayons pris l'habitude de considérer l'antécédent comme implicitement contenu dans le pronom même».

culturels et pédagogiques (Ashby 1982, Matthews 1988). Mais les travaux de Ashby (1982, 1988), de Recktenwald (1992) et de Nadasdi (1995, 2000) ne révèlent pas d'effet réellement significatif de la classe sociale sur l'usage du pronom. Au contraire, d'autres facteurs interfèrent, comme le caractère minoritaire du français ontarien étudié par Nadasdi (2000).

Pour nous, une reduplication de ce genre d'étude s'impose pour comprendre le rôle joué par la norme dans la dynamique du pronom personnel. Comme nous l'avons indiqué, les 5 quartiers d'Ottawa-Hull où l'investigation est menée se caractérisent par une inégalité de prestige en termes sociaux (Poplack 1989). Dans l'hypothèse que l'usage des structures à redoublement du sujet est contraint par le prestige et la norme, il est logique que l'on s'attende à une répartition géographique différente de leur usage.

PEUT-ON PARLER DE SIMPLIFICATION?

Que ce soit en matière d'éducation, d'occupation ou d'aisance du quartier de résidence, le problème de l'impact de la norme conduit à soulever une question importante concernant l'orientation du changement hypothétique lié au fonctionnement du pronom personnel. Au moment où le caractère informel est généralement signalé par l'élimination d'éléments en discours (par exemple, l'absence de la particule négative *ne* en français) ? ce qui va dans le sens de la simplification ? les constructions redoublées se caractérisent par la présence de plus de matériel que les constructions canoniques (SN V), et le pronom personnel pourrait, dans ce contexte, s'expliquer sur la base d'une règle d'insertion. Le fait n'est pas surprenant, indique Ossipov (1997), le français parlé fait couramment appel à ce type de procédure sans problème.⁴²

⁴² Par exemple, le complémenteur *que* est inséré dans les questions WH, comme dans: *Quand que tu arrives*, ce qui donne une sorte d'étagement de marqueurs syntaxiques. Il faut toutefois noter que la tendance à l'élimination du *que* existe tout aussi bien (voir Martineau 1985), ce qui montre que le processus d'insertion et celui d'effacement peuvent coexister au sein d'un même type de discours.

Deux perspectives se dégagent pour débattre cette question. S'il s'avérait que le pronom personnel en contexte de redoublement du SN ne fait, en réalité, que rendre visible la catégorie 'accord' naguère extériorisée par d'autres moyens, le problème serait de justifier dans quelle mesure l'on est autorisé à le concevoir comme surajouté. Nous nous sommes déjà demandé si le pronom, du fait de sa démarcation du SN lors de sa grammaticalisation, ne peut pas être vu comme ne reprenant pas celui-ci. Plus spécifiquement, dans l'hypothèse que le pronom personnel est généré localement au sein du verbe avant que ce dernier ne soit mis en relation avec le sujet, l'on ne peut entrevoir aucune source de complexité structurelle. Par contre, s'il était prouvé que des contraintes processuelles pesant sur le pronom personnel redoubler l'emportent sur les autres facteurs ou ont un poids non négligeable, les constructions redoublées s'interpréteraient comme relativement difficiles à produire, ce qui va dans le sens de la complexification des structures, incompatible avec le contexte colloquial, informel et populaire. Au fait, il faut remarquer que si nous observons un redoublement en surface, cela ne signifie pas que nous sommes nécessairement en présence d'une structure complexe. L'entassement des éléments pourrait très bien suivre un ordonnancement ou un assemblage binaire (c'est-à-dire deux à deux), tel que l'on n'a aucune complexité en termes structurels.

Dans l'ensemble, il est difficile de qualifier l'apparition du pronom personnel en contexte SN (PP) SV en termes de simplification ou de complexification de la structure étant donné que, comme il a été mentionné, il subit en même temps de fortes restrictions et des neutralisations dans son paradigme. D'un autre point de vue, on notera que l'effacement du pronom personnel dans d'autres contextes ? par exemple le contexte de syntagmes verbaux coordonnés, comme dans : *les enfants (ils) vont à l'école et (ils) rentrent le soir ?* est plutôt signe de français littéraire (Miller 1992), ce qui suggère que l'absence (ou l'effacement) d'élément peut tout aussi bien être signe de langage soutenu.

PERFORMANCE EN ANGLAIS

La performance en anglais, langue qui connaît moins d'usages du pronom personnel en contexte de redoublement, comparativement au français (Friedemann 1997:124), est un aspect important qui aidera à évaluer l'influence de la langue anglaise sur le parcours du pronom personnel en français (canadien). Le manque d'une interférence permettrait de conclure que la fixation du pronom personnel est réglée de manière interne, en français, et que les hypothèses d'une origine étrangère de la structure qui en résulte est plutôt problématique.

En ce qui concerne la dislocation, qui est supposée être une des sources de la grammaticalisation du pronom personnel, rappelons-le, l'hypothèse d'une origine extérieure au français a été parfois avancée. Blasco-Dulbecco (1999) rapporte qu'au 19^e siècle quelques grammairiens, par exemple Girault-Duvivier 1811, proposaient une analyse de la dislocation en termes d'imitation d'une construction latine, c'est-à-dire les phrases à ablatif absolu. L'auteure rapporte aussi que les dislocations qualifiées de 'fautives' avaient tendance à être attribuées aux étrangers ou à être imputées à des grammaires destinées directement aux étrangers. Plus proche de nous, Lanly (1970:215) pense des constructions redoublées, «l'un des tics du français régional d'Afrique du Nord», que l'arabe qui réalise un préfixe verbal d'accord avec le sujet, a pu en favoriser l'implantation et la généralisation. L'adoption du pronom personnel pour souligner la personne du verbe dans ce contexte découlerait, entre autres, aux yeux de l'auteur, d'un processus d'emprunt ou alors d'interférence.⁴³ Contre

⁴³ Lanly (1970) ne s'appuie sur aucune recherche historique et comparative. Il peut être instructif de regarder ce qui se passe en français d'Afrique Noire, par exemple, au contact avec des langues (comme les langues bantou) qui, elles aussi, ont un préfixe verbal obligatoire d'accord avec le sujet. Sechehaye (1926/1950) écrivait : «Il est par conséquent naturel que le sujet et le verbe possèdent une détermination commune, ou même que l'on rappelle à l'occasion du prédicat l'idée du sujet sous une forme ou une autre. C'est là le type idéal de l'accord tel qu'il est réalisé dans les langues bantoues, où tout ce qui est inhérent à un substantif s'accompagne du même préfixe de catégorie [...]; par

l'hypothèse de Lanly ? et de toute hypothèse basée sur l'emprunt ? Roberge & Vinet (1989) avancent qu'«il serait probablement plus juste et profitable de croire que les principes et les règles de la grammaire universelle interagissent avec certaines propriétés du français (ou de toute autre langue) pour permettre le redoublement du sujet dans certains dialectes et que nous n'avons pas affaire ici à un cas d'emprunt».

Ce qu'on remarque dans la plupart des études sur les constructions redoublées en français et dans d'autres langues (par exemple, les dialectes de l'Italie septentrionale), c'est que la question de l'influence externe ne se pose presque pas, en réalité. Nadasdi (2000) teste l'effet du caractère minoritaire du français dans un contexte majoritairement anglophone en termes, non d'interférence potentielle ou réelle, mais de fréquence d'usage limitée. Sa conclusion est que moins les locuteurs utilisent le français moins ils ont tendance à redoubler le sujet, et cela va de paire avec le faible poids démographique des locuteurs francophones dans la communauté. L'analyse de Nadasdi (2000) est pertinente, mais l'on ne sait pas si l'on a affaire à un simple effet de proportion qui ferait qu'un phénomène en cours d'implantation est réduit chez des locuteurs qui ont un taux minime d'usage de la langue, ou si l'on est en présence d'un effet plus sinueux dû à l'interférence de l'anglais, langue qui ne connaît pas, ou connaît peu le redoublement du sujet.

Nous incorporons dans notre analyse un test portant sur l'effet du contact entre le français et l'anglais en nous basant sur le type de grammaire(s) possédée(s) et mise(s) en œuvre par les sujets parlants. Il s'agit de distinguer les locuteurs francophone suivant le degré de maîtrise de l'anglais. Nous avons l'opportunité, dans une région bilingue, de pouvoir exami-

exemple, *ba-kazana ba-enda*, qui peut se traduire à peu près par «les jeunes filles elles vont». Nous connaissons trop peu les origines de la flexion du verbe indo-européenne pour pouvoir affirmer que le mécanisme de son accord ait une origine semblable». Par rapport à la structure que nous étudions (voir la traduction suggérée par Sechehaye), il faut se demander s'il y a des signes d'une évolution vers un système semblable en matière d'accord sujet-verbe en français. Tout ceci signifie en bout de ligne qu'une vaste recherche est à entreprendre sur cette question.

ner l'impact du degré de maîtrise de la langue anglaise sur le mode d'usage du pronom personnel redoubleur. En ce qui nous concerne, l'opérationnalisation de ce facteur n'est pas compliquée puisqu'un indice de maîtrise de l'anglais a été rigoureusement calculé pour tous les locuteurs du corpus Ottawa-Hull (Poplack 1989).

3.5 Méthode statistique

Rappelons que les données véritables sur lesquelles porte l'analyse consistent en une série d'énoncés de forme SN (PP) SV extraits d'interviews et répondant aux exigences du (des) contexte(s) variable(s). L'opération de codage que nous venons de décrire représente, en fait, une phase de pré-analyse. Chaque énoncé avec ou sans pronom personnel est analysé en fonction des groupes de facteurs et reçoit une série de codes se rapportant à ces derniers. À partir de là, l'analyse ultime est statistique et vise à mesurer l'effet des différents facteurs en leur assignant des valeurs hiérarchisées, lesquelles sont à interpréter comme indiquant le degré auquel les facteurs expliquent le choix dans l'usage des formes alternantes. Pour obtenir ces valeurs numériques hiérarchisées, l'analyse multivariée menée à l'aide du programme GoldVarb 2001 (Robinson, Lawrence & Tagliamonte 2001) procède par régressions multiples.

Nous n'entrerons pas dans les détails concernant les principes se trouvant derrière l'analyse multivariée, principes que l'on trouve dans une vaste littérature (entre autres Cedergren & Sankoff 1974, D. Sankoff 1978, 1988, Guy 1993, Wolfram 1991, Paolillo 2002). Qu'il suffise de relever l'idée générale, démontrée par Cedergren & Sankoff (1974), par exemple. C'est que l'outil statistique (calcul de la distribution d'un phénomène, et des probabilités revenant aux facteurs explicatifs) permet de bien capter la variation et de

pouvoir établir des prédictions jusqu'à un certain point généralisables au niveau du système. En termes linguistiques, l'analyse offre la possibilité de bâtir un système à partir de faits particuliers de performance où les locuteurs semblent, de surcroît, exercer un choix. L'avantage est incommensurable : d'un côté, on polarise le particulier autour d'un profil général, c'est-à-dire la performance autour de la compétence; de l'autre, on explique le choix en termes d'exécution d'une décision basée sur des règles. Seul un modèle d'analyse similaire nous permet, dans cette thèse, de montrer que l'usage du pronom personnel en contexte SN (PP) SV, bien que variable et dépendant du hasard, en apparence, fait en définitive partie de l'exécution d'un système de règles organisés ancré dans le savoir des locuteurs. Nous cherchons à écrire la grammaire du pronom personnel dans le contexte particulier SN (PP) SV.

3.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous venons de décrire l'approche empirique qui vise à confronter et à tester différentes hypothèses par rapport à l'évidence qui se dégage de la performance de locuteurs réels. La constitution et l'organisation des données sont une étape décisive qui met en place une base solide d'observation autant au point de vue de la qualité que de la quantité. La validité des données tient au fait que le corpus du français parlé d'Ottawa-Hull (Poplack 1989) que nous utilisons a été monté en respectant les techniques d'enquête sociolinguistique, par le fait que nous avons ciblé un sous-groupe qui reflète les caractéristiques sociales de la communauté, et par le fait que notre procédure de sélection des énoncés est compatible avec la question de recherche.

Concernant la sélection des énoncés, après avoir circonscrit la variable, nous avons arrêté des critères permettant de retenir les contextes variables et d'exclure ceux où la varia-

bilité est impossible. C'est sur la base d'un ensemble d'énoncés qui ont le pronom personnel, mais qui auraient pu aussi bien ne pas en avoir, et d'énoncés qui n'ont pas le pronom personnel, mais qui auraient pu en avoir, que nous entendons expliquer la mécanique et la trajectoire du pronom dans un contexte aussi restrictif que le redoublement du sujet.

Pour tester la pertinence des hypothèses, il nous a fallu les traduire dans un format approprié. Nous avons dû restreindre l'éventail des hypothèses pour des raisons liées à la faisabilité matérielle de la recherche et à leur capacité d'être opérationnalisées, mais il ressort que celles qui ont été retenues forment un ensemble cohérent. De plus, il reste toujours une ouverture pour en intégrer d'autres en cas de besoin. La conception des groupes de facteurs revêt une importance capitale dans la réussite de l'analyse. Cependant, la tâche est délicate pour certains aspects, surtout ceux où la délimitation des faits ne peut pas se faire de manière discrète. C'est que les variables morphosyntaxiques posent, en général, quelques problèmes d'opérationnalisation.

Le chapitre 4 va porter sur la présentation et l'interprétation des résultats de l'analyse quantitative effectuée sur les données. L'input est constitué d'énoncés redoublés et d'énoncés non redoublés, chacun étant assorti de codes traduisant les hypothèses. L'output donne des résultats statistiques porteurs d'informations sur le poids de chaque hypothèse.

Chapitre 4

Résultats

4.0 Introduction

Le présent chapitre expose et interprète les résultats statistiques obtenus suite au traitement des données à l'aide de GoldVarb 2001. Il s'agit, d'une part, des pourcentages indiquant la distribution de la présence du pronom personnel par rapport aux groupes de facteurs, chacun étant pris isolément, et, d'autre part, des probabilités revenant aux facteurs retenus comme conditionnant le pronom personnel une fois qu'ils sont envisagés simultanément, en concurrence. Il est à signaler que l'analyse multivariée qui nous livre les probabilités et le poids des facteurs est plus explicative que la simple distribution statistique de la variable eu égard à chaque groupe de facteurs. L'on notera que les facteurs postulés à titre d'hypothèses de recherche n'ont pas tous été retenus comme significatifs dans l'analyse multivariée. Nous nous baserons sur cette dernière pour confirmer ou infirmer les différents faits. Au chapitre 5, nous allons tirer les conclusions qui s'imposent concernant la manière de caractériser le phénomène sous examen et les aspects théoriques et méthodologiques qui en découlent.

4.1 Distribution de la variable

Le tableau 4 donné aux pages qui suivent renferment les taux de présence du pronom personnel par rapport aux variables indépendantes dont nous avons démontré la pertinence. Les valeurs appartiennent au pronom personnel en tant qu'élément réalisé ouvertement, par opposition à son absence.

Tableau 4: *Distribution de la présence du pronom personnel suivant les différents groupes de facteurs (extralinguistiques (de 1 à 7) et linguistiques (de 7 à 16))*

	%	N
(1) LOCUTEUR (N⁰)		
013	62%	58/ 94
085	58%	80/136
092	55%	100/180
007	54%	59/108
094	48%	61/126
100	47%	71/151
050	47%	54/114
119	41%	75/182
010	40%	25/ 61
045	40%	51/126
031	40%	50/124
037	39%	47/118
098	39%	51/128
021	38%	40/104
101	37%	49/129
052	37%	46/123
075	35%	44/125
065	34%	47/137
042	34%	40/116
022	32%	37/113
080	30%	40/131
004	29%	31/105
069	28%	37/131
030	28%	34/119
020	27%	31/105
068	26%	36/135
087	22%	33/148
023	21%	25/115
116	20%	40/199
078	20%	32/155
060	16%	23/142
011	16%	18/111
059	15%	25/157

082	15%	21/137
111	14%	23/164
035	9%	10/110
106	6%	11/173
115	5%	9/163
Total	31%	1564/5004

(2) SEXE

Femme	33%	870/2601
Homme	28%	694/2403
Total	31%	1564/5004

(3) AGE

15-24	43%	322/737
25-34	32%	216/669
35-44	30%	202/656
45-54	30%	461/1523
55-64	30%	185/599
65-	21%	178/820
Total	31%	1564/5004

(4) ÉDUCATION

Postsec.	37%	183/486
Primaire	32%	538/1679
Secondaire	29%	843/2839
Total	31%	1564/5004

(5) OCCUPATION

Qualifié	36%	371/1021
Vente/services	35%	430/1221
Non-qualifié	31%	586/1860
Professionnel	19%	177/902
Total	31%	1564/5004

(6) NIVEAU D'ANGLAIS

1	36%	551/1497
4	32%	271/842
2	29%	355/1184
3	26%	1094/1481
Total	31%	1564/5004

(7) QUARTIER

Vieux-Hull	36%	411/1138
Vanier	35%	324/923
Basse-Ville	32%	232/713
West-End	28%	268/939
Mont-Bleu	25%	3291/291
<i>Total</i>	<i>31%</i>	<i>1564/5004</i>

(8) SYNCRÉTISME DU VERBE (SG VS PLUR)

Consonne différente	43%	60/139
Voy/cons. diff.	40%	130 /318
Voyelle différente	31%	103 /322
Aucune différence	30%	716/2318
Différence totale	29%	555/1907
<i>Total</i>	<i>31%</i>	<i>1564/5004</i>

(9) TAILLE DU SV (NOMB. DE SYLLABES DE V+CLIT.)

1 syllabe	32%	784/2436
2 syllabes	30%	532/1750
3 syllabes et +	30%	248/818
<i>Total</i>	<i>31%</i>	<i>1564/5004</i>

(10) TYPE D'INITIALE DU SV

Consonne	31%	815/2622
Voyelle	31%	749/2382
<i>Total</i>	<i>31%</i>	<i>1564/5004</i>

(11) PRÉSENCE D'AUTRES CLITIQUES

1 clitique	33%	244/721
0 clitique	30%	1306/4226
2+ clitique	24%	14/57
<i>Total</i>	<i>31%</i>	<i>1564/5004</i>

(12) MARQUAGE DU GENRE DANS LE SN

Dérivation	35%	90/253
Lexical	31%	1252/3917
Aucun	26%	209/783
Déterminant	25%	13/51
<i>Total</i>	<i>31%</i>	<i>1564/5004</i>

(13) MARQUAGE DU NOMBRE DANS LE SN

Lexical	35%	544/1524
Coordination	34%	11/32
Déterminant	30%	944/3143
Dérivation	23%	3/13
Collectif	21%	63/293
Total	31%	1564/5004

(14) MATÉRIEL INTERVENANT ENTRE SN ET SV

Commentaire	67%	119/177
Relative	62%	63/101
Hésitation	54%	127/233
Adverbe	52%	53/101
Pause	44%	68/153
Complément du nom	30%	59/193
Pas de matériel	26%	1072/4038
Total	31%	1561/4995

(15) TYPE DE POSITION SOUS-JACENTE DU SN

Réfléchi/réciproque	41%	41/99
Actif	38%	775/1990
Inergatif	28%	271/959
Inaccusatif	26%	197/730
Passif	24%	50/207
Autre (copule)	21%	200/949
Total	31%	1534/4934

(16) FORME VERBALE FLÉCHIE ⁴⁴

<i>dit</i>	62%	60/73
<i>reste(nt)</i>	54%	20/37
<i>a</i>	44%	249/561
<i>disai(en)t</i>	44%	23/52
<i>vient</i>	43%	28/64
<i>fait</i>	39%	19/48
<i>ont</i>	37%	82/218
<i>faisai(en)t</i>	36%	17/47

⁴⁴ Signalons qu'en regroupant les formes verbales en catégories en vue de calculer la fréquence de type, nous serons en mesure de tenir compte de toutes les formes verbales utilisées dans le corpus. Nous retenons ici les 22 formes avec N supérieur à 30 pour plus de cohérence dans l'analyse basée sur les formes individuelles.

<i>aurai(en)t</i>	36%	13/36
<i>parle(nt)</i>	36%	18/50
<i>avai(en)t</i>	35%	87/155
<i>allai(en)t</i>	35%	19/54
<i>vont</i>	34%	29/83
<i>travaillai(en)t</i>	32%	17/52
<i>va</i>	31%	44/141
<i>venai(ent)</i>	29%	13/44
<i>est</i>	25%	202/795
<i>peut</i>	25%	11/43
<i>étaient</i>	20%	101/498
<i>voulai(ent)</i>	20%	7/34
<i>sont</i>	6%	20/331
<i>travaille(nt)</i>	6%	20/56
Total	30%	1086/3472

4.1.1 Distribution générale

Sur un total de 5004 énoncés de type SN (PP) V constituant notre corpus, 1564 ont le pronom personnel ouvertement exprimé; nous enregistrons un pourcentage global de 31%, ce qui nous rapproche de la situation du français parlé dans la région de Sherbrooke (Sud-Est de la Province du Québec) où le taux atteint 35% (Ossipov 1997). Un tel pourcentage de redoublement semble en soi élevé en comparaison avec ce que le discours autorise en termes de dislocation proprement dite. C'est dire que si, après-coup, l'on parvenait à identifier et à exclure les contextes de dislocation de nos données, le taux de redoublement resterait tout de même important. Rien ne nous empêche donc de poser que le système grammatical dans le parler que nous analysons admet dans une très bonne proportion que le pronom personnel n'absorbe pas le Cas (voir paramètre formulé par Roberge 1990) et soit épellé en présence d'un SN sujet se trouvant dans sa position régulière.

Le taux de 31% de redoublement à Ottawa-Hull semble bas si l'on regarde des proportions rapportées dans certaines études portant sur d'autres parlars. Par exemple, en

français dit pied-noir, le redoublement est beaucoup plus important et se rapproche de la situation des dialectes nord-italiens où il est tout simplement catégorique (Roberge 1990). En français métropolitain parlé en France, Barnes (1985) rapporte que 65% de SN sujet sont redoublés. Dans une étude sur le corpus Sankoff/Cedergren, Auger (1993) indique que le redoublement du sujet chez deux locuteurs montréalais (parmi quatre) atteint les 70-76%. G. Sankoff (1982) en arrive à 80% avec deux locutrices. Campion (1984) parle de 96,4% de redoublement chez des adolescents de Villejuif en banlieue parisienne. Nous avons aussi des taux élevés pour certains locuteurs pris individuellement et des taux bas pour d'autres. Ainsi sur les 38 locuteurs, 8 se situent sous la barre des 20% (dont 3 sous les 10%), alors que 8 autres redoublent au-delà de 40% (dont 1 a le score de 61%). Le problème crucial reste d'arriver à donner sens à ces chiffres en termes de caractéristiques propres à un système pratiqué par toute une communauté. Les taux sont donc à manipuler avec circonspection puisqu'ils peuvent varier d'un individu à l'autre et d'un endroit à l'autre sans que cela affecte véritablement le système. C'est davantage le conditionnement qui reste révélateur. Cela dit, comparé à certains parlars (en France), il est certain qu'avec 31% de réalisation du pronom personnel en contexte de redoublement, le français d'Ottawa-Hull connaît quelques contraintes restrictives et se trouve loin de s'être doté d'une règle générale de redoublement du SN. L'application du paramètre qui dicte que le pronom personnel n'a pas besoin d'absorber le Cas (Roberge 1990) est donc partiellement positivement fixé.

Il est intéressant de relever que certaines variétés du français (canadien) enregistrent des taux inférieurs à celui d'Ottawa-Hull, le cas limite étant le français de Terre-Neuve. King & Nadasdi (1995) rapportent que le redoublement du sujet n'existe simplement pas à Terre-Neuve. Même le taux revenant à la dislocation ? une structure que les auteurs distinguent du

redoublement neutre ? atteint à peine 5%. L'on pourrait dire que la variété d'Ottawa-Hull marque un petit peu d'avance du phénomène par rapport à certains types de français parlé.

L'interprétation est beaucoup plus complexe lorsqu'on tient compte de la nature de la variation. Vu que seuls les contextes admettant l'alternance entre la forme zéro et le pronom personnel ont été retenus, il faut voir que les 31% de pronom personnel ne représentent pas toutes ses occurrences en discours. Il s'agit ici de la proportion d'usage du pronom uniquement dans les contextes où zéro est tout aussi bien admis par le système. Autrement dit, dans les contextes où le locuteur semble encore avoir plus ou moins la liberté de choix, le pronom personnel s'emploie à 31%; sa non-expression reste donc globalement l'option la plus courante. Il faut bien garder à l'esprit le fait qu'il s'agit ici de l'état global du système. Il est normal que dans des contextes bien spécifiques ce taux pourra monter et se rapprocher de 100% alors que dans d'autres (par exemple avec les SN indéfinis, voir Roberge 1990), il descendra au voisinage de 0%. La situation générale est celle dans laquelle le processus de généralisation du pronom personnel en avant du verbe en contexte de redoublement, s'il en est un, est loin d'être parachevé. L'on ne peut se hasarder d'affirmer que la grammaticalisation du pronom personnel est chose acquise, et que celui-ci est définitivement inscrit en structure sous-jacente, avec une nouvelle fonction, bien entendu. À plus forte raison, même dans les 31% des cas où l'on observe la présence effective du pronom personnel, il faut bien réaliser que son absence n'aurait été en aucun cas une situation qui va à l'encontre des règles de grammaire. Bien entendu, à l'inverse, les 69% d'énoncés où le pronom personnel n'est pas utilisé ne l'excluent pas catégoriquement. Nous avons donc essentiellement affaire à des tendances. Mais, s'il fallait répondre à la question de savoir où le processus favorable au pronom personnel comme élément obligatoire est rendu, la réponse serait tout simplement, qu'il est presque au tiers.

Comme nous l'avons expliqué auparavant, nous avons retenu la présence du pronom personnel et son absence comme formes alternantes de la variable. Rappelons qu'il existe des formes phonologiques intermédiaires, liées à la contraction, sur la base desquelles le fonctionnement du pronom personnel pourrait mieux s'expliquer. Nous les avons ramenées soit à la présence de pronom, soit à son absence tout court, et cela pour des raisons de simplicité. Par contre, dans une analyse complémentaire, nous avons plutôt procédé à la distinction entre le pronom personnel variable (*i, e/a*) ? la variation en genre et en nombre est cependant limitée en français parlé canadien ? et le pronom invariable *ça*. Le constat est que 177 énoncés (3% de l'ensemble du corpus, et 11% du sous-ensemble des 1564 où l'on note la présence du pronom personnel), ont le pronom *ça*. Par rapport à la vision de la grammaticalisation des pronoms personnels comme produisant des marques invariables avant l'extinction de la catégorie (Givón 1976, Lehmann 1995 et de Castilho 1998), il faut conclure qu'un tel cheminement reste peu observable en français parlé à Ottawa-Hull. Le taux du pronom personnel *ça* est dans tous les cas ici loin de rencontrer la prédiction de Blinkenbeg (1928:80), d'après laquelle la reprise du sujet à l'aide de *ça* est une construction qui peut être «...appelée à former le point de départ d'une nouvelle syntaxe». Or, étant donné la grande proportion de la variante zéro (69%), il serait faux d'affirmer que celle-ci résulte d'un processus régulier qui serait parti du pronom variable (28% du corpus) vers l'extinction de la catégorie (69% du corpus), et que le même cheminement s'observe en ce qui concerne le pronom invariable (3% du corpus).⁴⁵ Le manque d'une évidence historique

⁴⁵ Il faut préciser que deux sous-systèmes de marquage sont, en réalité, en cause ici. D'une part, la véritable étape intermédiaire d'un pronom personnel invariable consisterait dans la neutralisation totale de l'opposition *i / e,a* qui donnerait ainsi une même réalisation (*i*, par exemple). C'est à ce niveau que l'on aurait un cheminement continu et linéaire du pronom personnel. D'autre part, le pronom *ça*, qui est déjà invariable, représente une certaine portion de contextes où la copie des traits du SN est neutralisée. Nous n'avons pas l'intention de dire que le deuxième sous-système remplace le premier.

selon laquelle les pronoms personnels variables et invariables ont, ensemble ou tour à tour, atteint 100% d'usage empêche d'interpréter la variante zéro comme résultant d'un effacement.

Au point de vue comparatif, il est important de considérer ce qui se passe ailleurs. Dans leurs études, Barnes (1985) et Ossipov (1997) montrent que le taux de redoublement du sujet est respectivement de 65% en français parlé en France et de 36% en français de Sherbrooke. Le français d'Ottawa-Hull (31% de redoublement) se rapproche de cette dernière variété, étant donné la proximité géographique. Il n'y a pas lieu de s'étonner du fait que deux variétés régionales canadiennes divergent du français de France. Mais alors, Barnes et Ossipov font état d'un usage plus abondant du pronom invariable *ça* par rapport à *il* (48% de *ça* contre 17% de *il* en français de France, et 29% de *ça* contre 7% de *il* en français de Sherbrooke). Même si l'ensemble des énoncés analysés Ossipov (1997) est restreint (N=124 seulement), le contraste avec le français d'Ottawa-Hull est à ce niveau surprenant surprenant. Pour quelles raisons une variété canadienne ressemblerait plus au français de France qu'à une variété canadienne? Une investigation plus poussée s'impose pour clarifier une telle situation. Le moins que l'on puisse dire est que nous avons ici l'évidence que le taux de redoublement du SN par le pronom personnel est une chose, et que le choix du contenu morphologique de celui-ci en est une autre.

4.1.2 Distribution par rapport aux facteurs sociaux

Nous nous contenterons ici de caractériser globalement la distribution de la variable eu égard aux paramètres sociaux (sexe, âge, niveau de formation, type d'occupation, niveau de bilinguisme, quartier d'habitation). Il apparaît, dans l'ensemble, que la distribution ne laisse pas entrevoir de grands écarts ni ne reflète nécessairement l'esprit de toutes les hypo-

thèses de départ. Comme il a été dit en partant d'autres études, le fonctionnement du pronom personnel donne peu d'indices au point de vue du conditionnement impliquant des facteurs externes. Mais, à y regarder de plus près, des nuances fort intéressantes sont à noter.

4.1.2.1 Sexe

Concernant le sexe, le tableau 5 montre qu'avec le nombre presque égal d'énoncés produits par les femmes et par les hommes, les pourcentages (respectivement 33% et 28%) voisinent le taux général de réalisation du pronom personnel (31%), même si les femmes prennent légèrement le devant.

Tableau 5 : Distribution du pronom personnel selon le sexe

SEXE	%	N
Femme	33%	870/2601
Homme	28%	694/2403
Total	31%	1564/5004

Avec de tels pourcentages, nous pensons qu'il est difficile d'expliquer le fonctionnement du pronom personnel sur la base de la distinction de sexe. Nous ne pouvons donner raison aux propos de Brunot & Bruneau (1949:276) qui imputaient à «la femme du peuple» la structure comprenant le pronom personnel. À moins que l'on ait eu une quelconque évolution, ce qui reste à prouver. Dans tous les cas, contrairement au fait que les femmes paraissent en général conservatrices (Fasold 1990) et favorisent les formes de prestige (le non-usage du pronom personnel, en ce qui nous concerne), il est curieux que l'on ait ici l'effet inverse.

4.1.2.2 Âge

Au niveau de l'âge, on remarque, au tableau 6, que l'écart entre les plus jeunes et les plus vieux est important, et que le taux de pronom décroît avec l'âge. Ceci donne à penser,

en termes de temps apparent, que l'on peut interpréter le phénomène d'usage du pronom personnel en redoublement comme étant en quelque sorte en train de s'implanter, ceci ne pouvant évidemment être confirmé que par des études en temps réel.

Tableau 6 : *Distribution du pronom personnel selon l'âge*

ÂGE	%	N
15-24	43%	322/737
25-34	32%	216/669
35-44	30%	202/656
45-54	30%	461/1523
55-64	30%	185/599
65+	21%	178/820
Total	31%	1564/5004

L'on pourrait dire par ailleurs, au point de vue de la distinction entre réanalyse et grammaticalisation (Haspelmath 1998), que c'est la première qui semble en cause puisque le processus augmente régulièrement chaque fois que l'on a de nouveaux apprenants de la langue. Cette idée reste provisoire et en attente d'être éventuellement confirmée par d'autres faits.

4.1.2.3 Éducation

S'agissant du niveau d'éducation, on voit, au tableau 7, que les taux de présence du pronom personnel restent assez proches de la moyenne peu importe le niveau d'éducation.

Tableau 7 : *Distribution du pronom personnel selon le niveau d'éducation*

ÉEDUCATION	%	N
Post-second.	37%	187/486
Primaire	32%	538/1679
Secondaire	29%	843/2839
Total	31%	1564/5004

L'écart entre les trois niveaux de formation n'est pas énorme; néanmoins, les locuteurs dont la formation est la plus élevée ont le plus haut taux de pronom personnel, ce qui va claire-

ment à l'encontre de l'hypothèse relative au caractère populaire, voire vulgaire du phénomène. Cela signifie que l'usage du pronom personnel n'est en aucun cas une question de niveau intellectuel des usagers, ni à fortiori le résultat d'une sorte d'insuffisance d'apprentissage de la grammaire à l'école, le cas échéant. Le fait que les niveaux post-secondaire et primaire viennent en tête dans le classement rappelle parfaitement la distribution de l'usage du conditionnel (forme non-standard) à Ottawa-Hull (Leblanc 1999:51) : les niveaux primaire et secondaire réalisent un taux de conditionnel de 59% et 53% respectivement, contre 39% pour le secondaire. À l'inverse, «...ce sont les gens avec un niveau d'études secondaires jusqu'à présent qui se distinguent par un usage plus grand des formes de l'IMP [verbe à l'indicatif imparfait ou plus-que-parfait]» (p.51-52). En d'autres termes, sur la base de plus d'une variable, l'on voit que le niveau secondaire se démarque des deux niveaux primaire et post-secondaire. Mais quel sens donner à une telle distribution? Nous soupçonnons que d'autres facteurs interfèrent.

Comme on peut le lire dans le tableau croisé 8, l'influence du facteur âge est indéniable.

Tableau 8 : *Distribution du pronom personnel selon l'âge croisé avec l'éducation*

	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+	Total
Secondaire N=	44% 217/495	32% 172/544	30% 121/400	24% 169/703	28% 134/473	13% 30/224	30% 843/2839
Primaire N=	[...]	[...]	34% 47/137	36% 292/820	40% 51/126	25% 148/596	32% 538/1678
Post-sec. N=	43% 105/243	35% 44/125	29% 34/119	[...]	[...]	[...]	38% 183/487
Total N=	44% 322/738	32% 216/669	31% 202/656	30% 416/1523	31% 185/599	21% 363/1418	31% 1564/5004

On remarquera que les jeunes de 15-24 ans ont le taux de 43-44% homogène indépendamment du niveau de formation. On remarquera aussi qu'on ne compte pas de locuteurs âgés de 65 ans et + dans la catégorie 'post-secondaire', alors que ce sont ces mêmes locuteurs qui défavorisent nettement le pronom personnel; ceci explique pourquoi le taux général de pronom personnel est relativement élevé chez les détenteurs d'un niveau d'éducation post-secondaire (38%). Nous pourrions avancer alors que l'âge se retrouve définitivement derrière les taux que nous observons par rapport au niveau d'éducation.

4.1.2.4 Occupation

Examinons le tableau 9 en rapport avec le statut professionnel (type d'occupation ou de travail). L'on voit tout de suite un écart important entre les taux de pronom personnel. On peut noter, en particulier, que la catégorie des professionnels semble se démarquer avec un comportement défavorable à l'égard du pronom personnel redoubleur (19%), ce qui pourrait être en principe l'indice d'un certain prestige associé au non-usage de cet élément. Comme dans le cas de l'usage variable du subjonctif examiné par Poplack (1997), la classe sociale, mais non le niveau d'instruction, est significative.

Tableau 9 : Distribution du pronom personnel selon l'occupation

OCCUPATION	%	N
Qualifié	36%	371/1021
Vente/service	35%	430/1222
Non-qualifié	31%	586/1860
Professionnel	19%	177/901
Total	31%	1564/5004

Cependant, pour les autres catégories, la hiérarchie n'est pas conforme à la prédiction selon laquelle la présence du pronom personnel, indice de langage vulgaire et populaire, devrait se retrouver davantage chez les locuteurs appartenant aux couches sociales les moins favori-

sées, tels que les chômeurs, les personnes non-qualifiées, etc. Ceci veut dire que la variante 'présence du pronom personnel' est étendue à travers la société, à l'exception du petit groupe d'élites (c'est-à-dire les professionnels).

Le tableau croisé 10 propose de voir les interactions entre l'âge, qui nous a semblé être un facteur déterminant jusqu'ici, et l'occupation. Lorsqu'on considère le type d'occupation (travail, carrière, etc.), on remarque d'abord une homogénéité frappante dans le taux d'usage du pronom personnel chez les jeunes de 15-24 ans; l'occupation ne semble pas avoir de l'effet, encore que nous n'avons pas de locuteurs professionnels ici pour mieux faire ressortir le contraste.

Tableau 10 : *Distribution du pronom personnel selon l'âge croisé avec l'occupation*

	15-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+	Total
Qualifié N=	[...]	40% 102/256	34% 123/ 364	35% 120/339	41% 25/61	[...]	36% 371/1021
Non qualif N=	45% 170/377	[...]	34% 47/137	29% 268/918	40% 51/126	16% 49/301	32% 586/1860
Profession. N=	[...]	35% 44/125	21% 32/155	[...]	17% 48/286	16% 53/336	20% 177/902
Vente/serv N=	42% 152/361	24% 69/289	[...]	27% 73/266	48% 61/126	41% 75/182	35% 430/1222
Total N=	44% 322/738	32% 216/669	31% 202/656	30% 416/1523	30% 185/599	21% 178/820	31% 1564/5004

Par contre, alors que les locuteurs âgés de 55-65+ défavorisent le phénomène lorsqu'ils sont des professionnels (17%-16%) ? ce qui semble indiquer la coïncidence entre le conservatisme et le fait d'un trait prestigieux ? le taux monte considérablement pour les qualifiés de 55-64 ans (41%) et ceux de la sous-catégorie vente/service (48% pour les 55-64 ans et 41%

pour les 65 ans et +). Le comportement des locuteurs âgés ressemble bien ici à celui des jeunes, ceci étant fort probablement dû au fait qu'ils se retrouvent dans un secteur d'activités où ils interagissent avec beaucoup de monde. Encore une fois, nos résultats recourent parfaitement l'observation de Leblanc (1999) au sujet de l'usage du conditionnel (forme non-standard) : le taux est très élevé (62%) chez les locuteurs travaillant dans le secteur des ventes et services (par opposition aux professionnels qui ont 25%). Par contre, les locuteurs de 65+ non qualifiés ont tendance à rester 'conservateurs' avec un taux de 23%, ce qui signifie que l'effet de l'âge est en quelque sorte assez indépendant de celui de la classe sociale.

4.1.2.5 Maîtrise de l'anglais

Concernant l'indice de maîtrise de l'anglais, la distribution du pronom personnel suivant les différents niveaux (de 1 à 4) ne semble pas suggérer l'existence d'un effet important. Le tableau 11 montre que les pourcentages respectifs restent dans le voisinage du taux général, malgré que les locuteurs de faible niveau en anglais ont le taux le plus élevé.

Tableau 11 : *Distribution du pronom personnel selon le niveau en anglais*

NIVEAU D'ANGLAIS	%	N
Niveau 1 (bas)	36%	551/1497
Niveau 4 (élevé)	32%	271/842
Niveau 2 (mi-bas)	29%	355/1184
Niveau 3 (mi-élevé)	26%	387/1481
Total	31%	1564/5004

Il se dégage donc apparemment peu d'évidence que la tendance à l'usage du pronom personnel se trouve sous l'influence de la pratique d'un autre code linguistique, en l'occurrence l'anglais, supposé être moins enclin à favoriser le même phénomène.

4.2.1.6 Quartier de résidence

Quant au quartier de résidence ? dont nous proposerons d'ailleurs un croisement avec l'indice d'anglais ? nous pouvons dire dans l'ensemble, d'après le tableau 12, que la distribution de la variable n'apporte pas beaucoup d'évidence en faveur de l'idée d'une répartition significative en termes d'opposition entre les quartiers québécois et ontariens. Il reste que l'écart le plus grand s'établit entre Vieux-Hull (36%) et Mont-Bleu (25%), deux quartiers de Hull, que l'on peut distinguer sur la base du niveau général de vie.

Tableau 12 : *Distribution du pronom personnel selon le quartier de résidence*

QUARTIER DE RÉSID.	%	N
Vieux-Hull	36%	411/1138
Vanier	35%	324/922
Basse-Ville	32%	232/713
West-End	28%	268/940
Mont-Bleu	25%	329/1291
Total	31%	1564/5004

Mont-Bleu étant un quartier aisé, le taux relativement bas de pronom personnel va ici de pair avec le résultat obtenu pour la catégorie des professionnels. Vieux-Hull est un quartier modeste, et le taux relativement élevé de pronom personnel est compatible avec l'analyse en terme de prestige moindre du phénomène.

Le tableau 13 croisé entre l'indice de maîtrise d'anglais et le quartier de résidence permet d'entrevoir quelques subtilités dans la distribution du pronom personnel. Il est intéressant de noter que dans les deux quartiers de Hull (Québec), à dominance francophone, le taux de pronom personnel est élevé chez les locuteurs ayant un bas niveau en anglais; par exemple, à Mont-Bleu, quartier prestigieux, le taux est de 40% contre 10% seulement pour les locuteurs de niveau mi-élevé. Il est évident que l'on ne saurait évoquer l'influence de

l'anglais. Par contre, à Basse-Ville et West-End, quartiers d'Ottawa, les locuteurs de niveau bas en anglais ont une performance de 9% et 16% seulement alors que le taux monte jusqu'à 40% à Basse-Ville et à 42% à Vanier chez les locuteurs de niveau mi-élevé.

Tableau 13 : *Distribution du pronom personnel selon le niveau d'anglais croisé avec le quartier*

	Vanier	Basse-Ville	West-End	Mont-Bleu	Vieux-Hull	Total
Niveau 1 N=	33% 70/215	9% 10/110	16% 23/143	40% 175/440	46% 273/589	26% 551/1497
Niveau 2 N=	29% 50/175	35% 84/243	40% 101/252	23% 120/514	[...]	29% 355/1184
Niveau 3 N=	42% 90/213	40% 98/244	28% 73/265	10% 34/337	22% 92/422	26% 387/1481
Niveau 4 N=	36% 114/319	34% 40/116	25% 71/280	[...]	36% 46/127	32% 271/842
Total N=	35% 324/922	32% 232/713	28% 268/940	25% 329/1291	36% 411/1138	31% 1564/5004

On assiste donc à l'effet inverse du degré de maîtrise de l'anglais en milieu majoritairement francophone et en milieu majoritairement anglophone. L'on peut penser naturellement que d'autres facteurs interfèrent. Une explication plausible semble être que les francophones de faible niveau en anglais, mais entourés de beaucoup d'anglais (à West-End, en particulier), tendent à être conservateurs. L'influence de l'anglais est encore une fois moins évident.

4.1.2.7 Conclusion

Selon les résultats que nous venons de présenter, il existe une structure sociale à la base du phénomène d'usage du pronom personnel en contexte de redoublement. S'il ressort

que cette structure est subtile et très peu proéminente à bien des égards, elle livre quelques signes de réalité. En particulier, la gradation en âge est pertinente, encore que l'on ne peut dire tout de suite si elle reflète un changement en cours. On retrouve un taux assez bas de pronom personnel chez les locuteurs âgés, mais aussi dans certains milieux où le phénomène peut s'interpréter comme relevant d'une tendance au conservatisme (par exemple chez les francophones à bas niveau d'anglais en milieu majoritairement anglophone). Un comportement intéressant observé chez les locuteurs âgés qualifiés et/ou oeuvrant dans le domaine des ventes et services consiste à 'se laisser aller' vers le type de langage des jeunes. Il semble, d'autre part qu'un certain prestige soit en cause, qui explique le comportement défavorable au pronom personnel que l'on a pu déceler chez les travailleurs professionnels et dans un des quartiers aisés de la région, à savoir Mont-Bleu. Comme on a pu l'observer avec d'autres variables, nos résultats suggèrent ici que la variante 'standard' (c'est-à-dire le non-usage du pronom personnel) n'est préférée que par les couches supérieures.

En dehors de ces indications, il apparaît globalement que les autres dimensions sociales en rapport avec le sexe, le niveau d'éducation, le degré de maîtrise de la langue anglaise et le quartier de résidence ne présentent pas beaucoup d'évidence d'impact sur le taux d'usage du pronom personnel de redoublement. En général, les écarts ne sont pas grands entre les différentes composantes. En outre, il est fort probable que ces dimensions subissent l'influence soit de l'âge et de la tendance au conservatisme, soit d'un certain prestige associé au type d'occupation.

Évidemment, l'on a besoin de plus d'investigation encore à ce niveau pour tirer des conclusions plus solides. Cependant, la distribution sociale du pronom personnel que nous identifions suggère une possibilité d'ouverture du phénomène en direction d'une signification sociale, ce que bon nombre d'études ne semblaient pas jusqu'à présent pouvoir mettre

au clair. Nous reviendrons sur le poids de la signification sociale en exposant les résultats de l'analyse multivariée au point 4.2.

4.1.3 Distribution par rapport aux facteurs linguistiques

Nous rendons ici compte de la distribution de l'usage du pronom personnel eu égard aux 9 facteurs linguistiques retenus pour l'analyse. Comme pour les facteurs sociaux, nous faisons rapidement quelques commentaires en relation avec le contenu des hypothèses de travail. Au point 4.2, l'analyse multivariée permettra d'approfondir ces commentaires.

4.1.3.1 Syncrétisme de la forme verbale

Dans l'ensemble, nous observons que le degré de syncrétisme des formes verbales au singulier et au pluriel n'a pas de corrélation évidente avec le taux de pronom personnel.

Examinons le tableau 14.

Tableau 14 : *Distribution du pronom personnel selon le degré de syncrétisme de la forme verbale (démarcation singulier/pluriel)*

SYNCRÉTISME VERBAL	%	N
Consonne différente	43%	60/139
Voy. & cons. différentes	40%	130/318
Voyelle différente	31%	103/322
Aucune différence	30%	716/2318
Différence totale	29%	555/1907
Total	31%	1564/5004

Même si l'écart est important (de 43% à 29%), l'ordre décroissant des pourcentages ne reflète pas l'esprit des hypothèses que nous avons envisagées. Nous devrions trouver, en haut de l'échelle, le degré minimal de démarcation singulier/pluriel (c'est-à-dire l'absence de différence) et, en bas de l'échelle, le degré maximal de cette démarcation. Bien au contraire,

les deux degrés, qui concernent 4225 énoncés sur 5004, soit 84% de l'ensemble des formes verbales fléchies, se retrouvent pratiquement au même pied d'égalité avec respectivement 30% et 29% de taux de pronom personnel. Il est donc ici difficile de croire que l'usage du pronom personnel est réglé sur le degré de visibilité du marquage du nombre sur le verbe. Il convient de souligner, en passant, que dans 46% des énoncés du corpus, le verbe fléchi ne donne pas d'information sur le nombre, contre 38% de différence totale au singulier et au pluriel ? proportion due à la grande fréquence des verbes *être* et *avoir* en position de verbes s'accordant avec le SN sujet. Quand on parle de désintégration progressive du marquage de nombre au sein du verbe en français, il faut avoir à l'esprit que cela est vrai à peu près à 50% des énoncés effectifs, ce qui n'est pas aussi catastrophique que l'on a parfois trop tendance à le brandir. Sur ce point, seule une approche basée sur des données de performance réelle est capable de mieux faire ressortir les tendances.

4.1.3.2 Taille de SV (nombre de syllabes de V+clit.)

Que le SV (les autres clitiques y compris) comporte 1, 2 ou 3 syllabes et plus, le taux d'usage du pronom personnel tourne autour de la moyenne générale, soit respectivement 32%, 30% et 30%, comme le tableau 15 le montre.

Tableau 15 : *Distribution du pronom personnel selon la taille du SV*

TAILLE DU SV	%	N
1 syllabe	32%	784/2436
2 syllabes	30%	532/1750
3 syllabes et +	30%	248/818
Total	31%	1564/5004

Dans le processus d'agglutination du pronom personnel auprès du (S)V, l'effet de la minimalité ne semble pas se faire sentir puisque les locuteurs n'ont pas plus tendance à réaliser cet

élément lorsque le constituant hôte est de plus petite taille. Peut-on penser qu'ayant la forme d'une simple voyelle, le pronom personnel peut phonologiquement s'incorporer au groupe verbal sans que cela soit perçu comme une surcharge de la chaîne parlée? Quoi qu'il en soit, si le groupe verbal ne semble pas imposer de contrainte phonologique au point de vue de la limitation syllabique, cela peut suggérer que la présence du pronom personnel ne constitue pas en soi un problème, sans doute du fait qu'il subit lui-même une sorte d'érosion, selon la procédure de grammaticalisation. Cela dit, l'absence de pronom personnel ne s'interprétera pas en termes de l'effet d'un certain filtre phonologique associé au groupe verbal.

4.1.3.3 Type d'initiale au SV

La même explication de manque de filtre phonologique vaut aussi en ce qui concerne le type de matériel phonologique à l'initiale du groupe verbal, c'est-à-dire au point de soudure du pronom personnel. Étant donné que le pronom personnel (3^e personne) a la forme d'une voyelle (une semi-voyelle en contexte ? V), l'on s'attendait à une différence de capacité de sa réalisation selon qu'il entre directement en contiguïté avec une consonne ou avec une voyelle. Les résultats indiqués dans le tableau 16 montrent qu'il n'en est rien (31% dans les deux cas).

Tableau 16 : *Distribution du pronom personnel selon le type d'initiale du SV*

INITIALE AU SV	%	N
Voyelle	31%	749/2382
Consonne	31%	815/2622
Total	31%	1564/5004

L'environnement phonologique à droite du pronom personnel n'est donc pas déterminant. Une investigation plus approfondie allant dans le détail des caractéristiques phonologiques des éléments situés directement à droite du pronom personnel pourrait bien entendu apporter

encore plus de lumière sur la question. Comme on va le voir, par exemple, la forme verbale *sont* défavorise de manière singulière le pronom personnel, et il y a lieu de postuler que celui-ci se trouve dévoisé sous l'influence du /s/. De même, l'on pourrait vérifier si l'initial vocalique semblable à la forme du pronom personnel (par exemple *les enfants i(ls) imitent les parents*) n'est pas plus inhibiteur vis-à-vis du pronom personnel. Tout ceci mérite une étude encore plus poussée que la nôtre.

4.1.3.4 Présence d'autres clitiques

La présence ou l'absence d'autres clitiques comme éléments morphologiques autour du verbe semble montrer très peu d'influence sur la mécanique du pronom personnel. Outre le fait que le nombre d'énoncés ayant des clitiques est réduit, même en comptabilisant le réflexif ? 4226 énoncés sur 5004, soit 84%, n'ont pas de clitiques ? on remarque que la hiérarchie dans les pourcentages n'est pas conforme à l'hypothèse d'une limitation du pronom personnel en présence d'autres clitiques. Observons le tableau 17.

Tableau 17 : *Distribution du pronom personnel selon la présence d'autres clitiques*

CLITIQUE(S)	%	N
1 clitique	33%	244/721
0 clitique	30%	1306/4226
2 clitique et +	24%	14/57
Total	31%	1564/5004

Le fait que les énoncés avec 1 clitique ont un score de pronom personnel de 33%, un petit peu supérieur aux énoncés sans clitique (30%) est sans doute dû à l'interférence avec d'autres facteurs. Dans l'ensemble, l'on voit bien qu'aucune contrainte de minimalité ne stoppe le pronom personnel du fait de la présence d'autres morphèmes liés au verbe. Nous dirons que le principe de l'évitement du caractère polysynthétique du mot (Anderson 1981) ne semble

pas s'exercer ici. Est-ce la preuve que le pronom personnel ne s'intègre pas au groupe verbal à titre de morphème? Nous ne pouvons le dire à ce stade-ci.

4.1.3.5 Moyen de marquage du genre dans le SN

La distribution du pronom personnel par rapport au type et au degré de marquage du genre dans le SN (supposé être la source d'accord) n'amène à conclure à l'existence d'une quelconque corrélation. Notons que dans 78% des énoncés, le genre est encodé lexicalement dans le nominal, à titre permanent (par exemple *père* vs *mère*); or, comme on lit au tableau 18, le taux de pronom personnel y est de 31%, l'équivalent de la moyenne générale.

Tableau 18 : *Distribution du pronom personnel selon le type de marquage du genre dans le SN*

GENRE DU SN	%	N
Dérivation	35%	90/253
Lexical	31%	1252/3917
Aucune marque	26%	209/783
Déterminant	25%	13/51
Total	31%	1564/5004

Pour le reste des moyens d'expression du genre, la dérivation est associée à 35% de pronom personnel, les déterminants à 25%, N étant égal à 51 seulement dans ce dernier cas; dans ces deux cas, il ne semble pas y avoir de démarcation nette par rapport au genre épïcène, c'est-à-dire au genre invisible (26%). Sur le plan de la distribution, l'on ne peut considérer que le pronom personnel est commandé, de manière significative, par la configuration des traits de genre dans le SN, traits dont il serait une sorte de copie et une répercussion redondante, ou alors un moyen de compensation. Il ne nous semble donc à première vue pas évident que le pronom personnel est un moyen de visualisation du trait genre sur le verbe qui s'accorde avec le SN.

4.1.3.6 Moyen de marquage du nombre dans SN

S'agissant du nombre, il est d'abord intéressant de relever l'asymétrie fondamentale par rapport au genre. C'est que l'expression du nombre est en grande partie contextuelle et se fait au moyen des déterminants (dans 68% des énoncés), par opposition au nombre décodable à partir du contenu lexical du nominal (30%). Le reste des cas, peu nombreux, sont ceux dans lesquels le nombre du SN est syntaxiquement déduit de la coordination ou sémantiquement inféré des collectifs. Par rapport au taux d'usage du pronom personnel en avant du verbe qui entre en accord avec le SN, les différentes modalités de marquage du nombre dans ce dernier semblent peu déterminantes. Regardons le tableau 19. Il ressort que quand le nombre est lexicalement encodé dans le SN, le pronom personnel a un taux de 35%, qui n'est pas loin de la moyenne. En cas de marquage du nombre hors du nominal par un déterminant, le taux de pronom personnel est de 30%, non loin de la moyenne non plus. Les SN collectifs (comme *monde*, N est bas : 293/5004) dont l'accord est généralement sémantique déclenchent le pronom personnel à 21%, ce qui signifie que ce dernier ne joue pas le rôle de clarification des traits de nombre.

Tableau 19 : *Distribution du pronom personnel selon le type de marquage du nombre dans le SN*

NOMBRE DU SN	%	N
Lexical	35%	544/1524
Coordination	34%	11/32
Déterminant	30%	944/3143
Dérivation	23%	3/13
Collectif	21%	23/293
Total	31%	1564/5004

En clair, comme pour le genre, nous concluons que le pronom personnel ne semble pas fonctionner sur la base du type ou du degré de visibilité des traits de nombre sur le SN, et

n'est en rien un élément de redondance ou de compensation. Une telle conclusion concorde avec le fait que le pronom personnel en lui-même est un mauvais indicateur de nombre.

4.1.3.7 Position sous-jacente du SN

Examinons le facteur relatif à la position syntaxique sous-jacente occupée par le SN. Comme on l'a dit, la prise en compte de ce facteur vise à tester la sensibilité du pronom personnel supposé jouer le rôle de marqueur d'accord. Si le degré de saillance des traits d'accord (en genre et en nombre) rattachés au SN n'exerce pas d'influence, comme on vient de le voir, il n'empêche que l'accord est aussi une question de configuration structurelle des éléments (Chung 1998). En considérant les positions possibles du SN échelonnées sur un continuum allant de la position externe au SV, comme en construction active, à la position interne, comme en construction passive, l'on constate une différence plus ou moins marquée de distribution du pronom personnel. Le tableau 20 en donne les résultats.

Tableau 20 : *Distribution du pronom personnel selon le type de position syntaxique sous-jacente du SN*

POSITION DU SN	%	N
Réfléchi/réciproque	41%	41/99
Actif	38%	775/1990
Inergatif	28%	271/959
Inaccusatif	26%	197/730
Passif	24%	50/207
Autre (copule)	21%	200/949
Total	31%	1534/4934

L'on voit bien que les énoncés dans lesquels le SN est en position externe ? prototypiquement occupée par l'agent ? ont le score de 38% de pronom personnel, ce qui n'est pas loin de la moyenne (31%), tout de même. Mais, au contraire, les énoncés construits avec un SN interne ? interprété prototypiquement comme patient ? ont 24%; il faut cependant bien

reconnaître que le nombre total de ces énoncés est assez bas (4% du corpus), ce qui en minimise la portée. De même, il apparaît que les sujets inergatifs (proches du type argumental externe) surpasse les sujets inaccusatifs (proches du type interne), quoique légèrement, dans le déclenchement du pronom personnel. L'on pourrait donc affirmer que la position syntaxique sous-jacente du SN ainsi que le rôle thématique ont un impact pertinent sur l'usage du pronom en redoublement. Autrement dit, par rapport à l'hypothèse selon laquelle cet élément est une marque d'accord, ceci serait vrai au point de vue de la configuration syntaxique profonde sujet-verbe, ce qui s'inscrit dans la perspective défendue par Chung (1998). C'est donc dire que l'usage du pronom personnel ferait resurgir des éléments de la structure sous-jacente.

Deux observations sont à faire. D'une part, le fait que la position mixte externe/interne c'est-à-dire le réfléchi et le réciproque, vient en tête de la hiérarchie avec 41% de pronom personnel ne devrait pas trop gêner l'analyse vu que N représente à peine 2% du corpus. D'autre part, s'agissant de la position du SN induite par la copule, le faible taux de pronom personnel (21%) peut s'expliquer sur la base du score très bas du verbe *être*, en général.

4.1.3.8 Matériel intervenant entre (S)N et SV

Venons-en à l'effet que du matériel verbal ou une simple distance créée par hésitation ou pause entre le SN sujet et le verbe exerce sur le taux d'usage du pronom personnel. La distribution de ce dernier (tableau 21) montre que les contextes sans matériel intrus (80% du corpus), c'est-à-dire dans lesquels il y a enchaînement direct SN-SV, admettent le pronom personnel à 26%, proportion inférieure à la moyenne qui est de 31%.. L'on voit, par contre, que les contextes dans lesquels le nominal est distancé du verbe appellent le pronom personnel de rappel dans des proportions situées, en fin de compte, entre 44% et 67%.

Tableau 21 : *Distribution du pronom personnel selon le matériel intervenant entre le (S)N sujet et le verbe*

MATÉRIEL	%	N
Commentaire	67%	119/177
Prop. relative	62%	63/101
Hésitation	54%	127/233
Adverbe	52%	53/101
Pause	44%	68/153
Compl. du nom	30%	59/193
Pas de matériel	26%	1072/4038
Total	31%	1561/4995

Il convient de préciser que le complément du nom, qui fait partie du SN, comme constituant unique, mais qui s'analyse comme matériel intervenant, est corrélé à 30% seulement de pronom personnel. Il convient de rappeler que nous n'avons pas tenu compte de la taille de matériel dont il est question ici. Cependant, les pourcentages et la hiérarchie sous laquelle ils se présentent conduisent à confirmer l'effet de la distance créée entre le nominal et le verbe. Étant donné que le matériel intervenant engendre une suite séquentielle similaire à la structure disloquée, il est indiscutable qu'une analyse fondée sur le mécanisme de réanalyse est susceptible d'être testée par rapport à la présence et au fonctionnement du pronom personnel.

4.1.3.9 **Forme verbale spécifique (avec N > 30)**

Lorsqu'on tient compte de l'individualité de chaque forme verbale fléchie en tant que donnée conditionnant le pronom personnel, le taux de ce dernier est réparti comme le montre le tableau 22. Nous nous intéressons ici aux formes verbales qui entrent en accord avec le sujet, et qui ont au moins 30 occurrences dans le corpus, pour vérifier s'il existe une tendance à associer le pronom personnel à des formes verbales précises. Le répertoire comprend 22 formes conjuguées qui couvrent 3559 énoncés sur les 5004 que compte le corpus (soit

71%). Bien que portant sur une partie des données, nos observations pourront néanmoins faire la lumière sur un aspect important du système. Il faut se rappeler que le répertoire des 22 formes verbales ne reflète pas la richesse lexicale du discours puisque les formes verbales qui ne reçoivent pas les traits inflectionnels (par exemple, l'infinitif, le participe, etc) et la multitude de verbes conjugués, avec $N < 30$ toutefois, ne sont pas retenues. Nous récupérons cependant la totalité des formes conjuguées (c'est-à-dire les 5004 énoncés) dans une approche de la fréquence basée sur les verbes regroupés en catégories. Il faut remarquer, au tableau 22, qu'il existe une dispersion prononcée dans les fréquences des formes verbales en question. En effet, sur les 22 formes retenues, 6 seulement, qui dérivent des 2 verbes *être* et *avoir* (*est, sont, étai(en)t, a, ont, avai(en)t*) atteignent 74% des 3559 énoncés concernés ici, et même 53% des 5004 formant l'ensemble du corpus.

Tableau 22 : *Distribution du pronom personnel selon les formes verbales hôtes*

FORME VERBALE	N	FRÉQU.	% DE PP
<i>est</i>	795	22%	25%
<i>a</i>	561	16%	44%
<i>étai(en)t</i>	498	14%	20%
<i>sont</i>	331	9%	6%
<i>avai(en)t</i>	242	7%	35%
<i>ont</i>	218	6%	37%
<i>va</i>	141	4%	31%
<i>vont</i>	83	2%	34%
<i>dit</i>	73	2%	62%
<i>vient</i>	64	2%	43%
<i>travaille(nt)</i>	56	2%	36%
<i>allai(en)t</i>	54	2%	35%
<i>disai(en)t</i>	52	1%	44%
<i>travaillai(en)t</i>	52	1%	32%
<i>parle(nt)</i>	50	1%	36%
<i>fait</i>	48	1%	39%
<i>faisai(en)t</i>	47	1%	36%
<i>venai(en)t</i>	44	1%	29%
<i>peut</i>	43	1%	25%

<i>reste(nt)</i>	37	1%	54%
<i>aurai(en)t</i>	36	1%	36%
<i>voulai(en)t</i>	34	1%	20%
Total	35593		31%

La distribution du pronom personnel par rapport au répertoire des 22 formes verbales est claire. La forme *dit* (N=73) vient en tête avec un taux de 62% de pronom personnel. La forme *a* (N=561) du verbe *avoir* est associé au pronom personnel dans 44% des cas, alors que *sont* (N=331) du verbe *être* a le score de 6% seulement. Étant donné la dispersion des pourcentages réalisés par les formes dérivant d'un même lemme (par exemple *est* a 25%, mais *sont* 6% seulement de pronom), une analyse fondée sur le lemme comme unité serait moins adéquate, d'autant plus que la plupart des formes sont rares (par exemple *sera*, *seront*, *serai(en)t*, *soi(en)t* du verbe *être*). Il est donc hors de doute que la spécificité de chaque forme verbale explique la distribution du pronom personnel : certaines formes sont favorables, d'autres sont défavorables. Nous concluons que si la grammaticalisation du pronom personnel consistait à l'intégrer au verbe ? éventuellement au point de pouvoir sélectionner le verbe déjà doté du pronom ? l'ampleur du processus varie considérablement d'une forme verbale à une autre. Nous n'avons donc pas (encore) de mécanisme uniformément réparti sur l'ensemble du système verbal, et, c'est le cas de le dire, rien ne nous dit qu'un tel mécanisme fonctionnera un jour.

Les formes *avoir* et *être*, de haute fréquence, illustrent bien l'asymétrie entre les verbes favorables et les verbes défavorables à l'intégration du pronom personnel. En effet, au moment où les formes *avoir* (*a*, *ont*, *aurai(en)t*, *avai(en)t*) s'associent au pronom personnel au-dessus de 35%, les formes *être* (*est*, *étai(en)t*, *sont*) ne dépassent pas les 25%. Il faut dire qu'il est difficile de cibler la ou les caractéristique(s) linguistique(s) exactes responsables de cet état de choses. Aucun indice morphologique ou sémantique n'autorise à ramener l'asy-

métrie *avoir/être* à deux paradigmes linguistiques généraux dans lesquels le reste du répertoire verbal pourrait rentrer. En revanche, l'on sait qu'une asymétrie semblable est attestée dans d'autres sphères de la grammaire, comme l'usage de plus en plus accru de l'auxiliaire *avoir* au détriment de *être* (Willis 2000), malgré que ce dernier a la fréquence la plus élevée en discours. Faudrait-il conclure que *avoir* est, en général, plus ouvert aux innovations (si toutefois innovation il y a) que *être*? De plus en plus de recherches sur d'autres aspects grammaticaux pourraient être intéressantes pour vérifier la justesse de ce postulat.

Revenons sur la problématique de l'impact de l'environnement phonologique à droite du pronom personnel sur le taux de celui-ci. Nous rappelons que les taux rapportés au tableau 22 sont basés sur la consultation de la description du corpus d'Ottawa-Hull et sur la validation de celle-ci par notre propre écoute des enregistrements; les quelques cas difficiles à entendre ont été simplement ignorés pour que l'analyse soit menée sur les seuls exemples parfaitement clairs. Au-delà des résultats globaux que nous avons obtenus en contrastant les initiaux vocalique et consonnantique au SV, nous n'excluons pas la possibilité que certaines formes verbales défavorables au pronom le sont pour des raisons liées à certains types particuliers de voyelle ou de consonne.

Concernant la forme *sont*, nous savons par exemple, que les voyelles hautes sont fréquemment dévoisées en position inaccentuée (ou inaccentuable) dans le contexte des consonnes sourdes, notamment les fricatives. Le pronom personnel de forme [i] dans la séquence *i(ls) sont* [isõ] semble particulièrement sujet au dévoisement et s'assimile perceptuellement à la fricative, ceci pouvant provoquer un allongement apparent de celle-ci [s:õ]. À son tour, l'allongement de la fricative peut être réduit ([sõ]), surtout pour une forme de fréquence élevée comme *sont*. D'où le risque de confusion est grand entre les formes sous-jacentes *i(ls) sont*, comportant un pronom et *_ sont* sans présence de pronom. En un sens, il n'est pas surprenant que l'on obtienne un taux de 6% seulement dans l'usage du pronom

personnel avec cette forme. Mais le fait que l'on ait le 6% de présence incontestable signifie que les règles phonologiques à la base ne s'appliquent pas de manière catégorique, et cela suffit pour retenir un tel contexte dans nos données.

Un problème d'interprétation semblable touche des formes verbales telles que *est* et *était* dont les taux d'attraction du pronom personnel (25% et 20%, 20% incluant ici la forme au pluriel) sont un peu plus élevés que pour *sont*. Le pronom personnel au féminin *elle*, en effet, tend à fusionner avec ces formes. *Elle est* pourra se prononcer [ae, e:, e]; *elle était* donnera [aete, e:te, ete], la dernière réalisation dans les deux cas se confondant avec les formes non précédées de pronom personnel. Bien évidemment le seuil de discrimination entre toutes ces possibilités n'est pas une donnée qui va de soi. Comme pour *sont*, le traitement que nous avons réservé à des cas pareils consistait à les faire basculer soit du côté d'une présence effective du pronom, soit du côté de son absence. Encore une fois, les quelques rares cas sur lesquels il s'avérait difficile de trancher (sur la base à la fois de la transcription du corpus et de notre propre écoute) étaient ignorés. Il reste qu'une qu'une étude acoustique rigoureuse est seule capable de mieux faire ressortir les différentes nuances dans la réalisation du pronom personnel. Mais tout le problème reste celui de départager les conditions d'émission (le locuteur) qui mettent en jeu l'application des règles phonologiques que nous avons mentionnées, et les conditions de réception (l'auditeur) qui jouent un rôle non moins important dans la dynamique du phénomène.

4.1.3.10 Effet de la fréquence (du verbe)

Sur la base du tableau 22, une observation capitale est que la fréquence de l'élément verbal qui attire le pronom personnel n'est pas corrélée au taux de ce dernier. Si une forme verbale donnée se montre plus favorable ou moins favorable à l'émergence du pronom personnel, ce n'est pas en fonction de sa fréquence en discours. Nous observons que la distribu-

tion du pronom personnel par rapport aux différentes formes verbales ne répond à aucun profil fréquentiel particulier en ce qui est de la catégorie verbale.

Si l'on se limite à quelques formes les plus fréquentes, celles dérivant de *être* et *avoir*, on assiste manifestement à une double tendance : d'une part, une tendance défavorable (ainsi *est* qui a N=795, soit 22% du sous-corpus, retient le pronom personnel dans 25% des cas) et, d'autre part, une tendance favorable (par exemple, *a* qui a N=561, soit 16% du corpus, est associé au pronom personnel dans 44% des cas). Si les tendances se maintenaient (pour ces deux formes, au moins), la variation entre le pronom personnel et la variante zéro durerait encore longtemps en vertu de la capacité de conservation découlant de l'effet de la fréquence élevée des données (*token frequency*) respectives.

Examinons de plus près le mode d'organisation fréquentielle de l'ensemble des items verbaux impliqués dans la polarisation du pronom personnel, en vue d'évaluer le potentiel productif du système. Nous nous intéressons à l'étendue des catégories de fréquence des formes verbales auxquelles les 1564 instances de pronom personnel (31% du corpus) se trouvent connectées. L'étendue (c'est-à-dire le nombre de formes dans la catégorie) est ici l'équivalent de la fréquence de type (*type frequency*) dans le modèle proposé par Bybee (1985, 1988, 1995) et Bybee & Thompson (1997), entre autres. Il s'agit de vérifier si l'usage du pronom personnel se trouve être une caractéristique équitablement partagée par l'ensemble des formes verbales ou si l'on enregistre de fortes concentrations pour certaines formes au détriment des autres. En regroupant les 487 différentes formes verbales en 4 catégories fréquentielles ? qui ne sont pas fondées sur des propriétés linguistiques communes mais bien sur des affinités en termes de nombre de pronoms personnels retenus ? la distribution de ces derniers s'organise comme le tableau 23 le montre. Ce qui retient notre attention ici a rapport avec le nombre de formes verbales et de lemmes correspondants au sein des caté-

gories : on observe un accroissement exponentiel de la fréquence de type (*type frequency*) alors que le nombre des énoncés ne fluctue pas de manière réellement significative d'une catégorie à une autre.

Tableau 23: *Distribution de la fréquence des formes verbales (spécifiques et lemmatiques) par rapport à l'attraction du pronom personnel*

	<i>(Token frequency)</i>		<i>(Type frequency)</i>	
	N d'énoncés	N de verbes	N de lemmes	N de pronom
Catégorie 1 (<i>a, est, étai(en)t</i>)	1854 (37%)	3 (0,6%)	2	552 (35%)
Catégorie 2 (<i>ont, sont...</i>)	1296 (25%)	10 (2%)	7	413 (26%)
Catégorie 3 (<i>peut, fait, font...</i>)	824 (16%)	32 (6,6%)	19	257 (16%)
Catégorie 4 (<i>fera, finit...</i>)	1030 (21%)	442 (90,8%)	289	342 (21%)
Total	5004	487	±289⁴⁶	1564

Ainsi, 35% de pronom personnel sont associés à 3 formes verbales seulement correspondant à 2 lemmes dans la catégorie 1. En d'autres termes, un tiers du phénomène d'intégration du pronom personnel au sein de la morphologie verbales concernerait 3 formes verbales conjuguées. En ajoutant les éléments de la catégorie 2, 13 formes verbales (soit 2.6% du répertoire des 487 items) rattachées à 7 lemmes cumulent 61% du processus dans son ensemble. Par contre, dans la catégorie 4, 442 formes verbales, soit 289 lemmes se partagent quelques 21% de pronom personnel.

⁴⁶ Le fait que le total des lemmes soit ici plus ou moins égal au nombre des lemmes de la catégorie 4 est dû au fait que cette catégorie comporte une multitude des formes verbales rares qui sont donc rattachées à un très large éventail de lemmes parmi lesquels on rencontre systématiquement les lemmes identifiés dans les catégories 1, 2 et 3. Autrement dit, les formes conjuguées fréquentes des verbes comme *être, avoir*, etc. se retrouvent dans les catégories 1, 2, et 3, alors que les formes rares de ces mêmes verbes (par exemples, *sera, seront, aura, auront*) se retrouvent dans la catégorie 4.

À partir d'une telle distribution, l'on peut conclure à une très forte concentration de la présence du pronom personnel au sein d'un tout petit nombre d'items verbaux, ce qui signifie que nous avons là une forte représentation mentale et, en retour, une grande facilité d'accès. À l'inverse, vu que la représentation du pronom personnel est très dispersée dans l'abondante catégorie 4, il s'en suit que la force de son association avec chacune des formes verbales y est extrêmement faible. Le *pattern* fréquentiel que nous décrivons ici a pour conséquence, à notre avis, le fait que l'on ne peut parler ni d'association profonde du pronom personnel au verbe, celui-ci étant envisagé comme catégorie générale de langue, ni de tendance visible à propager et donc à généraliser cet élément comme partie intégrante de l'ensemble des formes verbales. Nous touchons ici du doigt, sans conteste, un des aspects importants qui pourraient expliquer pourquoi le système du français (parlé) stabilise la variation qui caractérise l'usage du pronom personnel. Une toute autre question est de savoir à partir de quelle époque la situation se présente ainsi, et quelle autre contrainte pourrait renverser la vapeur. Il est sûr cependant qu'au stade auquel nous analysons le français parlé à Ottawa-Hull, il est prématuré de parler d'un véritable processus de grammaticalisation qui toucherait la catégorie verbale entière. Nous pouvons donc dire que le système verbal, en tant qu'entité abstraite, n'a pas (encore) le pronom personnel intégré dans sa morphologie à titre permanent. La situation est loin d'être celle d'une opération de sélection lexicale de formes verbales dotées du pronom personnel, comme le propose Auger (1998), c'est-à-dire celle d'une grammaticalisation achevée.

Il y a lieu de se demander pourquoi un phénomène aussi limité, en ce qui est des items lexicaux impliqués peut faire croire en sa capacité de généralisation. La même situation est d'ailleurs bien observée par Poplack (1992) au sujet de l'usage du subjonctif en français parlé (à Ottawa-Hull). L'auteure démontre qu'un seul verbe en proposition principale, à savoir *falloir*, appelle le subjonctif tellement massivement (62% des cas) que le taux général

de cette forme s'en trouve plus ou moins gonflé, donnant l'impression 'artificielle' que son choix ressortit à un mécanisme productif. Voilà qui explique sans doute pourquoi la variation qui affecte le subjonctif a été stable durant des siècles en dépit de la pression des grammairiens, des enseignants, des linguistes et de l'apparence des données elles-mêmes. L'approche adoptée par Poplack, judicieuse, s'applique parfaitement à la variable que nous étudions. Au fait, le pronom personnel est très fortement associé à quelques formes verbales fréquentes, ce qui crée l'illusion d'un mécanisme opérant globalement, de manière inconditionnelle, au niveau de la catégorie verbale (plus récemment, voir Heine & Kuteva 2002, entre autres).

4.1.3.11 Conclusion

La perspective d'un conditionnement de l'usage du pronom personnel par des éléments de la structure linguistique se dessine plus ou moins clairement à partir de la distribution de la variable. Les observations suivantes s'imposent.

Premièrement, les facteurs linguistiques révélateurs de la relation d'accord sujet-verbe (degré de visibilité des marques de genre et de nombre sur le SN, niveau de syncrétisme singulier/pluriel sur le verbe) semblent à première vue de faible portée et peu probants. Ceci nous amène à remettre en question la motivation qui sous-tendrait l'attribution du rôle de marqueur d'accord au pronom personnel. À la limite, le type syntaxique sous-jacent du SN laisse voir quelque influence sur sa 'reprise' par le pronom personnel.

Deuxièmement, la capacité du système de faire émerger le pronom personnel se trouve sous l'influence de l'intercalation de matériel entre le SN sujet et le verbe, ce qui manifestement nous rapproche de la contrainte conditionnant cet élément en structure disloquée et montre qu'une opération de réanalyse agit.

Troisièmement, lorsqu'on considère les conditions processuelles aussi bien phonologiques (nature de l'élément auquel le pronom personnel est soudé et contrainte syllabique

relative à la taille du constituant verbal) que morphologique (existence de clitiques autour du verbe), il ressort qu'il n'y a pas beaucoup d'impact sur le pronom personnel.

Enfin, quatrièmement, c'est en regardant les formes verbales spécifiques hôtes du pronom personnel que l'on note une tendance nette à associer le pronom personnel avec une catégorie très réduite de formes. Si l'on peut conclure à l'existence d'un processus d'intégration du pronom personnel au sein du verbe (appelons cela 'grammaticalisation'), le processus est fortement contraint eu égard à l'étendue des verbes touchés. Le mode d'organisation interne au système ne laisse pas voir de potentiel productif, entendu ici au sens d'une propagation à l'ensemble des formes du paradigme verbal.

4.2 Résultats de l'analyse multivariée

Au-delà de la distribution de la présence du pronom personnel par rapport à chaque groupe de facteurs pris isolément, l'analyse multivariée, plus puissante, confronte tous les groupes de facteurs en vue de calculer le poids de chacun dans le conditionnement du phénomène. Nous procédons à des analyses séparées pour les facteurs sociaux et pour les facteurs linguistiques. Cette démarche 'orthogonale' (Poplack 1997) est purement méthodologique; la conception générale de la langue reste qu'elle est à la fois une organisation interne et un ensemble de conditions sociales qui en permettent l'usage.

4.2.1 Facteurs sociaux

Rappelons que sur la base de la distribution du pronom personnel en contexte de redoublement, nous avons pu dégager une certaine structure sociale sous-jacente, contrairement à maintes études qui ont jusqu'à présent conclu à la non signification sociale de la variable. L'analyse multivariée (tableau 24) va nous permettre d'approfondir le débat.

Tableau 24 : Analyse(s) des règles variables. Probabilités des facteurs sociaux par rapport à l'usage du pronom personnel..

Input = .29		
	% DE PP / N	PROBABILITÉ
ÂGE		
15-24	43% (322/738)	.71
25-34	32% (216/669)	.61
35-44	30% (202/656)	.55
45-54	30% (461/1523)	.46
55-64	30% (461/1523)	.54
65+	25% (363/1418)	.22
Écart		49
ÉDUCATION		
Primaire	32% (538/1678)	.73
Secondaire	29% (843/2839)	.39
Post-secondaire	37% (183/487)	.28
Écart		45
OCCUPATION		
Vente/service	35% (430/1222)	.64
Qualifié	36% (371/1021)	.53
Non-qualifié	31% (586/1860)	.42
Professionnel	19% (177/901)	.31
Écart		33
QUARTIER DE RÉSIDENCE		
Vanier	35% (324/922)	.63
Vieux-Hull	36% (411/1138)	.54
Basse-ville	32% (232/713)	.57
Mont-Bleu	25% (329/1291)	.44
West-end	28% (268/940)	.33
Écart		30
NIVEAU D'ANGLAIS		
Niveau 4	32% (271/842)	.60
Niveau 2	29% (355/1184)	.57
Niveau 1	36% (551/1497)	.57
Niveau 3	26% (387/1481)	.31
Écart		29
Total	31% (1564/5004)	

FACTEUR NON SÉLECTIONNÉ : sexe

Si l'on tient compte des écarts, la hiérarchie suivante (tableau 25) se dégage, qui explique en quelque sorte l'importance de chaque facteur dans le conditionnement de l'usage du pronom personnel.

Tableau 25 : *Hiérarchie des facteurs sociaux dans le conditionnement du pronom personnel d'après les écarts.*

FACTEUR	ÉCART
1. Âge	49
2. Éducation	45
3. Occupation	33
4. Quartier	30
5. Niveau d'anglais	29

Nous allons ci-après rediscuter avec beaucoup plus d'assurance les commentaires que nous avons esquissés sur la base de la distribution de la variable.

4.2.1.1 Élimination du facteur sexe

Les résultats de l'analyse multivariée montrent bien que le sexe n'est en rien un facteur qui conditionne l'usage du pronom personnel malgré une légère hausse du pourcentage de pronoms chez les femmes, comme nous l'avons vu. La distinction homme/femme n'a donc pas de poids dans l'application de la variable. Il est intéressant d'évoquer le fait que G. Sankoff (1982) rapporte un pourcentage de 80% de redoublement du sujet chez deux locutrices de Montréal. Même si nous avons là un parler d'une région différente de la région Ottawa-Hull, qui pourrait d'ailleurs tout aussi bien fonctionner sur la base de contraintes différentes, nous suggérons que ce chiffre soit interprété avec prudence. Il se pourrait qu'il s'agisse d'un cas tout à fait isolé, ni plus ni moins, plutôt que d'une tendance générale rendant compte de l'importance du facteur sexe.

4.2.1.2 Effet de la gradation en âge

L'effet de la gradation en âge est manifeste. Comme on le voit au tableau 26, les jeunes de 15-24 ans utilisent le pronom personnel avec une probabilité de .71, contre .22 chez les vieux de 65 ans et +.

Tableau 26 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution de l'âge à l'explication de l'usage du pronom personnel

ÂGE	PROBABILITÉ
15-24	.71
25-34	.61
35-44	.55
45-54	.46
55-64	.54
65+	.22
<i>Écart</i>	<i>49</i>

Nous remarquons que le phénomène décroît entre les deux points de repère (sauf entre 45 et 65 ans). Bien entendu, nous ne pouvons, sur cette base, conclure directement à l'existence d'un changement en cours (Labov 1981, 1994; Thibault & Daveluy 1989). Critiquant l'efficacité de la notion de 'temps apparent', et sur la base de l'étude menée par Ashby (1982), Valli (1983) fait planer un sérieux doute sur le fait que le décalage entre le langage des jeunes et celui des vieux en ce qui a trait à la reprise du SN par le pronom personnel reflète un changement en cours. Il écrit (p. 141) : «Qu'il existe un décalage entre la variété de français de conversation des jeunes locuteurs, de nos jours, et le français de conversation des gens âgés, c'est là quelque chose qui peut se mesurer; mais ce que nous ignorerons à jamais, ce sont les résultats qu'aurait donnés la même enquête auprès des jeunes des générations précédentes. C'est pourquoi rien ne permet clairement d'affirmer que les différents modes d'organisation de l'énoncé de base, avec un sujet nominal seul ou couplé avec un clitique

n'ont pas la même productivité en français non conventionnel depuis des générations, voire des siècles [...]». Nous pensons que cette observation est un lieu commun; il va de soi que l'on ne peut établir qu'un changement a effectivement lieu qu'en diachronie, c'est-à-dire en interrogeant des époques successives de l'histoire de la langue.

Un fait intéressant que nous avons mentionné est que les locuteurs de 54-65 ans et + oeuvrant dans le domaine des ventes et services affichent un comportement semblable à celui des jeunes de 15-24 ans. Il est donc à comprendre qu'une dimension liée au simple usage quotidien de la langue conduit subrepticement à dépasser la catégorisation des locuteurs selon l'âge, mais cela dans des contextes bien particuliers. S'agirait-il là d'un indice montrant qu'un sous-groupe de vieux adoptent la 'mode', contribuant ainsi à la propagation du phénomène? Nous ne pouvons pas, dans le cadre du temps apparent qui nous intéresse, donner une réponse tranchée à cette question.

C'est qu'il faut définitivement reconnaître que les écarts intergénérationnels ne sont pas suffisamment profonds. Il est alors difficile de parler de possibilité d'un changement d'envergure qui surviendrait à l'occasion de l'apprentissage de la langue par chaque génération. Le manque de grands fossés entre le comportement des générations successives pourrait facilement être compatible avec un changement graduel, très lent, si celui-ci était prouvé à l'aide d'autres signes, bien entendu. Nos résultats ne renseignent pas cependant sur le type linguistique exact de changement qui serait en cause.

4.2.1.3 Effet du prestige

Trois faits concordent pour soutenir l'hypothèse d'un certain prestige associé au non-usage du pronom personnel. Premièrement, comme on peut s'en rendre compte au tableau 27, les locuteurs professionnels défavorisent cet élément avec un score de .31 alors que les locuteurs évoluant dans le domaine des ventes et services ont un score de .64.

Tableau 27 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution d'occupation à l'explication de l'usage du pronom personnel

OCCUPATION	PROBABILITÉ
Vente/service	.64
Qualifié	.53
Non-qualifié	.42
Professionnel	.31
<i>Écart</i>	33

Signalons que le fait que les locuteurs non-qualifiés se rapprochent visiblement des professionnels avec un score de .42 s'explique sur la base de la présence importante d'éléments défavorables au pronom personnel, en particulier l'âge avancé. Si l'on retourne au tableau croisé 10, il y a lieu de noter facilement que cette catégorie comprend majoritairement des locuteurs âgés de 45-54 et 65 ans et +, lesquels cumulent 1345 énoncés sur 1860 (soit 72%), avec un pourcentage de pronom personnel de 29% et 23% respectivement, au moment où les jeunes de 15-24 ans gardent un taux élevé de 45%. Nous reviendrons sur une autre explication possible fondée sur le volume des échanges : moins les locuteurs semblent impliqués dans des activités, moins ils vont être portés à adopter le pronom personnel.

Deuxièmement, en termes de niveau d'éducation, le tableau 28 indique que ce sont les locuteurs ayant une formation post-secondaire qui contribuent le moins à l'usage du pronom personnel, avec une probabilité de .28, contre .73 revenant au niveau primaire.

Tableau 28 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du niveau d'éducation à l'explication de l'usage du pronom personnel

ÉDUCATION	PROBABILITÉ
Primaire	.73
Secondaire	.39
Post-secondaire	.28
<i>Écart</i>	22

Enfin, troisièmement, au tableau 29, nous notons une tendance moindre à favoriser le pronom personnel dans un quartier aisé comme Mont-Bleu (avec un score de .44), en contraste avec un quartier moins nanti comme Vieux-Hull (avec un score de .54). Cependant, Vanier, où Leblanc (1999) note la même tendance à défavoriser le conditionnel qu'à Mont-Bleu, diverge considérablement en favorisant le pronom personnel avec un score de .63.

Tableau 29 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du quartier de résidence à l'explication de l'usage du pronom personnel

QUARTIER DE RÉSID.	PROBABILITÉ
Vanier (Ontario)	.63
Basse-Ville (Ontario)	.57
Vieux-Hull (Québec)	.54
Mont-Bleu (Québec)	.44
West-End (Ontario)	.33
<i>Écart</i>	<i>30</i>

Il faut bien réaliser que la hiérarchie des cinq quartiers ne reflète en rien la frontière géographique et administrative Québec/Ontario. L'étude du conditionnel menée par Leblanc (1999) conduit pratiquement à la même conclusion. Une simple dichotomie majoritairement / minoritairement francophone ne peut à l'évidence expliquer ces résultats.

Dans cette étude, nous ne sommes pas en mesure de démontrer qu'il existe un lien direct entre la prescription de la grammaire à l'école ou la fréquentation de milieux à langage soutenu et la tendance à défavoriser la propagation du pronom personnel. Pas plus que nous ne pouvons affirmer que l'ignorance pure et simple de la grammaire est à la base du comportement des locuteurs socialement moins favorisés. Nous sommes a priori d'accord avec Auger (1998) qui défend l'idée selon laquelle la variation entre le redoublement du sujet et son non-redoublement n'est pas due à une acquisition incomplète de la grammaire vernaculaire ou à un abandon partiel du système.

4.2.1.4 Effet du milieu de travail

Le type d'occupation (ou de travail) des locuteurs est retenu comme facteur pertinent. Outre le fait que les professionnels se démarquent par une contribution peu importante au pronom personnel (.31), la catégorie des locuteurs travaillant dans le domaine des ventes et services, y compris ceux de 65 ans et +, semblent favoriser le phénomène (.64), comme nous l'avons dit plus haut (voir tableau 27). L'on pourrait penser que l'intensité des échanges verbaux et des contacts humains répétés favorisent la multiplication du phénomène. Ceci est d'autant plus plausible que les locuteurs non-qualifiés (dont des chômeurs et sûrement la plupart des personnes âgées) semblent moins portés à contribuer à la propagation du même phénomène avec un score de .42. Ceci n'est qu'une hypothèse qui reste à vérifier dans le cadre d'une investigation beaucoup plus poussée au niveau des réseaux d'échanges socio-professionnels.

4.2.1.5 Effet du conservatisme

Nous commencerons par dire que l'effet de l'âge implique logiquement, du moins en partie, une certaine tendance au conservatisme. Les locuteurs âgés de 65 ans et + défavorisent le pronom personnel, et le fait pourrait s'interpréter dans le sens de la rétention d'une caractéristique préexistante, fût-ce en temps apparent.

En marge de l'interprétation de la répartition géographique de l'usage du pronom personnel en termes de prestige (opposition Mont-Bleu/Vieux-Hull), une autre forme de conservatisme se dégageait. En observant le comportement des locuteurs ayant un bas niveau en anglais, nous sommes arrivé à la conclusion qu'ils se montrent ouverts à l'usage du pronom personnel en milieu majoritairement francophone alors qu'ils gardent un taux bas en milieu majoritairement anglophone. Dans ce dernier cas, il est plausible que l'effet de la tendance

au conservatisme puisse bien expliquer la situation. Les résultats de l'analyse multivariée confirment cette analyse. Au tableau 28, on voit bien que West-End, quartier d'Ottawa, a le score de .33 seulement en faveur de l'usage du pronom personnel alors que le score atteint .54 à Vieux-Hull. Ceci ne tient pas tant à l'influence directe de l'anglais ? puisque le niveau 4 d'anglais réalise le score de .60 ? qu'à un certain isolement qui force au conservatisme.

4.2.1.6 Effet de l'anglais non prouvé

Il faut souligner le fait que l'impact de la connaissance et de la pratique de l'anglais comme tel reste minime; l'écart est le plus petit. De plus la hiérarchie des niveaux ne reflète pas fidèlement l'esprit de l'hypothèse qui voulait que la pratique de l'anglais freine l'usage du pronom personnel. Comme le tableau 30 le montre, les locuteurs ayant le niveau d'anglais le plus élevé favorisent l'usage du pronom personnel, ce qui va dans la direction tout à fait opposée à l'hypothèse d'un transfert de propriétés de l'anglais vers le français.

Tableau 30 : *Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du niveau d'anglais à l'explication de l'usage du pronom personnel*

NIVEAU D'ANGLAIS	PROBABILITÉ
Niveau 4 (élevé)	.60
Niveau 2 (mi-bas)	.57
Niveau 1 (bas)	.57
Niveau 3 (mi-élevé)	.31
<i>Écart</i>	<i>29</i>

Nous trouvons qu'il ne convient pas d'expliquer l'usage (limité) du pronom personnel comme étant le résultat d'un mécanisme de transfert de cette propriété morphosyntaxique de l'anglais (ou d'une autre langue, voir Lanly 1970, à propos de l'arabe qui aurait favorisé le phénomène en français parlé en Afrique du Nord) vers le français. Nous sommes a priori d'accord avec Roberge & Vinet (1989) pour réfuter l'analyse du pronom personnel en

termes d'emprunt, ou de processus de recherche d'une similarité de structure en contexte de contact de langues (processus décrit par Silva-Corvalán 1991). Sur le plan de la théorie, il faudrait vérifier, comme Roberge & Vinet le proposent avec pertinence, si des principes de grammaire universelle, conjugués avec certaines particularités internes au français, ne sont pas, au contraire, réellement responsables de ce qui se passe.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'examen d'autres faits linguistiques du français à Ottawa-Hull a montré que certains aspects de sa dynamique ne s'expliquent pas nécessairement sur la base du contact avec l'anglais, lequel entraînerait une convergence. Par exemple, l'étude bien détaillée menée sur le subjonctif par Poplack (1997) conçoit que des facteurs tels que la classe sociale et le prestige fournissent une explication du déclin du subjonctif de loin supérieure à l'explication fondée sur la convergence en situation de contact avec l'anglais. Quant à l'usage du conditionnel après le *si* (qui est une marque stigmatisée), Leblanc (1999) démontre que le contact avec l'anglais n'est pas en cause.

4.2.1.7 Conclusion

La signification sociale accompagnant le pronom personnel en redoublement ne ressort pas aussi nettement que l'on s'y attendrait. Il faut d'ailleurs voir que le fait d'être éventuellement plus ou moins soustrait aux contraintes sociales ne nuit en aucun cas au statut variable (Coveney 1997), la variation pouvant répondre à des contraintes uniquement structurelles (Lavandera 1978). Nous attirons l'attention sur le fait que quelques études sur d'autres variables semblent avoir montré que les facteurs sociaux n'exerçaient pas d'influence. Par exemple, Sankoff (1972) rapportait que l'effacement variable du complémentateur QUE en français québécois n'était corrélé à aucune contrainte sociale ou stylistique, ce qu'elle allait cependant reconsidérer par la suite (voir Lavandera 1978:173 en note infrapaginale), ceci illustrant toute l'hésitation entourant ce genre d'étude. Sur le plan général, Coveney (1997:

94) note que «...certains linguistes ont même pensé que [les] variables syntaxiques ne sont jamais conditionnées par des facteurs sociaux ou stylistiques». Nombre de recherches ont tout simplement démenti cette assertion (sur le français d'Ottawa-Hull, voir par exemple Poplack 1997 à propos du subjonctif, Leblanc 1999 à propos du conditionnel, Willis 2000 au sujet de l'alternance des auxiliaires *être* et *avoir*, etc.).

Nous venons de montrer précisément que l'usage du pronom personnel véhicule une signification sociale aux multiples facettes. Que cette signification soit difficile à circonscrire du fait qu'elle est en train de s'élaborer ou, sait-on jamais, du fait qu'elle est en train de se dissiper, ou même que les effets sociaux se trouvent imbriqués les uns dans les autres de manière complexe, le fait est qu'il est possible de tirer au clair quelques traits. Dès que la structure linguistique sera élucidée, l'on pourra affirmer que nous avons bel et bien affaire à une variable sociolinguistique. Nous soulignons avec force le fait que nous avons pu noter des parallèles évidents entre certains éléments de la stratification sociale que nous dégagons à propos du pronom personnel et la signification sociale décrite dans certaines des recherches sus-mentionnées (Poplack 1997, Leblanc 1999, entre autres). Ceci ne fait que confirmer la solidité des analyses et prouver que le corpus (d'Ottawa-Hull) reflète rigoureusement la situation sociale du français dans cette région.

Nos résultats conduisent à quatre conclusions. Premièrement, il apparaît que le facteur âge est relativement important dans le conditionnement du processus qui tend à intégrer le pronom personnel au sein de la morphologie verbale. Mais l'on ne peut à ce stade-ci conclure qu'il s'agit là d'un indice d'un changement en cours. Il faut reconnaître qu'on n'enregistre pas de saut très significatif d'une génération à une autre. Deuxièmement, il semble bien qu'un certain prestige soit associé au non recours au phénomène. Toutefois, le lien direct avec l'impact de l'instruction formelle ne paraît pas évident à ce niveau, exactement comme d'autres variables morphosyntaxiques devenues des symboles de prestige l'ont laissé

voir. Troisièmement, l'influence du milieu de travail est saillante, les locuteurs travaillant dans des milieux très fréquentés (ventes et services) affichant une propension à utiliser le pronom personnel. Bien évidemment, le volume et la diversité des échanges verbaux sont à investiguer scrupuleusement pour confirmer ou infirmer cette analyse. Enfin, quatrièmement, une forme de conservatisme freine la propagation du pronom personnel, surtout en milieu majoritairement anglophone. Ce qui est en cause ici est moins un mécanisme de transfert d'une caractéristique de la langue anglaise ? c'est-à-dire l'inexistence ou l'usage très limité du pronom personnel de 'reprise'? qu'une conséquence de la minorisation qui n'ouvre pas au dynamisme.

4.2.2 Facteurs linguistiques

Nous nous proposons d'exposer les résultats de l'analyse multivariée effectuée par rapport aux facteurs linguistiques envisagés sans l'intrusion des facteurs sociaux. Il s'agit de capter à l'état 'pur' les contraintes linguistiques exercées sur le pronom personnel. Dans ce contexte, la variation inhérente caractéristique de ce dernier est saisie à titre de potentiel propre au système, ceci avant que l'on envisage son exécution effective par des locuteurs bien identifiables.

Il convient de préciser que nous excluons de l'analyse multivariée le facteur 'forme verbale spécifique'. En effet, les formes verbales sont en réalité composées de paramètres correspondant à quelques-uns des autres facteurs linguistiques en jeu, lesquels risquent d'être occultés. Plusieurs essais d'analyse que nous avons faits en incorporant les formes verbales spécifiques excluaient presque systématiquement les autres facteurs linguistiques rattachés au SV, ce qui n'était pas satisfaisant. De plus, le répertoire des 22 formes verbales que nous avons retenues représente une taille imposante que l'on ne peut comparer à aucun autre

groupe de facteurs incorporé dans l'analyse. Le tableau 31 donne les résultats. Le tableau 32 indique la hiérarchie des facteurs.

Tableau 31 : *Analyse des règles variables. Probabilités des facteurs linguistiques par rapport à l'usage du pronom personnel.*

Input = .29	% de PP / N	PROBABILITÉ
SYNCRÉTISME DU VERBE		
Différence de consonne	43% (60/139)	.67
Différence de voy. & cons.	40% (130/318)	.58
Aucune différence	30% (716/2318)	.51
Différence de voyelle	31% (103/322)	.50
Différence totale	29% (55/1907)	.45
Total / Écart	31% (1564/5004)	22
TAILLE DU SV (N. DE SYLLABES)		
1 syllabe	32% (784/2436)	.53
3 syllabes et +	30% (248/818)	.48
2 syllabes	30% (532/1750)	.44
Total / Écart	31% (1564/5004)	9
TYPE D'INITIALE DU SV		
Voyelle	31% (749/2382)	.54
Consonne	31% (815/2622)	.45
Total / Écart	31% (1564/5004)	9
MARQUAGE DU GENRE DANS LE SN		
Lexical	31% (1252/3917)	.51
Dérivation	35% (90/253)	.49
Aucune marque	26% (209/783)	.41
Déterminant	25% (13/51)	.39
Total / Écart	31% (1564/5004)	12
MARQUAGE DU NOMBRE DANS LE SN		
Coordination	34% (11/32)	.53
Lexical	35% (544/1524)	.55
Déterminant	30% (944/3143)	.48
Dérivation	23% (3/13)	.40
Collectif	21% (63/293)	.34
Total / Écart	31% (1564/5004)	19

MATÉRIEL INTERVENANT		
Commentaire	67% (119/177)	.84
Prop. relative	62% (63/101)	.80
Hésitation	54% (127/233)	.74
Adverbe	52% (53/101)	.72
Pause	44% (68/153)	.64
Compl. du nom	30% (59/193)	.52
Pas de matériel	26% (1072/4038)	.44
Total / Écart	31% (1561/4995)	40
TYPE DE POSITION DU SN SUJET		
Externe/interne	41% (41/99)	.66
Externe	38% (775/1990)	.60
Quasi externe	28% (271/959)	.47
Quasi-interne	26% (197/730)	.45
Interne	24% (50/207)	.36
Autre (copule)	21% (200/949)	.35
Total / Écart	31% (1534/4934)	30

FACTEUR NON SÉLECTIONNÉ : présence de clitique(s)

Tableau 32: *Hiérarchie des facteurs linguistiques dans le conditionnement du pronom personnel*

Facteur	Écart
Matériel entre le SN et le (S)V	40
Position sous-jacente du SN	31
Synchrétisme du verbe	22
Marquage du nombre du SN	19
Marquage du genre du SN	12
Type d'initiale au SV	9
Taille du SV	9

4.2.2.1 Effet du matériel entre le (S)N et le SV

Comme nous l'avons déjà vu, des études présentent comme argument en faveur de la grammaticalisation du pronom personnel le fait qu'il est aussi réalisé en dehors des contextes

marqués par une distanciation entre le sujet et le verbe (Sandfeld 1928, Bally 1932, Moignet 1965, Huot, 1987, Auger 1995, Zink 1997, etc). Les résultats auxquels nous aboutissons (tableau 33) attestent pourtant que ce genre de contextes restent fortement actifs et appellent le pronom personnel en proportion plus importante que les contextes sans distanciation; l'écart est de 40.

Tableau 33 : *Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du matériel entre le (S)N et SV à l'explication de l'usage du pronom personnel*

MATÉRIEL ENTRE (SN)-SV	PROBABILITÉ
Commentaire	.84
Prop. relative	.80
Hésitation	.74
Adverbe	.72
Pause	.64
Compl. du nom	.52
Pas de matériel	.44
<i>Écart</i>	<i>40</i>

Même si les contextes sans matériel intrus entre le (S)N et le SV sont les plus nombreux en discours (80% du corpus), l'on conviendra que le pronom personnel garde le rôle de rappel du SN suite à la rupture de la continuité (S)N...SV. Il s'agit ici d'une zone de la grammaire où la rétention du rôle du pronom personnel comme élément de reprise est bien réelle. La sauvegarde de cette contrainte qui remonte, pour l'essentiel, aussi loin que le 17^e siècle (voir Haase 1898, Nyrop 1903, Blinkenberg 1928, Haase 1935, Gougenheim 1938, Brunot 1922, entre autres) pourrait d'ailleurs s'interpréter dans le sens d'un conditionnement, stable, exercé par une nécessité processuelle, et non par les préceptes de la grammaire comme telle : chaque fois que le sujet est matériellement éloigné du verbe (sans qu'il quitte pour autant sa position syntaxique régulière, comme dans le cas de la dislocation), la tendance est, peu importe les époques, de le rappeler à l'aide d'un pronom personnel. L'importance que cette

analyse revêt aujourd'hui nous amène à conclure que le phénomène sous examen n'a visiblement pas évolué. Tout accroissement éventuel de l'usage du pronom personnel en termes de nombre d'occurrences ? nous n'avons que 31% à Ottawa-Hull ? ne devrait pas cacher le fait que la même contrainte de proximité (S)N-V pèse encore dans la balance.

Il est intéressant de relever que tous les types de matériels n'ont pas le même score dans le déclenchement du pronom personnel. Ainsi, le complément du nom (par exemple *une de mes filles (elle) habite en ville*) a la probabilité de .52, alors que la proposition relative qui détermine le nom (par exemple *ma fille qui vient souvent me voir (elle) habite en ville*) a le score de .80. L'on pourrait dire que les deux manières de caractériser le nominal introduisent des degrés différents de rupture de la continuité de la phrase, ce qui se traduit par des taux différents de reprise par le pronom personnel.

Rappelons ici le fait que, pour des raisons de prudence méthodologique que nous avons déjà présentées, nous n'avons pas distingué les contextes de dislocation et les contextes de redoublement neutre du sujet, ce qui nous aurait permis de tester le degré d'application de la réanalyse de la dislocation sous forme d'une structure de base à sujet redoublé, comme la théorie le suggère. En principe, la prise en compte de la contrainte de proximité (S)N...SV, beaucoup plus opérationnalisable, suffit à tester l'applicabilité de la réanalyse étant donné la similitude entre la dislocation et les contextes dans lesquels le (S)N est décalé du SV. Dans ce sens, nos résultats indiquent qu'une partie des occurrences du pronom personnel sont, jusqu'à un certain point, moins le fait de sa grammaticalisation, envisagée comme processus intrinsèque par lequel le pronom personnel s'agglutine au verbe, que le reflet d'une nécessité de restauration de la continuité de la phrase lorsqu'elle est rompue. Cependant, les mêmes résultats indiquent clairement qu'un processus de réanalyse des contextes de distanciation SN...(PP) SV est moindre pour les raisons suivantes. D'abord, le fait de la rétention d'une contrainte ancienne contraste avec le caractère abrupt de la

réanalyse (Haspelmath 1998). Ensuite, l'écart (= 40) entre le rôle de rappel joué par le pronom personnel en cas de rupture de la continuité de la phrase et la présence de cet élément en contexte neutre ne pose aucun problème d'ambiguïté (Haspelmath 1998), ce qui ne donne pas lieu à l'application d'un processus thérapeutique de réanalyse. Enfin, le nombre des énoncés où l'on rencontre l'éloignement du (S)N sujet par rapport au verbe avec lequel il s'accorde est de 1000, soit 20% de notre corpus, ce qui, en termes de visibilité, reste insuffisant pour enclencher un mécanisme d'extension du redoublement au niveau de tous les énoncés.

4.2.2.2 Effet de la saillance des traits du SN

Nous nous intéressons ici aux traits de nombre et de genre du SN source de la relation d'accord avec le verbe. Rappelons qu'il s'agit de vérifier si le type et le degré de leur marquage influent ou non sur l'usage du pronom personnel, étant donné l'hypothèse que celui-ci est supposé exprimer l'accord. De deux choses l'une : ou bien le pronom personnel se trouve utilisé dans un contexte de traits 'riches' du SN, ce qui s'inscrit dans la perspective de l'accord comme procédure de répercussion et de copie; ou bien il est d'autant plus présent lorsque ces traits sont 'pauvres', ce qui signifie que la procédure consiste à clarifier le contexte. Qu'on se rappelle par ailleurs que le genre est un trait fondamentalement inhérent au nominal alors que le nombre lui est plutôt en très grande partie attribué en contexte. Il s'agit ici d'une asymétrie fort importante en français, qui aura des répercussions au niveau de la représentation des deux catégories. Nous savons aussi que le verbe s'accorde normalement avec le sujet en nombre mais pas en genre (sauf pour le participe).

Les résultats de l'analyse multivariée indiquant la contribution des deux types de traits sont données au tableau 34.

Tableau 34 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du nombre et du genre du SN à l'explication de l'usage du pronom personnel

TRAITS DU SN	PROBABILITÉ
NOMBRE	
Lexical	.55
Coordination	.53
Déterminant	.48
Dérivation	.40
Collectif	.34
<i>Écart</i>	<i>19</i>
GENRE	
Lexical	.51
Dérivation	.49
Aucune marque	.41
Déterminant	.39
<i>Écart</i>	<i>12</i>

Concernant la catégorie de nombre, il faut dire d'abord que nous sommes confronté à un problème d'interprétation vu la forte disparité qui caractérise les données. Les contextes de SN où le nombre est déduit de la coordination sont numériquement très réduits, voire négligeables (32/5004), malgré que l'analyse leur attribue la probabilité la plus élevée (.53). Les contextes de marquage du nombre par la dérivation nominale sont aussi extrêmement réduits (13 énoncés seulement), avec une probabilité de .40. En revanche, il est bien clair que les contextes de SN collectifs (forme au singulier avec interprétation sémantique au pluriel) qui représentent 5% du corpus, ont une basse probabilité (.34). Or, c'est dans les contextes de SN collectifs que l'expression du nombre est la plus confuse, ceci se vérifiant sur la base des variations notées dans l'accord avec les verbes non syncrétiques (par exemple, avec *monde* : *Le monde s'est trouvé des jobs* vs *le monde sont déménagés*). Si le pronom personnel venait réellement clarifier les faits d'accord, on devrait avoir sa présence massive ici justement.

Si l'on ignorait les contextes de coordination et de dérivation comme moyen d'expression du nombre dans le SN, et que l'on acceptait la pertinence du groupe de facteurs, la question resterait de donner sens à la hiérarchie : lexical » déterminant » collectif, qui semble être corrélée à l'usage du pronom personnel. L'interprétation la plus plausible consiste à dire que moins le nombre est un trait solidement rattaché au nominal, moins le pronom personnel répercute ce dernier. Dans cette perspective, l'approche de l'accord comme copie est dans une certaine mesure applicable.

Une telle analyse est cependant très fragile. En effet, comme nous l'avons expliqué, le pronom personnel, qui est supposé être l'écho des traits de nombre du nominal, est lui-même limité dans le marquage de ces traits; c'est au féminin que la démarcation du singulier et du pluriel (*e/a* vs *i'*) est effective. Nous n'avons malheureusement pas codé les données sur la base du trait de genre du SN pour vérifier si l'hypothèse est au moins vérifiée dans le contexte des SN féminins. Toutefois, si l'on se réfère à l'étude menée par Jakubowicz & Rigaut (1997) qui concluent que les SN masculins (singuliers), n'étant pas marqués, défavorisent le pronom personnel, l'on comprend que les analyses concordent.

Pour le genre, il faut reconnaître que son degré d'encodage dans le SN pris comme source de traits d'accord a un impact moindre sur le mécanisme du pronom personnel. L'écart est de 12 seulement. Ainsi, lorsque le marquage du genre est lexical, c'est-à-dire saillant, le score de déclenchement du pronom personnel est de .51; celui du genre épïcène, c'est-à-dire indifférencié, est de .41. Nous avons ici des valeurs très proches. Il nous semble que le niveau de visibilité du trait de genre, selon qu'il va de soi lexicalement, se laisse recouvrir à partir du déterminant ou demeure épïcène, influence peu le processus d'émergence du pronom de réplique. Le constat a du sens du moment que le pronom personnel ne distingue que partiellement le genre, juste au singulier, comme on l'a vu. Une conclusion s'impose : le pronom personnel se comporte à peine comme un marqueur sensible à des dis-

tinctions de genre. S'il était un marqueur d'accord, il serait, tout compte fait, un mauvais marqueur de genre. Par contre, le fait que la sensibilité à l'égard du nombre du SN montre un petit peu plus de structuration recoupe au moins l'évidence que le verbe s'accorde en nombre, mais pas en genre, avec le sujet.

4.2.2.3 Effet de la structure argumentale

La position syntaxique sous-jacente du SN sujet est retenue comme significative malgré que la distribution des pourcentages ait paru un peu serrée. Le tableau 35 indique les scores réalisés avec les différentes structures argumentales dans lesquelles le SN se trouve engagé. Nous avons la preuve, même si elle n'est pas numériquement de très grande envergure, que le pronom personnel est sensible à la configuration profonde des rapports sujet-verbe.

Tableau 35 : *Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du type argumental du SN à l'explication de l'usage du pronom personnel*

POSITION DU SN	PROBABILITÉ
Réflechi/réciproque	.66
Actif	.60
Inergatif	.47
Inaccusatif	.45
Passif	.36
Autres (copule)	.35
<i>Écart</i>	<i>21</i>

On voit bien que le SN qui est directement généré en position externe au SV à titre de sujet actif conditionne le pronom personnel avec une probabilité de .60, contre .36 lorsque il est généré en position interne au SN (c'est-à-dire comme objet). Signalons que Nadasdi (1995, 2000) et Heap (2000) tirent globalement à la même conclusion. Cependant, au contraire de la conclusion de Nadasdi (1995) qui laissent voir que les SN actifs se comportent de la même

manière que les inergatifs, notre analyse révèle que les inergatifs tendent plutôt à se comporter comme les inaccusatifs. Cela étant, si l'on admet que le pronom personnel marque l'accord, alors cette relation est manifestement une question de configuration syntaxique, et le postulat énoncé par Chung (1998) est vérifié. Les résultats de l'analyse confirment bien d'ailleurs que le rapport établi sur le plan syntaxique surpasse l'impact de la saillance traits de genre et de nombre du SN (voir tableau 32).

Nous accepterons donc dans le même temps le principe de configurationnalité. Selon que le SN est généré en position externe (actif) ou interne (passif) au SV, le pronom personnel, pont entre les deux syntagmes, se comporte différemment. Un SN actif ou quasi-actif va déclencher le pronom personnel en plus grande proportion qu'un SN sujet quasi-passif ou passif. Le freinage du pronom personnel en contexte de sujet passif pourrait s'interpréter comme une sorte de persistance de la même contrainte qui empêche la réalisation d'une marque d'accord entre le verbe et le complément en structure canonique transitive en français (Lyons 1990). Si elle était vérifiée plus solidement que cela n'apparaît dans cette thèse, cette situation impliquerait que le lien grammatical sujet-verbe établi en structure de surface est sensible à des différences de position sous-jacente du sujet.

Il convient de souligner le fait que le facteur ici en question (position du SN en structure profonde) entre inévitablement en interaction avec d'autres facteurs que nous examinons dans cette étude. Par exemple, la position mixte interne/externe, qui sert à exprimer le réfléchi et/ou le réciproque utilise un clitique (le réflexif) dans 89 énoncés sur 99. Il est évident que le poids qui revient à la présence de clitiques comme facteur conditionnant le pronom personnel interagit avec celui apporté par le contexte réfléchi et/ou réciproque. De plus, la position sélectionne de préférence l'auxiliaire *être* plutôt que *avoir*; d'où l'interférence de la signification de la position syntaxique du SN avec la contribution absolue apportée par les formes *être* elles-mêmes.

À vrai dire, le calcul de la position exacte occupée par le SN est complexe et se base sur plusieurs éléments que nous avons délibérément fusionnés et mis au compte du sujet lui-même. Par exemple, le verbe est une donnée importante, autant par son sémantisme que par la structure qu'il autorise. Certains verbes comme *casser* sont dits réversibles alors que d'autres ne le sont pas. Signalons, en passant, qu'en français parlé à Ottawa-Hull, on note l'introduction d'une grande marge de manœuvre qui permet aux verbes de changer contextuellement de configuration argumentale; ceci se remarque surtout au niveau de l'emploi de l'auxiliaire. Par exemple, des énoncés du genre *elle s'avait marié* et *elle s'était mariée* vont alterner. Il va également de soi que divers moyens morphologiques (dérivation, utilisation de pronoms) contribuent aussi à préciser le type de structure argumentale que le verbe dessine autour de lui. Par ailleurs, des aspects sémantiques du SN (en particulier, animé vs inanimé) s'avèrent pertinents dans la détermination de sa position et de son rôle vis-à-vis du verbe. Ainsi, dans *Pierre a bien changé* et *les temps ont bien changé*, le sujet semble proche de l'actif (en position quasi-externe) dans la première phrase, mais proche du passif (en position quasi-interne) dans la deuxième. Tous ces éléments compliquent ultimement le calcul, et exigent de procéder cas par cas en faisant attention à de multiples variations que l'on pourrait avoir du mal à contrôler.

4.2.2.4 Effet du syncrétisme verbal

La question de l'impact du syncrétisme verbal sur l'usage du pronom personnel est cruciale en ce qui concerne la théorie de l'accord. Nous avons vu que ces avis étaient partagés sur l'idée que le paradigme du pronom personnel, aussi bien diachroniquement que synchroniquement, a partie liée avec la capacité du verbe d'indiquer l'accord avec le sujet. Les résultats que nous obtenons en testant l'effet de différents degrés auxquels la forme verbale discrimine le singulier du pluriel sont donnés au tableau 36.

Tableau 36 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du degré de syncrétisme verbal à l'explication de l'usage du pronom personnel

SYNCRÉTISME VERBAL	PROBABILITÉ
Différ. de consonne	.67
Différ. de voyelle & consonne	.58
Aucune différence	.51
Différ. de voyelle	.50
Différence totale	.45
<i>Écart</i>	22

Ce que nos résultats laissent entrevoir, c'est qu'à une différence totale de la forme verbale au singulier et au pluriel (par exemple *est/sont; a/ont*), la réplique du pronom personnel est relativement basse (score de .45), comme s'il s'agissait d'éviter la redondance. On peut facilement comprendre que ce score est obtenu à la suite d'une interaction entre les niveaux de conditionnement revenant aux formes verbales *est/sont; a/ont*, principalement. Par contre, lorsque le verbe ne renferme aucune information sur l'accord avec le sujet ? ce qui arrive dans 46% de notre corpus ? la probabilité est de .51.

Contrairement à ce que d'aucuns ont avancé (Brunot & Bruneau 1949, Moignet 1965, Grevisse 1975, Millardet 1977, et bien d'autres), nous affirmons que le fait que le verbe attire le pronom personnel en fonction de sa capacité intrinsèque d'indiquer résiduellement les traits d'accord ne représente pas une motivation assez forte. Les locuteurs semblent utiliser le pronom personnel sur la base de l'information encodée dans le verbe, certes, mais il n'est pas évident que, ce faisant, ils règlent un quelconque problème d'ambiguïté dans le marquage d'accord au sein du verbe. Rappelons que le pronom personnel est lui-même justement marqué par une régression dans la distinction des traits d'accord. Dans ce sens, l'on ne peut logiquement comprendre qu'il puisse avoir pour rôle primordial de pallier à l'incapacité du verbe d'instancier les traits d'accord. Une approche thérapeutique, compatible avec le concept de réanalyse, du reste, est très peu défendable sur ce plan, dans la mesure où le pro-

nom personnel n'est pas adopté pour régler un problème bien spécifique. Nous tombons d'accord avec Givón (1976), Nadasdi (2000), Heap (2000), entre autres. En particulier, le test mené par Heap (2000) lui permet d'observer que le pronom personnel est même déclenché en proportion inverse du degré de syncrétisme verbal (en roman central), ce qui signifie, en quelque sorte, que le système déclenche plus de pronoms personnels lorsque la forme verbale indique déjà l'accord. Dans l'éventualité que le pronom personnel joue le rôle de marque d'accord, l'on aurait ici à expliquer comment la position Agr se trouve occupée par plus d'une marques, et surtout quel type d'interaction s'y joue.

Au fait, sur un autre plan, il est facile de comprendre pourquoi la corrélation entre le pronom personnel, supposé se transformer en une marque verbale d'accord inséré en Agr, et le moyen par lequel la forme verbale rendait cette catégorie, est minime, sinon simplement fort douteuse. C'est que la fameuse thèse de la substitution de la préfixation (il faut entendre ici le pronom personnel) à la suffixation (c'est-à-dire les anciennes terminaisons) défendue par Moignet (1965) ne tient pas, en partie en raison du manque de lien étymologique entre ces éléments (voir Givón 1976). Comment s'effectuerait le passage de la suffixation à la préfixation, et pourquoi cela doit-il se produire? Aucune théorie n'a vraiment réussi à faire le point sur cette problématique.

Il y a même lieu de se demander, en réalité, jusqu'où les locuteurs se laissent guider, dans l'ensemble, par le degré de saillance des marques d'accord sur le verbe. Dans leur étude sur le franco-ontarien, Mougeon & Beniak (1991) notent que le processus de simplification de l'accord sujet-verbe aux 3^e personnes singulier/pluriel ne tient pas compte du degré de saillance des traits sur le verbe ? la notion de degré de saillance phonétique est empruntée à Naro (1981). C'est dire que la tendance à généraliser le singulier au détriment du pluriel n'est pas due au plus ou moins grand degré de démarcation singulier/pluriel sur le verbe (pas plus qu'au degré de marquage des traits d'accord sur le SN sujet). De toute évidence, le fait

que les locuteurs aient conscience des traits d'accord encodés dans le verbe et s'engagent à s'y conformer est en soi une grande question. Que le pronom personnel, qui distingue mal le singulier et le pluriel, intervienne dans un contexte semblable pour pallier au syncrétisme verbal nous semble être une théorie, sinon invraisemblable, du moins sujette à caution.

Il nous semble nécessaire d'indiquer que notre analyse du mécanisme de l'accord est dans l'ensemble limitée à la 3^e personne pour les raisons relatives à la circonscription du contexte variable (voir chapitre 3). Notre objectif était d'expliquer la motivation interne sous-tendant le choix de l'usage d'un pronom personnel ouvert (dans 31% des cas) vs son absence (dans 69% des cas). Or, à l'aide d'un certain nombre de tests, nous sommes arrivé à la conclusion que le souci d'exprimer formellement le lien d'accord sujet-verbe n'était en aucune façon déterminant. Nous ne suggérons pas que cette analyse doit être transférée aux deux 1^e et 2^e personnes où le redoublement des SN sujets (des pronoms personnels forts) est obligatoire.

4.2.2.5 Effet du contexte phonologique

L'examen de l'impact de l'environnement phonologique sur la réalisation et le taux du pronom personnel concerne ici deux aspects; d'une part le type d'initiale du SV située directement à droite du pronom personnel, et, d'autre part, la taille du SV équivalent au nombre de syllabes qui le constituent. Rappelons qu'en ce qui est de la variante zéro, deux interprétations sont possibles. Soit le pronom personnel n'y est pas encore généré, et l'hypothèse suggère une éventuelle évolution dans le sens de sa généralisation; l'analyse est dans ce cas, en un sens, épenthétique. Soit alors le pronom personnel, déclaré en structure sous-jacente, est supprimé sous l'effet de certaines contraintes; l'analyse est celui de l'effacement. Une façon de démêler la situation consiste, selon Laks (1992), à vérifier s'il existe un conditionnement phonologique, lequel s'applique en cas d'effacement plutôt qu'en cas d'épen-

thèse. De plus, pour Laks, étant donné le fait qu'il est plus «erratique», le processus d'épenthèse s'intègre très difficilement dans la grammaire faute de conditionnement explicite, justement.

Sur cette base ? qui reste malgré tout à approfondir ? la recherche de l'effet d'un conditionnement phonologique doit nous amener à décider si le pronom personnel, qui serait déclaré en structure sous-jacente, subit une certaine pression phonologique qui pourrait aller jusqu'à son effacement, auquel cas un bon nombre d'occurrences de la variante zéro s'interpréteraient comme des zéros de surface dérivant d'une présence profonde de pronom qui s'efface par la suite.

Les résultats de l'analyse multivariée sur cette question sont indiqués au tableau 38.

Tableau 38 : Résultats de l'analyse des règles variables en rapport avec la contribution du contexte phonologique à l'explication de l'usage du pronom personnel

CONTEXTE	PROBABILITÉ
TYPE D'INITIALE AU SV	
Voyelle	.54
Consonne	.45
<i>Écart</i>	<i>9</i>
TAILLE DU SV	
1 syllabe	.53
2 syllabes	.48
3 syllabes et +	.44
<i>Écart</i>	<i>9</i>

Contre toute attente, on voit que le contexte d'une voyelle à l'initiale du constituant verbal auquel le pronom personnel s'agglutine autorise celui-ci avec une probabilité de .54, contre .45 dans le cas d'une initiale consonnantique. Mis à part les formes [el], [al] (au fém. sing.) et les rares formes [il] et [ilz] (au masc. sing. et plur.) qui se terminent par une consonne, les autres cas de lien entre le pronom personnel et le segment suivant à initiale voca-

lique impliquent la fusion V+V. Or, au contraire de la séquence V+C qui n'implique pas d'opération particulière, la séquence V+V se réalise en général en transformant la première V (le pronom personnel, en fin de compte) sous forme d'une semi-voyelle, ceci constituant une opération supplémentaire. Nous voyons bien que, dans tous les cas, la fusion du pronom personnel avec le segment suivant ne fonctionne pas en termes de contrainte forte conditionnant le pronom suivant que nous avons un élément vocalique ou consonnantique directement à sa droite.

Nous restons conscient qu'une investigation phonologique plus poussée qui considérerait un plus large éventail de traits phonologiques pourrait peut-être finir par faire ressortir des tendances plus marquées. Nous référons ici à toute la discussion que nous avons menée sur le taux de pronom personnel en avant des formes comme *sont*, *est*, *étai(en)t*. Mais nous affirmons, à partir du test mené sur la base du type d'initiale au SV, qu'il ne se dégage pas de limitation phonologique très significative s'exerçant à l'encontre du pronom personnel, limitation qui pourrait amener à dire que certains zéros de surface sont, à vrai dire, issus de pronoms personnels qui s'effacent.

La deuxième contrainte phonologique en rapport avec la taille du constituant verbal auquel le pronom personnel se rattache semble montrer aussi un certain conditionnement, mais cette fois-ci dans le sens que nous avons projeté. On voit bien que le contexte de constituants verbaux monosyllabiques acceptent le pronom personnel avec une probabilité de .53, contre .48 et .44 dès que l'on compte 3 syllabes et + et 2 syllabes (l'ordre est ici inversé). Répétons-le, l'écart est très bas. Nous voyons donc qu'il est un peu plus facile d'intégrer le pronom personnel au sein de la composante verbale lorsque celle-ci est de petite taille. Il s'agit d'éviter, tant soit peu, la surcharge de la composante verbale en vertu d'un certain seuil de minimalité, qui ne nous paraît pas cependant très contraignant.

Même si elle se dessine timidement dans la recherche que nous menons ici, nous pouvons dire que la perspective d'un conditionnement phonologique n'est pas à écarter des facteurs qui déterminent l'adoption du pronom personnel comme élément constitutif du SV. Dans l'état de langue que nous examinons, il est plus cohérent, à notre avis, de poser que ce genre de conditionnement n'agit pas dans le sens d'un processus d'effacement, mais tout au plus dans celui d'un processus de limitation qui bloque la génération du pronom personnel dans des contextes défavorables. En d'autres mots, autant le conditionnement phonologique est faible, autant nous n'interprétons pas la variante zéro comme le résultat d'un effacement appliqué à un pronom personnel, qui serait alors du coup en structure sous-jacente beaucoup plus présent qu'il ne l'est en surface.

4.2.2.6 Effet de la présence de clitique(s) rejeté

Nous terminerons cet exposé en rapport avec l'impact des facteurs linguistiques par quelques commentaires sur la non-sélection du facteur 'présence d'autres clitiques'. Notons d'abord que le nombre d'énoncés avec clitique(s) est très réduit (15% du corpus). Rappelons aussi que le mode de distribution du pronom personnel ne nous avait pas donné l'impression que la présence d'autres clitiques pouvait avoir de l'influence sur la variable. L'analyse multivariée confirme bien notre soupçon. Il apparaît que la capacité d'absorption du pronom personnel par le syntagme verbal ne dépend pas de la présence d'autres clitiques qui y sont déjà agglutinés. Nous soutenons qu'aucune contrainte processuelle n'entrave le pronom personnel (réalisé à 31% dans le corpus) au nom du principe psycholinguistique qui dicte le renoncement à la concentration de morphèmes autour de la racine (Enrique-Arias 1997). À vrai dire, il est facile de comprendre que du moment qu'il occupe sa propre position, le pronom personnel n'a pas à subir de pression en provenance d'autres clitiques qui, eux aussi, occupent leur propre position.

Cela dit, le problème reste de savoir si nous pouvons déduire de ce constat l'idée que le pronom personnel collé au syntagme verbal en redoublement n'agit pas comme morphème puisqu'il n'est pas soumis à des restrictions relatives à la concaténation des morphèmes. Autrement dit, est-ce à titre de morphème qu'il se trouve polarisé aux alentours du verbe ou alors peut-on parler d'une persistance découlant d'un simple rapport de contiguïté? Un des critères qui devrait aider à trouver une réponse à ce problème consiste à évaluer la fonction sémantique dévolue à cet élément. Or, nous avons vu que l'attribution d'un sens et d'une position morphosyntaxique (c'est-à-dire Agr) au pronom personnel reste aussi problématique, du moins en ce qui concerne la théorie de l'accord.

Par contre, une explication plus consistante de la non-influence des autres clitiques sur le pronom personnel nous semble coïncider avec l'importance qu'il prend dans des contextes que nous avons qualifiés de quasi disloqués. De fait, si le rôle du pronom semble y être celui de rappel et de réparation de la phrase 'brisée', l'on s'attendra à ce qu'il soit, à la limite, mis en relief, ce qui minimise l'application de la limitation concaténatoire. Mais, dans cette perspective, il est clair que nous sommes au degré zéro du processus (de grammaticalisation) qui amènerait le pronom personnel à faire corps avec la forme verbale.

4.2.2.7 Conclusion

Les résultats de notre recherche conduisent à quelques conclusions concernant la structure et les processus linguistiques qui conditionnent le pronom personnel en contexte SN (PP) SV. Premièrement, la grammaticalisation et la réanalyse sont deux concepts qui concourent tous les deux à rendre compte de cette construction. Comme nous l'avons montré sur la base de la distribution de la variable, le premier processus se reconnaît au conditionnement exercé par la forme verbale spécifique hôte. Cette contrainte n'avait jamais été jusqu'ici explicitée. Quelques formes verbales précises se montrent massivement impliquées

dans la propagation du pronom personnel, d'autres se montrent très réfractaires, sans que, dans les deux cas, des propriétés lexicales claires soient en cause (voir à peu près la même situation en ce qui concerne les verbes matriciels qui appellent le subjonctif dans la phrase enchâssée, Poplack 1992). Mais, dans l'ensemble, nous ne pouvons pas affirmer que la catégorie verbale a parachevé le processus, et rien ne dit qu'il en sera ainsi un jour. La variation enregistrée semble stable. Rappelons que l'impact de la gradation en âge ne laisse pas croire que l'on a un processus qui s'implante rapidement. Quant au processus de réanalyse, il se reconnaît à la contrainte-clé relative à la proximité SN-SV. Au fait, la persistance de cette contrainte, fort ancienne, prouve que le phénomène est sous-tendu par une motivation forte qui perdure, d'où l'idée d'un processus de réanalyse basé sur la dépragmaticalisation est à prendre avec circonspection.

Deuxièmement, le rôle de marque d'accord sujet-verbe mis en avant dans maintes études théoriques semble expliquer la présence du pronom personnel de manière limitée. Les tests pratiqués sur la sensibilité de cet élément vis-à-vis de la saillance des traits d'accord du sujet, de la position argumentale de ce dernier et du degré auquel la forme verbale renseigne sur l'accord donnent des résultats positifs, mais de faible portée. À part les contextes dans lesquels le pronom personnel joue le rôle de rétablissement du lien sujet-verbe, sa fonction ne nous paraît pas des plus claires ailleurs.

Troisièmement, l'analyse du potentiel productif du système en ce qui concerne le pronom personnel révèle que nous sommes loin d'un *pattern* fréquentiel qui laissera cette particule toucher l'ensemble du lexique verbal à court et/ou à moyen terme. Comme nous l'avons à maintes reprises dit, un tout petit nombre de formes verbales sont concernées par le plus gros du phénomène, ce qui ne donne pas raison à la vision d'une pratique en passe de se généraliser.

Enfin, quatrième, l'environnement phonologique dans lequel le pronom personnel est inséré montre qu'une limitation s'exerce, mais de manière quasi imperceptible. La taille du groupe verbal ainsi que le type de son initial semblent constituer des éléments de conditionnement. Étant donné que ce conditionnement reste dans tous les cas de moindre importance, cela implique que les contextes de non-application de la variable (la variante zéro) ne s'interprètent pas de préférence comme le résultat de processus d'effacement. Au fait, si des signes clairs d'effacement s'étaient manifestés, il y aurait eu lieu de poser que le pronom personnel connaît une application profonde beaucoup plus importante que cela ne transparaît en surface.

Chapitre 5

Discussion et conclusions

5.0 Introduction

Ce chapitre capitalise les implications des résultats auxquels la thèse a abouti. Il s'agit de mesurer l'effcience des concepts et des outils méthodologiques que nous avons utilisés et de faire ressortir les grandes conclusions en rapport avec la caractérisation du phénomène que nous avons investigué. Signalons que nous avons pu départager différentes hypothèses soutenues par d'autres auteurs, infirmant les unes, confirmant les autres. Nous proposons une vision cohérente du pronom personnel en contexte SN (PP) SV, vision qui réussit à intégrer plusieurs composantes en un même modèle, à savoir le modèle variationniste. Dans ce chapitre, l'on trouvera aussi exposées quelques pistes de recherche susceptibles d'amener à approfondir un certain nombre d'aspects et de questions que nous n'avons pas pu aborder dans cette thèse.

5.1 À propos du modèle d'analyse

Dans l'ensemble, deux moments forts ont caractérisé la présente étude. Dans un premier temps, le fonctionnement du pronom personnel en contexte dit de redoublement (SN (PP) SV) a été abordé en recourant à la vaste littérature aujourd'hui disponible sur la question. Nous avons passé en revue et confronté des points de vue, des hypothèses et des manières d'analyser, lesquels sont le plus souvent peu concluants et même contradictoires. La question qui se posait était de pouvoir caractériser les facteurs qui sous-tendent un élément en usage variable dans la communauté, auquel une fonction nouvelle semblerait être

conférée, et dont nombre d'auteurs pensent qu'il pourra, ou plutôt qu'il est en passe de se généraliser dans le système, en acquérant une position spécifique. Il nous fallait alors, à partir de là, trouver une méthode d'analyse plus efficiente susceptible non seulement d'appréhender le présent, mais aussi de scruter, à l'horizon, le devenir virtuel de faits linguistiques.

Pour sortir de l'indécision dans laquelle les théories linguistiques restent prisonnières, une analyse empirique rigoureuse a été suivie, dans un deuxième temps, avec pour objectif d'éclairer le problème sous examen, en tenant compte de la réalité du fait linguistique. Aussi, l'observation attentive de l'usage effectif du pronom personnel par des locuteurs réels à travers des actes de parole naturels s'avérait être le moyen le plus sûr de fournir une explication à partir du système vernaculaire. C'est par la mise en situation et en contexte réels que nous espérons arriver à donner la meilleure image du fonctionnement du pronom personnel redoubleur de SN ainsi que les limites de son parcours. Dans ce cadre, nous sommes certain que les résultats que nous allons discuter dans ce chapitre sont compatibles, peut-être pas nécessairement avec les théories courantes, mais au moins, pour sûr, avec le comportement des locuteurs, véritables dépositaires de la langue.

Le comportement humain, en général, étant complexe, il fallait dès le départ accepter l'idée que des facteurs multiples sont capables de contribuer, en même temps, à expliquer un phénomène, en s'inscrivant à l'intérieur d'une même systématique, ceci indépendamment de divergences éventuelles. Au terme de l'analyse que nous avons proposée, il apparaît que la présence variable du pronom personnel en contexte SN (PP) SV résulte de l'interaction entre plusieurs procédures et plusieurs contraintes, les unes plus fortes que les autres sans qu'aucune puisse cependant constituer l'explication par excellence, c'est-à-dire catégorique. Nous avons adopté le variationnisme comme modèle d'analyse dans le but de pouvoir faire face

aux multiples situations hétérogènes découlant du choix d'application d'une ou de plusieurs contraintes bien particulières dans des contextes particuliers. L'utilisation d'un programme informatique de traitement de données statistiques a été indispensable pour travailler sur un corpus d'un peu plus de 5000 énoncés et pour être en mesure d'évaluer la part de chaque facteur dans une batterie de 16 facteurs envisagés simultanément, à l'image de l'unicité du fait linguistique.

Le fait d'utiliser le pronom personnel dans le contexte que nous avons ciblé semblait pouvoir s'expliquer comme étant un choix fait par le locuteur une fois que les facteurs favorables sont réunis. Que ce choix ? conscient ou pas ? soit envisagé ou non comme une préférence qui se développera en habitude, puis en règle commune à tous les usagers, toute la question était de trouver des indices linguistiques et extralinguistiques à cela. Nous insistons sur le fait que notre objectif n'était pas de mener une étude sur un fait évoluant en temps réel, c'est-à-dire sur ce que devient effectivement un phénomène à travers le temps. Cependant, il reste qu'une observation systématique du phénomène à travers le temps réel reste la seule voie possible pour arriver à confirmer ou à infirmer les prédictions établies en temps apparent.

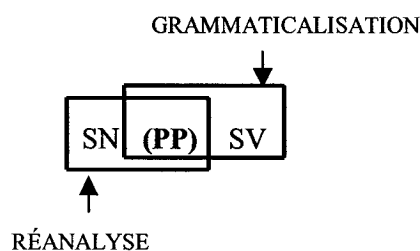
Dans les pages qui suivent, nous allons rendre compte des implications théoriques et méthodologiques de nos résultats en approfondissant les questions suivantes : (i) Le pronom personnel en contexte SN (PP) SV est-il le fruit d'un processus de grammaticalisation? de réanalyse? ou alors des deux à la fois? (ii) Où se trouve-t-il localisé dans la structure de la phrase? Joue-t-il le rôle de marque d'accord sujet-verbe, en particulier faute ou en conjonction avec d'autres moyens de marquage de la relation au sein de la composante verbale? (iii) Y a-t-il des indices saillants montrant qu'il est capable de se généraliser comme élément obligatoire inscrit en structure profonde? (iv) Le processus qui affecte le pronom personnel

peut-il se comprendre comme la paramétrisation d'un principe beaucoup plus général se trouvant éventuellement à la base d'autres aspects grammaticaux?

5.2 Grammaticalisation ET réanalyse

La grammaticalisation et la réanalyse sont deux processus de changement linguistique, qui pourraient sembler distincts et parfois exclusifs (Haspelmath 1998, Heine & Kuteva 2002, entre autres). Pourtant, notre analyse des facteurs à la base de la présence du pronom personnel en contexte SN (PP) SV ? cette présence étant la conquête d'un nouveau domaine d'utilisation ? a permis de conclure à la complémentarité entre les deux processus. Une manière simple de reconnaître l'opérativité de l'un et l'autre processus a été de distinguer les explications fondées sur le rapport SN (PP)-SV, lesquelles relèvent de la grammaticalisation, et celles, revenant à la réanalyse, qui ont trait au rapport SN-(PP) SV. EN (5.1), nous proposons un double cadre d'analyse qui rend compte de la présence variable du pronom personnel en contexte de redoublement.

(5.1)



Quand on envisage que le pronom personnel subit le processus de fixation en avant du verbe ? le processus va dépendre de la capacité d'absorption inhérente au groupe verbal ? l'analyse en termes de grammaticalisation semble plus appropriée. Nous avons effectivement démontré, à l'aide des distributions et du *pattern* fréquentiel, que la spécificité de la forme verbale fléchie qui retient le pronom personnel est importante. Évidemment, il y a lieu de

dire que deux entités morphosyntaxiques (PP et SV) sont ‘réanalysées’ en une seule. Cependant, il ne faut pas oublier que, au point de vue standard, le pronom personnel faible, à l’opposé du pronom fort, ne jouit, tout court, d’aucune autonomie morphosyntaxique. Le fait de se retrouver au sein du groupe verbal ne résulte donc pas d’un déplacement, et la réanalyse de la configuration des éléments s’applique mal. En revanche, comme on le verra, le pronom personnel perd sensiblement de sa substance et de sa capacité référentielle, ce qui est compatible avec la grammaticalisation plutôt que la réanalyse.

Au contraire, dans le cas où la présence du pronom personnel s’interprète comme un problème de redoublement (ou de reprise) du SN, la réanalyse rend mieux compte des faits. L’analyse de la sensibilité du pronom personnel vis-à-vis d’un certain nombre d’aspects impliquant le SN (traits d’accord, position sous-jacente, distance par rapport au verbe) a révélé, dans tous les cas, un impact secondaire. Seule la création d’une distance entre le SN et le verbe, laquelle est étroitement assimilée à la dislocation, a une influence importante sur le pronom personnel. Ce qui n’est pas sans rappeler, comme nous l’avons dit, la contrainte rapportée par la grammaire normative (Nyrop 1903, Blinkenberg 1928, Gougenheim 1938) en matière d’acceptabilité de la reprise du sujet par le pronom personnel. De ce point de vue, même s’il fallait se rendre compte que le phénomène de redoublement du sujet a évolué dans le temps, faut-il souligner avec force le fait que la distanciation du SN sujet par rapport au verbe perdure comme contrainte majeure. Plutôt que de penser que la grammaire a elle-même imposé la contrainte en question, il semble plus judicieux d’interpréter cette dernière comme relevant de la nécessité processuelle : le SN éloigné du verbe force le locuteur à le reprendre pour garder la cohérence linéaire de l’énoncé. L’on pourrait se demander pourquoi ce contexte favorable n’a pas pu, le long des siècles, contribuer à engendrer une structure généralisée de redoublement du sujet. La raison nous est apparue simple; empiriquement, sa

couverture des données reste restreinte (20% du corpus), ce qui est assez insuffisant pour enclencher un mécanisme de propagation du pronom personnel au détriment des contextes (représentant 80%) où la contrainte ne s'exerce pas. Une telle situation minimise évidemment l'idée qu'une réanalyse serait mise en branle étant donné le caractère essentiellement abrupte de ce processus (Haspelmath 1998).

Une question, soulevée entre autres par Blasco-Dulbecco (1999), se pose malgré tout au sujet de l'efficacité du concept de grammaticalisation dans l'étude du pronom personnel (en redoublement). Pourquoi tant de siècles n'ont-ils pas encore généralisé cette structure? Le processus serait-il lent à ce point ou il n'existe simplement pas? Considérons les repères heuristiques (Haspelmath 1998:327) pour mieux évaluer jusqu'où les concepts de grammaticalisation et de réanalyse peuvent être maintenus.

Premièrement, la présence du pronom personnel ne nous a pas semblé être un phénomène lié aux conditions d'apprentissage du système (à l'école ou naturellement, par chaque génération ? la gradation intergénérationnelle est tout de même réelle, bien que nous ne puissions indiquer qu'elle traduit un changement en cours). Or, selon Haspelmath (1998), la grammaticalisation, au contraire de la réanalyse, n'a pas l'acquisition de la langue pour support, mais plutôt l'usage. La distinction acquisition / usage reste cependant nébuleuse, sauf couplée à l'opposition auditeur / locuteur. Dans notre recherche, il nous est difficile de distinguer les deux processus de grammaticalisation et de réanalyse de ce point de vue-là étant donné que nous avons affaire à des locuteurs seulement.

Deuxièmement, nous pouvons affirmer, sur la base de nos résultats, qu'il est difficile d'envisager que le pronom personnel joue un rôle thérapeutique, lequel est caractéristique de la réanalyse, selon le modèle classique. D'une part, sa présence ne semble être systématiquement requise dans des contextes marqués par quelque ambiguïté; d'autre part, même si

l'on parlait des cas de 'confusion' de traits dans la composante du système d'accord sujet-verbe, il apparaît que le pronom personnel n'a pas le profil d'un élément de solution au problème ? nous reviendrons sur ce dernier point. Nous concluons que la porte est ouverte à la grammaticalisation, processus qui ne requiert pas qu'une forme change pour contribuer à la désambiguïsation d'une structure.

Troisièmement, même si notre étude s'inscrit en temps apparent et non en temps réel, l'on voit que la variation dans l'usage du pronom personnel ne laisse pas entrevoir de capacité de propagation rapide, comme dans le cas d'un changement induit par la réanalyse ? nous y reviendrons également.

Enfin, quatrièmement, par rapport au postulat selon lequel la grammaticalisation est uni-directionnelle alors que la réanalyse est bidirectionnelle, le cheminement du pronom personnel semble relever de la première procédure. La variante zéro qui alterne avec le pronom personnel en contexte SN (PP) SV représente la zone où le pronom personnel n'a pas encore pu pénétrer plutôt que celle où il s'efface. Il est à remarquer d'ailleurs, sur le plan de la théorie, que la grammaticalisation peut s'accommoder des processus d'épenthèse et d'effacement. A priori, il n'y aurait aucune contradiction à ce que l'effacement s'applique avant que le processus de généralisation ait été parachevé. À ce titre, il peut être éclairant de comparer les facteurs d'effacement du pronom personnel en avant du verbe dans d'autres contextes (par exemple, les SV coordonnés ou énumérés) et les facteurs qui freinent sa généralisation en contexte SN (PP) SV.

Il convient de revenir ici sur la problématique liée au processus de simplification supposé caractériser le changement linguistique. Comme nous l'avons dit, le fait que le pronom personnel peut s'expliquer sur un plan local par rapport au verbe qui l'attire et le fait que l'on pourrait dans une certaine mesure se passer du concept de redoublement du SN suffisent

pour ne pas voir de la complexité dans la structure SN (PP) SV. Si l'on admet l'idée que le pronom personnel est inséré, un tout autre problème est de préciser à quel niveau dans la dérivation de la phrase. Deux possibilités se présentent théoriquement. Ou bien le pronom personnel est réalisé dans une suite linéaire normale SN...SV pour des raisons de reprise du SN sujet mis en position TOP ou éloigné du verbe, structure qui serait par la suite réanalysée pour autoriser cet élément à se placer dans une position telle qu'il n'ait plus besoin d'absorber le Cas nominatif. Ou bien il est d'abord réalisé en position Agr d'où il va être phonologiquement encastré dans le SV, et cela pour des raisons naturelles de grammaticalisation, avant que le SV ne soit engagé en relation syntaxique avec le SN.

Bien qu'elle implique une seule opération, la première possibilité reste problématique au point de vue de la motivation. Pourquoi le système insérerait-il subitement un nouvel élément dans une structure SN...SV normale? Nous avons trouvé que l'hypothèse de la restauration du système d'accord n'était pas convaincante. Le réglage de l'interaction entre le pronom personnel et les autres moyens de marquage de l'accord (sur le SN et sur le verbe) ne se montre pas évident. Tout au moins, les contextes dans lesquels un vide ou du matériel s'intercalait entre le SN et le verbe semblent fournir une explication de l'insertion du pronom personnel, encore que nous sommes à la limite de la fonction habituelle de reprise, comme en structure de dislocation SN. Il est donc indéniable qu'une opération d'insertion du pronom en contexte SN...SV neutre représente une vision simpliste. Ceci explique d'ailleurs en partie pourquoi la grammaire a tant décrié la structure redoublée; elle considérait celle-ci, plus à tort qu'à raison, comme redondante.

Par contre, même si elle fait appel à deux opérations successives, la deuxième alternative rend mieux compte des faits. D'une part, l'encastrement du pronom personnel dans le verbe (ou SV) hôte est un processus simple qui pourrait le cas échéant s'expliquer sur la base

d'une règle de contiguïté ? plutôt qu'une règle d'insertion. D'autre part, la mise en relation du SN et du SV doté du pronom personnel est elle aussi une opération simple répondant aux exigences non seulement de la grammaire universelle mais aussi de la grammaire du français. Dans cette perspective, si la forme verbale ne peut être regardée comme étant sélectionnée du lexique déjà dotée du pronom personnel, un peu dans l'esprit minimaliste, il nous semble qu'une explication acceptable de la structure SN (PP) SV va dans ce sens.

La combinaison des deux alternatives est plus réaliste. Nous avons une interaction entre une simplicité ? le rapport primordial PP-SV et la relation syntaxique SN-(PP-V) sont construits sur un mode binaire ? et une complexité ? l'insertion du pronom personnel au sein de la structure SN...SV repose sur une opération plus compliquée, compatible toutefois avec le processus de la réanalyse.

5.3 Approche minimale de l'accord

L'on prend pour acquis que le pronom personnel se grammaticalise en français populaire pour devenir une marque verbale d'accord définitivement insérée en position SpecI (ou (Spec)-Agr), c'est-à-dire, en surface, au sein de la composante verbale. Ce serait là la fonction dévolue à cette particule au terme du processus qui l'affecte. Il semble qu'une telle analyse tire sa force du fait que le pronom personnel a primitivement les traits du SN sujet, traits qu'il peut donc garder jusqu'à un certain point, se présentant ainsi comme un «indice de sujet» (Blasco-Dulbecco 1999:54 présente quelques analyses actuelles). L'analyse tire aussi sa force du fait que le système verbal présente des signes de déclin au point de vue des marques morphologiques d'accord avec le SN sujet, auquel cas le pronom personnel serait adopté comme mesure de compensation. Notre étude révèle qu'une telle fonction contribue manière fort minime à rendre compte des faits.

D'abord, nous affirmons que le pronom personnel affiche une sensibilité réduite vis-à-vis du degré de saillance des traits du SN. Le nombre du SN, trait assigné contextuellement, est en corrélation avec le pronom personnel, certes, mais ce dernier n'établit une démarcation singulier/pluriel qu'au féminin. Bien au contraire, nous enregistrons quelques occurrences du pronom invariable *ça*, que l'on pourrait considérer à juste titre comme une sorte de point zéro de la distinction des traits d'accord. L'on observera cependant que l'usage de *ça* reste réduit. Mais, s'il faut la reconnaître, la théorie de l'accord comme copie des traits reste ici de faible portée et permet d'expliquer le pronom personnel de manière limitée.

Ensuite, à la tendance au syncrétisme du marquage lexical et/ou morphologique du trait de nombre au niveau du verbe, il ne semble pas y avoir de réponse en termes d'usage compensatoire proportionné du pronom personnel. Le principe selon lequel les taux des éléments linguistiques supposés se relayer pour une même tâche ou fonction s'équilibrent, n'est pas vérifié. Il est faux de considérer que le pronom personnel est une sorte de préfixe d'accord qui supprime les terminaisons verbales ou toute autre forme lexicale de démarcation en voie de disparition. Nos données ne vont pas dans le sens de Auger (1998:57-58) lorsqu'elle écrit que «...la perte des marques d'accord concrètes s'accompagne souvent d'une augmentation dans l'emploi des sujets pronominaux». En d'autres termes, le niveau de richesse verbale en traits de nombre n'explique pas suffisamment le fonctionnement du pronom personnel variablement retenu dans la composante verbale. Sur ce point, nous sommes d'accord avec les conclusions de Nadasdi (1995, 2000) et celles de Heap (2000). Une mise au point s'impose concernant l'hypothèse même que nous avons testée. Lorsqu'on dit que le système verbal tend vers un état de syncrétisme singulier/pluriel, cela a du sens pour peu que l'on ne regarde pas encore l'usage effectif des verbes. En effet, le très grand nombre de verbes du premier groupe (terminaison *-er*) ne distinguent pas le singulier du

pluriel, ce qui pourrait créer l'illusion que la tendance est très forte. Mais l'usage effectif des items verbaux entrant en accord avec le sujet nous réserve des surprises. Ainsi, notre étude a révélé que dans près de 46% des cas (2318 énoncés sur 5004), le verbe qui entre en accord avec le sujet ne distingue pas le singulier du pluriel, alors que la marque d'accord est encodée dans la forme du verbe dans 54% des énoncés. À priori, nous sommes loin de penser qu'un système fonctionnant de cette manière est déséquilibré au point de nécessiter et d'enclencher un mécanisme de 'réparation'.

Il faut dire, enfin, que le type de position sous-jacente du SN sujet semble avoir de l'effet sur le pronom personnel, quoique de manière fort limitée, là aussi. Nous concluons que si l'on reconnaissait que la fonction d'accord est réelle, la configuration syntaxique des éléments entrant en accord passerait tout au moins avant la spécification des traits marquant la coindexation, ainsi que Chung (1998) l'affirme. Dans le même temps, le principe de la configurationnalité est vérifié : les SN dont l'origine est externe et ceux dont l'origine est interne au SV se comportent différemment en matière d'accord. En d'autres termes, si l'accord sujet-verbe s'établit en structure de surface après l'exécution de tous les mouvements syntaxiques requis, la composante sous-jacente garde tant soit peu quelque influence au-delà du fait que l'accord s'établit clairement en surface.

En accord avec le principe de l'oblitération sémantique accompagnant le processus de grammaticalisation, il faut dire que le pronom personnel n'a pas besoin de garder un contenu sémantique précis, entendu ici à la fois comme faisceau des traits qu'il véhicule et comme fonction d'accord qu'il est appelé à subsumer.

On ne le dira pas assez, le redoublement du sujet et, par voie de conséquence, le processus de son figement à titre de structure syntaxique de base ont toujours posé et posent encore des problèmes d'interprétation fonctionnelle. Il est difficile d'établir quand la motiva-

tion stylistique et pragmatique (c'est-à-dire l'insistance, la mise en relief du sujet, la thématization, etc.) justifie le phénomène, et quand des contraintes propres au système grammatical, comme le marquage de l'accord, entrent en jeu.⁴⁷ Le passage du choix stylistique à de véritables règles de grammaire reste un domaine où des recherches vont continuer.

5.4 Analyse aux interfaces

La discussion faite jusqu'ici nous incite à approfondir la complexité du fonctionnement du pronom personnel et à insister sur la nécessité de l'analyser aux interfaces. En premier lieu, nous allons montrer que tout le débat sur le statut du pronom personnel sujet tourne autour de la question de l'interface MORPHOLOGIE/SYNTAXE. En deuxième lieu, nous allons aborder et rectifier un petit peu la proposition de Auger (1998) selon laquelle le choix de la construction redoublée (incorporant le pronom personnel) est essentiellement opéré à l'interface LEXIQUE/SYNTAXE.

Concernant la question du statut du pronom personnel ? c'est-à-dire sa position et les règles qui sont à la base ? nous rappelons que diverses propositions sont données dans la littérature linguistique. Disons que l'on s'accorde généralement sur le fait que le pronom personnel n'est pas l'équivalent du SN et n'occupe pas la même position syntaxique que celui-ci, fût-il en contexte anaphorique clair de reprise ou de remplacement. Même Roberge & Vinet (1989:278) qui défendent l'idée que les pronoms personnels restent des syntagmes nominaux précisent que ces éléments deviennent des clitiques plus tard dans la composante post-syntaxique. L'on se demandera ici si à la composante post-syntaxique a lieu une simple

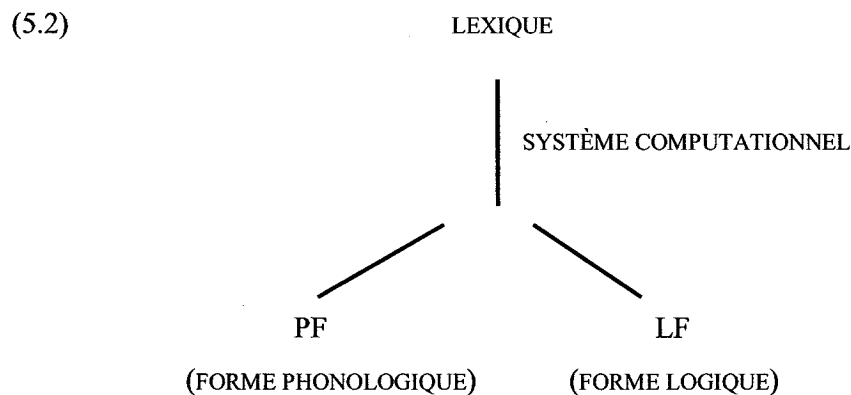
⁴⁷ Parlant des tournures dites reprises, Jolivet (1982:181) fait la part des choses: «...les arguments qui expliquent cette construction par l'insistance, la mise en relief, l'affectivité ou l'expressivité de la langue parlée paraissent, sinon erronés, du moins secondaires et souvent viciés dans la mesure où ils conduisent à postuler l'existence d'une tendance très extérieure, alors que des facteurs moins indépendants du système peuvent rendre compte plus fondamentalement du phénomène».

opération d'épellation phonologique qui fait basculer les pronoms personnels au plan du verbe suite à la contiguïté, ou si des contraintes morphologiques spécifiques entrent en ligne de compte. Dans cette perspective, il est important de relever, par exemple, que dans son étude sur le pronom personnel en roman central, Heap (2000) conclut que le changement qui affecte la catégorie des pronoms personnels ne se situe pas en syntaxe mais échoit à l'interface morphologique.

Il faut comprendre que la proposition de Roberge & Vinet (1989) implique une sorte de transformation qui a lieu au cours de la dérivation de la phrase. En effet, généré comme constituant autonome, le pronom personnel se verrait conférer le statut de clitique une fois le rôle syntaxique satisfait. Bien entendu, il y a lieu de se demander si cette forme de dynamique interne au système ne revêt pas en même temps un caractère diachronique dans ce sens qu'une entité syntaxique se transforme progressivement en une entité morphologique, ce qui obéit, du reste, au processus de grammaticalisation. À ce titre, il faut précisément s'attendre, d'un point de vue variationniste, à l'existence d'une phase de transition située au lieu de rencontre entre MORPHOLOGIE/ SYNTAXE.

L'approche adoptée par Auger (1998) s'inscrit au cœur de cette problématique, et nous semble poussée à la limite de la dynamique que nous venons de mentionner. De fait, l'auteure applique au pronom personnel (redoubleur) en français parlé montréalais «...un traitement vraiment morphologique de la morphologie flexionnelle» (p.55). Selon ce traitement, le pronom personnel s'analyserait en termes de marque d'accord intégré dans la morphologie verbale; à l'interface MORPHOLOGIE/SYNTAXE, s'ajouterait l'interface fondamentale LEXIQUE/ SYNTAXE «... dont le rôle est de transformer les entrées lexicales en formes fléchies munies de tous les traits morfo-syntaxiques nécessaires à leur insertion dans une structure syntaxique» (Ibidem). Ceci laisse entendre que les formes verbales qui sont assorties du pronom

personnel en redoublement portent celui-ci dès l'opération de sélection lexicale, la mise en rapport du verbe et du SN sujet en syntaxe étant une procédure dite de vérification des traits. Cette analyse lexicalise est empruntée essentiellement au cadre minimaliste (Chomsky 1993, 1995) et à l'adaptation que Cummins & Roberge (1994) en font. Nous indiquons en (5.2) les différents modules postulés dans le système et la mécanique de dérivation de la structure de la phrase.



La proposition de Auger (1998) rappelle parfaitement des intuitions anciennes, par exemple l'idée d'une table de conjugaison comprenant des formes monolithiques du genre *je-parle*, *tu-parle*, *il-parle* (Brunot & Bruneau 1949:276). Sous une version forte, cette proposition voudrait dire que le pronom personnel n'est pas inséré dans la structure de la phrase tardivement, mais se trouve intégré au verbe dès que l'on envisage une forme particulière.

Les résultats de notre propre analyse appellent pourtant à nuancer cette façon de voir les choses. En effet, nous avons montré que si l'on peut dire que le pronom personnel est associé au verbe, cela n'est vrai que d'un petit nombre de formes verbales fléchies. L'on se rappellera que nous avons minimisé l'impact du lemme comme donnée abstraite de langue, ce qui a pour conséquence le fait que nous sommes loin d'un mécanisme qui a déjà dépassé la réalité des formes fléchies concrètes pour opérer au sein de toute la catégorie verbale.

En réalité, nous ne suggérons pas la version forte de l'analyse pour quelques raisons. D'abord, le pronom personnel reste variable, et n'est pas une donnée automatiquement soustraite à toute influence du contexte. Nous ne pouvons pas parler d'un système global où le choix est à cent pour cent prédéterminé par le lexique verbal. Il est vrai que les formes verbales apparaissent avec ou sans pronom personnel à des degrés différents, ce qui amène à dire que le fonctionnement du pronom personnel reste une affaire de morphologie flexionnelle, plutôt qu'un domaine se trouvant sous le contrôle de propriété du lexique. Ensuite, nous avons montré que des facteurs autres que l'individualité de la forme verbale intervenaient pour rendre compte du fonctionnement du pronom personnel. En particulier, le fait que la position syntaxique sous-jacente du SN sujet a un impact suffit à convaincre que le pronom personnel reste accessible à des opérations de nature syntaxique postérieures au fait de la sélection lexicale de la forme verbale. De même, le conditionnement exercé par la distance séparant le SN sujet et le verbe sur le taux d'usage du pronom prouve l'importance d'opérations allant au-delà des contraintes initiales inscrites dans le lexique verbale.

La prise en compte de la dimension fonctionnelle conduit à un questionnement important par rapport à la position exacte que le pronom personnel viendrait occuper au sein du verbe. Dans cette thèse, nous sommes parti de l'idée que bon nombre d'études analysent le pronom personnel en termes de marque d'accord. Selon l'analyse ingénieusement proposée par Auger (1998), la forme verbale assortie du pronom personnel (dans *les enfants ils-vont à l'école*, par exemple) porterait le trait [+accord fort] par opposition à la forme qui ne porte pas de pronom et qui a le trait [-accord fort] (dans *les enfants _ vont à l'école*). Auger (1998) en arrive à cette conclusion sur la base du fait que les traits [+défini], [+spécifique] et [+animé] du SN sujet conditionnent l'usage accru du pronom personnel, comme ils conditionnent les faits d'accord dans beaucoup d'autres langues. Elle reconnaît toutefois que

«...l'on ne peut décrire l'alternance entre *ils vont* et *vont* en termes d'accord et d'absence d'accord puisque les deux formes sont marquées 3pl.» (p.55). D'un autre point de vue, Auger (1998) justifie ? et nous sommes d'accord sur le principe ? que le caractère optionnel de l'usage du pronom personnel n'est pas incompatible avec le rôle de marque d'accord qui lui serait dévolu. D'autres cas d'accord optionnel existent dans le domaine verbal, tel l'accord du participé passé. Grâce à l'analyse basée sur l'accord, une mise en parallèle du pronom personnel et des marques 'ordinaires' d'accord dans le verbe est automatique vu que dans tous les cas l'on semble être au sein de la même composante morphologique du verbe. De plus, écrit Auger (1998:57-58), «la perte de marques d'accord concrètes s'accompagne souvent d'une augmentation dans l'emploi des sujets pronominaux».

Ce qui nous semble peu clair dans l'approche de Auger (1998), c'est que l'on ne sait pas si le trait [+accord fort] imputé aux formes dites mixtes ? c'est-à-dire celles qui ont finalement un double système de marquage d'accord ? appartient au verbe en bloc ou se trouve spécifiquement porté par le pronom personnel. L'auteure se garde d'ailleurs de poser deux projections différentes ACCORD (pour le pronom personnel et pour la marque verbale 'ordinaire' d'accord), mais elle ne propose pas non plus une projection unique, qui serait scindée en deux parties à un certain niveau. Le gros problème est ici de pouvoir déterminer en quoi consiste l'interaction entre les deux types d'accord. Or, l'évidence empirique qui ressort de notre analyse est qu'il n'y a pas d'interaction solide entre le pronom personnel et toute autre forme de marque d'accord préexistant au sein de la forme verbale.

Revenons à l'explication mettant en avant la préférence lexicale. S'il est indéniable que certaines formes verbales spécifiques semblent très peu retenir le pronom personnel et s'impliquent moindrement dans le redoublement, il s'en suit qu'une analyse basée sur le trait [+/-accord fort] s'avère problématique. En effet, comment pourrait-on rendre compte du fait

que ce type de formes verbales ? des fois à fréquence élevée comme dans le cas de *sont* ? sont systématiquement vouées à se retrouver dans des contextes requérant rarement l'accord fort? Telle que suggérée dans notre analyse, une approche qui minimise le rôle de marque d'accord est seule capable d'offrir une interprétation à la fois simple et cohérente du phénomène. C'est dire, en fin de compte, que la présence du pronom personnel au sein du verbe, guidée principalement par une sorte de polarisation auprès de quelques verbes, n'a pas à jouer de rôle sémantique clair à la LF, ce qui est de toute façon compatible avec le processus de grammaticalisation, lequel implique un dévidement sémantique. À priori, une telle analyse n'est pas incompatible avec l'approche de Roberge (1990) fondée sur l'existence d'un paramètre qui règle l'absorption du Cas par le pronom personnel : l'essentiel est que, du moment qu'il peut ne pas absorber le Cas, le pronom personnel se trouve réalisé au sein de la composante verbale même en présence d'un SN sujet. Qu'une fonction bien précise ne soit pas explicitement conférée à cet élément, cela est une question différente.

Nous clôturerons cette discussion en réinsistant sur le fait qu'il convient d'explorer davantage la composante PF pour confirmer ou infirmer plus solidement le rôle de filtres phonologiques dûs à l'environnement où le pronom personnel est réalisé. De manière plus précise, si l'on accepte que la grammaticalisation renferme un mécanisme d'érosion phonologique, il est important que l'on arrive à déterminer la part d'un tel mécanisme en contexte de redoublement.

5.5 Évaluation des possibilités de généralisation

Il faut le répéter, notre approche n'a pas été catégorique. L'intérêt a porté sur une zone précise de la grammaire de la phrase où l'on enregistre la variation et la possibilité offerte au locuteur d'opérer un choix parmi des formes concurrentes. Il ne s'agissait pas de prouver que

le pronom personnel n'est pas intégré à la composante verbale ou qu'il y est intégré comme élément sous-jacent, jouant un rôle bien défini. Nous acceptons les deux perspectives, que nous concilions à l'intérieur d'une même systématique grammaticale. Le fait est que le pronom personnel est utilisé en contexte SN (PP) SV jusqu'à concurrence de 31% en français parlé à Ottawa-Hull. Comme il n'a jamais historiquement existé une période à laquelle le pourcentage était de 100% à Ottawa-Hull, à notre connaissance, et que, d'autre part, le phénomène semble avoir existé en français depuis les débuts du français (Blasco-Dulbecco 1999), il est pertinent de se questionner sur la tendance éventuelle à la généralisation du phénomène. La question est d'évaluer les possibilités qu'un processus visant à rendre obligatoire l'usage du pronom personnel puisse se produire, amenant cet élément à conquérir, à moyen ou à long terme, les 69% qui reviennent à la variante zéro. Est-il possible de faire quelque prédiction quant au devenir du phénomène?

Un premier fait symptomatique qui empêche, sinon de formuler quelque prédiction que ce soit, du moins d'être précis à ce sujet, est que la structure sociale sous-tendant le pronom personnel n'a pas beaucoup d'impact. Nous avons pu identifier l'impact de l'âge et du milieu de travail sans toutefois parvenir à dire que leur effet est réellement accélérateur. Concernant l'âge, il aurait fallu avoir au moins une dispersion prononcée dans la distribution du pronom personnel pour envisager l'hypothèse d'un changement rapide. Dans son étude sur l'alternance entre les auxiliaires *être* et *avoir* en français d'Ottawa-Hull, Willis (2000) note par exemple une forte tendance chez les jeunes à utiliser *avoir* (p.72) ? contrairement à ce qui se passe à Montréal pour la même variable (Sankoff & Thibault 1980) ? ce qui lui fait envisager une possibilité de changement en cours. Dans notre recherche, nous ne remarquons rien de semblable dans la préférence de l'usage du pronom personnel; l'écart entre le comportement des jeunes et celui des vieux indique que les proportions de pronom vs la variante

zéro semblent se transmettre de génération en génération sans beaucoup de modification. Dans ce contexte, nous aurions une variation stable.

Nous avons aussi cerné un certain prestige et une attitude conservatrice tendant à freiner le phénomène, sans que cela représente toutefois une grande force. Il est important de souligner aussi le fait que nos résultats ne conduisent pas à affirmer que le type de fonctionnement du pronom personnel est acquis lors de l'apprentissage de la grammaire à l'école. Une intervention réfléchie ne pourrait donc pas produire de l'effet. Notons par ailleurs que le contact du français et de l'anglais (ou le pronom personnel de reprise est moindre) ne donne pas de signes d'une tendance convergente qui aurait pour effet de canaliser l'évolution du système du français sur le modèle de l'anglais ? situation remarquée aussi au sujet du subjonctif par Poplack (1997).

Dans l'ensemble, nous suivons Weinreich, Labov & Herzog (1968) pour dire que les possibilités de changement resteront minces tant que l'on n'aura pas d'organisation sociale bien orchestrée pour 'prendre la situation en mains'. L'on sera d'accord sur le fait que les locuteurs peuvent au cours de leur vie modifier leur comportement, permettant à un phénomène qui n'était pas socialement fortement organisé de l'être. Dans l'état actuel des choses, à moins qu'un mobile de changement imprévisible n'intervienne pour changer le cours des choses, l'on ne voit vraiment pas de raison de généralisation, ni même d'abandon (comme le souligne Auger (1998)), de la structure linguistique que nous décrivons.

Un deuxième fait, non moins important, est en rapport avec l'inopérativité de la fréquence. Il ne se dégage pas de mécanisme d'automatisation et de ritualisation (Haiman 1994) sous-tendu par la répétition du couple pronom personnel/forme verbale spécifique. Il est facile d'imaginer qu'un phénomène ne pourra se généraliser que difficilement si l'effet de la fréquence n'est pas évident. Nous avons observé que le pronom personnel n'était en aucune

façon corrélé à la fréquence de la forme verbale où il trouve siège. L'on comprend mal comment cet élément, dont le taux reste 31% au sein du système, aura la chance de se généraliser comme obligatoire si, de surcroît, il ne montre aucune tendance à être systématiquement associé aux formes verbales les plus fréquentes en discours. De plus, la répartition du pronom personnel au sein de l'ensemble des formes verbales obéit à un *pattern* fortement anti-productif : il n'y a qu'une toute petite poignée de verbes auxquels cet élément s'associe massivement. Encore une fois, la configuration interne du phénomène ne porte pas de signes d'une évolution multiplicatrice qui créera une structure nouvelle.

La question qui se pose est de savoir si la situation remarquée en français d'Ottawa-Hull représente un progrès systématique vers un état de langue où cette construction devient de plus en plus une donnée obligatoire de grammaire, l'inverse étant aussi envisageable. Sur un plan général, un regard rapide sur l'histoire de la construction dite de reprise en français (au moins au 20^e siècle) montre à quel point il est aujourd'hui difficile de dire qu'il y a ou non un accroissement ou un déclin régulier du phénomène dans un parler donné. Cependant, il est au moins sûr que nous n'avons pas affaire à une innovation récente. Ainsi, les mentions du phénomène dans les grammaires tout le long du 20^e siècle ⁴⁸ nous amènent à penser que le

⁴⁸ Nous donnons ci-après quelques points de repères historiques. Les éléments soulignés donnent une idée approximative de l'ampleur supposée du redoublement (et de l'état d'avancement de la rétention du pronom personnel au sein du verbe en construction de reprise du sujet).

- **1881-1938** : Clark & Poston (1943) analysent des textes de cette période et concluent que le pronom redondant est rare et qu'il est une question de choix
- **1903** : Nyrop (1903) écrit que, hors usage littéraire, le pronom pléonastique, qui est d'emploi assez général dans la vieille langue, mais rare après le 15^e siècle, est d'un usage courant, et se rencontre à tout moment dans les chansons populaires
- **1928** : Blinkenberg (1928) dit que cette construction populaire est utilisé quelques fois (sous la contrainte de la longueur du déterminant du sujet qui peut amener la reprise du sujet)
- **1935** : Haase (1935:8) laisse entendre, comme Nyrop, que le pronom de la 3^e personne rappelait dans l'ancienne langue (et au 17^e siècle), beaucoup plus qu'aujourd'hui (=années 30') des membres de phrase qui le précèdent (ou qui le suivent). Curieusement, contrairement à ce que Nyrop et Haase semblent affirmer, Blasco-Dulbecco (1999:13) constate que «les grammaires historiques

phénomène est profondément enraciné dans la grammaire de l'usage du français depuis longtemps et que les 31% de présence du pronom personnel à Ottawa-Hull dans les années 80' ne représentent pas nécessairement le point culminant d'une progression systématique à partir d'un état moins marqué de redoublement. Il est également difficile d'affirmer que la situation représente l'aboutissement d'un phénomène en dégradation. Cela dit, nous remarquons au moins qu'une contrainte ancienne, celle relative à la proximité SN sujet - verbe, continue d'être fortement déterminante.

qui traitent du français au Moyen-Âge mentionnent rarement cette construction [c'est-à-dire la dislocation], comme si la langue ancienne l'utilisait de manière exceptionnelle»

- **1938** : Gougenheim (1938) rapporte que la langue populaire emploie souvent le pronom personnel entre le groupe nominal et la forme verbale, en l'associant à ce dernier. Lorsque le sujet était séparé du verbe, le pronom était utilisé déjà au 15^e et 17^e siècles
- **1959** : Fischer & Hacquard (1959) mentionnent que le pronom de reprise fleurit, surtout dans le parler populaire (mais que la langue littéraire ne dédaigne pas ces emplois ...)
- **1965** : Sandfeld (1965) pense qu'en langue populaire, la reprise du sujet fournille, et qu'il y a des dialectes, par ex. le picard, où elle est tout à fait régulière
- **1970** : Lanly (1970) voit, dans le redoublement, des constructions les plus courantes en français d'Afrique du Nord (tic qui est assez courant aussi en français de la Métropole). La structure serait même de règle, ... les exemples abondent et sont presque courants
- **1982** : Jolivet (1982) parle du figement du lien entre le pronom personnel et le verbe qui expliquerait le nombre important des tournures dites reprises
- **1989** : Roberge & Vinet (1989) notent que dans certains dialectes du français, le redoublement est obligatoire, mais que dans d'autres, ce phénomène demeure optionnel, mais avec une fréquence beaucoup plus grande que l'exigerait un simple effet stylistique. En particulier, en pied-noir et en québécois, le redoublement est extrêmement fréquent, mais reste facultatif... le sujet se trouve souvent redoublé
- **1997** : Motopanyane (1997) parle du redoublement du sujet comme trait prédominant dans toutes les variétés de l'acadien (au Canada)
- **1997** : Friedemann (1997) écrit qu'avec un taux élevé, le redoublement n'est cependant obligatoire dans aucune variété du français.

Sur un plan général, ces quelques témoignages, qui appellent des investigations quantitatives collant à la réalité des faits, suffisent à convaincre que l'on n'a pas aujourd'hui un fait nouveau en français, et que l'on n'assiste pas nécessairement à un développement régulier et uniforme. Le phénomène est présent le long du 20^e siècle. À priori, le français d'Ottawa-Hull n'exhibe pas une particularité dans le temps ou dans l'espace. Si l'on peut établir qu'il s'agit là d'un trait potentiellement caractéristique du français, il faut reconnaître la grande latitude avec laquelle les dialectes l'implémentent aussi bien en diachronie qu'en synchronie. En tout état de cause, les 31% de pronom personnel redoubleur observés à Ottawa-Hull ne nous semblent pas représenter un phénomène en passe de changer typologiquement le système de la langue, du moins à court ou à moyen terme.

Il n'y a pas lieu d'être surpris par le constat que nous ne dégagons pas d'indices favorables à une progression et un changement véritables en français parlé à Ottawa-Hull. Poplack (1992) analyse la variation dans la sélection du subjonctif en proposition subordonnée à la suite de certains verbes matriciels, et conclut qu'il y a de bonnes raisons de croire que cette variation a été stable durant des siècles. LeBlanc (1999) tire exactement la même conclusion à propos du conditionnel : «...la forme que nous avons étudiée n'est pas une innovation du français parlé à Ottawa-Hull...» (p.67); au contraire, le conditionnel et l'imparfait de l'indicatif sont «...des vestiges du système verbal des débuts du français moderne» (Ibidem). Quant à Willis (2000), elle montre que l'alternance entre les auxiliaires *être* et *avoir* remonte aussi loin qu'il y a 400 ans en français et que nous assistons encore aujourd'hui à un même type de conditionnement à Ottawa-Hull; ce qui signifie, pour l'auteure, que *avoir* n'a pas plus de chance de se généraliser comme seul auxiliaire dans un proche avenir. Enfin, récemment, une étude du processus d'accord dans deux corpus du français parlé au Québec dans la moitié du 19^e siècle et au 20^e siècle a amené Klapka (2002:45) à conclure que «...les résultats comparables des deux corpus sur les points linguistiques et sociaux indiquent que cette variation est plutôt demeurée stable pendant ces deux époques au Québec et n'a pas changé sous l'influence de l'anglais». Ces résultats, qui méritent d'être approfondis en regardant aussi le comportement du verbe, sont intéressants. Par rapport à l'hypothèse selon laquelle le pronom personnel est adopté comme marque verbale d'accord, pourquoi la langue introduirait-elle ce changement si l'on observe de la stabilité dans certaines autres zones du processus général d'accord?

S'inscrivant parfaitement dans la ligne de ces recherches, la nôtre apporte un argument supplémentaire en faveur de l'idée générale selon laquelle le français parlé (à Ottawa-Hull) exhibe jusqu'à un certain point de la stabilité interne, contrairement à ce que des apparences

pourraient faire croire. L'on peut dès à présent projeter que les recherches fructueuses en cours au Laboratoire de sociolinguistique à l'Université d'Ottawa sur le français parlé dans la région permettront de plus en plus de clarifier la situation. Mais alors, pourquoi tant de monde ne se rendent pas compte de l'évidence et crient au changement là où il n'y en a peut-être pas? Notre réponse est simple : ils passent à côté de l'usage réel des faits de langue.

5.6 Principe et paramètres

Nous terminerons cette thèse par des intuitions qui ouvrent la voie à des recherches ultérieures. Si les chances de généralisation du pronom personnel comme marque d'accord semblent, qu'on le veuille ou non, minces, et qu'un changement complet paraît difficile à envisager à court et à moyen terme, dans quelle mesure peut-on alors parler de changement paramétrique? Les concepts de principe et paramètre sont pris dans leur sens ordinaire en grammaire générative. Le principe est un trait de grammaire universelle partagé par toutes les langues, tandis que le paramètre consiste dans la manière dont chaque langue implémente (ou réimplémente) tel ou tel principe.⁴⁹

Ainsi, nous acceptons sans aucun problème l'existence d'un principe universel qui dicte la relation d'accord entre le SN sujet et le prédicat (Lightfoot 1999), c'est-à-dire le SV. Nous acceptons aussi l'idée que cette relation peut être ou est différemment paramétrisée selon les langues ou divers états successifs d'une même langue en cas de changement. En termes d'encodage de l'accord sujet-verbe, le choix paramétrique pourrait consister, par exemple, à privilégier la capacité du système morphologique marquant la coindexation ou la

⁴⁹ Au sujet du fameux paramètre *pro-drop* abondamment étudié dans les langues romanes surtout à partir des années 80', l'on pourrait se reporter à Rizzi (1986b) et à Jaeggli & Safir (1989). La variation dans ce paramètre (variation paramétrique) permettrait de distinguer les langues en fonction des possibilités d'omission du sujet de la phrase. Cette omission est elle-même mise en corrélation avec la richesse flexionnelle.

configuration syntaxique (Chung 1998) entre les objets entrant en accord. Ça pourrait être aussi, au point de vue morphologique, le choix entre un marquage par suffixe verbal ou par préfixe verbal.

En ce qui concerne la polarisation du pronom personnel au sein du SV en français parlé, notre étude montre qu'il est hors de question de parler de changement paramétrique dans le paradigme des marques d'accord dans le verbe puisque, comme nous l'avons vu, le pronom personnel est davantage motivé par des raisons autres que celles en rapport avec le phénomène d'accord. De manière particulière, étant donné que le pronom personnel ne joue pas le rôle des anciennes terminaisons, l'on ne peut pas dire qu'il existe un changement paramétrique, et l'idée de Moignet (1965:100) selon laquelle on assiste à la «substitution de la préfixation à la suffixation» n'a pas de fondement. De toute façon, l'absence d'indices d'un usage fortement structuré et aux contours réguliers du pronom personnel en contexte SN (PP) SV ? nous ne parlerons pas de situation chaotique puisqu'il existe quelques régularités ? nous pousse à croire que l'on n'a pas en vue, sinon un changement, tout court, du moins un changement profond qui touche la grammaire du sous-système d'accord verbal en français.

La nature et l'envergure des faits expliquant le pronom personnel ont un lointain rapport avec le fameux paramètre du SUJET NUL dont nombre d'auteurs pensent qu'il est en voie de réorganisation, dans ce sens que le français va passer du statut de langue à sujet non nul vers le statut de langue à sujet nul. Nous citons in extenso le scénario monté par Friedemann (1997:148-149) : «...le passage du français standard au français colloquial n'implique aucun changement syntaxique. Il facilite cependant la réanalyse d'un sujet disloqué comme position A dans certaines variétés du français populaire. Celle-ci favorise à son tour un changement paramétrique conduisant au système à sujet nul des dialectes du Nord de l'Italie. Une fois la position du sujet lexical dans les phrases à redoublement clitique réana-

lysée comme position A, le pas à franchir pour engendrer le clitique sujet directement en I^o (et donc l'analyser comme une marque d'accord) n'est pas considérable. Le redoublement jusqu'alors massif devient obligatoire et *pro* est légitimé (de façon générale)».

Nous nous contenterons de soulever quelques questions pertinentes. Qu'est-ce qui, dans le fond, motive tous ces changements? Pourquoi doit-on penser qu'il existe un cheminement unilinéaire qui doit conduire le français au même statut que les dialectes du nord de l'Italie? Une fois la position du sujet réanalysée comme position A, en quoi consiste le mécanisme qui conduit à engendrer le clitique dans la position des marques d'accord? Si ce dernier pas à franchir «n'est pas considérable», comment se fait-il que la dislocation a existé pratiquement dès la naissance du français (Blasco-Dulbecco 1999) et a peut-être aussi connu des périodes fécondes par le passé, sans que le changement prédit par Friedemann (1997) soit rapidement complété dans toutes les variétés du français parlé?

Il est à rappeler que la toile de fond de toute la discussion menée dans cette thèse est faite de l'hypothèse qu'il existe un mouvement universel de grammaticalisation du pronom personnel sous forme de marque d'accord. L'on pourrait naturellement dire qu'il s'agit là, selon la définition, d'un principe de grammaire universelle qui explique le développement du paradigme pronominal dans toutes les langues. Si nous acceptons le principe, nous devons en revanche en même temps avancer que si le pronom personnel en français parlé se grammaticalise, ce n'est pas forcément pour donner naissance à des marques d'accord. Dès lors, une perspective de recherche que nous entrevoyons consiste à vérifier, sur la base de plusieurs langues, si la grammaticalisation des pronoms personnels, au titre de la forme, ne donne pas lieu à différents paramètres au point de vue de l'interprétation de leur fonction. Cette dissociation entre forme et fonction nous semble commode et incontournable dans l'application des concepts de principe et paramètre à la réalité du paradigme des pronoms personnels.

Cela dit, il convient de chercher à situer le type de fonctionnement caractéristique du pronom personnel par rapport à ce qui se passe ailleurs dans la grammaire. C'est par une telle démarche que l'on est capable de s'aviser s'il existe ou pas des principes ou des changements beaucoup plus larges affectant plusieurs sphères de la grammaire. Par exemple, nous avons montré que ce qui arrive au pronom personnel redoubleur en français n'a rien à voir avec ce qui affecte le marquage habituel de l'accord dans le verbe. Autrement dit, deux changements majeurs ? qualifions-les de parallèles ? ne sont pas commandés par la même contrainte. Nous pensons qu'il y a lieu d'élargir le débat sur le phénomène d'accord et sur les changements qui éventuellement l'affectent aujourd'hui en français parlé, en regardant à la fois les différentes zones où cette relation est requise (accord entre le nom et différents déterminants, entre le nom et l'adjectif qualificatif et épithète, entre le sujet et le participe passé, etc.). Sur la base d'un tableau général des faits et en allant chercher des principes généraux qui permettent d'y établir des liens, il est évident que l'on serait en mesure de mieux expliquer ce qui se passe réellement.

Sur un autre plan, si l'on reste dans le cadre de la structure redoublée, il est important de savoir que des faits plus larges sont en fin de compte concernés, dont il convient de chercher à unifier l'explication. En particulier, la question de l'asymétrie entre la dislocation et le redoublement du sujet, et la dislocation et le redoublement de l'objet garde sa pertinence. Par exemple, Blasco-Dulbecco (1999:29) rapporte l'étude de Seijido (1996) qui montre qu'au 17^e siècle, 83,32% des dislocations concernaient le sujet, et 16,88% le complément, une asymétrie tout à fait compatible avec la hiérarchie universelle SUJET > OBJET. Il y a lieu de se demander si une telle configuration reste valable en français, ou si elle a évolué aussi bien en termes quantitatifs que par rapport à différents facteurs explicatifs. Dans notre étude, nous avons établi que les SN sujets étaient différemment impliqués dans le redoublement selon qu'ils sont interprétés comme de véritables sujets ou comme des

objets sous-jacents, ceci étant l'effet de la hiérarchie que nous venons d'évoquer. Cela dit, la question réelle et cruciale reste de savoir si un processus de grammaticalisation du pronom personnel objet (comme dans : *je l' ai lu le livre* ou *j'aime ça lire des romans*) est concevable en français parlé (canadien) qui serait parallèle à la grammaticalisation du pronom personnel sujet et serait commandé par les mêmes facteurs. L'on trouvera dans Nadasdi (2000) une esquisse de réponse à cette question.

En marge des faits relatifs au phénomène d'accord, une des conclusions auxquelles nous avons abouti est qu'il se dégage une parfaite asymétrie entre les formes verbales basées sur *être* et celles basées sur *avoir* dans l'attraction du pronom personnel; les formes *avoir* sont plus favorables que les formes *être* (rappelons que les formes *être* sont probablement soumises à des contraintes phonologiques relatives à leur initiale). Or, nous n'avons pu cibler aucune propriété morphologique ou sémantique à cela. L'on pourrait chercher une partie de l'explication au niveau des constructions à sujet inaccusatif, lesquelles, défavorables au pronom personnel, se construisent par exemple avec l'auxiliaire *être*. Nous restons toutefois sceptique sur ce point, la construction équative avec la copule *être* ne répondant pas à la même structure. Dans nos explications, nous avons rapidement évoqué l'asymétrie *être/avoir* dans une autre composante de la grammaire du français canadien, en l'occurrence la divergence de ces deux verbes dans la réorganisation du système de l'auxiliaire (Willis 2000, à propos du français parlé à Ottawa-Hull). Le verbe *avoir* semble en effet prendre plus d'envol et d'espace que le verbe *être*, ceci allant probablement de paire avec un changement dans la catégorie de la voie. Il est alors à se demander si tous ces changements associés aux deux verbes *être* et *avoir* ? y compris la tendance à la fixation du pronom personnel ? sont le reflet d'une seule et même tendance consistant en ce que *avoir* se montre plus porté à accepter ou à provoquer les changements que *être*, pourtant plus fréquent en discours. La question est ouverte : les observations faites sur le pronom personnel relèvent-elles d'un

principe plus général se trouvant à la base d'autres aspects du fonctionnement du système verbal en français?

Références

- ADAMS, M. (1987). From old French to the theory of pro-drop. *Natural language and linguistic theory* 5. 1-32.
- ANDERSON, S.R. (1981). On the notion of subject in ergative languages. In C.N. Li (éd.). *Subject and topic*. New York: Academic Press. 1-23.
- AOUN, J. (1999). Clitic-doubled argument. In K. Johnson & I. Roberts (éd.). *Beyond principles and parameters. Essays in memory of Osvaldo Jaeggli*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers. 13-42.
- ARIEL, M. (2000). The development of person agreement markers: from pronouns to higher accessibility markers. In M. Barlow & S. Kemmer (éd.). *Usage-based models of language*. Stanford: CSLI. 197-260.
- ASHBY, W. (1977). *Clitic inflection in French, an historical perspective*. Amsterdam: Editions Rodopi N.V.
- ASHBY, W. (1982). The drift of French syntax. *Lingua* 57 (1). 29-46.
- ASHBY, W. (1988). The syntax, pragmatics and sociolinguistics of left- and right-dislocations in French. *Lingua* 75 (2-3). 203-229.
- ASHBY, W. (1991). When does variation indicate linguistic change in progress? *Journal of French language studies* 1. 1-19.
- AUGER, J. (1991). Variation and syntax theory: agreement-marking vs dislocation in Québec colloquial French. Communication présentée à NWAVE XX. Washington D.C.
- AUGER, J. (1993). More evidence for verbal agreement marking in colloquial French. In W.J. Ashby, M. Mithun, G. Perissinotto & E. Raposo (éd.). *Linguistic perspectives on the romance languages*. Amsterdam: John Benjamins. 177-198.
- AUGER, J. (1995). Les clitiques pronominaux en français parlé informel. *Revue québécoise de linguistique* 24 (1). 21-26.
- AUGER, J. (1998). Le redoublement des sujets en français informel québécois: une approche variationniste. *Revue canadienne de linguistique* 43 (1). 37-63.

- BAKER, M.C. (1991). The syntax of English *not*: the limits of core grammar. *Linguistic inquiry* 22. 387-429.
- BAKER, M.C. (1996). *The polysynthesis parameter*. New York / Oxford: Oxford University Press.
- BALLY, C. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne: A. Francke.
- BARBAUD, P. (1998). Dissidence du français québécois et évolution dialectale. *Revue québécoise de linguistique* 26 (2). 107-128.
- BARNES, B. (1985). *The pragmatics of left detachment in spoken standard French*. Amsterdam: John Benjamins.
- BATTYE, A., M.A. HINTZE & P. ROWLETT (2000). *The French language today: a linguistic introduction*. Londre / New York : Routledge.
- BAUCHE, H. (1929). *Le langage populaire: grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris*. Paris: Payot.
- BENOIST, A. (1968). *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*. Genève: Slatkine.
- BESSLER, P. (1999). *Une analyse morphosyntaxique de l'accord grammatical en français*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- BICKFORD, J.A. (1985). Spanish clitic doubling and levels of grammatical relations. *Lingua* 65 (3). 189-211.
- BLANC, M. (1992). French in Canada. In C. Sanders (réd.). *French today. Language in its social context*. Cambridge: Cambridge University Press. 239-256.
- BLANCHE—BENVENISTE, C. (1997). *Approches de la langue parlée en français*. Paris: Orphys.
- BLASCO, M. (1998). La séquence clitique+pronom tonique en français: un cas de prolongement pronominal. In M. Bilger, K. van den Eynde & F. Gadet (réd.). *Analyse linguistique et approches de l'oral*. Louvain / Paris: Peeters. 277-285.
- BLASCO-DULBECCO, M. (1999). *Les dislocations en français contemporain. Étude syntaxique*. Paris: Honoré Champion.

- BLINKENBERG, A. (1928). *L'ordre des mots en français moderne I*. Copenhague: Bianco Lunos Bogtrykkeri.
- BOSCH, P. (1983). *Agreement and anaphora: a study of the role of pronouns in syntax and discourses*. Londres: Academic Press.
- BOUTET, J. (1995). Qualité de la langue et variation. In J-M. Eloy (éd.). *La qualité de la langue? Le cas du français*. Paris: Honoré Champion. 73-86.
- BRESNAN, J. & A.S. MCHOMBO. (1987). Topic, pronoun, and agreement in Chichewa. *Language* 63. 741-782.
- BRUNOT, F. (1922). *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Paris : Masson
- BRUNOT, F. & C. BRUNEAU. (1949). *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3^e édit. Paris: Masson.
- BUBENIK, V. (1993). Inflectional morphology and clitics in functional grammar. Typology and diachrony. *Diachronica* 10 (2). 165-190.
- BURZIO, L. (1986). *Italian syntax. A government-binding approach*. Dordrecht: Reidel.
- BYBEE, J.L. (1985). *Morphology: a study of the relation between meaning and form*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins.
- BYBEE, J.L. (1988). Morphology as lexical organization. In M. Hammond & M. Noonan (éd.). *Theoretical morphology*. San Diego: Academic Press.
- BYBEE, J.L. (1995). Regular morphology and the lexicon. *Language and cognitive processes* 10 (5). 425-455.
- BYBEE, J.L. (2001). Frequency effect in French liaison. In J. Bybee & P. Hopper (éd.). *Frequency and the emergence of linguistic structure*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins. 337-359.
- BYBEE, J.L., R. PERKINS & W. PAGLIUCA. (1994). *The evolution of grammar*. Chicago: University of Chicago Press.
- BYBEE, J.L. & THOMPSON, S. (1997). Three frequency effects in syntax. *Berkeley Linguistics Society* 23. 378-388.

- CAMPION, E. (1984). *Left dislocation in Montréal French*. Thèse de doctorat. University of Pennsylvania.
- CAROLL, S. (1982). Redoublement et dislocation en français populaire. In C. Lefebvre. (éd.). *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelle et fonctionnelle*. Vol. 1. Québec: Editeur officiel du Québec. 293-357.
- CEDERGREN, H.J. & D. SANKOFF. (1974). Variable rules: performance as a statistical reflection of competence. *Language* 50 (2). 333-355.
- CHAFE, W.L. (1976). Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects, topics, and point of view. In C.N. Li (éd.). *Subject and topic*. New York: Academic Press. 25-57.
- CHAMBERS, J.K. (1979). *The languages of Canada*. Ottawa: Marcel Didier.
- CHOMSKY, N. (1993). A minimalist program for linguistic theory. In K. Hale & S.J. Keyser (éd.). *The view from Building 20. Essays in linguistics in honor of Sylvain Bromberger*. Cambridge / Londres: The MIT Press. 1-52.
- CHOMSKY, N. (1995). *The minimalist program*. Cambridge: The MIT Press.
- CHUNG, S. (1998). *The design of agreement. Evidence from Chamorro*. Chicago / Londres: The University of Chicago Press.
- CLARK, R. E. & L. JR. POSTON. (1943). *French syntax list. A statistical study of grammatical usage in contemporary French prose on the basis of range and frequency*. New York: Henry Holt and Cie.
- COMRIE, B. (1981). *Language universals and linguistic typology: syntax and morphology*. Oxford: Blackwell.
- COTÉ, M.H. (2001). On the status of subject clitics in Child French. In M. Almgren & al. (éd.). *Research on child language acquisition*. Somerville: Cascadia Press. 1314-1330.
- COTÉ, M.H. (à paraître). Le statut lexical des consonnes de liaison. *Langages*.
- CORBETT, G. (1991). *Gender*. Cambridge: Cambridge University Press.
- COVENEY, A. (1997). L'approche variationniste et la description de la grammaire française: le cas des interrogatives. *Langue française* 115. 88-100.
- CROFT, W. (1990). *Typology and universals*. Cambridge: Cambridge University Press.

- CUMMINS, S. & Y. ROBERGE. (1994). A morphosyntactic analysis of Romance clitic constructions. In M. Mazzola (éd.). *Issues and theory in romance linguistics*. Washington, D.C.: Georgetown University Press. 239-257.
- DAUZAT, A. (1943). *Grammaire raisonnée de la langue française*. Paris: Édition IAC Lyon.
- De CASTILHO, A.T. (1998). Langue parlée et processus grammaticaux. In M. Bilger, K. van den Eynde & F. Gadet (éd.). *Analyse linguistique et approches de l'oral*. Louvain / Paris: Peeters. 141-148.
- DESHAIES, D. (1985). Etude de la syntaxe des pronoms personnels en français. *Revue de l'Association québécoise de linguistique* 4/4 (1). 77-103.
- DOBROVIE-SORIN, C. (1985). Redoublement clitique, relatives et interrogatives en roumain et en espagnol. *Linguisticae investigationes* 9 (2). 269-306.
- DOWTY, D. R. (1989). On the semantic content of the notion of thematic role. In G. Chierchia, B. H. Partee & R. Turner (éd.). *Properties, types and meanings*. Vol. 2. Semantic Issues. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- DUFRESNE, M. (1993). *L'articulation syntaxique et phonologique de la cliticisation: le cas des pronoms sujets en moyen français*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal.
- DUPONT, N. (1985). *Linguistique du détachement en français*. Berne: Peter Lang.
- DURAND, J. (1992). Sociolinguistic variation and the linguist. In C. Sanders (éd.). *French today. Language in its social context*. Cambridge: Cambridge University Press. 257-307.
- EMOND, J. (1976). *A transformational approach to English syntax*. New York: Academic Press.
- ENRIQUE-ARIAS, A. (1997). *The grammaticalization of object agreement in Spanish*. Thèse de doctorat, University of Southern California.
- EVERETT, D. (1996). *Why there are no clitics. An alternative perspective on pronominal allomorphy*. Dallas: International Academic Bookstore.
- EWERT, A. (1967). *The French language*. London: Faber & Faber.
- FAARLUND, J.T. (1990). *Syntactic change: a theory of historical syntax*. Berlin: Mouton de Gruyter.

- FASOLD, R. (1990). *Sociolinguistics of language*. Oxford / Cambridge: Blackwell.
- FISCHER, M. & G. HACQUARD. (1959). *À la découverte de la grammaire française*. Paris: Hachette.
- FOLEY, W. (1980). Toward a universal typology of the noun phrase. *Studies in language* 4. 171-199.
- FOULET, L. (1935/1936). L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français. *Romania* 61. 257-315, 401-463/ 62. 27-91.
- FRIEDEMANN, M-A. (1997). *Sujets syntaxiques. Positions, inversions et pro*. Bern: Peter Lang.
- FURUKAWA, N. (1989). Le SN générique et les pronoms ÇA/IL(S) – sur le statut référentiel des SN génériques. *Modèles linguistiques* 11 (2). 37-57.
- GADET, F. (1991). Le parlé coulé dans l'écrit: le traitement du détachement par les grammairiens du XX^e siècle. *Langue française* 89. 110-124.
- GADET, F. (1997). *Le français ordinaire*. 2^e édit. Paris: Armand colin.
- GALAMBOS, S.J. (1980). A clarification of the notion of topic: evidence from popular spoken french. In J.Kreiman & A.E. Ojeda (réd.). *Papers from the Parasession on Pronoun and Anaphora*. Chicago: Chicago Linguistic Society. 125-138.
- GIERLING, D. (1997). Clitic doubling, specificity and focus in Romania. In J.R. Black & V. Motapanyane (réd.). *Clitics, pronouns and movement*. Amsterdam: John Benjamins.
- GIVÓN, T. (1976). Topic, pronoun and grammatical agreement. In C.N. Li (réd.). *Subject and topic*. New York: Academic Press. 149-188.
- GIVÓN, T. (1984). *Syntax: a functional-typological introduction*. Vol. 1. Amsterdam: John Benjamins.
- GIVÓN, T. (1995). *Functionalism and grammar*. Amsterdam: John Benjamins.
- GODARD, D. (1992). Le programme labovien et la variation syntaxique. *Langages* 108. 51-65.

- GOUGENHEIM, G. (1938). *Système grammatical de la langue française*. Paris: Bibliothèque du français moderne.
- GREVISSE, M. (1975). *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la grammaire française d'aujourd'hui*. 10^e édit. revue. Gembloux: Editions T. Duculot.
- GRIMSHAW, J. (1992). *Argument structure*. Cambridge: The MIT Press.
- GROOS, A. (1976). *Towards an inflectional theory of clitics*. MS. Amsterdam: Institute for General Linguistics
- GUENTCHEVA, Z. (1997). Le phénomène de «redoublement clitique» est-il l'expression d'anaphore? In W. De Mulder, L. Tasmowski-De Ryck & C. Veters (éd.). *Relations anaphoriques et (in)-cohérence*. Amsterdam: Editions Rodopi. 265-276.
- GUIRAUD, P. (1965). *Le français populaire*. Paris: Presses Universitaires de France.
- GUY, G. (1993). The quantitative analysis of linguistic variation. In D. Preston (ed). *American dialect research*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins. 223-249.
- HAASE, A. (1969). *Syntaxe française du XVII^e siècle*. 7^e édit. Paris: Delagrave.
- HAIMAN, P. (1994). Ritualization and the development of language. In W. Pagliuca (éd.). *Perspectives on grammaticalization*. Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins. 3-28.
- HARRIS, M. (1978). *The evolution of French syntax: a comparative approach*. Londres: Longman.
- HASENOHR, G. (1993). *Introduction à l'ancien français*. 2^e édit. Paris: SEDES.
- HASPELMATH, M. (1998). Does grammaticalisation need reanalysis. *Studies in languages*. 22 (2). 315-351.
- HEAP, D. (2000). *La variation grammaticale en géolinguistique: les pronoms sujet en roman central*. Thèse de doctorat. Université de Toronto. (Publiée par Munich: Lincom Europa.
- HEINE, B., U. CLAUDI & K. HUNNEMEYER. (1991). *Grammaticalization: a conceptual framework*. Chicago: The University of Chicago Press.
- HEINE, B. & T. KUTEVA (2002). *World lexicon of grammaticalization*. Cambridge: Cambridge university Press.

- HENRY, A. (1977). *Etudes de syntaxe expressive. Ancien français et français moderne*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- HEWSON, J. (1997). *The cognitive system of the French verb*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins .
- HEWSON, J. (2000). *The French language in Canada*. Munich: Lincom Europa.
- HIRSCHBÜHLER, P. (1997). On the source of lefthand NPs in French. In E. Anagnostopoulou, H. van Riemsdijk & F. Zwarts (éd.). *Materials on left dislocation*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins. 55-66.
- HOPPER, P.J. (1991). On some principles of grammaticization. In E.C. Traugott & B. Heine (éd.). *Approaches to grammaticalization*. Amsterdam: John Benjamins. 17-35
- HOPPER, P.J. & E.C. TRAUGOTT. (1993). *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- HUOT, H. (1987). Morphosyntaxe du verbe français et inversion du sujet clitique. *Travaux de linguistique* 14/15. 159-176.
- IATRIDOU, S. (1990). About Agr(P). *Linguistic inquiry* 21. 551-577.
- JAEGGLI, O. (1986). Three issues in the theory of clitics: case, doubled NPs and extraction. In H. Borer (éd.). *The syntax of pronominal clitics*. Londres: Academic Press. 15-42.
- JAEGGLI, O. (1982). *Topics in romance syntax*. Dordrecht: Foris Publications.
- JAEGGLI, O. & K.J. SAFIR (1989). *The null subject parameter*. Dordrecht: Kluwer.
- JACKENDOFF, R. (1983). *Semantics and cognition*. Cambridge: The MIT Press.
- JAKUBOWICZ, C. & C. RIGAUT. (1997). L'acquisition des clitiques nominatifs en français. In A. Zribi-Hertz (éd.). *Les pronoms: morphologie, syntaxe et typologie*. Saint-Denis: Presses Universitaires de Vincennes. 57-99.
- JEANJEAN, C. (1986). Le «redoublement du sujet»: étude grammaticale d'un corpus de français parlé. *Morphosyntaxe des langues romanes*. Actes du XVIII^e Congrès international de linguistique et philologie romane. Aix-en-Provence: Université de Provence. 233-246.
- JOLIVET, R. (1982). *Description quantifiée en syntaxe du français: approche fonctionnelle*. Genève / Paris: Editions Slatkine.

- JOLY, G. (1998). *Précis d'ancien français*. Paris: Armand Colin.
- JUDGE, M. & S. HEALEY. (1983). *A reference grammar of modern French*. Londres: E. Arnold.
- KAYNE, R. (1972). Subject inversion in French interrogatives. In J. Casagrande & B. Saciuk (éd.). *Generative studies in Romance languages*. Rowley: Newbury House.
- KAYNE, R. (1983). Chaînes, catégories extérieures à S et inversion complexe en français. *Langue française* 58. 36-65.
- KEENAN, E.L. & B. COMRIE. (1977). Noun phrase accessibility and universal grammar. *Linguistic inquiry* 8. 63-99.
- KENEMER, V.L. (1982). *Le "français populaire" and French as a second language: a comparative study of language simplification*. Québec: Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- KING, R. & T. NADASDI. (1994). Sorting out morphosyntactic variation in Acadian French: the importance of the linguistic marketplace. In J. Arnold & alii (éd.) *Sociolinguistic variation: data, theory, and analysis*. Selected papers from NWAV 23. Stanford: CSLI. 113-128.
- KING, R. & T. NADASDI. (1995) La puissance des pronoms faibles en français terre-neuvien. In D.L. Lillian (éd.). *Proceeding of the Annual Meeting of the Atlantic Provinces Linguistic Association* 19. 129-137.
- KING, R. & T. NADASDI. (1997). Left dislocation, number marking and (non-)standard french. *Probus*. 9. 267-284.
- KLAPKA, L. (2002). *Étude comparative: l'accord du genre en français québécois au 19^{ième} et au 20^{ième} siècle*. Thèse de Maîtrise. Université d'Ottawa.
- KLAVANS, J.L. (1982). *Some problems in a theory of clitics*. Bloomington: Indiana University Linguistics Club.
- KLAVANS, J.L. (1985). The independance of syntax and phonology in cliticization. *Language* 61. 95-120.
- KOOPMAN, H. & D. SPORTICHE. (1991). The position of subjects. *Lingua* 85. 211-258.

- KROCK, A. (1989). Reflexes of grammar in patterns of language change. *Language variation and change* 1. 199-244.
- KROCK, A. (1994). Morphosyntactic variation. In K. Beals et al. (éd.). *Papers from the 30th Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society: parassession on variation and linguistic theory*. Chicago: Chicago Linguistic Society.
- KURODA, S.Y. (1988). Whether we agree or not: a comparative syntax of English and Japanese. *Linguisticae investigationes* 12. 1-47.
- LABOV, W. (1972). *Sociolinguistic patterns*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press
- LABOV, W. (1978). Where does the sociolinguistic variable stop? A reply to B. Lavandera. *Austin (TX) Working papers in sociolinguistics*. 44. Texas: Southwest Educational Development Laboratory
- LABOV, W. (1981). What can be learned about change in progress from synchronic descriptions? In D. Sankoff & H. Cedergren (éds.). *Variation omnibus*. Edmonton: Linguistic Research. 177-199.
- LABOV, W. (1994). *Principles of linguistic change I*. Oxford / Cambridge: Blackwell.
- LAFORÉST, M. et coll. (1997). *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*. Québec: Nuit Blanche Éditeur.
- LAKS, B. (1992). La linguistique variationniste comme méthode. *Langages* 108. 34-50.
- LAMBRECHT, K. (1981). *Topic, antitopic and verb agreement in non-standard French*. Amsterdam: John Benjamins.
- LANLY, A. (1970). *Le français d'Afrique du Nord. Etude linguistique*. Paris / Montréal: Bordas.
- LAPOINTE, S.G. (1987). Towards a unified theory of agreement. In M. Burlow & C.A Ferguson (éd.). *Agreement in natural language: approaches, theories, descriptions*. Stanford: CSLI Publications. 55-65.
- LARSSON, E. (1979). *La dislocation en français. Étude de syntaxe générative*. Lund: CWK Gleerup.
- LAURENCE, J.M. (1957). *Grammaire française*. Montréal: Centre de Psychologie et de Pédagogie.

- LAVANDERA, B. (1978). Where does the sociolinguistic variable stop? *Language in society* 7. 171-182.
- LAZARD, G. (1994). *L'actance*. Paris: Presses Universitaires de France.
- LÉARD, J-M. (1978). Essai d'interprétation de quelques faits de morphologie du québécois. *Travaux de linguistique québécoise*. 121-142.
- LÉARD, J-M. (1995). *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*. Montréal: Guérin Universitaire.
- LEBIDOIS, G. & R. LEBIDOIS. (1971). *Syntaxe du français moderne: ses fondements historiques et psychologiques*. Paris: Éditions A. & J. Picard.
- LEBLANC, C. (1999). *Du conditionnel dans les propositions hypothétiques en si: cet intrus*. Thèse de Maîtrise. Université d'Ottawa.
- LEGROS, C. (1993). *Analyse du discours métalinguistique d'étudiants des ordres post-secondaires en situation de repérage d'erreurs d'accord de genre et de nombre*. Thèse de Maîtrise. Université de Sherbrooke.
- LEHMANN, C. (1985). Grammaticalization: synchronic variation and diachronic change. *Lingua e stile* 20 (3). 303-318.
- LEHMANN, C. (1987). On the function of agreement. In M. Burlow & Ferguson, C.A. (éd.). *Agreement in natural language: approaches, theories, descriptions*. Stanford: CSLI. 55-65.
- LEHMANN, C. (1995). *Thought on grammaticalization*. Munchen: Lincom Europa.
- LIGHTFOOT, D. (1979). *Principles of diachronic syntax*. Cambridge: Cambridge University Press.
- LIGHTFOOT, D. (1981). A reply to some critics. *Lingua* 55. 351-368.
- LIGHTFOOT, D. (1991). *How to set parameters: arguments from language change*. Cambridge: The MIT Press.
- LIGHTFOOT, D. (1995). Why UG needs a learning theory: triggering verb movement. In A. Battye & I. Roberts (éd.). *Clause structure and language change*. New York: Oxford University Press. 31-52.

- LIGHTFOOT, D. (1999). *The development of language. Acquisition, change, and evolution*. Malden / Oxford: Blackwell Publishers.
- LYONS, C. (1990). An agreement approach to clitic doubling. *Transactions of the Philological Society* 88 (1). 1-57.
- LYONS, C. (1999). *Definiteness*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MAHAJAN, A. (1991). Clitic doubling, object agreement and specificity. *NELS 21: Proceedings of the 21st Meeting of the North Eastern Linguistic Society*. 263-277.
- MAHMOUDIAN, M. (1993). *Modern theory of language*, Duke University Press.
- MANOLIU-MANEO, M. (1990) French neuter demonstratives: evidence for a pragma-semantic definition of pronouns. In J.N. Green & W. Ayres-Bennet (ed.). *Variation and change in French*. London / New York: Routledge. 89-115.
- MARCHELLO-NIZIA, A. C. (1998). Dislocation en diachronie: archéologie d'un phénomène du français oral. In M. Bilger, K. van den Eynde & F. Gadet (éd.). *Analyse linguistique et approches de l'oral*. Louvain / Paris: Peeters. 327-337.
- MARTINEAU, F. (1985). *Élision variable de (que) dans le parler d'Ottawa-Hull*. Thèse de maîtrise. Université d'Ottawa
- MARTINON, P. (1927). *Comment on parle en français, la langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familière*. Paris: Larousse
- MATTHEWS, S. (1988). French in flux: typological shift and sociolinguistic variation. In Walsh (éd.). *Synchronic and diachronic approaches to linguistic variation and change*. Washington D.C.: Georgetown University Press. 188-203.
- MAZZIE, C.A. (1988). Pragmatically conditioned variation in Tok Pisin. In T.J. Walsh (éd.). *Synchronic and diachronic approaches to linguistic variation and change*. Washington D.C.: Georgetown University Press. 204-226.
- MBULAMOKO, N. (1973). *Verbe et personne: les substituts et marques de la personne verbale en latin, espagnol, français, allemand, lingala et ngbandi*. Tübingen: Tübingen Beiträge zur Linguistik.
- MCCARTHY, J. & A. PRINCE. (1993). *Generalized alignment*. MS. University of Massachusetts at Amherst & Rutgers University.

- MILLARDET, G. (1923/1977). *Linguistique et dialectologie romane: problèmes et méthodes*. Paris: Éditions Champion.
- MILLER, P. (1992). *Clitics and constituents in Phrase Structure Grammar*. Thèse de doctorat. University of Utrecht, 1991. Publiée par New York: Garland.
- MILROY, L. (1987). *Observing and analyzing natural language: a critical account of sociolinguistic method*. Oxford: Blackwell.
- MILROY, J. (1992). *Linguistic variation and change*. Oxford: Blackwell.
- MILROY, J. & L. MILROY. (1998). Varieties and variation. In F. Coulmas (éd.). *The hand-book of sociolinguistics*. Oxford / Malden: Blackwell Publishers. 47-64.
- MOIGNET, G. (1965). *Le pronom personnel français: essai de psycho-systématique historique*. Paris: Klincksieck.
- MORAVCSIK, E.A. (1987). Agreement and markedness. In M. Burlow & C.A. Ferguson (éd.). *Agreement in natural language: approaches, theories, descriptions*. Stanford: CSLI Publications. 89-106.
- MOREL, M.A. (1992). Intonation et thématization. *L'information grammaticale* 54. 26-36
- MORIN, Y.C. (1979). *There is no inversion of subject clitics in modern French*. MS. Montréal: Université de Montréal.
- MORIN, Y.C. (1979). La morphophonologie des pronoms clitiques en français populaire. *Cahier de linguistique* 9.1-36.
- MORIN, Y.C. (1982). De quelques [l] non-étymologiques dans le français du Québec: notes sur les clitiques et la liaison. *Revue québécoise de linguistique* 11 (2). 9-47.
- MORIN, Y.C. (1986). On the morphologization of word-final consonant deletion in French. In H. Andersen (éd.). *Sandhi phenomena in the languages of Europe*. Bernin: Mouton de Gruyeter. 167-210.
- MORIN, Y.C. (1998). La flexion du verbe français à l'oral: morphématique ou analogie? In M. Bilger, K. van den Eynde & F. Gadet (éds). *Analyse linguistique et approches de l'oral*. Louvain / Paris: Peeters. 69-78.
- MOTAPANYANE, V. in collaboration with D. Jory. (1997). *Acadian French*. Munich: Lincom Europa.

- MOUGEON, R. & E. BENIAK. (1991). *Linguistic consequences of language contact and restriction. The case of french in Ontario, Canada*. Oxford: Clarendon Press.
- MÜLLER-HAUSER, M-L. (1943). *La mise en relief d'une idée en français moderne*. Genève: Librairie Droz.
- NADASDI, T. (1995). Subject NP doubling, matching, and minority French. *Language variation and change* 7. 1-14.
- NADASDI, T. (2000). *Variation grammaticale et langue minoritaire: le cas des pronoms clitiques en français ontarien*. Munich: Lincom Europa.
- NAPOLI, D.J.F. (1981). Subject pronouns: the pronominal system of Italian vs. French. *Chicago Linguistic Society* 17 (1). 249-276.
- NEWMeyer, F.J. (1998). *Language form and language function*. Cambridge: The MIT Press.
- NIKOLAEVA, I. (1999). Object agreement, grammatical relations, and information structure. *Studies in language* 23 (2). 331-376.
- NYROP, K. (1903/1925). *Grammaire historique de la langue française*, Vol. 2/5. Copenhagen: Gyldendalske Boghandel.
- OSSIPOV, H. (1997). A tale of two corpora of French dislocation. *Word* 48 (2). 195-205.
- LOUDIN, A. (1632/1640). *Grammaire française rapportée au langage du temps*. Genève: Slatkine.
- PAOLILLO, J.L. (2002). *Analyzing linguistic variation. Statistical models and methods*. Stanford: CSLI Publications.
- PEYRAUBE, A. (2002). L'évolution des structures grammaticales. *Langage* 146. 46-58.
- POLLOCK, J-Y. (1989). Verb movement, universal grammar, and the structure of IP. *Linguistic inquiry* 20. 365-424.
- POPLACK, S. (1989). The care and handling of a mega-corpus: The Ottawa-Hull French project. In R. Fasold & D. Shiffrin (éd.). *Language change and variation*. Amsterdam: John Benjamins. 411-451.

- POPLACK, S. (1992). The inherent variability of French subjunctive. In C. Laeufer & T.A. Morgan (éd.). *Theoretical analyses in Romance Linguistics*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins. 235-262.
- POPLACK, S. (1997). The sociolinguistic dynamics of apparent convergence. In G.R. Guy et al. (éd.). *Towards a social science of language. Vol. 2: Social interaction and discourse structures*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins. 285-307.
- POPLACK, S. (2001). Variability, frequency, and productivity in the irrealis domain of French. In J. Bybee & P. Hopper (éd.). *Frequency and the emergence of linguistic structure*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins. 405-428.
- POPLACK, S. & S. TAGLIAMONTE. (2000). The grammaticization of *going to* in (African American) English. *Language variation and change* 11. 315-242.
- PRINCE, A. & P. SMOLENSKY. (1993). *Optimality theory: constraint interaction in generative grammar*. MS. Rutgers University & University of Colorado.
- RECKTENWALD, S.L. (1992). *Reprise constructions and ne-deletions in standard spoken French*. Ann Arbor: University of Michigan.
- RIZZI, L. (1986a). On the status of subject clitics in Romance. In O. Jaeggli & C. Silva-Corvalán (éd.). *Studies in Romance linguistics*. Dordrecht: Foris. 391-420.
- RIZZI, L. (1986b). Null subject in Italian and the theory of *pro*. *Linguistic inquiry* 17. 501-558
- ROBERGE, Y. (1986). Subject doubling, free inversion, and null argument languages. *Canadian journal of linguistics* 31 (1). 55-79.
- ROBERGE, Y. (1990). *The syntactic recoverability of null arguments*. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- ROBERGE, Y. & M.T. VINET. (1989). *La variation dialectale en grammaire universelle*. Montréal / Sherbrooke: Les Presses de l'Université de Montréal / Les Éditions de l'Université de Sherbrooke.
- ROBERTS, I. & A. ROUSSOU. (1999). A formal approach to "grammaticalization". *Linguistics* 37 (6). 1011-1041.
- ROBINSON, J.S., H.R. LAWRENCE & S.A. TAGLIAMONTE. (2001). *Goldvarb 2001: a multivariate analysis application for Windows*.

- ROMAINE, S. (1984). On the problem of syntactic variation and pragmatic meaning in sociolinguistic theory. *Folia linguistica* 18. 409-437
- ROTHERBERG, M. (1974). *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs en français contemporain*. La Haye / Paris: Mouton.
- ROY, G.R. (1985). *Genre et nombre: étude théorique*. Sherbrooke: Éditions du CRP, Université de Sherbrooke.
- SAFIR, K. (1986). Subject clitics and the NOM-Drop parameter. In H. Borer (éd.). *The syntax of pronominal clitics*. Londres: Academic Press. 333-356.
- SAG, I.A. & T. WASON. (1999). *Syntactic theory. A formal introduction*. Stanford: CSLI Publications.
- SAMEK-LODOVICI, V. (1996). *Constraints on subjects. An optimality theory analysis*. Thèse de doctorat. Rutgers University.
- SANDFELD, K. (1928). *Syntaxe du français contemporain*. Paris: Librairie Honoré Champion.
- SANKOFF, D. (1978). *Linguistic variation: models and methods*. New York: Academic Press.
- SANKOFF, D. (1988). Variable rules. In U. Ammon, N. Dittmar & K.J. Mattheier (éd.). *Sociolinguistics: An international handbook of the science of language and society*. Vol. 2. Berlin: Walter de Gruyter. 984-997.
- SANKOFF, G. (1972). Above and beyond phonology in variable rules. In C.-J. Bailey & R.W. Shuy (éd.). *New ways of analyzing variation in English*. Washington, D.C.: Georgetown University Press. 44-61
- SANKOFF, G. (1980). Variability and explanation in language and culture: cliticization in New Guinea Tok Pisin. In G. Sankoff (éd.), *The social life of language*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press. 257-270.
- SANKOFF, G. (1982). Usage linguistique et grammaticalisation: les clitiques sujets en français. In N. Dittmar & B. Schlieben-Lange (éd.). *La sociolinguistique dans les pays de langue romane*. Tubingen: Gunter Varr. 81-85.

- SANKOFF, G. & P. BROWN. (1976). The origins of syntax in discourse: a case study of Tok Pisin relatives. *Language* 52. 631-666.
- SANKOFF, G. & P. THIBAUT (1980). The alternation between the auxiliaries *avoir* and *être* in Montréal french. In G. Sankoff (éd.), *The social life of language*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press. 311-345.
- SECHEHAYE, A. (1926/1950). *Essai sur la structure logique de la phrase*. Paris: Honoré Champion.
- SEIJIDO, M. (1996). *Les énoncés à «dislocation» au XVII^e siècle*. Mémoire de DEA. Université de Provence.
- SEKLAOUI, D.R. (1989). *Change and compensation: parallel weakening of [s] in Italian, French and Spanish*. New York: Peter Lang.
- SIEWIERSKA, A. (1999). From anaphoric pronoun to grammatical agreement marker: why objects don't make it. *Folia linguistica*. 33 (2). 225-251.
- SILVA-CORVALÁN, C. (1981). Semantic and pragmatic factors in syntactic change. In J. Fisiak (éd.). *Historical syntax*. Berlin / New York / Amsterdam: Mouton Publishers. 555-573.
- SILVA-CORVALÁN, C (1991). Cross-generational bilingualism: theoretical implications of language attrition. In T. Huebner & C. Ferguson (éd.). *Crosscurrents in second language acquisition and linguistic theory*. Amsterdam / Philadelphie: John Benjamins
- SMITH, J.C. (1995). Perceptual factors and the disappearance of agreement between past participial and direct object in Romance. In J.C. Smith & M. Maiden (éd.). *Linguistic theory and the Romance languages*. Amsterdam: John Benjamins. 161-181.
- SPORTICHE, D. (1992). *Clitic constructions*. MS. Los Angeles: University of California.
- SPORTICHE, D. (1995). French predicate clitics and clause structure. In A. Cardinaletti & M.T. Guasti (éd.). *Small clauses*. New York: Academic Press.
- SPORTICHE, D. (1999). Subject clitics in French and Romance. Complex inversion and clitic doubling. In K. Johnson & I. Roberts (éd.). *Beyond principles and parameters. Essays in memory of Osvaldo Jaeggli*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers. 189-221

- SPROUSE, R.A. & B.S. VANCE. (1999). Decline of null pronouns in Germanic and Romance languages. In M. DeGraff (éd.). *Language creation and language change. Creolization, diachrony and development*. Cambridge / Londres: The MIT Press. 257-284.
- SUNER, M. (1988). The role of agreement in clitic doubled constructions. *Natural languages and linguistic theory* 6. 391-434.
- SUNER, M. (1991). Two properties of clitics in clitic-doubled constructions. In J. Huang & R. May (éd.). *Logical structure and linguistics: cross-linguistic perspectives*. Reidel: Dordrecht.
- SYEA, A. (2000). L'absence de pronoms clitiques en créole mauricien. *La linguistique* 138. 70-88.
- TATEISHI, K. (1991). *The syntax of 'subjects'*. Stanford: CSLI & Tokyo: Kuroshio Publishers.
- THIBAUT, P. & M. DAVELUY. (1989). Quelques traces du temps dans le parler des Montréalais. *Language variation and change* 1. 19-45.
- TRAUGOTT, E. & B. HEINE. (eds). (1991). *Approaches to grammaticalization*. Amsterdam: John Benjamins.
- VALLI, A. (1983). Un exemple d'approche du problème des variantes syntaxiques en linguistique diachronique. *Recherches sur le français parlé* 5. 125-146.
- WARTBURG, W. von & P. ZUMTHOR. (1958). *Précis de syntaxe du français contemporain*. 2^e édit. Berne: A. Francke AG. Verlag.
- WAGNER, R.L. & J. PINCHON. (1977). *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette.
- WALKER, D. (1995). Patterns of analogy in the canadian french verb system. *Journal of French language studies* 5. 85-107
- WANNER, D. (1987). *The development of Romance pronoun. From Latin to Old Romance*. Berlin / New York / Amsterdam: Mouton de Gruyter.
- WEINREICH, U., W. LABOV & M.I. HERZOG. (1968). Empirical foundations for a theory of language change. In W.P. Lehmann & Y. Malkiel (eds). *Directions for historical linguistics: a symposium*. Austin: University of Texas Press. 95-189.

- WHALEY, L.J. (1997). *Introduction to typology: the unity and diversity of language*. Thousand Oaks / London / New Delhi: SAGE Publications.
- WILLIS, L.A. (2000). *Être ou ne plus être: auxiliary alternation in Ottawa-Hull French*. M.A Thesis. University of Ottawa.
- WINFORD, D. (1996). The problem of syntactic variation. In J. Arnold & al. (réd.) *Socio-linguistic variation: data, theory, and analysis*. Selected papers from NWAV 23 at Stanford. Stanford: CSLI. 177-192.
- WOLFRAM, W. (1991). The linguistic variable: fact and fantasy. *American speech* 66 (1). 22-32
- WOOLFORD, E. (1999). Animacy hierarchy effects on object agreement. In P. Kotey (réd.). *New dimensions in African linguistics*. Trenton: Africa World Press. 203-216.
- ZINK, G. (1997). *Morpho-syntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV-XXè siècles)*. Genève: Librairie Droz.
- ZWICKY, A. (1977). *On clitics*. Bloomington: Indiana University Linguistics Club.